SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

N°2017-2

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Conseil d'administration
Séance du 11 mai 2017

- Réorganisation de la MSI
- Recours à un agent non titulaire
- Création des emplois fonctionnels de directeur départemental et de directeur départemental adjoint
- Modification du tableau des emplois permanents
- Règles de récupération des temps de trajet
- Indemnité de fonction du Président et des Vice-présidents
- Autorisation d'ester en justice
- Autorisation d'ester en justice
- Convention avec le SDIS 29 relative à la maintenance des matériels biomédicaux
- Convention de groupement de commandes pour l'achat de consommables pharmaceutiques
- Marchés relatifs aux prestations d'assurances - années 2018 à 2022
- Marchés relatifs à l'entretien préventif et curatif des véhicules de moins de 3,5 T - Années 2017 à 2021
- Convention de partenariat avec la SNSM
- Réforme des équipements hors d'usage

Bureau du Conseil d'administration
Séance du 8 juin 2017

- Convention de partenariat entre l'UGAP et le SDIS pour les années 2017 à 2021
- Convention de groupement de partenariat et convention de groupement de commandes relatives aux dispositifs numériques d'apprentissage
- Accords-cadres relatifs à la fourniture de consommables pharmaceutiques pour le groupement de commandes inter-sdis
- Accords-cadres relatifs à la fourniture de carburants en cuves
- Réforme des équipements hors d'usage

ARRETES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

- **Liste d'aptitude secourisme**
- **Liste d'aptitude conduite**
- **Liste d'aptitude EMOD**
- **Liste d'aptitude plongée**
- **Liste d'aptitude risques chimiques et biologiques**
- **Liste d'aptitude sauvetage aquatique**
- **Arrêté de délégations de signature**
- **Arrêté de composition du comité technique**
- **Arrêté de composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires**
- **Arrêté de composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès du secrétariat du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine, 2 rue du Moulin de Joué à Rennes.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_023-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-023CA DU 11 MAI 2017

REORGANISATION DE LA MSIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis du comité technique en date du 11 mai 2017 ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les modifications apportées à l'organisation de la Mission des systèmes d'information et de télécommunications, désormais dénommée Direction des systèmes d'information et de télécommunications, telles que décrites dans le rapport en annexe.**
- **PRECISE que ces modifications seront intégrées à l'organigramme général (annexe 1 du réglement intérieur).**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_023-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_023-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

REORGANISATION DE LA MSIT

MISSION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS	REFERENCES MSIT/CLT

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau ordinaire	Pour avis	30/03/2017
Comité technique	Pour avis	27/04/2017
Conseil d'administration	Pour délibération	11/05/2017

En matière de Systèmes d'Information, de nouvelles obligations réglementaires résultent de la Directive Européenne 2016/679 du 27/04/2016 dite RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) avec la traduction nationale dans la loi n° 2016-1321 pour une République numérique du 7 octobre 2016 (dite encore loi Lemaire).

Le Règlement général sur la protection des données prévoit :

- Un renforcement du droit des personnes,
- Une coresponsabilité du responsable du traitement et du sous-traitant (Le SDIS devenant coresponsable du non-respect du RGPD par des prestataires éditeurs de logiciels, hébergeurs ou télémainteneurs par exemple),
- L'obligation pour les autorités publiques ou les organismes publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD),
- La notification individuelle aux frais du contrevenant de toutes les personnes concernées en cas de divulgation des données à caractère personnel,
- L'obligation pour tout traitement de données à caractère personnel de l'appréciation des risques inhérents à la protection de la vie privée et l'étude d'impact en cas d'incident de sécurité,
- Un renforcement des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives (art 84 RGPD) : jusqu'à 20 M€ pour une administration et dans le cas d'une entreprise de 2% jusqu'à 4% du chiffre d'affaires annuel mondial.

Le SDIS a nommé un Responsable de la Sécurité des Système d'Information (RSSI) / Correspondant Informatique et Liberté (CIL) en mai 2014. Cette personne cumule ces fonctions avec la charge de Directeur adjoint de la MSIT et l'encadrement de l'équipe des transmissions et le Centre de Service. En raison de la politique de sécurité des systèmes d'information à établir (objectif 2017) puis à mettre en œuvre (années suivantes), il est impératif que cette personne soit déchargée du management de l'équipe transmission qui occupe actuellement l'essentiel de son temps.

Par ailleurs, de nombreux composants réseau sont à renouveler, puis à maintenir en condition de bon fonctionnement :

- Mise en œuvre d'une nouvelle solution de Pare-Feu redondée (préoccupation de continuité d'activité).
- Mise en œuvre d'une solution d'optimisation du flux réseau.
- Procédure de consultation en vue de la refonte complète du réseau au plus vite, les intégrateurs refuseront de maintenir l'existant à long terme.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_023-DE

Les composants suivants qui permettent d'assurer la sécurité des accès entrants et sortants sur le Système d'information du SDIS ne sont actuellement à la charge que d'un seul agent :

- Le proxy Checkpoint,
- Le reverse-proxy BigIP,

Afin d'assurer le maintien en condition de bon fonctionnement des composants existants du réseau et des composants prochainement renouvelés, il est indispensable que la compétence soit partagée. En conséquence, il est proposé la création d'un service « Réseaux » au pluriel car il concernera les réseaux informatiques, téléphoniques et radios, qui sera composé de l'actuelle équipe de transmissions et de l'ingénieur réseau en qualité de Chef de service. Les agents de ce nouveau service seront accompagnés dans l'élargissement de leur champ de compétence et seront formés sur les nouveaux sujets sur lesquels ils interviendront.

Enfin, en raison de son effectif et de la fonction de directeur de l'agent en charge de son management, il est proposé que la Mission des Systèmes d'Information et de Télécommunications soit dénommée Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications.

L'organigramme actuel est celui-ci (les catégories mentionnées sont celles détenues par les agents actuellement en poste) :

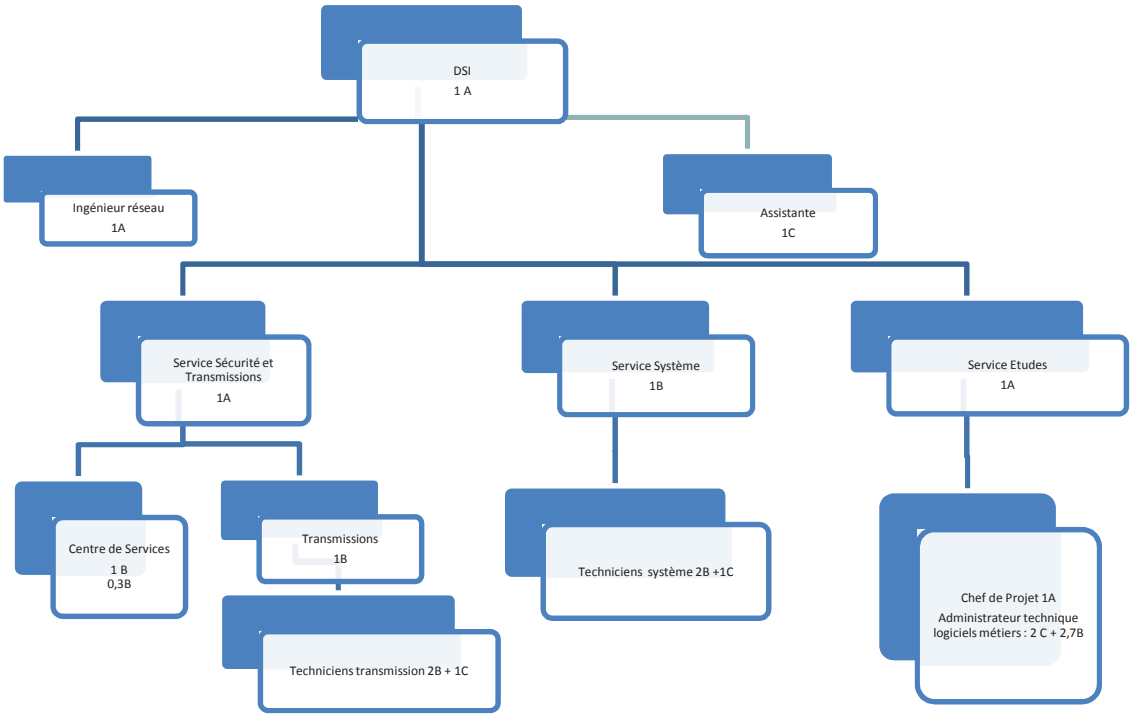

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_023-DE

L'organigramme proposé est le suivant :

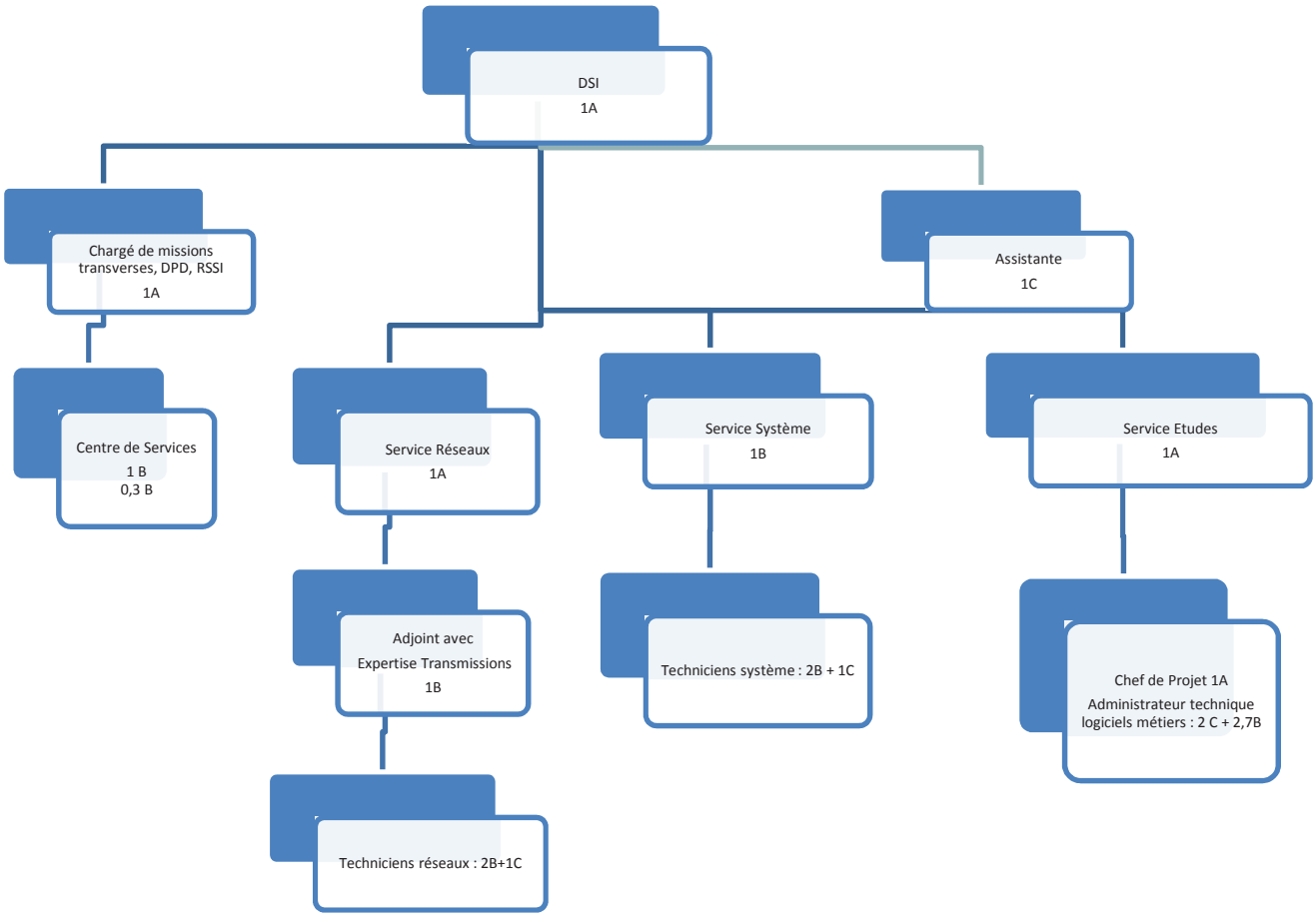

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_024-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-024CA DU 11 MAI 2017

RECOURS A UN AGENT NON TITULAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le recours, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 9 mois, à un agent non titulaire pour un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein de la Mission des Systèmes d'Information et des Télécommunications.**
- **PRECISE que l'agent percevra une rémunération calculée par référence au 1er échelon du grade d'ingénieur territorial et bénéficiera des primes et indemnités applicables aux agents statutaires du même grade dans les conditions fixées par les délibérations du Conseil d'administration du SDIS.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_024-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

RECOURS A UN AGENT NON TITULAIRE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	REFERENCES GEC/JFB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau ordinaire	Pour avis	30/03/2017
Conseil d'administration	Pour délibération	17/05/2017

Compte tenu des enjeux liés à la sécurité et à la fiabilité du système d'information du SDIS, la composante réseau doit être rapidement modernisée et sécurisée. Au cours des prochains mois, la charge de travail des personnels de la MSIT (Mission des Systèmes d'Information et de Transmission) dans ce domaine va être particulièrement importante du fait de :

- La mise en œuvre d'une nouvelle solution de Pare-Feu redondée. La licence actuelle s'arrête au 30/06/2017.
- La procédure de consultation pour la sélection d'un prestataire pour maintenir le réseau dans sa configuration actuelle, le marché de maintenance en cours se terminant le 30/06/2017.
- La mise en œuvre d'une solution d'optimisation du flux réseau. Le dispositif actuel ne sera plus maintenu à compter du 30/06/2017.
- La finalisation des installations réseau centralisées autour de la solution du Système de Traitement de l'alerte START
- La procédure de consultation en vue de la refonte complète du réseau au plus vite, les intégrateurs refuseront de maintenir l'existant à long terme.

Dans la mesure où le recours à un prestataire extérieur constituerait une solution plus coûteuse, il est proposé pour prendre en compte cet accroissement temporaire d'activité de recourir à un agent non titulaire, pour une durée de 6 mois, pouvant être portée à 9 mois, en fonction de l'état d'avancement des différents projets à mener.

Le coût de ce recrutement est évalué à 24.000 € (35 000 € si la durée devait être postée à 9 mois).

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_025-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-025CA DU 11 MAI 2017

CREATION DES EMPLOIS FONCTIONNELS
DE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ET DE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis du comité technique en date du 11 mai 2017 ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la création au 1er janvier 2017 des emplois fonctionnels de directeur départemental et de directeur départemental adjoint.**
- **APPROUVE le versement aux agents détachés sur ces emplois fonctionnels, d'un régime indemnitaire composé :**
  - **des indemnités prévues par le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 (indemnité de feu, indemnité de responsabilité, indemnité de logement, indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au taux 8)**
  - **de la prime de fonctionnalisation au taux de 15% du traitement brut pour le Directeur départemental et de 5% pour le directeur départemental adjoint**
  - **de la prime annuelle du SDIS.**
- **PRECISE que le montant individuel du régime indemnitaire sera arrêté par le Président du Conseil d'administration dans la limite des plafonds ainsi définis, et que l'ensemble de ces primes et indemnités à l'exception de l'indemnité de logement et de la prime annuelle, suivent le sort du traitement en cas d'absence pour quelque motif que ce soit.**
- **PRECISE que l'annexe 10 du règlement intérieur prendra en compte ces modifications relatives au régime indemnitaire applicable au sein du SDIS.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_025-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_025-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

CREATION DES EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ET DE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	REFERENCES GEC/JFB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau ordinaire	Pour avis	30/03/2017
Comité technique	Pour avis	27/04/2017
Conseil d'administration	Pour délibération	11/05/2017

La réforme statutaire des emplois supérieurs de direction est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Cette réforme repose sur la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires, qui institue les nouveaux emplois fonctionnels de directeur départemental et de directeur départemental adjoint de SDIS, et sur plus de 20 textes réglementaires.

1. EMPLOIS FONCTIONNELS

Le décret n°2016-2003 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours crée un statut d'emplois des directeurs départementaux et des directeurs départementaux adjoints. Il fixe les conditions d'accès à ces emplois fonctionnels, la durée ainsi que la fin des fonctions sur ces emplois.

En application de ce nouveau dispositif, entre le 1er janvier 2017 et le 30 juin 2017, tous les postes de directeurs départementaux (DD) et de directeurs départementaux adjoints (DDA) seront fonctionnalisés. Ces emplois fonctionnels seront pourvus par détachement par des officiers relevant du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

En application des textes susvisés, il vous est proposé la création :

- d'un emploi fonctionnel de directeur départemental,
- d'un emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint.

2. REGIME INDEMNITAIRE

Le classement d'un SDIS repose désormais sur le seul critère de la population du territoire couvert (arrêté du 2 janvier 2017).

Le SDIS d'Ille-et-Vilaine est classé en catégorie A.

Les DD et DDA bénéficient, en plus des indemnités de feu, de responsabilité, de logement et de l'IFTS, d'une prime de fonctionnalisation calculée en pourcentage du traitement soumis à retenue pour pension. Son montant est fixé par délibération dans la limite d'un taux maximal de 15 % pour un Directeur départemental d'un SDIS de catégorie A et de 5 % pour un Directeur départemental adjoint.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283502555-20170512-17_025-DE

Il vous est donc proposé de fixer le maximum du régime indemnitaire qui pourra être attribué au Directeur départemental et à son adjoint dans les conditions fixées par l'article 14 du décret n° 2016-2003, à savoir :

- Les indemnités prévues aux articles 6-3, 6-4, 6-6 et 6-7 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990 :
  - L'indemnité de feu (19% du traitement brut)
  - L'indemnité de responsabilité (1 294 € pour le directeur départemental, et 1 256 € pour le directeur adjoint)
  - L'indemnité de logement (302,72 €),
  - L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au taux 8 (992 € mensuels)
- La prime de fonctionnalisation au taux de 15 % du traitement brut pour le Directeur départemental (montant compris entre 475 € et 786 € selon l'indice détenu) et 5 % pour le Directeur départemental adjoint (montant compris entre 137 € et 249 €)
- La prime annuelle du SDIS

Le montant individuel sera arrêté par le Président du Conseil d'administration dans la limite de ces plafonds.

Il est précisé que l'ensemble de ces primes et indemnités, à l'exception de l'indemnité de logement et de la prime annuelle, suivent le sort du traitement en cas d'absence pour quelque motif que ce soit.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_026-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-026CA DU 11 MAI 2017

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis du comité technique en date du 11 mai 2017 ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les modifications apportées au Tableau des Emplois Permanents au titre de l'année 2017, telles qu'elles figurent en annexe et dans le rapport joint.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_026-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	REFERENCES GEC/JFB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau ordinaire	Pour avis	30/03/2017
Comité technique	Pour avis	27/04/2017
Conseil d'administration	Pour délibération	11/05/2017

Il est proposé de faire évoluer le tableau des emplois permanents, à effectif constant, pour permettre les opérations suivantes :

1. Prise en compte de la réforme des emplois de conception et de direction

La loi n°2016-1867 du 27 décembre 2016 ainsi que les décrets n°2016-2002 et n°2016-2003 du 30 décembre 2016 portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels et relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ont modifié la filière des sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er janvier 2017.

Le décret n°2001-682 portant statut particulier des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels est abrogé. Deux nouveaux cadres d'emplois sont créés :

- le cadre d'emploi des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels composé de 3 grades ;
- le cadre d'emploi de conception et de direction de sapeurs-pompiers professionnels composé de 3 grades :
    - Colonel
    - Colonel Hors Classe
    - Contrôleur Général

A compter du 1er janvier 2017, les colonels relevant du précédent cadre d'emplois (capitaines, commandants, lieutenants-colonels, colonels) sont intégrés et reclassés dans le cadre d'emplois de conception et de direction au grade de colonel hors classe. Ils ont vocation à constituer le vivier qui alimentera le statut d'emploi fonctionnel pour les directeurs départementaux et les directeurs départementaux adjoints. Ils peuvent également accéder aux emplois de niveau A+ des 3 fonctions publiques et aux emplois fonctionnels de sous-directeur ou directeur de projet au sein des ministères.

Les colonels qui ont occupé pendant 10 années au moins un emploi de directeur départemental de 1ère catégorie peuvent être promus au grade de contrôleur général, après avis de la CAP nationale. Il est précisé que la CAP nationale du 6 mars 2017 a émis un avis favorable à la nomination du Colonel Pierre Patet au grade de Contrôleur Général.

Les lieutenants-colonels qui occupent à la date du 1er janvier 2017 l'emploi de directeur départemental ou directeur départemental adjoint peuvent, après avis favorable d'une commission nationale, être nommés, à la même date, au grade de colonel. Cette commission s'est réunie le 28 février 2017. Le procès-verbal de cette commission qui d'est prononcée sur la situation du lieutenant-colonel Daoudal reste en attente.

La prise en compte de cette réforme ne modifie pas les quotas fixés par le code général des collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page20
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_026-DE

pour le SDIS 35. Le SDIS 35 est désormais classé en catégorie A. Seul le critère population du territoire couvert est désormais pris en compte.

Le quota fixé pour la pyramide d'encadrement est le suivant :

	R.1424-23-1	R.1424-23-2	R.1424-23-3	Total théorique CGCT
Contrôleur général, colonel hors classe, colonel			2 hors DDSIS et DDA	4
Lieutenant-Colonel	2	2	10	14
Commandant	6	13	2	21
Capitaine	32	15		47
Lieutenant	96	15		111
Sous-officier	378			378

Au sein du SDIS 35, les changements suivants sont à prendre en compte :

- Avancement du directeur départemental du grade de colonel au grade de contrôleur général
- Avancement du directeur départemental adjoint du grade de lieutenant-colonel au grade de colonel,
- Reclassement du Colonel Doxin dans le grade de colonel hors classe,

Par ailleurs, les officiers mis à disposition bénéficient également des reclassements et avancements induits par la réforme, ainsi la modification du tableau des emplois permanents prend en compte :

- Le reclassement du Colonel Portenard au grade de colonel hors classe,
- Avancement du lieutenant-colonel Pautigny au grade de colonel.

Pour rappel, les officiers mis à disposition sont intégrés au TEP mais ne sont pas pris en compte dans les quotas fixés par le CGCT.

Il est donc proposé de modifier le Tableau des emplois permanents conformément au tableau en annexe, avec une date d'effet au 1er janvier 2017.

2. Augmentation du nombre de sous-officiers

La CAP des sapeurs-pompiers professionnels non officiers du 19 mars 2015 a émis, à l'unanimité, un avis favorable aux modalités d'inscription sur la liste d'aptitude de sergent au titre des années 2015 à 2019. Le dispositif s'appuyant sur les dispositions transitoires fixées par le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers, prévoit de former aux fonctions de chef d'agrès 1 équipe les agents nommés caporaux avant le 1er mai 2012 (date d'entrée en vigueur de la réforme de la filière SPP), puis de les inscrire au choix sur liste d'aptitude de sergent en échelonnant les inscriptions de 2015 à 2019.

Le nombre de sous-officiers est actuellement de 364. 121 agents sont concernés par le dispositif, parmi lesquels 40 ont déjà été nommés en 2015 et 2016. Il reste donc 81 agents susceptibles de bénéficier du dispositif. Actuellement, 8 agents ne souhaitent pas suivre les formations pour obtenir les UV nécessaires. Par ailleurs, le nombre de départs (retraite, mutation) et promotion est estimé à 15 sur la période 2017-2019. Ainsi, en 2019, le nombre total de sous-officiers pourrait être de 422.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page21
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_026-DE

Le TEP des sous-officiers est actuellement au quota maximal fixé par le Code général des collectivités territoriales , soit 378 sous-officiers. Ainsi, pour atteindre l'objectif fixé par le dispositif, il est nécessaire de faire évoluer le nombre de sous-officiers au-delà de ce quota. L'article 22 du décret n°2012-521 susmentionné prévoit au 4ème alinéa que les agents inscrits au choix sur la liste d'aptitude de sergent dans le cadre des dispositions transitoires peuvent être nommés sans être décomptés au titre de l'article R.1424-23-1 du CGCT, ce qui autorise à dépasser provisoirement les quotas.

Selon l'échéancier prévu en 2015, 22 agents rempliront les conditions pour être nommés en 2017, ainsi le nombre total de sous-officiers au 1er janvier 2017 sera de 386 sous-officiers.

Il vous est donc proposé de modifier le TEP à hauteur de 386 sous-officiers, ce qui entrainerait un dépassement du quota de sous-officiers de 8, afin de permettre le déploiement des dispositions transitoires, avec une date d'effet au er janvier 2017.

3. Transformation d'un poste d'agent de maitrise en technicien

Le poste de technicien transmission du service sécurité et transmission est identifié comme un poste de technicien. Ce poste nécessite en effet une expertise en matière de réseau de transmission et de communication afin de garantir le bon fonctionnement du système d'alerte.

L'un des agents occupant ce poste est lauréat du concours de technicien depuis octobre 2016. Au regard de l'avis favorable émis par son supérieur hiérarchique, il est proposé de transformer son poste avec une date d'effet au 1er novembre 2016 pour permettre sa promotion au grade de technicien.

4. Modification temporaire du Tableau des emplois permanents

Suite au jury du 14 février 2017, le Président du conseil d'administration et le Préfet d'Ille et Vilaine, préfet de la Région Bretagne et de la zone Ouest, ont validé le recrutement du Colonel hors classe Eric Candas sur le poste de directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Ille et Vilaine en prévision du départ à la retraite du Contrôleur général Pierre Patet.

Celui-ci fera valoir ses droits à la retraite au 1er septembre de l'année 2017. Toutefois, il cessera d'exercer les fonctions de directeur départemental au 1er juin 2017 puisqu'il soldera à cette date l'intégralité des droits à congés dont il bénéficie. Il a donc été décidé que le recrutement du Colonel hors classe Candas prendrait effet à cette date.

Afin de prendre en compte ce recrutement au 1er juin 2017, il vous est proposé de modifier temporairement, le TEP de la manière suivante :

- Création d'un poste de colonel hors classe à compter du 1er juin 2017.

Par ailleurs, au 1er juillet 2017 le colonel hors classe Doxin faisant valoir ses droits à la retraite, un poste de colonel hors classe sera supprimé et le Tableau des emplois permanents redeviendra conforme à celui proposé au 1er janvier 2017.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_026-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS PAR CADRES D'EMPLOIS
au 01/01/2017

CT du 27/04/2017 - CASDIS du 11/05/2017

		CAT.					
FILIERE	**Grades / Cadres d'emplois**	**A**	**B**	**C**	**POSTES**	***TEP précédent***	***Evolution***
SPP	Contrôleurs Généraux SPP	1			**1**	*0*	*1*
	Colonels Hors Classe SPP	2			**2**	*0*	*2*
	Colonels SPP	2			**2**	*4*	*-2*
	Lt-Colonels SPP	10			**10**	*11*	*-1*
	Commandants SPP	16			**16**	*16*	
	Capitaines SPP	32			**32**	*32*	
	Lieutenants SPP		59		**59**	*59*	
	Sous-officiers SPP			386	**386**	*377*	*9*
	Sapeurs et caporaux SPP			133	**133**	*142*	*-9*
Total SPP		**63**	**59**	**519**	**641**	***641***	***0***
SPP 3SM	Médecins et Pharmaciens SPP	6			**6**	*6*	
	Infirmiers d'encadrement SPP	4			**4**	*4*	
	Infirmiers de SPP		1		**1**	*1*	
	Total SPP 3SM	**10**	**1**		**11**	***11***	***0***
Adm	Administrateurs territoriaux	1			**1**	*1*	
	Attachés territoriaux	12			**12**	*12*	
	Rédacteurs territoriaux		13		**13**	*13*	
	Adjoints administratifs (**)			67,5	**67,5**	*67,5*	
Total Adm		**13**	**13**	**67,5**	**93,5**	***93,5***	***0***
Tech	Ingénieurs territoriaux	6			**6**	*6*	
	Techniciens territoriaux		24		**24**	*23*	*1*
	Agents de maîtrise			14	**14**	*15*	*-1*
	Adjoints techniques (**)			14,5	**14,5**	*14,5*	
Total Tech		**6**	**24**	**28,5**	**58,5**	***58,5***	***0***
Médico-soc / Cult	Psychologues	1			**1**	*1*	
	Assistants socio-éducatifs		1		**1**	*1*	
	Assistants de conservation du patrimoine		1		**1**	*1*	
	Techniciens paramédicaux		1		**1**	*1*	
	Total Médico-soc / Cult	**1**	**3**		**4**	***4***	***0***
POSTES		**93**	**100**	**615**	**808**	***808***	***0***

a. 2 emplois fonctionnels : 1 contrôleur général sur l'emploi de DDSIS, 1 colonel sur l'emploi de DDA
b. 4 personnels mis à disposition : 1 colonel hors classe, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel et 1 commandant

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_027-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-027CA DU 11 MAI 2017

REGLES DE RECUPERATION DES TEMPS DE TRAJET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis du comité technique en date du 11 mai 2017 ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les modifications apportées aux règles de récupération des temps de trajet telles que décrites dans le rapport.**
- **PRECISE que l'annexe 4 du règlement intérieur sera modifiée pour intégrer ces règles de récupération des temps de trajet.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_027-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page25
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_027-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

REGLES DE RECUPERATION DES TEMPS DE TRAJET

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	REFERENCES GFS/JB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Comité technique	Pour avis	27/04/2017
Conseil d'administration	Pour délibération	11/05/2017

Les règles actuelles

Le règlement formation prévoit que le temps passé en transport peut, à certaines conditions, donner lieu à récupération.

Les dispositions inscrites à l'article 5.1 sont les suivantes :

« Les formations obligatoires, de perfectionnement ou de préparation aux concours et examens, les colloques et séminaires professionnels suivis en dehors des heures de service et ceux qui se déroulent sur une période de temps partiel donnent lieu à récupération au prorata du temps passé en formation.

Le temps passé en transport entre la résidence familiale et le lieu du stage donne lieu, pour les kilomètres parcourus au-delà du trajet habituel résidence familiale / résidence administrative, à récupération comme suit :

- *< 100 km : rien*
- *de 100 à 500 km : 2 heures de travail effectif*
- *> 500 km : 5 heures de travail effectif*

Dérogation : pour les formations nécessitant une logistique lourde, le temps de transport est récupéré en totalité.

Ces règles ne s'appliquent pas aux cadres : catégories A, catégories B dont l'indice brut est supérieur à 380…. ».

Des règles précisées en 2016

Ces dispositions ont régulièrement suscité des interrogations et ont parfois généré des interprétations différentes au sein de l'établissement. Aussi, la note de service n°2016/037 du 9 mai 2016 est venue clarifier et encadrer les pratiques, notamment sur la distance à prendre en compte dans la méthode de calcul.

Néanmoins, lors des réunions de dialogue social, les organisations syndicales représentatives du personnel ont souhaité que ces règles puissent être réévaluées afin de mieux prendre en compte le temps réellement consacré aux déplacements pour se rendre en formation.

La réglementation en la matiere

Si te temps de trajet n'est pas considéré comme du travail effectif à part entière, il appartient néanmoins à chaque assemblée délibérante de fixer les règles possibles de récupération des temps de trajet pour se rendre en formation.

Propositions du groupe de travail

A la demande du DRH, un groupe de travail a été constitué afin d'émettre des propositions concrètes en ce sens. Composé du GFS et de représentants des différentes organisations syndicales (SA, CGT, Avenir-Secours et CFDT), le groupe s'est réuni à 3 reprises et a dressé un état des lieux.

Bilan de la répartition des km pris en compte

Kilométrage pris en compte pour le calcul de la récupération	Nb d'agent	Pourcentage
0 km	1592	55,3%
0 à 10km	88	3,1%
10 à 20 km	132	4,6%
20 à 30 km	115	4,0%
30 à 40 km	83	2,9%
40 à 50 km	51	1,8%
50 à 60 km	67	2,3%
60 à 70 km	78	2,7%
70 à 80 km	41	1,4%
80 à 90 km	75	2,6%
90 à 100 km	80	2,8%
100 à 200 km	327	11,4%
200 à 300 km	92	3,2%
300 à 400 km	45	1,6%
400 à 500 km	8	0,3%
500 à 750 km	0	0,0%
750 à 1000 km	0	0,0%
> 1000 km	4	0,1%

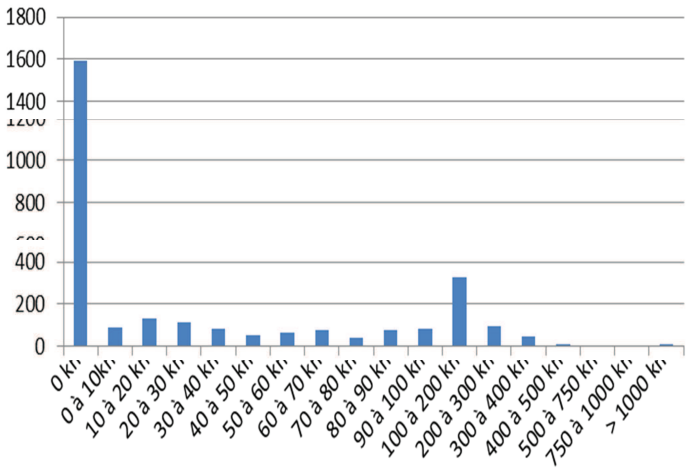

Bilan des temps de récupération selon les règles actuelles

Kilomètres pris en compte	Temps de récupération	Nb d'agents	Total heures
< 100 km	rien	2 400	0
de 100 à 500 km	2 heures	474	948
> 500 km	5 heures	4	20
		2 878 agents Moyenne : 20'10"	**968 heures**

Nota : Les agents résidant à plus de 40 km du lieu de formation ont été considérés comme étant hébergés

Points de validation du groupe de travail.

1. Maintien du principe actuel : *« Le temps passé en transport entre la résidence familiale et le lieu de stage donne lieu à récupération, pour les kilomètres parcourus au-delà du trajet habituel résidence familiale et résidence administrative. »*
2. Maintien d'une règle unique pour les stagiaires et les formateurs.
3. Lorsqu'un hébergement est proposé à l'agent, la prise en compte des kilomètres parcourus au-delà du trajet habituel résidence familiale/résidence administrative est limitée à un aller-retour par semaine durant la session de formation

Proposition du groupe de travail.

- Augmentation du nombre de seuils kilométriques et nouvelle répartition des temps de récupération.

Seuil kilomètres	Temps de récupération
< 60 km	rien
de 60 à 100 km	1 heure
de 100 à 200 km	1 heure ½
de 200 à 300 km	2 heures
de 300 à 400 km	3 heures
de 400 à 500 km	4 heures
> 500 km	1 heure par tranche de 100 km supplémentaire dans la limite de 16 heures

Simulation réalisée suivant ces nouvelles propositions.

Kilomètres pris en compte	Temps de récupération	Nb d'agents	Total heures
< 60 km	rien	2 128	0
de 60 à 100 km	1 heure	274	274
de 100 à 200 km	1 heure ½	327	490,5
de 200 à 300 km	2 heures	92	184
de 300 à 400 km	3 heures	45	135
de 400 à 500 km	4 heures	8	32
> 500 km	En fonction de la durée réelle du trajet et dans la limite de 16 heures	4	64
		2 878 agents **Moyenne : 24'35"**	**1 179,5 heures** **⇗ 211,5 heures**

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_028-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-028CA DU 11 MAI 2017

INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2015-029CA du 23 avril 2015 ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'attribution, pour l'exercice de leur fonction, au Président et aux Vice-Présidents d'une indemnité mensuelle de fonction égale à**
  - **32,5% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au Président de l'instance**
  - **16,25% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à chacun des Vice-présidents de l'instance**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_028-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page29
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_028-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	REFERENCES GEC/JJ

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	11/05/2017

Le Conseil d'administration a approuvé, par délibération n° 2015-029CA du 23 avril 2015 l'attribution au Président et aux Vice-présidents d'une indemnité de fonction égale à :

- 32,5 % de l'indice 1015 au Président de l'instance,
- 16,25 % de l'indice 1015 à chacun des Vice-présidents

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations, l'indice brut terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique passe de 1015 à 1022 à compter du 1er janvier 2017 puis à 1027 à compter du 1er janvier 2018.

Compte-tenu de ces modifications et dans la mesure où la délibération du 23 avril 2015 fait expressément référence à l'indice 1015, une nouvelle délibération est nécessaire.

Aussi, il vous est proposé d'attribuer, pour l'exercice de leur fonction, une indemnité mensuelle de fonction égale à :

- 32,5 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au Président de l'instance,
- 16,25 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à chacun des Vice-présidents de l'instance.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_029-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-029CA DU 11 MAI 2017

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à ester en justice en qualité de défendeur dans le cadre de la requête n° 16NT03789 déposée par Mme F. A. auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes, visant notamment à annuler le le jugement n°1505852 du 29 septembre 2016 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 novembre 2015 du Président du Conseil d'administration du SDIS 35, lui infligeant la sanction d'exclusion temporaire de fonctions de trois mois.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_029-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_029-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES DAF/CB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	11/05/2017

Par courrier en date du 30 novembre 2016, le greffier en chef de la Cour Administrative d'Appel de Nantes a transmis au SDIS une requête introductive d'instance (n° 16NT03789), présentée le 24 novembre 2016 par Mme A., directrice territoriale au sein de l'établissement. Mme A. demande à la cour :

- D'annuler le jugement n°1505852 du 29 septembre 2016 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 novembre 2015 du Président du conseil d'administration du SDIS 35, lui infligeant la sanction d'exclusion temporaire de fonctions de trois mois
- D'annuler ledit arrêté
- De mettre à la charge du SDIS la somme de 2 000 € au titre des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Par courrier en date du 27 février 2017, le greffier en chef du tribunal administratif de Rennes a transmis au SDIS une requête introductive d'instance (n° 1700764-4), présentée le 14 février 2017 par Monsieur L, Caporal de sapeur-pompier professionnel au sein de l'établissement. Ce recours vise à l'annulation, ensemble :

- De l'avis défavorable infligé à Monsieur L. par le Directeur départemental du SDIS 35 quant à son inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2016.
- De la décision du Président du Conseil d'administration du SDIS 35 en date du 14 décembre 2016 rejetant le recours gracieux formé par Monsieur L. à l'encontre de l'avis défavorable précité.

Par courrier en date du 19 avril 2017, le greffier en chef du tribunal administratif de Rennes a transmis au SDIS une nouvelle requête introductive d'instance (n° 1701711-4), présentée le 7 avril 2017 par Monsieur L.. Ce recours vise à l'annulation, ensemble :

- du tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeur-pompier professionnel tel qu'établi le 25 octobre 2016
- de la décision du 17 février 2017 prise par le Directeur départemental du SDIS 35 rejetant le recours gracieux présenté par Monsieur L., par l'intermédiaire de son Conseil, tendant à ce qu'il soit procédé au retrait dudit tableau annuel d'avancement d'une part et, d'autre part, à l'inscription de Monsieur L. sur le Tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2016.

Il vous est proposé d'autoriser le Président du conseil d'administration à ester dans les différentes instances présentées et de désigner le cabinet Martin Avocats (Rennes), pour défendre les intérêts du SDIS.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_030-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-030CA DU 11 MAI 2017

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à ester en justice en qualité de défendeur dans le cadre des deux recours pour excès de pouvoir (n°1700764-4 et 1701711-4) exercés auprès du Tribunal administratif de Rennes par M. S. L., caporal de sapeur-pompier professionnel au sein de l'établissement, visant notamment à annuler l'avis défavorable infligé à M. L. par le Directeur départemental du SDIS 35 quant à son inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2016 et à l'annulation du tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeur-pompier professionnel tel qu'établi le 25 octobre 2016.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_030-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_030-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES DAF/CB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	11/05/2017

Par courrier en date du 30 novembre 2016, le greffier en chef de la Cour Administrative d'Appel de Nantes a transmis au SDIS une requête introductive d'instance (n° 16NT03789), présentée le 24 novembre 2016 par Mme A., directrice territoriale au sein de l'établissement. Mme A. demande à la cour :

- D'annuler le jugement n°1505852 du 29 septembre 2016 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 novembre 2015 du Président du conseil d'administration du SDIS 35, lui infligeant la sanction d'exclusion temporaire de fonctions de trois mois
- D'annuler ledit arrêté
- De mettre à la charge du SDIS la somme de 2 000 € au titre des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Par courrier en date du 27 février 2017, le greffier en chef du tribunal administratif de Rennes a transmis au SDIS une requête introductive d'instance (n° 1700764-4), présentée le 14 février 2017 par Monsieur L, Caporal de sapeur-pompier professionnel au sein de l'établissement. Ce recours vise à l'annulation, ensemble :

- De l'avis défavorable infligé à Monsieur L. par le Directeur départemental du SDIS 35 quant à son inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2016.
- De la décision du Président du Conseil d'administration du SDIS 35 en date du 14 décembre 2016 rejetant le recours gracieux formé par Monsieur L. à l'encontre de l'avis défavorable précité.

Par courrier en date du 19 avril 2017, le greffier en chef du tribunal administratif de Rennes a transmis au SDIS une nouvelle requête introductive d'instance (n° 1701711-4), présentée le 7 avril 2017 par Monsieur L.. Ce recours vise à l'annulation, ensemble :

- du tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeur-pompier professionnel tel qu'établi le 25 octobre 2016
- de la décision du 17 février 2017 prise par le Directeur départemental du SDIS 35 rejetant le recours gracieux présenté par Monsieur L., par l'intermédiaire de son Conseil, tendant à ce qu'il soit procédé au retrait dudit tableau annuel d'avancement d'une part et, d'autre part, à l'inscription de Monsieur L. sur le Tableau annuel d'avancement au grade de caporal-chef de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2016.

Il vous est proposé d'autoriser le Président du conseil d'administration à ester dans les différentes instances présentées et de désigner le cabinet Martin Avocats (Rennes), pour défendre les intérêts du SDIS.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_031-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-031CA DU 11 MAI 2017

CONVENTION AVEC LE SDIS 29
RELATIVE A LA MAINTENANCE DES MATERIELS BIOMEDICAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de convention avec le SDIS 29 relative à la maintenance des matériels biomédicaux, tel qu'il figure en annexe.**
- **AUTORISE le Président à signer ladite convention et les actes s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_031-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page35
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_031-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

CONVENTION AVEC LE SDIS 29 RELATIVE A LA MAINTENANCE DES MATERIELS BIOMEDICAUX

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES DAF/CB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	11/05/2017

Le SDIS du Finistère emploie un technicien compétent pour la maintenance des dispositifs biomédicaux.

Dans la mesure où le SDIS 35 assume le rôle de coordonnateur du groupement de commandes inter-SDIS pour la fourniture de consommables pharmaceutiques, le SDIS 29, dans le cadre d'une mutualisation des compétences, propose que ce technicien réalise le contrôle et la maintenance des matériels du SDIS 35, et ce à titre gratuit, hormis la prise en charge des frais de transport et d'hébergement du technicien, et du coût des pièces détachées et du transport des matériels.

Un projet de convention a été établi et figure en annexe au présent rapport.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_031-DE

SDIS 29

SAPEURS POMPIERS Ille & Vilaine

Convention relative aux modalités de réalisation des prestations de maintenance et de réparation de matériels biomédicaux du SDIS 35 par un technicien biomédical du SDIS 29

La présente convention est établie entre :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine
2, rue du Moulin de Joué
B.P. 80127
35701 RENNES Cedex 7

Représenté par : Monsieur Jean-Luc CHENUT, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 11 mai 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 35»

et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère
58 Avenue de Kéradennec

CS 54013
29337 QUIMPER Cedex

Représenté par : Madame Nicole ZIEGLER, en qualité de Présidente du Conseil d'Administration, dûment habilitée à l'effet des présentes par décision du Bureau du Conseil d'administration en date du 4 mai 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 29»

Dans un souci de mutualisation et de rationalisation des compétences entre personnels de SDIS et en contrepartie du travail réalisé par le SDIS 35 comme coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture de consommables pharmaceutiques, le SDIS 29 propose la réalisation d'une prestation de maintenance et de réparation de matériels biomédicaux du SDIS 35 par le technicien biomédical du SDIS 29.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de réalisation des **maintenances préventives et curatives** d'appareils biomédicaux du SDIS 35 pour lesquelles ce dernier ne dispose pas des personnels compétents et habilités.

Toute intervention (préventive ou curative) sur un appareil sera accompagnée d'un rapport détaillé des opérations réalisées, tel que le préconise la règlementation en vigueur sur les dispositifs médicaux. Ce rapport sera transmis dès que possible au SDIS 35.

Article 2 : Modalités de réalisation des prestations

Chaque année, un inventaire du matériel à maintenir sera réalisé en accord entre les 2 SDIS, permettant de programmer un calendrier d'intervention pour les maintenances préventives annuelles qui seront réalisées en fonction des matériels, soit à la direction ou dans les CIS dans la limite de 10 jour par an.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page38
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_031-DE

La personne intervenant sur les appareils s'engage à :

- Contrôler la conformité des appareils par rapport aux standards constructeurs
- Effectuer tous les tests jugés nécessaires pour une bonne utilisation du matériel
- Mettre à jour les logiciels si jugé nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil
- Vérifier et mettre en conformité avec les normes de sécurité et les spécifications du fabricant
- Ne réaliser que les opérations préconisées par les constructeurs des appareils
- Ne pas modifier les paramétrages des appareils sans en aviser au préalable le SDIS 35.

Les maintenances curatives seront réalisées à la PUI du SDIS 29 au fil des besoins du SDIS 35.

Toute intervention (préventive ou curative) sur un appareil sera accompagnée d'un rapport détaillé des opérations réalisées, tel que le préconise la règlementation en vigueur sur les dispositifs médicaux. Ce rapport sera transmis dès que possible au SDIS 35.

Article 3 : Modalités de facturation

Les frais engagés par le SDIS 29 seront refacturés par ce dernier au SDIS 35 sur la base du remboursement des frais de transport, hôtellerie et de restauration, conformément aux forfaits établis par les textes relatifs aux remboursements des frais de déplacements des agents de la fonction publique.

Cette facturation sera établie annuellement à l'issue des prestations.

Les pièces détachées seront commandées et payées par le SDIS 35, puis envoyées au SDIS 29 pour utilisation sur demande de ce dernier.

Les frais de transport pour les appareils seront engagés et pris en charge entièrement par le SDIS 35 (la PUI du SDIS 35 émettra le bon de transport qui sera adressé à le PUI du SDIS 29 pour le retour des appareils).

Article 4 : Assurance et garantie

Les appareils biomédicaux pris en charge par le SDIS 29 seront des appareils sortis de la période de garantie constructeur.

Le SDIS 29 s'engage à ne faire intervenir que du personnel formé et habilité à réaliser les opérations citées en objet de la présente convention.

Le personnel du SDIS 29 sera couvert tant en termes de risques statutaires que de responsabilité civile par les assurances du SDIS 29.

Article 5 : **Entrée en vigueur**

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. La durée totale de cette convention ne pourra dépasser 5 ans.

Les parties contractantes pourront unilatéralement en dénoncer l'exécution en respectant un préavis d'information de 3 mois.

Article 6 : Contentieux

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les deux parties.

En cas de contentieux relatif à l'application de la présente convention le tribunal administratif de Rennes est compétent.

Date :

Pour le SDIS 35, Le Président du Conseil d'administration,	Pour le SDIS 29, La Présidente du Conseil d'administration,
Jean-Luc CHENUT	**Nicole ZIEGLER**

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_032-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-032CA DU 11 MAI 2017

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ACHAT DE CONSOMMABLES PHARMACEUTIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes pour l'achat de consommables pharmaceutiques, tel qu'il figure en annexe.**
- **AUTORISE le Président à signer ladite convention et les actes s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_032-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page39
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_032-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE CONSOMMABLES PHARMACEUTIQUES

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES PFCP/VR

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	11/05/2017

Le Groupement de commandes des SDIS bretons relatif aux consommables pharmaceutiques se termine le 31 décembre 2017. Suite aux différents échanges entre SDIS et les avis favorables recueillis, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes élargi à un plus grand nombre de SDIS afin de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser l'efficacité économique de ces achats. Ainsi, les SDIS 14, 22, 27, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76 pourraient participer à ce groupement.

Cette démarche doit être formalisée par la signature d'une convention entre les 13 membres du groupement.

Le périmètre du groupement recouvre un certain nombre de domaines pour lesquels des besoins récurrents et communs aux treize établissements ont été identifiés :

- Draps à usage unique,
- Gants en nitrile,
- Compresses stériles,
- Pansements américains stériles,
- Masques à haute et moyenne concentration adultes et enfants,
- Couvertures isothermes de survie.

Cette convention de groupement entrera en vigueur à sa date de notification au dernier des membres du groupement et prendra fin au terme de l'exécution des accords-cadres à bons de commande.

Le SDIS 35 se propose d'être coordonnateur du groupement. A ce titre, il assurera notamment la préparation de la consultation, l'organisation et le secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres, la signature des accords-cadres ainsi que leur notification, leur reconduction et la passation des avenants éventuels.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du coordonnateur du groupement.

Chaque SDIS pourra adhérer à l'ensemble des domaines identifiés ou à certains seulement. Les accords-cadres débuteront au 1er janvier 2018 ou à une date ultérieure si des accords-cadres sont actuellement en cours jusqu'au 31 décembre 2018 et pourront être reconduits trois fois.

Le projet de convention est présenté en annexe.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_032-DE
Dossier de séance CASDIS / Page41

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES PHARMACEUTIQUES ENTRE LES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS 14,22,27,29,35,44,49,50,53,56,61,72,76)

La présente convention est établie entre :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine
2, rue du Moulin de Joué
B.P. 80127
35701 RENNES CEDEX 7

Représenté par : Monsieur Jean-Luc CHENUT, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 35»

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados
25 Boulevard Maréchal Juin
14000 CAEN

Représenté par : Monsieur Jean-Léonce DUPONT, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du xxxx 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 14»

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor
13 rue de Guernesey
22015 ST BRIEUC

Représenté par : Monsieur Alain CADEC, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du xxxxx 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 22»

Le Service Départemental d'Incendie de l'Eure
8 Rue Michel Baudoux
BP 613
27006 EVREUX CEDEX

Représenté par : Monsieur Sébastien LECORNU, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du xxxxx 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 27»

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page42
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_032-DE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère
58 Avenue de Kéradennec
29337 QUIMPER

Représenté par : Madame Nicole ZIEGLER, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 7 mars 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 29»

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire Atlantique
Impasse Vieille Ville
44470 CARQUEFOU

Représenté par : Monsieur Philippe GROSVALET, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du xxxxx 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 44»

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Maine et Loire
6 Avenue du Grand Perigné
49071 BEAUCOUZE

Représenté par : Monsieur Christian GILLET, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du xxxxx 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 49»

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche
1238 Rue du Vieux Candol
50009 ST LO

Représenté par : Monsieur Jacky BOUVET, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du xxxxx 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 50»

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne
19 Rue Eugène Messmer
CS 60533
53005 LAVAL CEDEX

Représenté par : Monsieur Olivier RICHEFOU, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du xxxxx 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 53»

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan
40 Rue Jean Jaurès
56000 VANNES

Représenté par : Monsieur Gilles DUFEIGNEUX, Président du conseil d'administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du xxxxx 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 56»

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne
12 Rue Philippe Lebon
61000 ALENCON

Représenté par : Monsieur Alain LAMBERT, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du xxxxx 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 61»

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe
15 Boulevard St Michel
CS 90035
72190 COULAINES

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_032-DE

Représenté par : Monsieur Jean-Pierre VOGEL, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Bureau du Conseil d'Administration n°2017-07 en date du 6 mars 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 72»

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine Maritime
6 Rue du Verger
CS 40078
76192 YVETOT CEDEX

Représenté par : Monsieur André GAUTIER, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du xxxxx 2017

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS 76»

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page44
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_032-DE

Il a été convenu ce qui suit :

EXPOSÉ

Les membres du groupement souhaitent mutualiser leurs moyens et compétences pour procéder à la passation d'accords-cadres de fourniture de consommables pharmaceutiques afin de bénéficier de l'effet massification des achats communs au groupement.

Pour ce faire, les parties conviennent de créer un groupement de commandes par cette convention constitutive conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet, de constituer un groupement de commandes entre les SDIS cités ci-dessus pour divers achats précisés à l'article 2 de la présente convention.

Elle définit les modalités de fonctionnement du groupement et les conditions de participation de ses 13 membres.

ARTICLE 2 : PERIMETRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement de commandes porte sur les achats de fournitures suivantes :

- Draps à usage unique,
- Gants en nitrile
- Compresses stériles,
- Pansements américains stériles,
- Masques à haute et moyenne concentration adultes et enfants,
- Couvertures isothermes de survie.

ARTICLE 3 : ADHESION AU GROUPEMENT

La convention doit être préalablement approuvée par chacun des membres, par une délibération de son assemblée délibérante ou par une décision de l'instance habilitée. Chacun des membres s'engage à transmettre au coordonnateur une copie de cette délibération.

L'adhésion de nouveaux membres est impossible dès lors que les procédures de passation ont été engagées.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Les parties conviennent de désigner le SDIS 35 comme coordonnateur du Groupement. Le siège administratif du groupement de commandes est établi à l'adresse suivante :

Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine
2, rue du Moulin de Joué
B.P. 80127
35701 RENNES CEDEX 7

ARTICLE 5 : MISSIONS DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur du groupement s'engage à :

- Animer et assurer le secrétariat du groupement de commande,
- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- Définir et recenser les besoins de tous les membres du groupement,
- Elaborer les cahiers des charges,
- Définir les critères et les faire valider par l'ensemble des membres,
- Assurer l'envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence,
- Effectuer l'analyse des candidatures et des offres pour l'attribution des accords-cadres,
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence,
- Signer les accords-cadres pour le compte des membres du groupement,
- Transmettre au contrôle de légalité les accords-cadres,
- Notifier les accords-cadres pour le compte des membres du groupement,
- Procéder à la publication des avis d'attribution,
- Envoyer une copie du dossier des accords-cadres à chaque membre du groupement.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_002-DE

- passer des éventuelless modifications aux accords-cadres (ex. avenants)
- reconduire les accords-cadres pour le compte des membres du groupement après décision de chaque membre sur sa volonté de reconduire ou non les accords-cadres.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres du groupement s'engagent à :

- définir préalablement au lancement de la procédure leurs besoins propres pour une partie ou l'ensemble des prestations prévues à l'article 2 de la convention,
- formuler leurs remarques dans les délais impartis,
- participer à l'analyse ou à défaut valider le résultat de l'analyse des offres avant attribution,
- exécuter les accords-cadres pour les besoins qui le concernent,
- établir la fiche de recensement,
- informer le coordonnateur du groupement 4 mois avant la date de reconduction dans l'hypothèse où un membre du groupement ne souhaiterait pas reconduire un ou plusieurs accords-cadres.

ARTICLE 7 : PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Le coordonnateur réalisera la procédure de consultation sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert, conformément aux articles 42.1° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25-I-1°, 67 à 68 du **décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**.

Ce marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 8 : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

La commission d'appel d'offres compétente pour les procédures organisées dans le cadre du groupement est, conformément à l'article L-1414-3-II du code général des collectivités territoriales, **celle du coordonnateur**.

Un représentant de la Concurrence ainsi que le payeur départemental pourront participer à titre consultatif aux réunions de la Commission d'appel d'offres.

La Commission d'appel d'offres du coordonnateur attribue les accords-cadres passés en procédure formalisée et choisit le prestataire retenu pour chaque lot.

ARTICLE 9 : CLAUSES FINANCIERES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

Le coordonnateur prend en charge les frais occasionnés par la gestion des procédures du groupement. Aucune participation aux frais de gestion n'est demandée aux autres membres du groupement.

Chaque membre assume les charges relatives à l'intervention de ses propres agents au profit du groupement.

ARTICLE 10 : INSCRIPTION BUDGETAIRE ET SUIVI COMPTABLE DES MARCHES

Chaque membre du groupement inscrit le montant des crédits nécessaires qui le concerne dans le budget de son établissement et assure l'exécution comptable des contrats qui le concernent.

ARTICLE 11 : RETRAIT D'UN MEMBRE DU GROUPEMENT

Les membres du groupement peuvent se retirer du groupement à tout moment, sous réserve du respect des engagements pris et des commandes émises dans le cadre des accords-cadres en cours.

Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné.

Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution d'un accord-cadre, il ne prend effet qu'à la fin de la période d'exécution dudit contrat.

Le coordonnateur doit être informé de tout projet de retrait par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois (3) mois.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page46
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035I283503555-20170512-17_032-DE

ARTICLE 12 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant approuvé par chacun des membres dans les mêmes termes et dans des formes identiques à celles requises pour l'adoption de la convention elle-même.

ARTICLE 13 : MODALITES D'EXECUTION DES ACCORDS-CADRES ETABLIS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT

Chaque membre se charge de l'exécution de ses accords-cadres à l'issue des procédures organisées dans le cadre du groupement. Ainsi, chaque membre du groupement procède à l'émission des commandes pour ses besoins propres, vérifie la bonne exécution de la commande (réception), règle lui-même au titulaire du marché la partie des prestations qui le concerne.

Chaque membre informe le coordonnateur s'il rencontre des difficultés particulières dans cette exécution.

ARTICLE 14 : RESILIATION DES ACCORD-CADRES

Le coordonnateur assure la résiliation des accords-cadres sans accord express de l'instance habilitée des membres du groupement, dans les cas suivants :

- inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 48, 50 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail.
- liquidation judiciaire du/d'un titulaire
- décès ou incapacité civile du titulaire à la condition qu'il ne donne pas lieu à proposition de continuation par les ayant droits ou le curateur.
- le cas de plusieurs absences de réponse d'un titulaire à un accord-cadre quand cela est prévu dans l'accord cadre.

Dans tous les autres cas, le coordonnateur assure la résiliation des accords-cadres après avoir obtenu l'accord express de l'instance habilitée de chacun des membres.

Le montant de l'indemnité éventuelle sera divisé par le nombre de membres, pondéré par le poids relatif de chacun d'entre eux dans la présente convention ou dans les accords-cadres afférents au dossier de consultation concerné.

ARTICLE 15 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de RENNES.

Les parties s'engagent toutefois à privilégier la recherche d'une solution amiable au litige les opposant. Dès lors, tout litige devra faire l'objet d'une procédure de négociation amiable et, autant que de besoin, avant toute procédure contentieuse, les parties feront appel à une mission de conciliation du Tribunal Administratif de Rennes dans le cadre des dispositions de l'article L 211-4 du Code de Justice Administrative.

ARTICLE 16 : CAPACITE A AGIR EN JUSTICE

A défaut d'accord amiable entre les pouvoirs adjudicateurs du groupement et les titulaires des contrats passés, le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement. Il informe et consulte par tout moyen les autres membres du groupement sur sa démarche et l'évolution du litige.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, la répartition de la charge financière sera définie par les membres du groupement d'un commun accord.

ARTICLE 17 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification par le coordonnateur au dernier des membres du groupement de commandes et s'exécute jusqu'à la fin de la durée d'exécution des accords-cadres.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503959-20170512-17_032-DE

La présente convention est établie en 1 exemplaire, conservée par le SDIS coordonnateur.

Le SDIS coordonnateur se chargera de compiler l'ensemble des signatures à la suite de la convention originale. De même, il se chargera, après procédure de contrôle de légalité, de notifier une copie à l'ensemble des membres du groupement.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_033-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-033CA DU 11 MAI 2017

MARCHES RELATIFS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCES
ANNEES 2018 A 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président du Conseil d'administration à lancer un appel d'offres ouvert pour les prestations d'assurances responsabilité civile, flotte véhicules, protection juridique, protection juridique des personnes morales et protection fonctionnelle pour les années 2017 à 2021.**
- **AUTORISE le Président à signer tous les actes s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_033-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_033-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-033CA DU 11 MAI 2017

MARCHES RELATIFS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCES
ANNEES 2018 A 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président du Conseil d'administration à lancer un appel d'offres ouvert pour les prestations d'assurances responsabilité civile, flotte véhicules, protection juridique, protection juridique des personnes morales et protection fonctionnelle pour les années 2017 à 2021.**
- **AUTORISE le Président à signer tous les actes s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_033-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_034-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-034CA DU 11 MAI 2017

MARCHES RELATIFS A L'ENTRETIEN PREVENTIF ET CURATIF DES VEHICULES DE MOINS DE 3,5 T
ANNEES 2017 A 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président du Conseil d 'administration à lancer un appelle d'offres ouvert pour l'entretien préventif et curatif des véhicules de moins de 3,5 tonnes pour les années 2017 à 2021.**
- **AUTORISE le Président à signer tous les actes s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_034-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_034-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

MARCHES RELATIFS A L'ENTRETIEN PREVENTIF ET CURATIF DES VEHICULES DE MOINS DE 3,5 T - ANNEES 2017 A 2021

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES GFCP/BS

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	11/05/2017

Les marchés relatifs à l'entretien préventif et curatif des véhicules de moins de 3,5 tonnes du SDIS 35 arrivant à échéance en octobre 2017, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle consultation. L'estimation annuelle de l'opération s'élève à 237 000 € HT.

Cette consultation sera effectuée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément à l'article 42.1° de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 25-I.1º et 67 à 68 du décret nº 2016-360 du 25 mars 2016, compte tenu du montant total estimé de l'opération pour 4 ans : 948 000 € HT.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande **sans minimum ni maximum** passé en application en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

N° de lot	Désignation	Montant estimatif annuel HT
1	Entretien préventif et curatif des véhicules < 3,5 tonnes toutes marques du Pays de Brocéliande	22 000 €
2	Entretien préventif et curatif des véhicules < 3,5 tonnes toutes marques du Pays de Fougères	22 000 €
3	Entretien préventif et curatif des véhicules < 3,5 tonnes toutes marques du Pays de Redon	14 000 €
4	Entretien préventif et curatif des véhicules < 3,5 tonnes toutes marques du Pays de Rennes	110 000 €
5	Entretien préventif et curatif des véhicules < 3,5 tonnes toutes marques du Pays de St Malo	31 000 €
6	Entretien préventif et curatif des véhicules < 3,5 tonnes toutes marques du Pays des Vallons de Vilaine	15 000 €
7	Entretien préventif et curatif des véhicules < 3,5 tonnes toutes marques du Pays de Vitré	23 000 €

Les crédits afférents sont inscrits aux chapitres correspondants du budget du SDIS.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_035_2-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-035CA DU 11 MAI 2017

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SNSM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de convention de partenariat entre le SDIS et la SNSM tel qu'il figure en annexe.**
- **AUTORISE le Président à signer ladite convention et les actes s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_035_2-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page53
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_035_2-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SNSM

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES DAF/CB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau ordinaire	Pour avis	19/01/2017
Conseil d'administration	Pour délibération	11/05/2017

Le Centre de formation et d'intervention de la SNSM a sollicité le don de 3 VSAV réformés, au rythme d'un par an pour la période 2017 à 2019.

Afin de soutenir l'action de la SNSM dans les dispositifs préventifs de sécurité nécessaires en Ille-et-Vilaine, et l'accompagner dans le renouvellement de sa flotte de véhicules devenus obsolètes, il est proposé de céder à titre gratuit 3 VSAV réformés au rythme d'un par an, entre 2017 et 2019.

Il est précisé que Les véhicules sont cédés en l'état, sans aucune garantie de la part du SDIS, et que la SNSM s'engage à assumer le coût du contrôle technique et à faire en sorte, à ses frais, que les véhicules ne puissent être confondus avec des VSAV du SDIS (enlèvement des logos, remise en peinture…).

La SNSM s'engage à maintenir sa participation à des dispositifs préventifs de sécurité en Ille–et-Vilaine au cours de l'année et à rendre compte en fin d'année au SDIS 35 de l'utilisation des véhicules sur les différents dispositifs.

L'ensemble de ces dispositions font l'objet d'un projet de convention de partenariat joint en annexe.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Dossier de séance CASDIS / Page55
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170512-17_035_2-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS ET LA SNSM

Entre

Le Service départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine, 2, rue du Moulin de Joué, BP 80127, 35701 RENNES cedex 7, représenté par M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration

Désigné ci-après « SDIS 35 »

Et

Le Centre de formation et d'intervention de la SNSM d'Ille-et-Vilaine, 35C rue Jean-Marie HUCHET, 35000 RENNES, représenté par son directeur, M. Raymond GOURY,

Désigné ci-après « SNSM »

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Afin de soutenir l'action de la SNSM dans les dispositifs préventifs de sécurité nécessaires en Ille-et-Vilaine, et l'accompagner dans le renouvellement de sa flotte de véhicules devenus obsolètes, le SDIS accepte de céder à titre gratuit 3 VSAV réformés au rythme d'un par an, entre 2017 et 2019.

Les véhicules sont cédés en l'état, sans aucune garantie de la part du SDIS, et la SNSM s'engage à assumer le coût du contrôle technique et à faire en sorte, à ses frais, que les véhicules ne puissent être confondus avec des VSAV du SDIS (enlèvement des logos, remise en peinture…).

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

La SNSM s'engage à maintenir sa participation à des dispositifs préventifs de sécurité en Ille–et-Vilaine au cours de l'année et à rendre compte en fin d'année au SDIS 35 de l'utilisation des véhicules sur les différents dispositifs

La cession des VSAV pour les années 2018 et 2019 est soumise au respect de cet engagement et à la conservation de l'agrément d'association de sécurité civile.

ARTICLE 3 : CONTENTIEUX

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'application des présentes, les deux parties essaieront prioritairement de trouver un arrangement amiable avant l'engagement d'un éventuel recours. Un délai de deux mois maximum est accordé aux tentatives de conciliation.

En cas de difficulté manifeste non résolue par les parties suite à la mise en oeuvre de la procédure précitée, les parties pourront porter le litige devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Fait en deux exemplaires originaux, à Rennes, le

Pour le SDIS 35, **Le Président du Conseil d'administration**	**Pour la SNSM,** **Le Directeur du Centre de Formation et d'Intervention d'Ille-et-Vilaine**
Jean-Luc CHENUT	Raymond GOURY

Envoyé en préfecture le 17/05/2017
Reçu en préfecture le 17/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170517-17_036-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-036CA DU 11 MAI 2017

REFORME DES EQUIPEMENTS HORS D'USAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de réformer les matériels figurant en annexe ;**
- **DECIDE, en fonction de l'état de chaque article présenté, de ses contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS, de leur mise en vente aux enchères (Domaines ou site d'enchères), de leur recyclage ou reprise par des fournisseurs ou, en dernier recours, de leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.**

Fait à Rennes, le 11 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 17/05/2017
Reçu en préfecture le 17/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170517-17_036-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 11 mai 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 4 mai 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 23
- Nombre de présents avec voix délibérative : 15
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 2
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 6

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Louis PAUTREL, 3ème Vice-Président du Conseil d'administration, Maire de LE FERRE
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Marc HERVE, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Guillaume LOISEAU, Adjoint au maire de SAINT-MALO
- André CHOUAN, Conseiller communautaire de Rennes Métropole, Maire de l'HERMITAGE
- Yves HISOPE, Conseiller Communautaire de Vitré Communauté, Maire de GENNES SUR SEICHE

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	17	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ENGINS ET VEHICULES PROPOSÉS A LA RÉFORME									
Immat.	**Type Engin**	**Marque - Modèle**	**Date MEC**	**Provenance**	**Energie**	**Km ou h**	**Age Véhicule**	**Amortissement Technique**	**Etat Véhicule**	**Propositions**
8417 VN 35	FPT	RENAULT G230 D	07/08/1989	GFS	GO	42 718	27,7	22	Véhicule refusé au contrôle technique (corrosion: longeron arrière droite et gauche + faux-châssis droite et gauche)	WEBENCHERES
9889 XB 35	FPT	RENAULT M 210 D	11/05/1994	CHATEAUBOURG	GO	19 000	23,0	22	Véhicule hors d'usage, usure mécanique générale, 4 pneumatiques usés, fuite de la citerne eau et problème de faiseau électrique	WEBENCHERES
80 ALR 35	VLCC	OPEL VIVARO	02/06/2005	GTN	GO	150 840	11,9	10	Usure mécanique générale : kit de distribution et courroies d'accessoire + batterie à changer, vidange moteur à faire, carrosserie très abîmée, équipement intérieur très usé	WEBENCHERES
EH810HV	VLCC	OPEL VIVARO	20/10/2004	GTSO	GO	204 727	12,5	10	Usure mécanique générale : kit de distribution et courroies d'accessoire et amortisseurs arrières à changer, "Jeu anormal" dans la crémaillère et le boitier de direction, Carrosserie abîmée, Equipement intérieur usé	WEBENCHERES
EMPR027	MPR	CAMIVA 1000-15	01/01/1989	PLEINE FOUGERES	ES	78 h	28,3	30	MPR hors d'usage qui ne démarre plus et problème de ralenti (MPR en Surcharge)	WEBENCHERES
173 AEJ 35	VLF	PEUGEOT PARTNER	31/10/2003	GTN	GO	216 000	13,5	17	Usure mécanique générale, véhicule dangereux qui démarre mal (A Changer : crémaillère de direction, kit de distribution, pneumatiques avant - A régler : jeu aux soupapes, vidange moteur) estimation des travaux environ 2000 € soit la valeur vénale du véhicule.	WEBENCHERES
349 AMJ 35	VSAV	OPEL MOVANO	26/05/2005	BECHEREL	GO	193 800	11,9	12	Véhicule hors d'usage , usure mécanique générale, suspension pneumatique hors service, kit de distribution et courroies d'accessoire à changer, carrosserie en bon état, équipement sanitaire usagé	WEBENCHERES

Envoyé en préfecture le 17/05/2017
Reçu en préfecture le 17/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170517-17_036-DE

MATERIELS, EFFETS D'HABILLEMENT et MOBILIERS PROPOSÉS A LA REFORME (y compris EQUIPES SPÉCIALISÉES)								
Désignation de l'article	**Type / Modèle / Code Bien**	**Marque**	**Quantité**	**Motif de la réforme**	**Etat**	**Age (ans)**	**Durée Amortissement**	**Proposition**
Vestes	Textiles	BALSAN	3	Réparations trop couteuses	Hors Service	9	10	Recyclage
Surpantalons	Textiles	BALSAN	5	Réparations trop couteuses	Hors Service	9	10	Recyclage
Scaphandres lourds GR3	Type 1a	MATISEC	7	Réformés opérationnellement et usures trop importantes pour un usage en Formation	Hors Service	10	10	Destruction
Tuyaux Incendie	DN45	Remiflex	15	Hors d'usage	Brulé, Trop court, non réparable	13	18	Déchetterie
Tuyaux Incendie	DN45	Aquaflex Reflex	20	Hors d'usage	Brulé, Trop court, non réparable	10	18	Déchetterie
Tuyaux Incendie	DN70	Remiflex	20	Hors d'usage	Brulé, Trop court, non réparable	12	18	Déchetterie
Echelle 3 plans à haubans	ABA450SPG		1	plusieurs échelons tordus sur les 69 échelons présents	Hors Service	12	10	détruite le 25/10 (découpée) - recyclage
Echelle 3 plans à haubans	MI00032057		1	plusieurs échelons fondus suite à intervention	Hors Service	12	10	détruite le 25/10 (découpée) - recyclage
Echelle 3 plans à haubans	MI00010942	TUBESCA	1	plusieurs échelons tordus	Hors Service	11	10	détruite le 25/10 (découpée) - recyclage
Compresseur d'air respirable (FIXE)	GFCD2R	CIRRUS	1		HORS SERVICE	29		Reprise par BCH
Découpeur Plasma	MI00015561		1	Alimentation en 380V, impossibilité de le transformer avec alimentation en 220 V	Matériel inadapté	12	15	WEBENCHERES
Table 60x120 BRUZ	PAT0001932		1	Cassée	HS			Recyclage ENVIE 2E
Comptoir en bois BRUZ	-		1	Cassé	HS			Recyclage ENVIE 2E
Etagère en bois BRUZ	-		1	Cassée	HS			Recyclage ENVIE 2E
Chaise de bureau rouge BRUZ	-		1	Déchirée	HS			Recyclage ENVIE 2E
Fauteuil de bureau bleu avec accoudoirs BRUZ	PAT0002036		1	Déchiré	HS			Recyclage ENVIE 2E
Fauteuil de bureau bleu avec accoudoirs BRUZ	-		1	Déchiré	HS			Recyclage ENVIE 2E
Fauteuil de bureau rouge avec accoudoirs BRUZ	-		1	Cassé	HS			Recyclage ENVIE 2E
chaise de bureau grise BRUZ	-		1	Cassée	HS			Recyclage ENVIE 2E
chaise visiteur bleue BRUZ	-		1	Cassée	HS			Recyclage ENVIE 2E
bureau métal BRUZ	PAT0001918		1	Cassé	HS			Recyclage ENVIE 2E
bureau métal BRUZ	PAT0001931		1	Cassé	HS			Recyclage ENVIE 2E

Envoyé en préfecture le 17/05/2017
Reçu en préfecture le 17/05/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170517-17_036-DE
Dossier de séance CASDIS / Page60

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-037BCP DU 8 JUIN 2017

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UGAP ET LE SDIS POUR LES ANNEES 2017 A 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le point n° 18 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président du Conseil d'administration à signer la convention de partenariat avec l'UGAP annexée à la présente et tous les documents s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 8 juin 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 8 juin 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 1er juin 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UGAP ET LE SDIS 35 POUR LES ANNEES 2017 A 2021

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES GFCP/AMM

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau du Conseil d'administration	Pour délibération	08/06/2017

Les SDIS du Grand Ouest ont passé en 2012 une convention de partenariat avec l'UGAP afin de satisfaire une partie de leurs besoins d'achats dans le domaine opérationnel. Le SDIS 35 a rejoint ce partenariat en 2014.

Cette convention de partenariat ayant pris fin en 2016, l'UGAP a proposé aux SDIS du Grand Ouest de signer une nouvelle convention pour une durée de 4 ans. Les SDIS signataires s'engagent, dans le cadre de cette convention, à commander auprès de l'UGAP un montant minimum d'équipements et l'UGAP s'engage en contrepartie à leur faire bénéficier de conditions tarifaires minorées. Le montant total des commandes passées par le SDIS 35 auprès l'UGAP dans le périmètre de cette convention est estimé à 10 millions d'euros HT sur une durée de 4 ans.

Le projet de convention est présenté en annexe.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT
DEFINISSANT LES MODALITES DE SATISFACTION DES BESOINS
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU GRAND NORD-OUEST
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL DU SAPEUR-POMPIER
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ILLE-ET-VILAINE

Entre : le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ille-et-Vilaine,
Dont le siège est 2, rue du Moulin de Joué, BP 80127 35701 RENNES CEDEX 7

représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du conseil d'administration ;

ci-après dénommé « **le SDIS 35** », d'une part ;

Et : l'Union des groupements d'achats publics,
Établissement public industriel et commercial de l'État, créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, dont le siège est 1, boulevard Archimède – Champs-sur-Marne, 77444 Marne-la-vallée cedex 2,

représentée par Monsieur Edward JOSSA, Président du conseil d'administration, nommé par décret du 15 septembre 2016, en vertu de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 précité, et par délégation, par Madame Isabelle DELERUELLE, Directrice générale adjointe, en vertu de la décision n° 2016/020 du 15 septembre 2016 ;

ci-après dénommée « **l'UGAP** » d'autre part ;

Vu l'article 26 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, précisant les modalités d'intervention des centrales d'achat, notamment le II dudit article qui prévoit que les acheteurs qui ont recours à une centrale d'achat sont considérés comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence ;

Vu le décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, notamment ses articles 1er, 17 et 25 disposant, pour le premier, que l'UGAP « *constitue une centrale d'achat au sens* [de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics]…», pour le deuxième, que « *l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions* [de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics] *applicables à l'Etat* » et, pour le troisième, que « *les rapports entre l'établissement public et une collectivité […] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement » ;*

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UGAP du 12 avril 2012, approuvant les modalités de la politique tarifaire des partenariats ;

Vu la délibération du bureau du conseil d'administration du SDIS 35 en date du 8 juin 2017 autorisant la conclusion de la présente convention ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

PREAMBULE

Dans le cadre de leurs politiques de rationalisation des achats, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) des régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire ainsi que les départements de la Somme, l'Aisne et l'Oise susvisés, ci-après dénommés « SDIS du Nord-Ouest », ont décidé de constituer un groupement de fait afin de satisfaire une partie de leurs besoins en équipements opérationnels du sapeur-pompier auprès de l'UGAP. Les autres SDIS de ces régions peuvent intégrer à terme ce groupement de fait. C'est dans ce cadre que le SDIS 35 a décidé de rejoindre le groupement et de constituer un partenariat avec l'UGAP pour satisfaire ses besoins dans l'univers opérationnel du sapeur-pompier.

Ce partenariat, qui s'inscrit dans la durée, va lui permettre, par l'accroissement des volumes d'engagement dans le cadre du groupement de fait, de bénéficier de conditions tarifaires minorées dans un environnement juridique sécurisé. Ce partenariat pourra également faciliter la mise en place de procédures permettant de répondre aux besoins spécifiques de tout ou partie des SDIS partenaires.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention définit les modalités selon lesquelles l'UGAP intègre les besoins du SDIS 35 dans les appels d'offres qu'elle met en place pour satisfaire communément les besoins des partenaires, ainsi que la manière dont le SDIS satisfait ses besoins auprès de la centrale d'achat.

Elle précise, par ailleurs, les modalités permettant au SDIS 35 de grouper ses besoins avec les autres SDIS visés ci-dessus, et elle fixe enfin les tarifications applicables audit partenariat.

Article 2 – Définition des besoins à satisfaire

2.1 Périmètre des besoins à satisfaire

Au regard de la délibération du conseil d'administration du SDIS susvisée, les besoins en équipements opérationnels que le SDIS 35 s'engage à satisfaire auprès de l'UGAP sur la durée de la présente convention est estimé à 10 M € HT.

Cet engagement cumulé à ceux des autres SDIS membres du groupement de fait porte, au jour de la signature de la présente convention, l'estimation globale des besoins à, à minima, 30 M€ HT sur la durée de la convention. Cette estimation est susceptible d'évoluer, au regard des engagements des SDIS du Nord-Ouest portés à la connaissance de l'UGAP postérieurement à la signature de la présente convention.

Ces besoins, recouvrant l'environnement opérationnel du sapeur-pompier, sont décomposés de la manière suivante :

1- Solutions de mobilité, pouvant notamment comprendre :

- les véhicules de lutte contre les incendies (FPT, FPTL, CCF…) ;
- les véhicules de secours (VSAV, VSR…)
- les moyens élévateurs (EA, BEA) ;
- les véhicules légers de liaison, de transport et utilitaires ;
- les châssis de véhicules utilitaires et poids lourds, et tout autre châssis ou équipement de véhicules pouvant satisfaire un besoin du SDIS ;
- les véhicules deux roues ;
- les embarcations ;
- fourniture de carburant en vrac et lubrifiants.

2- Équipements techniques ou individuels du sapeur-pompier, notamment :

- les équipements de protection individuelle ;
- le matériel de reconnaissance et de sauvetage ;
- les accessoires hydrauliques, pièces de jonction, lances, tuyaux… ;
- les motopompes et matériels d'épuisement ;
- les échelles ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

- les outils et accessoires pour interventions diverses ;
- le matériel de force ;
- les groupes électrogènes, matériels d'éclairage, de signalisation et de balisage ;
- les tenues.

3- **Equipements médicaux**, pouvant notamment comprendre :

- les matériels de transport des victimes et équipements de secours ;
- les consommables médicaux.

2.2 Disponibilité des offres de l'UGAP

Pour chacun des besoins exprimés par le SDIS 35, l'UGAP s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la disponibilité constante de l'offre correspondante sur la durée de la convention.

Le non-respect de cet engagement par l'UGAP a pour effet de libérer le SDIS 35 de son engagement relativement à la satisfaction de son besoin sur le segment d'achat considéré pendant la durée d'indisponibilité.

Article 3 – Périmètre du partenariat

L'association au partenariat avec l'UGAP, des Services d'incendie et de secours de [région], se concrétise par la signature d'une convention entre chacun d'eux et l'UGAP, jusqu'au 31/12/2020.

Article 4 – Documents contractuels

Les relations entre le SDIS et l'UGAP sont définies, par ordre de priorité décroissant, en référence aux documents suivants :

- la présente convention et ses quatre annexes ;
- le cas échéant, les conventions d'exécution des services et/ou de passation de marchés subséquents ;
- les commandes établies dans les conditions définies en annexe 2 de la présente convention ;
- le cas échéant, les conditions générales d'exécution des prestations ;
- et de manière supplétive, les conditions générales de vente (CGV) de l'UGAP, accessibles sur le site Internet ugap.fr.

Article 5 – Conditions tarifaires

5.1 Conditions tarifaires partenariales

Au regard des volumes d'engagement agrégés des SDIS tels qu'ils ressortent des délibérations des conseils d'administration des SDIS Nord-Ouest reportés à l'article 2 ci-dessus pour la partie concernant le SDIS 35, les taux de marges nominaux de la tranche supérieure à 30 M€ HT s'appliqueront, à savoir :

- 2,4% pour les solutions de mobilité,
- 3% pour les équipements techniques ou individuels du sapeur-pompier,
- 3,2% pour les équipements lourds et consommables médicaux et 4,5% pour le mobilier et autres équipements médicaux.

La tarification partenariale consiste en l'application d'un taux de marge nominal aux prix d'achat HT en vigueur à l'UGAP au moment de la réception de la commande.

Ces taux sont susceptibles d'évoluer en fonction des engagements portés à la connaissance de l'UGAP postérieurement à la signature de la présente convention, conformément à l'article 2 ci-dessus. Le SDIS XX sera informé des nouveaux taux applicables par courrier.

Concernant la fourniture de carburant en vrac, le coût d'intervention est fixé à 10 €/m^3 pour les commandes non dématérialisées et 8 €/m^3 pour les commandes en ligne. Ces montants s'ajoutent au prix d'achat du carburant en vigueur à l'UGAP à la réception de la commande.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

Par ailleurs, le versement d'avance à chaque commande ouvre droit à une minoration du taux de marge, si le taux d'avance est fixé selon les conditions décrites à l'article 6.1.

5.2 Suivi de l'application des conditions tarifaires

L'UGAP effectue, annuellement, un bilan des commandes enregistrées, par univers.

Lorsque le montant cumulé des commandes enregistrées se révèle très supérieur ou très inférieur à la quote-part annuelle du montant des besoins à satisfaire, tels que mentionnés à l'article 2, et ce dans une proportion pouvant raisonnablement laisser supposer un changement de tranche de tarification (voir annexe 1) avant la fin de la convention, l'UGAP propose aux partenaires un réajustement desdits besoins et des conditions tarifaires afférentes, sans qu'aucun recours ne soit engagé envers le partenaire.

En l'absence de réponse des partenaires dans un délai d'un mois, l'UGAP procède au réajustement proposé et les informe des nouvelles tarifications applicables.

A tout moment, l'UGAP informe les partenaires en cas de franchissement d'un nouveau seuil de tarification.

5.3 Accès aux conditions tarifaires grands comptes

Hors l'univers des besoins opérationnels défini à l'article 2 supra, le SDIS XX bénéficie, dès la signature, des meilleures conditions tarifaires dites « Grands Comptes » définies dans l'annexe 2 « Conditions générales de tarification ». Ces conditions sont non contractuelles et sont susceptibles de modifications.

Article 6 – Relations financières entre les parties

6.1 Versement d'avances

Conformément à l'article 13 du décret du 30 juillet 1985 modifié susmentionné, il peut être versé des avances à la commande sans limitation de montant. Cependant, aucune demande de versement d'avance d'un montant inférieur à 8 000€ HT ne peut être acceptée par l'UGAP.

Le versement d'avances à la commande ouvre droit à une minoration du taux de marge égale à la moitié de la valeur absolue du taux d'avance versé (exemple, pour le versement d'avance à 60 %, le taux de marge est minoré de 0,3 point), si le taux est fixé pour une période d'un an et que le versement d'avance s'applique à chacune des commandes passées pendant cette période.
Le cas échéant, le SDIS 35 fixe le taux et peut annuellement le modifier, par courrier.

6.2 Paiements dus à l'UGAP

Le comptable assignataire des paiements dus à l'UGAP est le Payeur départemental d'Ille-et-Vilaine.

Les titres de paiement sont établis exclusivement au nom de l'agent comptable de l'UGAP. Ils rappellent les références de la facture présentée par l'UGAP.

Les virements sont effectués au compte ouvert au nom de l'agent comptable de l'UGAP, à la Recette générale des Finances de Paris, sous le numéro « 10071 75000 00001000047 36 ».

6.3 – Réfactions, indemnités et pénalités

Le SDIS 35 bénéficie des réfactions et/ou indemnités et/ou pénalités appliquées par l'UGAP aux prestataires. Les modalités de reversement des pénalités de retard sont précisées à l'article 9 des conditions générales de vente de l'UGAP.

Article 7 – Participation du partenaire à la définition des besoins à satisfaire

L'UGAP informe le SDIS XX du calendrier des procédures des marchés objet de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

Lorsque le SDIS et/ou ses co-partenaires et l'UGAP souhaitent conjointement satisfaire un besoin nouveau ou spécifique, il(s) s'adresse(nt) à l'UGAP pris en sa qualité d'opérateur d'achat. Dans ce cas, la participation du/des partenaire(s) à la procédure s'effectue selon les modalités décrites dans une convention spécifique de co-prescription.

Lorsqu'un SDIS co-partenaire négocie auprès d'un titulaire de marché une amélioration produit, il en informe l'UGAP qui engage les démarches auprès de ce dernier pour en faire bénéficier l'ensemble du groupement.

L'ensemble des documents ou informations transmis au SDIS dans le cadre de l'intégration des besoins du partenaire aux consultations lancées par l'UGAP, et notamment durant la phase de passation du ou des marchés en découlant, ne peuvent être communiqués, sous quelque forme que ce soit, à d'autres personnes que leurs destinataires sans accord préalable de l'UGAP.

Article 8 – Modalités particulières d'exécution

Les modalités d'exécution des commandes et d'exécution du partenariat figurent en annexe 2 à la convention.

Elles sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution de la convention. Dans ce cas, l'UGAP transmet l'annexe modifiée au SDIS 35.

Article 9 – Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies (nom, prénom, fonction, téléphone et email professionnels des contacts clients) font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion et du suivi de la relation clients. Les destinataires des données sont les personnels chargés de la relation clients au sein de la direction des partenariats (DDP) de l'UGAP, leurs supérieurs hiérarchiques et les services chargés du contrôle (auditeurs internes, externes).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les personnes concernées par les données nominatives bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qui peut être exercé en s'adressant à la DDP, par mail à afroberger@ugap.fr ou en téléphonant au 01 64 73 20 37.

Il est également possible aux personnes concernées de s'opposer au traitement des données nominatives les concernant pour des motifs légitimes.

Article 10 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de réception, par l'UGAP, de l'original qui lui est destiné, signé par les deux parties, jusqu'au 31/12/2020.

Article 11 – Dénonciation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, à tout moment, moyennant un préavis de 3 (trois) mois donné par lettre recommandée avec avis de réception postal.

La dénonciation de la présente convention n'exonère pas les parties de l'exécution des commandes passées jusqu'à la date d'effet de la dénonciation.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Fait à , le

Pour le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine
Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Fait à Champs-sur-Marne, le

La Directrice générale adjointe de l'Union des groupements d'achats publics

Isabelle DELERUELLE

Date de réception par l'UGAP
de la présente convention

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

ANNEXE 1
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT LES MODALITES DE SATISFACTION DES BESOINS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GRAND NORD-OUEST DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL DU SAPEUR-POMPIER SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE ET-VILAINE

Conditions générales de tarification de l'UGAP

Les conditions générales de tarification de l'UGAP décrites ci-après sont celles en vigueur au jour de la signature de la présente convention. Elles sont susceptibles de modifications dans leurs principes, leurs niveaux et leurs modalités d'application. Toutefois, les taux nominaux de(s) (l')univers contractualisé(s) demeurent applicables jusqu'au terme de la présente convention.

1° Différents types de tarification en vigueur à l'UGAP

L'UGAP applique à ses usagers trois différents types de tarification, en fonction de la manière dont ils ont recours à elle et des volumes d'achats qui sont les leurs.

L'usager qui recourt à l'UGAP de façon ponctuelle et pour des achats de faible volume se voit appliquer la tarification dite « tout client », telle qu'elle résulte de ses catalogues.

Pour des volumes d'achats plus importants et selon des seuils définis par l'UGAP, l'usager se voit appliquer la tarification dite « Grands Comptes » dans les conditions décrites ci-après.

Enfin, les grandes collectivités publiques qui souhaitent confier à l'UGAP la mise en place de procédures visant plus spécifiquement à satisfaire leurs besoins, ont la possibilité de mettre en place, avec elle, des mécanismes partenariaux tels que décrits ci-après.

2° Modalités d'accession à la tarification « Grands Comptes »

Pour certains groupes de produits, la tarification « Grands Comptes » s'opère par réduction du prix de vente normalement applicable à l'ensemble des usagers et figurant aux différents catalogues.

Lorsqu'elle est prévue pour un groupe de produits donné, elle est automatiquement appliquée, par le système d'information de l'UGAP :

- lorsqu'une commande unique dépasse le ou l'un des seuil(s) fixé(s) par l'UGAP pour le groupe de produits considéré, la réduction s'applique à l'ensemble de la commande et ce, au premier euro ;

- lorsque la somme des commandes enregistrées au cours d'une même année atteint le ou l'un des seuil(s) susmentionné(s), la tarification « Grands Comptes » s'applique aux commandes passées postérieurement au franchissement dudit seuil ;

Lorsqu'un usager a atteint lesdits seuils au cours de l'année précédente, la remise « Grands Comptes » est appliquée au premier euro à toutes les commandes passées l'année suivante sur les groupes de produits considérés.

<u>Conditions tarifaires « Grands Comptes »</u>

Elles consistent en l'application d'un ou de taux de remise sur le prix figurant aux catalogues de l'UGAP.

Les taux de remise maximums figurent ci-après.

3° Conditions d'éligibilité aux partenariats et modalités de tarification partenariale

Au jour de la signature de la présente convention, les conditions d'éligibilité aux partenariats et les modalités de tarification partenariale sont celles issues de la délibération du 12 avril 2012 et sont décrites ci-après.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

- Fonctionnement de la tarification partenariale

Sont éligibles à la conclusion d'une convention partenariale les administrations d'Etat ou administrations publiques locales ou établissements du secteur hospitalier et médico-social ou regroupements volontaires de ces administrations disposant d'un volume d'achats supérieur ou égal à 5 M€ sur la durée de la convention, pour un univers cohérent de prestations.

Il existe 5 univers cohérents de prestations: véhicules, mobilier et équipement général, services, médical, informatique et consommables.

Taux nominaux

La tarification partenariale est constituée à partir de taux nominaux. Ces taux sont fixés, pour chaque univers cohérents de prestations, au regard du volume d'engagement porté par le partenaire.

Les taux sont dégressifs en fonction de l'importance des engagements d'achats. Il existe quatre niveaux d'engagement : de 5 à 10 M€ HT, de 10 à 20 M€ HT, de 20 à 30 M€ HT et plus de 30 M€ HT.

Minoration des taux nominaux

Les taux nominaux peuvent se trouver minorés :

- en cas de versement d'avances à la commande, à condition toutefois que le bénéficiaire s'engage à toujours verser le même taux d'avances sur une durée d'un an. Dans ce cas, la minoration appliquée est égale à la moitié de la valeur du taux d'avance. Pour exemple, un taux d'avance de 80 %, donne lieu à une réduction de ½ x 0,8 = 0,4 point ;

- à l'utilisation de l'outil de commande en ligne ; la minoration, de 0,5 point est alors automatiquement appliquée, qu'elle s'accompagne ou non de paiement par carte d'achat ;

- en fonction du volume de commandes partenariales adressé par le partenaire, sur tous les univers de produits, l'année précédente (N-1). Dès lors, le taux nominal se réduit en année N de 0,1 point lorsque les commandes partenariales enregistrées ont été comprises entre 10 et 20 M€, de 0,2 point lorsqu'elles ont été comprises entre 20 et 30 M€ et ainsi de suite jusqu'à 0,5 point pour des commandes dépassant les 50 M€.

Taux résiduels

Une fois minorés, les taux nominaux deviennent taux résiduels. Ils sont appliqués, automatiquement par le système d'information de l'établissement aux prix d'achat HT des fournitures ou services, tels qu'ils ressortent des marchés passés par l'établissement.

Le détail des seuils et taux nominaux et minorations applicables au jour de la signature de la présente convention figurent ci-dessous.

Conditions d'éligibilité applicables aux administrations publiques locales

Dans le but, notamment, de permettre aux administrations publiques locales dont les volumes d'engagement ne peuvent atteindre ceux de grandes administrations nationales, d'accéder à la constitution de partenariats avec la Centrale d'achat, le conseil d'administration de l'UGAP a décidé, par délibération du 15 avril 2010, d'abaisser le seuil à partir duquel peut être conclu un partenariat à 5M € et de créer un nouveau seuil de tarification pour servir les besoins compris entre 5 et 10M€.

Sont éligibles à la tarification partenariale les administrations publiques locales ou groupes d'administrations publiques locales s'engageant, par convention, sur un volume d'achats supérieur à 5M € pour un univers cohérent de produits ou services et sur la durée de la convention.

Les dispositions figurant ci-dessus sont applicables aux regroupements volontaires d'administrations publiques locales, ainsi que ceux prévus par la loi. De même, elles peuvent être mobilisées au profit d'administrations publiques locales souhaitant mutualiser, par ce biais, leurs besoins propres et ceux des pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices qu'elles financent et/ou dont elles assurent le contrôle.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 013-283503555-20170609-17_037-DE

	Taux 2017
Multimédia	*Néant*
Bureautique- Machines de bureau	Jusqu'à 2%
Télécommunications et réseaux	*Néant*
Équipement général	*Néant*
Vêtements de travail et uniformes	Jusqu'à 2%
Matériel biomédical et mobilier médical (hors Dispositifs médicaux stériles et consommables)	Jusqu'à 3%
Informatique et Logiciel (micro, périphériques, logiciels, serveurs, laboratoire multimédia, etc…)	Jusqu'à 3%
Mobilier scolaire et collectif, textiles	Jusqu'à 7%
Mobilier de bureau	Jusqu'à 5%
Services	Jusqu'à 2%
Fournitures de bureau et Consommables informatiques	Jusqu'à 3%
Véhicules légers, lourds et spéciaux	Jusqu'à 1%
Produits d'hygiène et d'entretien	*Néant*
Carburants	*Néant*
Services de télécommunication	*Néant*

TARIFICATION PARTENARIALE (REVISION 2014)

Montant HT d'engagement par univers sur la durée de la convention (2)	Taux de marge nominaux appliqués par univers cohérent de produits ou services (1)								
	Véhicules (3)	Mobilier Équipement général		Services (3)	Médical		Informatique et consommables		
		Équipement général	Mobilier		Équipements lourds et consommables	Mobilier et autres équipements	Consommables de bureau	Matériels informatiques	Prestations intellectuelles informatiques
5 à 10 M€	4,0 %	5,0 %	8,0 %	5,5 %	3,7 %	5,5 %	6,0 %	5,0 %	5,5 %
< 10 à 20 M€	3,4 %	4,0 %	6,0 %	5,0 %			4,0 %	4,0 %	5,0 %
< 20 à 30 M€	3,0 %	3,5 %	5,5 %	4,8 %	3,5 %	5,0 %	3,7 %	3,5 %	4,8 %
+ de 30 M€	2,4 %	3,0 %	4,6 %	4,6 %	3,2 %	4,5 %	3,5 %	3,0 %	4,6 %
Minorations pour avances	de 0,2 à 0,5 points en fonction du taux d'avance annuel								
Minorations Cde en ligne (4)	0,5 point automatiquement retirés en cas d'utilisation de l'outil de commande en ligne								
Minoration pour volume de commandes partenariales	de 0,1 à 0,5 point en fonction du volume de commandes partenariales adressées en année N-1								

(1) Le taux s'applique au prix d'achat hors taxe en vigueur à l'UGAP à la réception de la commande
(2) L'estimation de l'engagement est réalisée par univers sur la durée totale de la convention (3 ou 4 ans)
(3) L'univers « véhicules » inclut la fourniture de carburants en vrac – L'univers « Services » inclut la fourniture de combustibles en vrac.
Ces produits pétroliers font l'objet des tarifications partenariales suivantes :
- 12 € HT / m3 pour des engagements compris entre 5 et 20 M€ HT (réduit à 10 € HT en cas de commande en ligne)
- 10 € HT / m3 pour les engagements supérieurs à 20 M€ HT (réduit à 8 € HT en cas de commande en ligne

(4) La minoration pour commande en ligne se s'applique pas sur l'univers Services
Les taux de marge ne s'appliquent pas aux offres exprimées en prix forfaitaire
Sont exclus de la tarification partenariale et/ou des mécanismes de minoration, les offres dont les cotations nécessitent le recours aux outils configurateurs des prestataires

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

	Taux de marge appliqués pour l'univers opérationnel du sapeur-pompier [1]			
Montant HT d'engagement par univers sur la durée de la convention [2]	**Véhicules [3]**	**Équipement technique et individuel du sapeur-pompier**	**Médical**	
			Équipements lourds et consommables	**mobilier et autres équipements**
5 à 10 M€	4,0 %	5,0 %	3,7 %	5,5 %
< 10 à 20 M€	3,4 %	4,0 %		
< 20 à 30 M€	3,0 %	3,5 %	3,5 %	5,0 %
+ de 30 M€	2,4 %	3,0 %	3,2 %	4,5 %
Minorations pour avances	de 0,2 à 0,5 points en fonction du taux d'avance annuel			
Minorations Cde en ligne[4]	0,5 point automatiquement retirés en cas d'utilisation de l'outil de commande en ligne			
Minoration pour volume de commandes partenariales	de 0,1 à 0,5 point en fonction du volume de commandes partenariales adressées en année N-1			

(1) Le taux s'applique au prix d'achat hors taxe en vigueur à l'UGAP à la réception de la commande
(2) L'estimation de l'engagement est réalisée pour l'univers sur la durée totale de la convention (3 ou 4 ans)
(3) L'univers « véhicules » inclut la fourniture de carburants en vrac
Ces produits pétroliers font l'objet des tarifications partenariales suivantes :
- 12 € HT / m3 pour des engagements compris entre 5 et 20 M€ HT (réduit à 10 € HT en cas de commande en ligne)
- 10 € HT / m3 pour les engagements supérieurs à 20 M€ HT (réduit à 8 € HT en cas de commande en ligne

(4) La minoration pour commande en ligne se s'applique pas sur l'univers Services
Les taux de marge ne s'appliquent pas aux offres exprimées en prix forfaitaire
Sont exclus de la tarification partenariale et/ou des mécanismes de minoration, les offres dont les cotations nécessitent le recours aux outils configurateurs des prestataires

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

ANNEXE 2
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT LES MODALITES DE SATISFACTION DES BESOINS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GRAND NORD-OUEST DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL DU SAPEUR-POMPIER SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

Modalités particulières d'exécution

1 – Commandes

1.1 Modalités de passation des commandes

Le SDIS 35 peut recourir à l'établissement sous trois formes, suivant la nature du produit commandé :

- par commande dématérialisée en utilisant le site de commande en ligne de la centrale d'achat (carburants notamment) ;
- par bons de commande transmis par courrier, télécopie, ou message électronique (véhicules notamment) ;
- par convention particulière lorsque les prestations de services sont soumises à un minimum d'engagement de durée et/ou de commandes (maintenance véhicules notamment) et/ou lorsque les prestations de services à réaliser nécessitent la passation d'un marché subséquent.

1.2 Modalités d'exécution des commandes

Les modalités d'exécution des prestations relatives notamment, aux livraisons et aux modalités de vérification et d'admission ainsi qu'aux modalités de paiement sont précisées dans les CGV visées à l'article 3 ou lorsqu'elles existent, dans les conditions générales d'exécution des prestations concernées. L'UGAP informe le SDIS des modalités de commandes applicables et, le cas échéant, du contenu des conditions générales d'exécution des prestations, avant toute commande.

Concernant l'admission des véhicules, l'UGAP est chargée de veiller à la transmission des documents réglementaires (certifications, certificats de carrosserie…).

Les opérations de contrôle final et d'admission sont effectuées par le représentant du client-partenaire et sous sa responsabilité.

Le recours à l'UGAP pour les prestations d'assistance aux opérations de vérification techniques de véhicules (sur le site de l'industriel) est envisageable en fonction du calendrier prévisionnel de livraison et de la disponibilité de ses ingénieurs recetteurs.
Néanmoins, l'UGAP s'engage sur la présence de l'un d'entre eux dans deux cas précis, à savoir pour la recette d'un premier véhicule dit « tête de série », et, dans le cas d'un groupement de commandes réalisé avec plusieurs SDIS, pour celle effectuée à partir de la configuration technique commune en découlant.

Sur les marchés de véhicules industriels et incendie et secours (listés en annexe 4, pour ce qui concerne l'incendie et secours), le titulaire (fournisseur) peut demander à l'UGAP de lui verser une avance sur approvisionnement de 31 à 40% du montant TTC d'un bon de commande supérieur à 50 000 €. En conséquence, l'UGAP pourra dans ce cas demander au SDIS de lui verser une avance correspondant au montant versé par l'UGAP au fournisseur.

1.3 Groupement de commandes

Lorsque les co-partenaires souhaitent regrouper leurs achats sur une configuration commune, l'UGAP étudie avec ses titulaires de marchés la possibilité de proposer aux SDIS des conditions tarifaires plus intéressantes, compte tenu de l'optimisation des circuits de production.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

2 – Résolution des litiges

En cas de difficultés, il convient le plus rapidement possible, de les signaler à l'UGAP, de manière à ce qu'elle consigne les faits et se charge de leur règlement. Ce signalement doit être effectué :

- lorsque les devis ne sont pas conformes aux besoins exprimés, auprès :
  - des chargés de clientèle ou le conseiller spécialisé véhicules, puis, en fonction de l'importance des difficultés rencontrées ;
  - du directeur territorial (DT) compétent ;
  - du directeur du réseau territorial adjoint (DRTA) ;
  - du directeur du réseau territorial (DRT).

- lorsque la difficulté est liée à un retard de livraison, à une mauvaise exécution ou une inexécution de la commande, auprès :
  - du « service client », puis, en fonction de l'importance des difficultés rencontrées ;
  - du responsable du service client interrégional (RSCI) et du DT;
  - du DRTA
  - du DRT.

Les coordonnées des interlocuteurs figurent en annexe 3.

3 – Coordination du partenariat

L'UGAP et les SDIS co-partenaires désignent, chacun pour ce qui le concerne, les personnes en charge du suivi de l'exécution de la présente convention. L'interlocuteur à l'UGAP est le directeur interrégional adjoint de la région de vente concernée, dont les coordonnées figurent annexe 3.

Par ailleurs, l'UGAP et le groupement des SDIS désignent respectivement un coordonnateur et son suppléant en charge du pilotage du partenariat.

Un comité de pilotage se tient au moins deux fois par an entre l'UGAP, représentée par le coordonnateur et les Directeurs du réseau territorial (DRT) ou ses adjoints (DRTA) des deux territoires, d'une part, et les SDIS, représentés par les référents désignés par le coordonnateur des SDIS partenaires.

Des comités techniques se tiennent en fonction des besoins opérationnels, entre le(s) Directeurs(s) territorial/aux (DT) de l'UGAP et les représentants du groupement technique régional concernés.

4 – Retour statistique

L'UGAP adresse annuellement au SDIS 35 un rapport d'activité des opérations effectuées et, à tout moment, les informations qu'il souhaite obtenir quant à l'exécution de la présente convention.

Les indicateurs de suivi sont définis conjointement par les interlocuteurs en charge du suivi de l'exécution de la convention.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

ANNEXE 3
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT LES MODALITES DE SATISFACTION DES BESOINS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GRAND NORD-OUEST DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL DU SAPEUR-POMPIER SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

Coordonnées des interlocuteurs pour l'escalade des difficultés

Coordonnées des Responsables « Service Client » (Après vente)

DIR	Région de Ventes	Nom du Responsable « Service Client »	Téléphone fixe et portable	Adresse mail
Ouest	Pays de Loire - Centre-Val de Loire / Bretagne	Nadine LEVEAU	02 40 18 49 10 06 69 27 90 16	nleveau@ugap.fr
Nord	Hauts-de-France - Normandie	Angélique SYMOENS	03 20 19 67 46 06 63 78 88 15	asymoens@ugap.fr

Coordonnées des Directeurs territoriaux (Avant vente)

DRT	Localisation délégation	Délégués (+ adjoints)	Tél.	E-mail
Nord-Ouest	Caen	Frédéric DEMAREST (adjoint)	02 31 06 11 49 06 66 48 82 25	fdemarest@ugap.fr
Nord-Ouest	Rouen	Philippe BOURRAT	02 35 12 27 82 06 66 48 98 96	pbourrat@ugap.fr
Nord-Ouest	Amiens	Benoit LEROY	03 22 71 35 05 06 07 97 12 26	bleroy@ugap.fr
Ouest	Rennes	Bruno BOUËTE	02 99 31 88 46 06 66 48 67 40	bbouete@ugap.fr
Ouest	Quimper	Jean-Jacques BARON (adjoint)	02 98 52 33 30 06 60 35 93 35	jjbaron@ugap.fr
Ouest	Nantes	Philippe TEURNIER	02 40 18 49 33 06 66 48 86 57	pteurnier@ugap.fr

Coordonnées des Directeurs du réseau territorial et adjoints

DRT	Région de Ventes	Nom du Directeur du réseau territorial et adjoint (DRT et DRTA)	Téléphone fixe et portable	Adresse mail
Ouest	Pays de Loire - Centre-Val de Loire / Bretagne	Serge LAMBERT	02 40 18 49 01 06 66 48 87 17	slambert@ugap.fr
Ouest	Pays de Loire - Centre-Val de Loire / Bretagne	Olivier CHAMPION DRTA	02 40 18 49 42 06 66 48 89 12	ochampion@ugap.fr
Nord-Ouest	Hauts-de-France - Normandie	Philippe JACOILLOT	03 20 19 67 01 06 66 49 00 37	pjacoillot@ugap.fr
Nord-Ouest	Hauts-de-France - Normandie	Pierre DUPUIS DRTA	03 22 71 35 13 06 66 95 10 67	piedupuis@ugap.fr

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_037-DE

ANNEXE 4
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT LES MODALITES DE SATISFACTION DES BESOINS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GRAND NORD-OUEST DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL DU SAPEUR-POMPIER SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

Liste des marchés visés à l'article 1.2 de l'annexe 2
(mise à jour à la date de signature de la présente convention et susceptible d'évolutions)

N° de marché	Titulaire	n° de procédure
611224	MAGIRUS CAMIVA	13U007 : Véhicules de lutte contre les incendies d'aéronefs
611252	ITURRI	13U007 : Véhicules de lutte contre les incendies d'aéronefs
611225	MAGIRUS CAMIVA	13U007 : Véhicules de lutte contre les incendies d'aéronefs
611223	SIDES	13U007 : Véhicules de lutte contre les incendies d'aéronefs
611253	ROSENBAUER	13U007 : Véhicules de lutte contre les incendies d'aéronefs
611254	ROSENBAUER	13U007 : Véhicules de lutte contre les incendies d'aéronefs
611255	ROSENBAUER	13U007 : Véhicules de lutte contre les incendies d'aéronefs
611251	T.I.B	13U007 : Véhicules de lutte contre les incendies d'aéronefs
611284	GIMAEX	13U025 : Engins Pompe
611285	ROSENBAUER	13U025 : Engins Pompe
611286	GIMAEX	13U025 : Engins Pompe
611287	SIDES	13U025 : Engins Pompe
611290	MAGIRUS CAMIVA	13U025 : Engins Pompe
611288	GIMAEX	13U025 : Engins Pompe
611289	GIMAEX	13U025 : Engins Pompe
611291	GALLIN	13U025 : Engins Pompe
611 373	GRUAU	13U034 : VSAV
611 374	WAS	13U034 : VSAV
611 375	T.I.B	13U034 : VSAV
611 376	GRUAU	13U034 : VSAV
611 377	GRUAU	13U034 : VSAV
611 822	RIFFAUD	14U070 : MEA
611 823	RIFFAUD	14U070 : MEA
611 824	RIFFAUD	14U070 : MEA
611 825	RIFFAUD	14U070 : MEA
611 826	METZ	14U070 : MEA
611 827	MAGIRUS CAMIVA	14U070 : MEA
611 828	METZ	14U070 : MEA
611 829	MAGIRUS CAMIVA	14U070 : MEA
611 830	MAGIRUS CAMIVA	14U070 : MEA
611 831	COMILEV	14U070 : MEA
611 832	COMILEV	14U070 : MEA
611 833	METZ	14U070 : MEA
611 834	BS INDUSTRIE	14U070 : MEA
611 892	GOUPIL INDUSTRIE	14U078 : QUAD

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 036-283503353-20170609-17_037-DE

612 381	MAGIRUS CAMIVA	14U042 : Moyens feux de forêts
612 382	SIDES	14U042 : Moyens feux de forêts
612 383	ITURRI	14U042 : Moyens feux de forêts
612 384	GIMAEX	14U042 : Moyens feux de forêts
612 385	GALLIN	14U042 : Moyens feux de forêts
612 386	GALLIN	14U042 : Moyens feux de forêts
612 387	GIMAEX	14U042 : Moyens feux de forêts
612 388	GIMAEX	14U042 : Moyens feux de forêts
612 335	SIDES	14U044 : VIM légers
612 389	GIMAEX	14U044 : VIM légers
612 276	ROSENBAUER	14U044 : VIM légers
612 277	HAKA	14U044 : VIM légers
612 275	TPL SYSTEMES	14U044 : VIM légers
612 723	ZODIAC MILPRO INTERNATIONAL	15U050 : Moyens nautiques
612 724	ZODIAC MILPRO INTERNATIONAL	15U050 : Moyens nautiques
612 725	ZODIAC MILPRO INTERNATIONAL	15U050 : Moyens nautiques
612 726	ZEPPELIN	15U050 : Moyens nautiques
612 727	SILLINGER	15U050 : Moyens nautiques
612 728	ZODIAC MILPRO INTERNATIONAL	15U050 : Moyens nautiques
612 729	ZODIAC MILPRO INTERNATIONAL	15U050 : Moyens nautiques
612 730	STEM	15U050 : Moyens nautiques
612 731	NAVY PRO	15U050 : Moyens nautiques
612 732	NAVY PRO	15U050 : Moyens nautiques
612 733	BEHM	15U050 : Moyens nautiques
612 734	LITTORAL	15U050 : Moyens nautiques

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-038BCP DU 8 JUIN 2017

CONVENTION DE GROUPEMENT DE PARTENARIAT ET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVES AUX DISPOSITIFS NUMERIQUES D'APPRENTISSAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 201 ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
Vu le point n° 12 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les projets de convention de partenariat et de convention de groupement de commandes annexées à la présente.**
- **AUTORISE le Président du Conseil d'administration à signer lesdites conventions et tous les documents s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 8 juin 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 8 juin 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 1er juin 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

CONVENTION DE GROUPEMENT DE PARTENARIAT ET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVES AUX DISPOSITIFS NUMERIQUES D'APPRENTISSAGE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES PFCP/AMM

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau du Conseil d'Administration	Pour délibération	08/06/2017

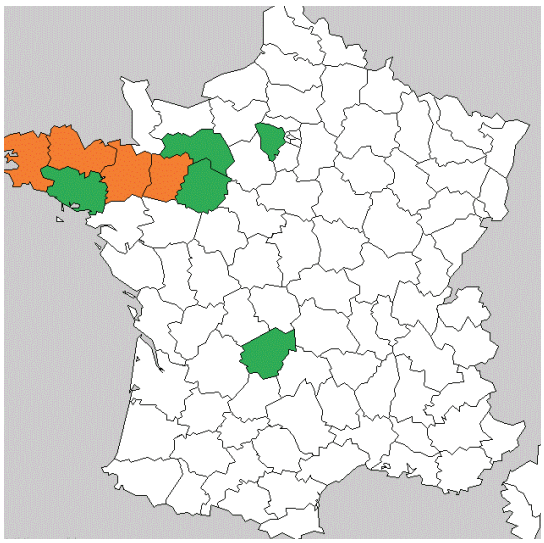

Le dispositif de Formation Ouverte A Distance (FOAD) mis en place depuis 2004 au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan a connu, de 2014 à 2017, un développement important suite au partenariat conclu avec d'autres SDIS :

- Le groupement de commandes concerne actuellement les SDIS 19, 22, 29, 35, 53, 56, 61, 72 et 78.
- Un comité de pilotage stratégique et un comité technique et pédagogique ont été créés avec ces mêmes SDIS,
- Un contrat marché public, par SDIS, a été conclu avec le groupement conjoint EM NORMANDIE-LEARNATECH, avec une fin d'exécution fixée au 11 septembre 2018.

La FOAD est un dispositif d'apprentissage, accessible à distance par l'intermédiaire de divers supports informatiques (PC ou tablettes). La connexion est donc possible depuis le domicile des stagiaires, mais également de n'importe quel poste informatique du SDIS, 7j/7, 24h/24.

Parmi les objectifs recherchés dans ce projet de groupement FOAD, il est important de citer :

- l'individualisation du parcours d'apprentissage des savoirs,
- le développement de la qualité de médiatisation des supports pédagogiques,
- la rationalisation des coûts,
  - réduction du nombre de journées de formation en présentiel. Une partie de ces journées a permis d'approfondir les enseignements pratiques.
- La réduction du nombre de déplacements routiers,
  - Diminution des frais logistiques de déplacement, d'hébergement et de restauration,
  - Limitation du risque d'accidents,
  - Réduction des émissions de gaz polluants dans un objectif de développement durable.

Les supports pédagogiques actuellement en ligne, ou en cours de finalisation, concernent en premier lieu les formations dites de « Tronc Commun » (FI équipier, FAE chef d'équipe, FAE chef d'agrès une équipe, FAE chef

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

d'agrès tout engin) mais également des formations de spécialités (Lutte contre les feux de forêt de niveau 1 et 2, conduite de niveau 1 et 2).

Les frais correspondants déjà engagés par l'ensemble des SDIS partenaires sont estimés à 320 000 € HT.

Par ailleurs, certains SDIS ayant engagé une réflexion sur l'acquisition d'un outil numérique d'apprentissage fondée sur des scénarios de type virtuel, le périmètre du groupement de commandes est élargi à l'ensemble des outils numériques d'apprentissage. Cela permettra ainsi, aux SDIS qui en exprimeront le besoin, une acquisition groupée de ces outils.

En conséquence, il est proposé de renouveler la procédure de groupement de commandes dont seront membres les SDIS cités ci-avant, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, en vue de passer des marchés de prestation de services pour :

- La fourniture et l'hébergement d'une plateforme de diffusion de contenus de formation, accessible via internet ;
- La conception pédagogique et la médiatisation des contenus de formation déposés sur cette plateforme ;
- La fourniture de solutions numériques d'apprentissage, pour les SDIS qui en expriment le besoin.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention de groupement de commandes soumise à votre approbation. Le fonctionnement du suivi de l'exécution des contrats de marché public qui découleront de ce groupement est également formalisé dans une seconde convention de partenariat.

Le SDIS 35 assurera les fonctions de coordonnateur du groupement de commande pendant les deux premières années des conventions. Le SDIS des Yvelines assumera durant cette même période le rôle d'adjoint et deviendra coordonnateur du groupement à l'issue de ces 2 premières années. Un nouveau coordonnateur adjoint sera désigné pour la dernière année du groupement de commandes.

En application de l'article L-1414-3-II du Code général des collectivités territoriales, le SDIS coordonnateur procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, jusqu'à la notification des marchés, ainsi que leur recensement.

En raison des montants estimés, la ou les consultations visées ci-dessus seront lancées par appel d'offres ouvert. Le montant global des marchés sera compris entre 216 000 € TTC et 360 000 € TTC. Ces valeurs correspondent à une participation annuelle de chaque SDIS partenaire comprise entre 6 000 € TTC et 10 000 € TTC en fonction des besoins exprimés collectivement. En complément de ces estimations, chaque SDIS pourra, s'il le souhaite, profiter des conditions des marchés pour développer des séquences correspondant à ses besoins propres.

La Commission d'Appel d'Offres du SDIS coordonnateur sera compétente pour l'attribution des marchés. En revanche, chaque membre du groupement exécutera lui-même les marchés, pour la part lui revenant. Les marchés seront exécutés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois un an.

Le groupement prendra fin au terme du dernier marché.

Les projets de convention sont présentés en annexe

Aussi, il vous est proposé :

- d'engager le SDIS 35 dans la constitution d'un groupement d'achat avec les SDIS désignés ci-avant,
- d'autoriser la signature des deux conventions fixant les règles de cette coopération au regard de la commande publique ainsi que les règles de suivi du contrat,
- de désigner comme compétente la CAO du coordonnateur, c'est-à-dire celle du SDIS 35 pendant les 2 premières années de la convention de groupement puis celle du SDIS 78 à l'issue de ces 2 premières années.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

CONVENTION SDIS PARTENAIRES

DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE DE DISPOSITIFS NUMERIQUES D'APPRENTISSAGE

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

Entre

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze, représenté par Jean-Jacques LAUGA, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …… 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 19 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes-d'Armor, représenté par Alain CADEC, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …… 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 22 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère, représenté par Nicole ZIEGLER, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …….. 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 29 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine, représenté par Jean-Luc CHENUT, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …… 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 35 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne, représenté par Olivier RICHEFOU, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …… 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 53 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan, représenté par Gilles DUFEIGNEUX, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du ……. 2017.
ci-après désigné sous le terme « SDIS 56 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne, représenté par Alain LAMBERT, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …….. 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 61 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, représenté par Jean-Pierre VOGEL, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …… 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 72 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines, représenté par Alexandre JOLY, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …… 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 78 ».

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283903555-20170609-17_088_DE

PREAMBULE

Afin d'assurer la préparation de la ou des consultation(s) et le suivi des contrats relatifs aux dispositifs numériques d'apprentissage, en complément des règles d'un groupement de commandes, il est nécessaire de définir le mode de partenariat entre les membres dudit groupement.

Définitions :

SDIS coordonnateur :

Le SDIS coordonnateur assure l'interface entre les différentes collectivités adhérentes aux dispositifs numériques d'apprentissage mis en place. Il constitue l'interlocuteur privilégié.

Le SDIS d'Ille-et-Vilaine est désigné comme coordonnateur durant les 2 premières années de la convention de partenariat. Pendant cette période, il est secondé dans ce rôle de coordination par le SDIS des Yvelines. Par la suite, le rôle et les missions du coordonnateur, tels que déterminés dans la présente convention seront assurés par le SDIS des Yvelines.

Deux ans avant le terme final de la convention, un adjoint au nouveau coordonnateur sera désigné.

Ce changement de coordonnateur se fera sans modification et donc sans avenant à la présente convention, par simple courrier d'information, signé conjointement par le SDIS d'Ille-et-Vilaine et le SDIS des Yvelines. Ce courrier sera envoyé à tous les membres du groupement et précisera notamment la date exacte du changement.

SDIS partenaire :

Le SDIS partenaire participe aux orientations données et à l'élaboration du contenu des dispositifs numériques d'apprentissage. Il est membre du comité de pilotage stratégique et du comité technique et pédagogique.

Les SDIS partenaires sont :

- Le SDIS de la Corrèze
- Le SDIS des Côtes-d'Armor
- Le SDIS du Finistère
- Le SDIS d'Ille-et-Vilaine
- Le SDIS de la Mayenne
- Le SDIS du Morbihan
- Le SDIS de l'Orne
- Le SDIS de la Sarthe
- Le SDIS des Yvelines

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

LE COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE

Article 1 – Objet du comité de pilotage stratégique

Le comité de pilotage stratégique a pour objet de définir les orientations du développement des dispositifs numériques d'apprentissage relatif à la formation des personnels des SDIS.

Il veille :

- Au respect de l'application de la présente convention, ainsi que celle du groupement de commandes ;
- Au bon déroulement du projet.

Article 2 – Composition

Il est composé des directeurs de SDIS ou directeurs adjoints (qui pourront se faire représenter) ayant signé la présente convention de partenariat.

Peuvent être invités en fonction des besoins des représentants :

- du service formation du coordonnateur,
- du service administratif et financier du coordonnateur,
- du service informatique du coordonnateur,
- de la ou des société(s) titulaire(s) des accords-cadres du groupement de commandes.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

Article 3 – Fonctionnement

Il se réunit sur convocation du SDIS coordonnateur :

- soit à la demande du SDIS coordonnateur
- soit à la demande de la majorité des membres du comité technique et pédagogique
- soit à la demande d'un directeur de SDIS.

Le siège du comité de pilotage stratégique est le siège du SDIS qui est désigné comme coordonnateur.

Le lieu de réunion se fera en alternance dans les SDIS. Le SDIS d'accueil assumera les charges matérielles liées à la réunion.

Cette réunion peut également avoir lieu à distance par audio ou vidéo conférence.

La rédaction et la diffusion du compte-rendu des réunions seront effectuées par le coordonnateur.

LE COMITE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

Article 4 – Objet du comité technique et pédagogique

Il a en charge :

Au stade de la consultation :

- de participer à la définition des besoins, aboutissant à la rédaction du ou des cahiers des charges,
- de participer à l'analyse des offres,

Au stade de l'exécution :

- de proposer au comité de pilotage stratégique les dispositifs numériques à déployer et les contenus à produire pour les apprentissages,
- de tenir les membres du comité stratégique informés du projet,
- de vérifier la conformité des produits et des contenus fournis aux textes relatifs à la formation et aux doctrines opérationnelles en vigueur,
- de s'assurer de la faisabilité technique,
- de valider les dispositifs et les contenus fournis avant leur mise à disposition pour les publics identifiés.

Article 5 – Composition

Il est composé des représentants du service formation des SDIS partenaires.

Peuvent être invités en fonction des besoins des représentants :

- des différents services du coordonnateur,
- de la ou des société(s) titulaire(s) des accords-cadres du groupement de commandes,
- de toute autre personne qualifiée

Article 6 – Fonctionnement

Il se réunit au moins une fois par an sur convocation du SDIS coordonnateur, à son initiative ou sur proposition d'un des autres membres du groupement.

Chaque SDIS est maître d'ouvrage pour chaque dispositif et contenu dont il a la charge et se conforme à l'organisation du projet.

Le siège du comité technique et pédagogique est le même que celui du comité de pilotage stratégique et les réunions se tiennent dans des conditions matérielles similaires.

Lorsqu'un dispositif ou un contenu est fourni, il est soumis à validation avant mise en ligne; les responsables formation en sont destinataires et doivent rendre leur avis dans les 30 jours qui suivent.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

Article 7 – Modalités d'adhésion en qualité de SDIS partenaire en cours d'exécution de la présente convention

Il ne pourra y avoir de nouvelle adhésion au titre de SDIS partenaire.

Article 8 – Répartition des coûts par les SDIS partenaires

Chaque SDIS partenaire exécutera le ou les marchés, correspondant à ses besoins, passé avec la ou les sociétés titulaires des accords-cadres du groupement de commandes.

Article 9 – Modalités de perte de la qualité de SDIS partenaire

Un SDIS partenaire peut quitter cette collaboration. Dans ce cas, les frais d'évolution et de maintenance sont dus pour la totalité de l'année en cours.

Article 10 – Modalités d'accès en qualité de SDIS utilisateur en cours d'exécution de la présente convention

Un SDIS qui souhaite accéder aux prestations en ligne dans le cadre du présent groupement adresse sa demande au SDIS coordonnateur en précisant la nature de ses besoins.

Cette demande est soumise à l'approbation du comité de pilotage stratégique et est subordonnée aux conditions tarifaires conclues avec le prestataire lors de la passation du marché.

Un droit d'utilisation donnera lieu au paiement annuel d'une redevance de la part du SDIS utilisateur qui sera réparti entre les SDIS partenaires. Le montant de ce droit d'utilisation sera déterminé d'un commun accord par le comité de pilotage stratégique.

Article 11 – Durée de la convention

La présente convention :

- prendra effet à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de la présente convention,
- jusqu'à la fin de l'exécution du dernier accord-cadre. Ces derniers seront passés pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sur une durée totale ne pouvant excéder quatre ans.

Article 12 – Résiliation

La présente convention peut être résiliée à échéance annuelle par l'une ou l'autre des parties par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception trois mois avant la date d'achèvement de la période considérée.

Article 13 – Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif du coordonnateur.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Convention faite en un seul exemplaire, conservée par le SDIS coordonnateur.

Le SDIS coordonnateur se chargera de compiler l'ensemble des signatures à la suite de la convention originale. De même, il se chargera, après procédure de contrôle de légalité, de notifier une copie à l'ensemble des membres du groupement.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE DE DISPOSITIFS NUMERIQUES D'APPRENTISSAGE

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

Entre

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze, représenté par Jean-Jacques LAUGA, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …….. 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 19 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes-d'Armor, représenté par Alain CADEC, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …….. 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 22 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère, représenté par Nicole ZIEGLER, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …….. 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 29 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine, représenté par Jean-Luc CHENUT, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …….. 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 35 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne, représenté par Olivier RICHEFOU, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …….. 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 53 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan, représenté par Gilles DUFEIGNEUX, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …… 2017.
ci-après désigné sous le terme « SDIS 56 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne, représenté par Alain LAMBERT, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …… 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 61 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, représenté par Jean-Pierre VOGEL, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …… 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 72 »,

Et
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines, représenté par Alexandre JOLY, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention, en vertu d'une délibération en date du …… 2017
ci-après désigné sous le terme « SDIS 78 ».

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

EXPOSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'ordonnace n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement d'un groupement de commandes en vue de passer des marchés de prestations de services pour :

- La fourniture et l'hébergement d'une plateforme de diffusion de contenus de formation, accessible via internet ;
- La conception pédagogique et la médiatisation des contenus de formation déposés sur cette plateforme ;
- La fourniture d'une solution numérique d'apprentissage

ARTICLE 2 : DUREE DU GROUPEMENT

La présente convention :

- prendra effet à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de la présente convention,
- jusqu'à la fin de l'exécution du dernier accord-cadre. Ces derniers seront passés pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sur une durée totale ne pouvant excéder quatre ans.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Respecter le choix du ou des titulaires des accords-cadres correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins,
- Transmettre un état de ses besoins dans les délais fixés par le coordonnateur,
- Chaque membre s'engage à exécuter une part des marchés, dans les conditions suivantes :

  Le montant global estimé des accords-cadres sur 4 ans est compris entre 216 000 € TTC et 360 000 € TTC. Ces valeurs correspondent à une participation annuelle de chaque SDIS partenaire comprise entre 6 000 € TTC et 10 000 € TTC en fonction des besoins exprimés collectivement. En complément de cette estimation, chaque SDIS pourra, s'il le souhaite, profiter des conditions des accords-cadres pour développer des outils et des contenus correspondants à ses besoins propres.
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation ou de l'exécution du marché le concernant,
- Dans l'hypothèse où un membre du groupement ne souhaiterait pas reconduire le ou les marchés, il devra solliciter le coordonnateur.

ARTICLE 4 – MODALITES ORGANISATIONNELLES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

4 - 1 Désignation du coordonnateur

Le SDIS d'Ille-et-Vilaine est désigné comme coordonnateur durant les 2 premières années de la convention de groupement. Pendant cette période, il est secondé dans ce rôle de coordination par le SDIS des Yvelines. Par la suite, le rôle et les missions du coordonnateur, tels que déterminés dans la présente convention seront assurés par le SDIS des Yvelines.

Deux ans avant le terme final de la convention, un adjoint au nouveau coordonnateur sera désigné.

Ce changement de coordonnateur se fera sans modification et donc sans avenant à la présente convention, par simple courrier d'information, signé conjointement par le SDIS d'Ille-et-Vilaine et le SDIS des Yvelines. Ce courrier sera envoyé à tous les membres du groupement et précisera notamment la date exacte du changement.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 025-288503555-20170609-17_D38-DE

Si besoin, pendant la dernière année d'exécution des contrats, le coordonnateur conduira en parallèle les opérations nécessaires à une nouvelle consultation.

4 - 2 Missions du coordonnateur

Dans le respect de la commande publique et notamment en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

En phase de consultation :

- Animer et assurer le secrétariat du groupement de commande,
- Définir l'organisation technique et administrative de la ou des procédures de consultation,
- Définir et recenser les besoins de tous les membres du groupement,
- Elaborer les cahiers des charges,
- Définir les critères et les faire valider par l'ensemble des membres,
- Assurer l'envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence,
- Effectuer l'analyse des candidatures et des offres pour l'attribution des accords-cadres,
- Convoquer et conduire les réunions de la commission d'appel d'offres pour l'attribution des accords-cadres,
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence,
- Signer les accords-cadres pour le compte des membres du groupement,
- Rédiger le rapport de présentation
- Transmettre les accords-cadres au contrôle de légalité,
- Notifier les accords-cadres pour le compte des membres du groupement,
- Procéder à la publication des avis d'attribution,
- Assurer le recensement pour l'ensemble des membres du groupement,
- Envoyer une copie du dossier des accords-cadres à chaque membre du groupement.

En phase d'exécution, il devient référent et devra assurer :

- Le secrétariat,
- Le recensement de tous les bons de commandes, pour l'ensemble des membres du groupement,
- La passation des éventuelles modifications aux marchés (ex avenants)
- La non reconduction des accords-cadres après consultation des autres membres du groupement

4 - 3 Missions des autres membres du groupement

Les missions des autres membres du groupement sont les suivantes :

- Soutenir le coordonnateur et apporter pour cela toutes leurs connaissances et leurs compétences au stade de la définition des besoins, puis pendant la ou les consultations,
- S'assurer de la bonne exécution des accords-cadres pour la part qui le concerne,
- Communiquer au coordonnateur tous éléments qui pourraient avoir un impact juridique sur l'exécution des contrats, notamment en vue de la conclusion d'une modification des accords-cadres ou de déclaration d'un sous-traitant,
- Communiquer au coordonnateur tous éléments financiers (notamment une copie des bons de commandes).

ARTICLE 5 – PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Le coordonnateur réalisera la ou les procédures de consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert, conformément à l'article 42.1° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 25-I-1°, 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les marchés seront passés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 6 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres compétente, conformément à l'article L1414-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales, est celle du SDIS coordonnateur.

Toutefois, le SDIS coordonnateur s'engage à demander l'avis des autres membres du groupement sur le résultat de l'analyse des offres avant toute attribution.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_038-DE

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les frais liés à la procédure de désignation des cocontractants et autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation des marchés sont supportés par le coordonnateur. Toutefois et de façon exceptionnelle, il pourra être demandé une prise en charge équitable entre chaque membre du groupement. Le coordonnateur adressera alors une demande de remboursement chiffrée et détaillée.

ARTICLE 8 - ADHESION

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné.

Une copie de la délibération ou de la décision sera notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE 9 – CAPACITE A AGIR EN JUSTICE

Au stade de la consultation :

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

Au stade de l'exécution des marchés :

Chaque membre du groupement est responsable pour la part du marché sur lequel il s'est engagé. A ce titre, pour tout litige concernant cette partie du marché concerné, chaque pouvoir adjudicateur dispose de la capacité à agir, auprès de son tribunal administratif de référence. Il en informe le coordonnateur.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification de la présente convention doit être approuvée au préalable dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres sont notifiées au coordonnateur.

La prise d'effet de la modification ne peut intervenir avant que l'ensemble des membres en ait approuvé, par délibération, le contenu.

ARTICLE 11 – SUBSTITUTION AU COORDONNATEUR

En dehors de l'application de l'article 4.1 de la présente convention, en cas de sortie du coordonnateur du groupement ou pour toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative ou un avenant interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

ARTICLE 12 – LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif du coordonnateur.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Convention faite en un seul exemplaire, conservée par le SDIS coordonnateur.

Le SDIS coordonnateur se chargera de compiler l'ensemble des signatures à la suite de la convention originale. De même, il se chargera, après procédure de contrôle de légalité, de notifier une copie à l'ensemble des membres du groupement.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_039-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-039BCP DU 8 JUIN 2017

ACCORDS-CADRES RELATIFS A LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES PHARMACEUTIQUES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES INTER-SDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2015 ;
Vu le point n° 12 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président du Conseil d'administration à lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture de consommables pharmaceutiques pour le Groupement de Commandes inter SDIS pour les années 2018 à 2021.**
- **AUTORISE le Président à signer les accords-cadres correspondants et tous les documents s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 8 juin 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_039-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 8 juin 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 1er juin 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_039-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

ACCORDS-CADRES RELATIFS A LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES PHARMACEUTIQUES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES INTER-SDIS - ANNEES 2018 A 2021

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES PFCP/VR

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau du Conseil d'Administration	Pour délibération	08/06/2017

Les marchés relatifs aux consommables pharmaceutiques prennent fin le 31 décembre 2017. Un nouveau Groupement de Commandes est constitué de 12 SDIS (22, 27, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76) afin de relancer cette consultation. Le SDIS 35 est coordonnateur de ce groupement.

Cette consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert réparti en 6 lots :

Désignation des lots	Estimations annuelles en € HT
1 - Draps à usage unique	192 470
2 - Gants en nitrile	204 300
3 – Compresses stériles	8 270
4 – Pansements américains stériles	7 520
5 – Masques à haute et moyenne concentration adultes et enfants	40 800
6 – Couvertures isothermes de survie	10 100

Les marchés seront passés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum.

Les accords-cadres débuteront au 1er janvier 2018 ou à une date ultérieure si des accords-cadres sont actuellement en cours pour certains SDIS jusqu'au 31 décembre 2018 et pourront être reconduits trois fois.

Les crédits afférents sont inscrits aux chapitres correspondants du budget du SDIS.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_040-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-040BCP DU 8 JUIN 2017

ACCORDS-CADRES RELATIFS A LA FOURNITURE DE CARBURANTS EN CUVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
Vu le point n° 12 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président du Conseil d'administration à lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture de carburants en cuves pour les années 2017 à 2021.**
- **AUTORISE le Président à signer les accords-cadres correspondants et tous les documents s'y rapportant.**

Fait à Rennes, le 8 juin 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_040-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 8 juin 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 1er juin 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_040-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

ACCORDS-CADRES RELATIFS A LA FOURNITURE DE CARBURANTS EN CUVES ANNEES 2017 A 2021

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES PFCP/VR

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau du Conseil d'Administration	Pour délibération	08/06/2017

Le SDIS a passé en 2013 un accord-cadre avec 3 sociétés pour la fourniture de carburants en cuves. Celui-ci arrive à échéance le 31 octobre 2017. Il est donc nécessaire de relancer une consultation afin de continuer à assurer l'approvisionnement des cuves en carburant. La précédente procédure a donné toute satisfaction à la fois sur la souplesse d'utilisation et la remise en concurrence systématique des 3 candidats retenus dès qu'un approvisionnement en carburant était nécessaire.

Cette consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application de l'article 42.1° de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25-I.1º et 67 à 68 du décret nº2016-360 du 25 mars 2016, compte tenu du montant total estimé des fournitures pour 4 ans (824 000 € HT).

Les prestations seront divisées en 2 lots afin de prévoir l'ajout de carburant détaxé pour les embarcations de Saint-Malo :

- **Lot 1 : Carburants sans plomb, gazole avec un seuil minimum de 105 000 € HT par an**
- **Lot 2 : Carburant détaxé avec un seuil minimum de 1 500 € HT par an**

Les marchés seront passés sous la forme d'accords-cadres à marchés subséquents conformément aux articles 78 et 79 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Les marchés subséquents seront conclus avec la société qui présente le meilleur devis tarifaire après chaque remise en concurrence.

Les accords-cadres pourront être reconduits par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Les crédits afférents sont inscrits aux chapitres correspondants du budget du SDIS.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_041-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

DELIBERATION
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2017-041BCP DU 8 JUIN 2017

REFORME DES EQUIPEMENTS HORS D'USAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le point n° 4 de la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine n° 2015-031CA en date du 23 avril 2015 portant délégation d'attributions au Bureau ;
Vu le rapport présenté ce jour ;

Le Bureau du Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de réformer les matériels figurant en annexe ;**
- **DECIDE, en fonction de l'état de chaque article présenté, des contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS, de leur mise en vente aux enchères (Domaines ou site d'enchères), de leur recyclage ou reprise par des fournisseurs, de leur cession à titre gratuit à des associations, ou, en dernier recours,de leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.**

Fait à Rennes, le 8 juin 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_041-DE

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Bureau du Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 8 juin 2017 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 1er juin 2017
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 5
- Nombre de présents avec voix délibérative : 3
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 2

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2ème Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	3	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_041-DE

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

RAPPORT AUX INSTANCES

REFORME DES EQUIPEMENTS HORS D'USAGE

DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE LA LOGISTIQUE	REFERENCES GST/FJ

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau du Conseil d'administration	Pour délibération	08/06/2017

Il est proposé aux membres du bureau du CASDIS de mettre à la réforme les équipements matériels dont l'état et la capacité technique ne correspondent plus aux besoins opérationnels du SDIS et ne permettent pas un reclassement en moyens fonctionnels et logistiques. Ces équipements sont présentés dans les tableaux annexés.

Chaque article présenté fait l'objet en fonction de son état, des contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS d'une proposition de :

- Mise en vente aux enchères (Domaines ou site internet d'enchères)
- Recyclage ou reprise par des fournisseurs
- Et en dernier recours, destruction lorsqu'ils ne peuvent être ni recyclés ni cédés.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

ENGINS ET VEHICULES PROPOSÉS A LA RÉFORME									
Immat.	Type Engin	Marque - Modèle	Date MEC	Provenance	Energie	Km ou h	Age Véhicule	Amortissement Technique	Etat Véhicule	Propositions
101AHM35	VSAV	RENAULT MASTER	23/08/2004	SAINT BRIAC SUR MER	GO	95 200	12,8	12	Usure mécanique générale : kit de distribution et courroies d'accessoire + batterie de cellule à changer + freins avant et arrière à refaire, carrosserie abîmée, équipement sanitaire usagé	WEBENCHERES
CT662XK	REM	REMORQUE BLS SAV	21/05/2013	DINARD			4,1	6	Remorque BLS SAV hors d'usage, essieu HS et corrosion perforante	DESTRUCTION
326AMJ35	VSAV	OPEL MOVANO	26/07/2005	MAURE DE BRETAGNE	GO	147 160	11,9	12	Véhicule hors d'usage suite sinistre responsable "véhicule plus tous risques", montant de remise en état environ 4000 € TTC, équipement sanitaire usagé	WEBENCHERES
ECEMDM01	CELLULE	MODULE DE DECONTAMINATION DE MASSE	08/12/1987	BRUZ			29,5	30	Cellule remplacée par nouvelle Cellule module de décontamination de masse (Dotation Etat)	WEBENCHERES
334AMJ35	VSAV	OPEL MOVANO	26/07/2005	SAINT GERMAIN EN COGLES	GO	150 000	11,9	12	Usure mécanique générale : kit de distribution et courroies d'accessoire à changer et fixation barre stabilisatrice arrière à voir, carrosserie bon état, équipement sanitaire usagé	WEBENCHERES
111AHM35	VSAV	RENAULT MASTER	23/08/2004	LOUVIGNE DE BAIS	GO	135 000	12,8	12	Usure mécanique générale : kit de distribution et courroies d'accessoire à changer, carrosserie bon état, équipement sanitaire usagé	CESSION SNSM
102AHM35	VSAV	RENAULT MASTER	23/08/2004	IFFENDIC	GO	113 000	12,8	12	Usure mécanique générale, carrosserie bon état, équipement sanitaire usagé	WEBENCHERES
106AHM35	VSAV	RENAULT MASTER	23/08/2004	BAZOUGES DU DESERT	GO	170 000	12,8	12	Usure mécanique générale : kit de distribution et courroies d'accessoire à changer, plaquettes de frein arrière à changer: carrosserie: peinture passée, intérieur usagé	WEBENCHERES
4518ZG35	VL	PEUGEOT 106	07/12/2000	GPT PREVENTION	ES	165 000	16,5	10	Usure mécanique générale : kit de distribution et courroies d'accessoire à changer, frein de service: déséquilibre AV, demi train AR: corrosion importante D et G carrosserie: peinture passée, intérieur usagé	WEBENCHERES
4520ZG35	VL	PEUGEOT 106	07/12/2000	GPT PREVENTION	ES	175 000	16,5	10	Usure mécanique générale : kit de distribution et courroies d'accessoire à changer, carrosserie: peinture passée, intérieur usagé	WEBENCHERES
20ART35	VLHR	LAND ROVER	22/08/2006	DINARD	GO	26 200	10,8	10	Usure mécanique générale, (frein, chaine cinématique et suspension: corrosion importante), carrosserie: très mauvais état corrosion perforante (châssis et caisse)	WEBENCHERES
6643ZX35	VLF	CITROEN BERLINGO	14/06/2002	REDON	GO	110 800	15,0	15	Usure mécanique générale : kit de distribution et courroies d'accessoire et frein à changer, entretien moteur à faire, carrosserie: peinture passée, choc aile avant droite, fermeture centralisée HS, intérieur usagé	WEBENCHERES
773AGM35	VL	PEUGEOT 206	26/05/2004	BAIN DE BRETAGNE	ES	194 000	13,0	10	Usure mécanique générale : kit de distribution, courroies d'accessoire et amortisseurs à changer, entretien moteur à faire, carrosserie: peinture passée, intérieur usagé	WEBENCHERES

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_041-DE

Envoyé en préfecture le 09/06/2017
Reçu en préfecture le 09/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170609-17_041-DE

MATERIELS, EFFETS D'HABILLEMENT et MOBILIERS PROPOSÉS A LA REFORME (y compris EQUIPES SPECIALISEES)

Désignation de l'article	Type / Modèle / Code Bien	Marque	Quantité	Motif de la réforme	Etat	Age (ans)	Durée Amortissement	Proposition
Appareil photo	Numérique / 350D / Non codé	Canon	1	CASSÉ	Hors Service			Déchetterie
Armoire haute porte accordéon	PAT0000431		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
armoire télévision (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
bureau (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
bureau (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
bureau 5 tiroirs	PAT0000189		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
bureau 60x120	PAT0001554		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
bureau métal à tiroirs (LE BLOSNE)	code illisible		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
CASQUE F1	HAB0016552	MSA	1	Non-conformité à l'issue du contrôle annuel réglementaire	Hors Service	17,0		Déchetterie
CASQUE F1	HABCM000838	MSA	1		Hors Service	17,0		Déchetterie
CASQUE F1	HAB0016541	MSA	1		Hors Service	17,0		Déchetterie
CASQUE F1	HAB0016482	MSA	1		Hors Service	17,0		Déchetterie
CASQUE F1	HAB0010804	MSA	1		Hors Service	17,0		Déchetterie
CASQUE F1	HAB0010139	MSA	1		Hors Service	20,0		Déchetterie
CASQUE F2	HABCF000020	MSA	1		Hors Service	17,0		Déchetterie
CASQUE F2	HABCF000826	MSA	1		Hors Service	17,0		Déchetterie
CASQUE F2	HABCF000391	MSA	1		Hors Service	17,0		Déchetterie
CASQUE F2	HABCF000204	MSA	1		Hors Service	17,0		Déchetterie
CASQUE F2	HABCF000203	MSA	1		Hors Service	17,0		Déchetterie
chaise bois et métal	PAT0000390		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise bois et métal	PAT0000401		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise de bureau (FOUGERES)	PAT0006094		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise de bureau (FOUGERES)	PAT0003425		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise de bureau à accoudoirs noir	PAT0000213		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise de bureau à accoudoirs noir	PAT0000319		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise de bureau avec accoudoirs (LE BLOSNE)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise en bois (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise en bois (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise en bois (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise en bois (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise en bois (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise en bois (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise formica	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise métal et plastique (LE BLOSNE)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise métal plastique	PAT0000371		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise métal plastique	PAT0000366		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
Chaise visiteur bleu	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
chaise visiteur bleu ST OUEN	PAT0010690		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
Compresseur d'air respirable	SILAIRPAC 7 E 7A1022	Compair	1	Obsolescence	Hors Service	30,0		Conservé pour pièces
Extincteurs CO² (2 Kg)			25	Non-conformité à l'issue du contrôle annuel réglementaire	Hors Service		10	Reprise par Chronofeu à titre gratuit
Extincteurs CO² (5 Kg)			10		Hors Service		10	
Extincteurs Eau (6 Litres)			11		Hors Service		10	
Extincteurs Eau (9 Litres)			9		Hors Service		10	
Extincteurs Poudre (6 Kg)			14		Hors Service		10	
Extincteurs Poudre (9 Kg)			11		Hors Service		10	
fauteuil (LE BLOSNE)	absence code		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
fauteuil CTA CODIS	absence code		1	DECHIRÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
Fauteuil de bureau à accoudoirs	PAT0004407		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
Fauteuil de bureau avec accoudoirs (Montauban)	PAT0006094		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
fauteuil de bureau bleu	PAT0001997		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
fauteuil de bureau bleu avec accoudoirs	absence code		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
fauteuil de bureau bleu avec accoudoirs	absence code		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
fauteuil de bureau (fougères)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
fauteuil de bureau rouge avec accoudoirs	absence code		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
lit (FOUGERES)	PAT0011929		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
lit (FOUGERES)	PAT0011927		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
lit (FOUGERES)	PAT0011939		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
lit (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
lit (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
lit métal bleu 90 x 190	absence code		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
lit métal bleu 90 x 191	absence code		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
machine à laver (LE BLOSNE)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Déchetterie
machine à laver (LE BLOSNE)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Déchetterie
Pied de camescope	Trépied / DS-48 / Non codé	Velbon	1	CASSÉ	Hors Service	NC	NC	Déchetterie
Pied de micro	NC / NC / Non codé	NC	1	CASSÉ	Hors Service	NC	NC	Déchetterie
Pied d'enceinte	NC / NC / Non codé	NC	1	CASSÉ	Hors Service	NC	NC	Déchetterie
Projecteur et son pied	Opérationnel / NC / Non codé	BRIGHT	1	CASSÉ	Hors Service	NC	NC	Déchetterie
table (FOUGERES)	PAT0011828		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
table (FOUGERES)	PAT0011960		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
table (FOUGERES)	PAT0011825		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
table (FOUGERES)	PAT0011918		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
table (FOUGERES)	absence code		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
table 1/2 hexagone	PAT0000141		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
table 1/2 hexagone	PAT0000140		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
table 60x120 formica	PAT0020516		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
table 60x120 formica	PAT0020517		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
table 60x120 formica	PAT0020520		1	CASSÉE	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
Téléviseur	Tube cathodique / Plano / Non codé	Samsung	1	Obsolescence	Bon état			Vente WEBENCHERES
Tentes (Ex Poste Médical Avancé)			2	Obsolescence et inutilité opérationnelle des matériels	Hors Service		10	Don à l'Amicale du Moulin de Joué
Tuyaux Incendie	DN45	Remiflex	15	Hors d'usage	Brulé, Trop court, non réparable	10,0	18	Déchetterie
Tuyaux Incendie	DN70	Remiflex	19	Hors d'usage		10,0	18	Déchetterie
Tuyaux Incendie	DN110		4	Hors d'usage		10,0	18	Déchetterie
vélo d'appartement	absence code		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E
VESTE TEXTILE	HAB0026635	BALSAN	1	reparation trop onéreuse	Hors Service	9,0		Déchetterie
VESTE TEXTILE	HAB0006250	BALSAN	1	reparation trop onéreuse	Hors Service	9,0		Déchetterie
VESTE TEXTILE	HAB0001306	BALSAN	1	reparation trop onéreuse	Hors Service	9,0		Déchetterie
VESTE TEXTILE	HAB0002902	BALSAN	1	reparation trop onéreuse	Hors Service	9,0		Déchetterie
vestiaire métal 1 porte gris (LE BLOSNE)	PAT0000635		1	CASSÉ	Hors Service			Recyclage ENVIE 2E

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-ARRETE-

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VUS ENSEMBLE

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,
- L'arrêté du 24 mai 2000 portant sur l'organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.
- L'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels.
- L'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires.
- Le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relaif aux sapeurs-pompiers volontaire.
- L'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'enseignement pédagogie initiale commune de formateur.
- L'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'enseignement pédagogie appliquée à l'emploie de formateur en premiers secours.
- L'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'enseignement pédagogie appliquée à l'emploie de formateur en prévention et secours civiques.
- La demande de renouvellement d'habilitation N° 35-09-03 transmise à la préfecture, le 9 septembre 2013, par le directeur du service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille -et- Vilaine

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'ILLE-ET-VILAINE.

Article 1er :
Le Lieutenant Luc HUBERTest désigné pour assurer la fonction de Référent Départemental pour l'enseignement dans les domaines du secours à victimes.

Article 2 :
Les sapeurs-pompiers suivants sont retenus pour assurer les missions qui sont confiées à la spécialité secours à victimes pour un an à compter du 1er janvier 2017.

Article 3 :
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

Article 4 :
La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Rennes le, - 3 AVR. 2017

LE PREFET,

Christophe MIRMAND

Listes opérationnelles spécialités : PAE (2)

Niveau	Affectation	Grade	Statut	Nom	Prénom
PAE PS	GEVEZE	Sergent chef SPV	SPV	ABRAHAM	HERVE
PAE PS	ROMILLE	Lieutenant SPV	SPV	AINS	GILBERT
PAE PS	GRAND-FOUGERAY	Caporal Chef SPV	SPV	AMAUCE	THOMAS
PAE PS	LIFFRE	Caporal Chef SPV	SPV	AMOURIAUX	GUY
PAE PS	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	SPP	ANDRE	SYLVAIN
PAE PS	GPO-Serv CTA/CODIS	Caporal SPP	SPP	ANNIBAL	JEROME
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	ARRIBART	SEBASTIEN
PAE PS	PLERGUER	Lieutenant SPV	SPV	AUSSANT	JOCELYNE
PAE PS	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	AUVRET	MICHAEL
PAE PS	FOUGERES	Infirmier SPV	SPV	BANNIER	DAVID
PAE PS	GEVEZE	Lieutenant SPV	SPV	BARBIER	PASCAL
PAE PS	VITRE	Adjudant Chef SPV	SPV	BARBIER	FRANCOIS
PAE PS	BEDEE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV	SPV	BARRE	STEPHANIE
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	BAUDELOT	LUC
PAE PS	SAINT AUBIN DU COUESNON	Sergent chef SPV	SPV	BAZIN	DAVID
PAE PS	GUIPRY	Caporal Chef SPV	SPV	BEAUJOUAN	ELODIE
PAE PS	GPO-Serv CTA/CODIS	Caporal SPP	SPP	BELLANDE	CHRISTOPHE
PAE PS	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	BELLIARD	CYRILLE
PAE PS	DOMAGNE	Sergent SPV	SPV	BERGER	FREDERIC
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Sapeur de 1re classe SPP	SPP	BEROT	BRIAN
PAE PS	ACIGNE	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	BERVAS	DOMITILLE
PAE PS	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	SPV	BESNARD	MICHEL
PAE PS	BRUZ	Adjudant SPP appellation chef	SPP	BESNIER	DAVID
PAE PS	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	SPP	BESTIN	OLIVIER
PAE PS	COMBOURG	Capitaine SPV	SPV	BIEDERMANN	CLAUDE
PAE PS	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP	SPP	BINARD	JEAN-SEBASTIEN
PAE PS	GPO-Serv CTA/CODIS	Adjudant SPP	SPP	BIZIEUX	BASTIEN
PAE PS	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP	SPP	BLANC	CEDRIC
PAE PS	LOUVIGNE-DE-BAIS	Caporal Chef SPV	SPV	BODIN	ANTOINE
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier principal SPV	SPV	BONFANTI	CHRISTIANE
PAE PS	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	SPP	BORDEAUX	LOIC
PAE PS	PLERGUER	Sergent chef SPV	SPV	BOURRIEN	PATRICK
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	BOYER	GWENDOLINE
PAE PS	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	BOYER	OLIVIER
PAE PS	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	SPV	BRASSIER	VERONIQUE
PAE PS	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	SPV	BRASSIER	THIERRY
PAE PS	MESSAC	Lieutenant SPV	SPV	BRIAND	FRANCOISE
PAE PS	LE PERTRE	Sergent chef SPV	SPV	BRIDIER	MAXIME
PAE PS	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	SPP	BRIERE	JEAN-MARC
PAE PS	ANTRAIN	Caporal Chef SPV	SPV	BRION	OLIVIER
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SPP	BUFFET	GILLES
PAE PS	DINARD	Adjudant SPV	SPV	BUSNEL	ANTHONY
PAE PS	CHATEAUGIRON	Caporal SPV	SPV	CAKAIN	NICOLAS
PAE PS	SAINT AUBIN DU COUESNON	Caporal Chef SPV	SPV	CARADEUC	JEROME
PAE PS	GAEL	Sapeur 2ème classe SPV	SPV	CARLIER	DAVID
PAE PS	TINTENIAC	Sergent chef SPV	SPV	CARO	GREGORY
PAE PS	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	CASTEL	FREDERIC
PAE PS	LA BOUEXIERE	Caporal Chef SPV	SPV	CHANTREL	MARINA
PAE PS	COMBOURG	Lieutenant SPV	SPV	CHAUVEL	DENIS
PAE PS	LIFFRE	Lieutenant SPV	SPV	CHESNEL	CHRISTOPHE
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	CHOLLET	JULIEN
PAE PS	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	CHOPIN	OLIVIER
PAE PS	GPO-Serv CTA/CODIS	Sergent SPP appellation chef	SPP	CHOPINEAU	FABIEN
PAE PS	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	SPV	CHOTARD	MICKAEL
PAE PS	MORDELLES	Sergent chef SPV	SPV	CLEMENT	BERTRAND
PAE PS	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	CLOTEAUX	MICKAEL
PAE PS	SAINT-SULPICE-DES-LANDES	Caporal Chef SPV	SPV	COEFFIC	EMMANUELLE
PAE PS	DSSM-SD Missions santé	Cadre de santé de SPP de 2cl	SPP	COLIN	FREDERIC
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	COLLEU	AURELIEN
PAE PS	MORDELLES	Sergent chef SPV	SPV	COLLEU	STEPHANE
PAE PS	MAURE-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	SPV	COLOMBEL	LAURENT
PAE PS	SAINT-MALO	Adjudant SPV	SPV	COLOMER	GREGORY
PAE PS	CORPS-NUDS	Sergent chef SPV	SPV	CORNEC	GOULVEN
PAE PS	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	SPV	CORNUAU	JEAN-GUILLAUME
PAE PS	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP	SPP	COSNAY	FLORIAN
PAE PS	LOUVIGNE-DU-DESERT	Caporal SPV	SPV	COUASNON	GUILLAUME
PAE PS	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	SPV	COUVERT	SANDRINE
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP	SPP	COUVERT	EMMANUEL
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	CRIBIER	AXEL
PAE PS	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	SPV	CROCHET	YVES

Niveau	Affectation	Grade	Statut	Nom	Prénom
PAE PS	GFS-Sce Prospect Dev Form	Adjudant SPP appellation chef	SPP	CROST	CHRISTELLE
PAE PS	ARGENTRE-DU-PLESSIS	Adjudant SPV	SPV	CRUBLET	MARIE-CHRISTINE
PAE PS	SAINT-MALO	Caporal SPP	SPP	DABROWSKI	MATHIEU
PAE PS	SCE FORM GPT CENTRE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	DARCOURT	JEAN-MICHEL
PAE PS	CHARTRES-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	SPV	DELOT	JULIEN
PAE PS	COMBOURG	Adjudant Chef SPV	SPV	DELOURMEL	YOANN
PAE PS	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DEMAURIC	CHRISTOPHE
PAE PS	IFFENDIC	Lieutenant SPV	SPV	DEMAY	PHILIPPE
PAE PS	LOUVIGNE-DE-BAIS	Adjudant SPV	SPV	DENIARD	BENOIT
PAE PS	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	DENIEL	SAMUEL
PAE PS	CHATEAUBOURG	Adjudant Chef SPV	SPV	DESBLES	RAPHAEL
PAE PS	NOYAL-SUR-VILAINE	Sergent SPV	SPV	DESCHAMPS	MAUD
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	DESVAUX	CYRIL
PAE PS	HEDE	Sergent SPV	SPV	DOUANNE	CHRISTOPHE
PAE PS	FOUGERES	Sergent SPP	SPP	DOUE	OLIVIER
PAE PS	SAINT-MALO	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	DOURVER	ANTOINE
PAE PS	DOMALAIN	Sergent chef SPV	SPV	DROYER	MIKAEL
PAE PS	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DUFEIL	CEDRIC
PAE PS	REDON	Sergent chef SPV	SPV	DUFRAICHE	ANN-STEPHANIE
PAE PS	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	DURAND	CHRISTOPHE
PAE PS	MEDREAC	Caporal Chef SPV	SPV	DUVAL-CHIQUET	LOLITA
PAE PS	MORDELLES	Sergent SPV	SPV	EVANO	BRUNO
PAE PS	L'HERMITAGE	Sergent SPV	SPV	FABLET	ISABELLE
PAE PS	PLELAN-LE-GRAND	Sergent SPV	SPV	FARCY	YANN
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier principal SPV	SPV	FAUVEL	AURELIE
PAE PS	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	SPV	FILLY	JACQUES
PAE PS	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	SPV	FOUERE	GILLES
PAE PS	CANCALE	Lieutenant SPV	SPV	FRANCOIS	PATRICK
PAE PS	DOMAGNE	Sergent chef SPV	SPV	FREIN	FREDERIC
PAE PS	SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	Adjudant SPV	SPV	FREMONT	YANNICK
PAE PS	GUIGNEN	Sergent SPV	SPV	FRIGOUT	GUYLAINE
PAE PS	ERNEE	Adjudant SPV	SPV	FROMONT	DANIEL
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Sapeur de 1re classe SPP	SPP	GALBOIS	PIERRE-YVES
PAE PS	VERN-SUR-SEICHE	Caporal SPV	SPV	GALLET DE SANTERRE	ETIENNE
PAE PS	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	GARDAN	DENIZ JEAN
PAE PS	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP	SPP	GAS	SEBASTIEN
PAE PS	PACE	Sergent SPV	SPV	GAUTHIER	EMILIEN
PAE PS	TINTENIAC	Adjudant SPV	SPV	GEFFRAULT	FRANCK
PAE PS	ARGENTRE-DU-PLESSIS	Caporal Chef SPV	SPV	GENOUEL	ANNE-SOPHIE
PAE PS	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	GEORGEAULT	CHRYSTELLE
PAE PS	SENS-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	SPV	GEORGEAULT	GAETAN
PAE PS	LAILLE	Sergent SPV	SPV	GHESTIN	OLIVIER
PAE PS	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	SPP	GIBOIRE	PERRICK
PAE PS	L'HERMITAGE	Lieutenant SPV	SPV	GOUERY	PASCAL
PAE PS	SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	GOUSSET	KEVIN
PAE PS	GUIGNEN	Lieutenant SPV	SPV	GREGORI	ALAIN
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SPP	GUERIN	JULIEN
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP	SPP	GUERRA	MAXINE
PAE PS	CORPS-NUDS	Adjudant SPV	SPV	GUERY	JEAN-PIERRE
PAE PS	MAURE-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	SPV	GUIHARD	BRUNO
PAE PS	SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	Caporal SPV	SPV	GUILBAULT	KEVIN
PAE PS	DINARD	Sergent SPP appellation chef	SPP	GUILLARD	OLIVIER
PAE PS	SAINT-M'HERVE	Adjudant Chef SPV	SPV	GUYARD	JEROME
PAE PS	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	SPV	HAIS	FREDERIC
PAE PS	LA BAZOUGE-DU-DESERT	Caporal SPV	SPV	HAMEL	DOMINIQUE
PAE PS	CHARTRES-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	SPV	HANNOUCHE	FREDERIC
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	HAUBOIS	SAMUEL
PAE PS	BETTON	Sergent chef SPV	SPV	HAYERE	BERTRAND
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SPP	HAZE	FRANCOIS
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	HERISSON	LUDOVIC
PAE PS	GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	Adjudant SPP appellation chef	SPP	HERVY	MARTIAL
PAE PS	REDON	Caporal SPP	SPP	HERY	ROMAIN
PAE PS	VITRE	Lieutenant SPV	SPV	HISOPE	NICOLAS
PAE PS	PLEURTUIT	Caporal Chef SPV	SPV	HONORE	JONATHAN
PAE PS	QUEDILLAC	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	HOUEE	CELINE
PAE PS	BEDEE	Sergent chef SPV	SPV	HUBERT	PASCAL
PAE PS	CHATEAUGIRON	Caporal SPV	SPV	HUBERT	NICOLAS
PAE PS	ARGENTRE-DU-PLESSIS	Adjudant SPV	SPV	HUCHET	KEVIN
PAE PS	SAINT-BRICE-EN-COGLES	Lieutenant SPV	SPV	JANVIER	JEAN-CLAUDE
PAE PS	PLELAN-LE-GRAND	Sergent chef SPV	SPV	JEHANNIN	FRANCK
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier principal SPV	SPV	JOUAN	VIRGINIE
PAE PS	GPO-Serv CTA/CODIS	Sergent SPP appellation chef	SPP	JOUAULT	SEBASTIEN

Niveau	Affectation	Grade	Statut	Nom	Prénom
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	JULIENNE	LAETITIA
PAE PS	GUIPRY	Lieutenant SPV	SPV	KOLAN	FREDERIC
PAE PS	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	SPP	LAFOSSE	WILLIAM
PAE PS	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	SPP	LAGOGUE	VINCENT
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	SPP	LAMADE	SYLVAIN
PAE PS	BOURG-DES-COMPTES	Caporal SPV	SPV	LANNUZEL	FRANCIS
PAE PS	CORPS-NUDS	Sergent chef SPV	SPV	LANNUZEL	MAEL
PAE PS	DINARD	Sergent SPP appellation chef	SPP	LAUNAY	STEPHANIE
PAE PS	DINARD	Sergent SPP appellation chef	SPP	LAURENT	LOIC
PAE PS	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	SPV	LAVALLEY	MARCEL
PAE PS	TINTENIAC	Lieutenant SPV	SPV	LAVOLLEE	GAETAN
PAE PS	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP	SPP	LE BRETON	JEROME
PAE PS	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	SPP	LE DELLIOU	FREDERIC
PAE PS	BREAL-SOUS-MONTFORT	Adjudant SPV	SPV	LE GALL	CHRISTOPHE
PAE PS	DINARD	Adjudant SPP	SPP	LE GOFFIC	YOHANN
PAE PS	GUICHEN	Caporal Chef SPV	SPV	LE PAIH	JULIEN
PAE PS	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	SPP	LE QUINTREC	ROMAIN
PAE PS	DINARD	Sergent SPV	SPV	LEBRET	MATHIEU
PAE PS	SCE FORM GTP EST	Sergent SPP appellation chef	SPP	LECLERRE	PHILIPPE
PAE PS	SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	Adjudant SPV	SPV	LECRIVAIN	CHRISTOPHE
PAE PS	PLEURTUIT	Sergent chef SPV	SPV	LECRUBIER	YANN
PAE PS	BAIS	Caporal Chef SPV	SPV	LEFRESNE	GERMAIN
PAE PS	PLEINE-FOUGERES	Adjudant SPV	SPV	LEGENDRE	MARTIAL
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	LENOIR	ROXANE
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	LEOST	FLORIAN
PAE PS	NOYAL-SUR-VILAINE	Sergent chef SPV	SPV	LEPRETRE	Benjamin
PAE PS	SERVON-SUR-VILAINE	Sergent SPV	SPV	LERAILLE	ARNAUD
PAE PS	MORDELLES	Sergent SPV	SPV	LESAICHERRE	PIERRE
PAE PS	VITRE	Caporal Chef SPV	SPV	LHOMMELAIS	ALBAN
PAE PS	CANCALE	Sergent chef SPV	SPV	LHOSTIS	MICKAEL
PAE PS	BETTON	Adjudant Chef SPV	SPV	LORANDEL	FABRICE
PAE PS	BETTON	Lieutenant SPV	SPV	LORANDEL	LUDOVIC
PAE PS	CHARTRES-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	SPV	LOUIS	MICKAEL
PAE PS	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	SPP	LOURDAIS	CHRISTOPHE
PAE PS	CHATEAUBOURG	Caporal SPV	SPV	LOUVET	MAUD
PAE PS	BAIN-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	SPV	LUCAS	FABRICE
PAE PS	REDON	Caporal Chef SPV	SPV	MAHE	BENJAMIN
PAE PS	ARGENTRE-DU-PLESSIS	Caporal SPV	SPV	MARCHAND	JENNIFER
PAE PS	CHATEAUBOURG	Caporal SPV	SPV	MARTIN	EMMANUEL
PAE PS	JANZE	Adjudant SPV	SPV	MARTIN	CHRISTOPHE
PAE PS	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	SPP	MASSE	DAVID
PAE PS	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	MAUGER	LUDOVIC
PAE PS	CHATEAUBOURG	Sergent SPV	SPV	MEDARD	ANTOINE
PAE PS	VITRE	Adjudant Chef SPV	SPV	MELIN	YANNICK
PAE PS	JANZE	Adjudant Chef SPV	SPV	MENARD	NICOLAS
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SPP	MENGUY	PATRICK
PAE PS	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	SPV	MESLET	VINCENT
PAE PS	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	SPP	MESSE	DOMINIQUE
PAE PS	VITRE	Adjudant Chef SPV	SPV	MESSE	MIKAEL
PAE PS	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	SPV	METAYER	FABRICE
PAE PS	REDON	Sergent SPV	SPV	MEUNIER	ROMUALD
PAE PS	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	MIALHE	NATHALIE
PAE PS	LIFFRE	Caporal Chef SPV	SPV	MIFORT	ANTHONY
PAE PS	SERVON-SUR-VILAINE	Adjudant SPV	SPV	MOCHET	YVES
PAE PS	BETTON	Adjudant SPV	SPV	MOREAU	JEROME
PAE PS	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	SPV	MOREAU	SYLVAIN
PAE PS	REDON	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	MOYON	PATRICE
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier principal SPV	SPV	NEDELEC	EMILIE
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPV	SPV	NEGARET	MAXIME
PAE PS	ROMILLE	Lieutenant SPV	SPV	NICOLAS	FABRICE
PAE PS	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	SPP	NIVAULT	FLORENT
PAE PS	MARTIGNE-FERCHAUD	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	OLIER	MAGALIE
PAE PS	CANCALE	Caporal Chef SPV	SPV	OLIERE	JACKY
PAE PS	CHATEAUGIRON	Adjudant SPV	SPV	ORACZ	BENOIT
PAE PS	LAILLE	Sergent chef SPV	SPV	PERREUL	CEDRIC
PAE PS	ACIGNE	Sergent chef SPV	SPV	PERROT	CECILE
PAE PS	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	PERROTTE	MARC
PAE PS	SAINT-BRIAC-SUR-MER	Sergent SPV	SPV	PERSON	ANNE-LUC
PAE PS	SENS-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	SPV	PIGEON	JEAN-LUC
PAE PS	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	SPV	PILET	ANTOINE
PAE PS	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	PIOT	FRANCK
PAE PS	DSSM-SD Missions santé	Cadre de santé de SPP de 2cl	SPP	PISIGO	HUGUES

Niveau	Affectation	Grade	Statut	Nom	Prénom
PAE PS	GRAND-FOUGERAY	Adjudant SPV	SPV	PLANTARD	MATHIEU
PAE PS	DOL-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	SPV	PONDEMER	MICKAEL
PAE PS	MAURE-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	SPV	PONGERARD	GAETAN
PAE PS	JANZE	Adjudant SPV	SPV	PRODHOMME	EMMANUEL
PAE PS	BREAL-SOUS-MONTFORT	Sergent SPV	SPV	QUER	ANTHONY
PAE PS	JANZE	Sergent chef SPV	SPV	RAIMBAUD	MEHDI
PAE PS	MORDELLES	Caporal Chef SPV	SPV	RAIMBAUD	SOPHIE
PAE PS	SAINT-MALO	Caporal SPP	SPP	RANCE	ARNAUD
PAE PS	MELESSE	Adjudant Chef SPV	SPV	REMINGOL	ALAIN
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier SPV	SPV	RENAIS	ANNE-CECILE
PAE PS	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	RENOU	SAMUEL
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	SPP	REYMOND	MICHAEL
PAE PS	BEDEE	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	RICHARD-UDIN	MARINE
PAE PS	DSSM-SD Missions santé	Cadre de santé de SPP de 2cl	SPP	RIOUX	VERONIQUE
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier-Chef	SPV	ROBERT	YANN
PAE PS	BRUZ	Sergent SPP appellation chef	SPP	ROHRBACH	SEBASTIEN
PAE PS	ARGENTRE-DU-PLESSIS	Adjudant SPV	SPV	ROULLEAU	CELINE
PAE PS	GEVEZE	Lieutenant SPV	SPV	RUE	DAVID
PAE PS	PLEURTUIT	Caporal Chef SPV	SPV	SALMON	FABIEN
PAE PS	BOURG-DES-COMPTES	Lieutenant SPV	SPV	SAULNIER	JEAN-MICHEL
PAE PS	GPO-Serv CTA/CODIS	Sergent SPP appellation chef	SPP	SAULNIER	SEBASTIEN
PAE PS	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	SPP	SEGALEN	LIONEL
PAE PS	CANCALE	Adjudant Chef SPV	SPV	SIMON	REGIS
PAE PS	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	SPP	SORET	ERIC
PAE PS	LA BOUEXIERE	Caporal Chef SPV	SPV	SOUHY	GWENAELLE
PAE PS	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	SPRECHER	DAVID
PAE PS	ACIGNE	Lieutenant SPV	SPV	TANFIN	THIERRY
PAE PS	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	SPV	TESSIER	BERNARD
PAE PS	L'HERMITAGE	Adjudant Chef SPV	SPV	THEAUD	PASCAL
PAE PS	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	THIEBOT	DAVID
PAE PS	PIRE-SUR-SEICHE	Sergent chef SPV	SPV	THOMAS	ANTHONY
PAE PS	CHATEAUGIRON	Sergent SPV	SPV	TOSTIVINT	MICHEL
PAE PS	RENNES BEAUREGARD	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	TOULOUZE	JEROME
PAE PS	LIFFRE	Adjudant Chef SPV	SPV	TRAVERS	PATRICK
PAE PS	SAINT-BRICE-EN-COGLES	Sergent chef SPV	SPV	TRUET	Sébastien
PAE PS	DIR Santé et Secours Médical (Mutu)	Infirmier principal SPV	SPV	TUAL	JULIE
PAE PS	PLELAN-LE-GRAND	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	VELIA	LAURENT
PAE PS	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	SPV	VERDAGUER	MARION
PAE PS	JANZE	Sergent SPV	SPV	VIEL	DESIRE
PAE PS	CHARTRES-DE-BRETAGNE	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	VILLEDEY	YOHANN
PAE PS	GFS-Bur Education Préventive	Adjudant SPP appellation chef	SPP	YHUEL	YANN

Listes opérationnelles spécialités : PAE (2)					
Niveau	**Affectation**	**Grade**	**Statut**	**Nom**	**Prénom**
PAE FF	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	BAUDET	FLORENT
PAE FF	DINARD	Caporal SPP	SPP	BERTHELIN	ANTHONY
PAE FF	CHATEAUGIRON	Adjudant Chef SPV	SPV	BISSERE	JEROME
PAE FF	SCE ADM GPT SUD OUEST	Commandant SPV	SPV	CLARET	FREDERIC
PAE FF	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	SPP	DEPEIGE	PATRICE
PAE FF	GPO-Serv CTA/CODIS	Adjudant SPP	SPP	DUBOIS	JEROME
PAE FF	GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	Adjudant SPP appellation chef	SPP	GALLE	ROMEO
PAE FF	SCE FORM GPT CENTRE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	GAULIER	PATRICK
PAE FF	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	GEOFFROY-CHOPIN	ANNE-GAELLE
PAE FF	GFS-Bur Education Préventive	Lieutenant SPV	SPV	GOUARIN	JOEL
PAE FF	SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	Lieutenant SPV	SPV	GROSSET	CYRIL
PAE FF	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal-chef SPP	SPP	GUIHO	DEVRIG
PAE FF	GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	Sergent SPP appellation chef	SPP	GUIHOMAT	GREGORY
PAE FF	BEDEE	Lieutenant SPV	SPV	GUINOT	GUY
PAE FF	GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	Sergent SPP appellation chef	SPP	HEE	TONY
PAE FF	GUICHEN	Caporal Chef SPV	SPV	HELLEUX	SYLVAIN
PAE FF	DINARD	Sergent SPP appellation chef	SPP	HEUVELINE	PHILIPPE
PAE FF	GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	HUBERT	LUC
PAE FF	SCE FORM GPT NORD	Adjudant SPP appellation chef	SPP	LAIDIE	ALEX
PAE FF	ILLE ET RANCE	Lieutenant SPV	SPV	MAIER	DENIS
PAE FF	BEDEE	Adjudant Chef SPV	SPV	MARQUEZ	PIERRE
PAE FF	SCE FORM GPT SUD OUEST	Capitaine	SPP	MATERNA	HUBERT
PAE FF	BRUZ	Capitaine SPV	SPV	RAPILLY	FRANCOIS
PAE FF	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	SPP	ROBIN	LOIC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- A R R E T E -

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

- Vu les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoi
- Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- Vu le décret n°87-965 du 30 novembre 1987 sur la définition et régie de fonctionnement des transports sanitaires terrestres.
- Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 18 décembre 2007 relative à la formation des manipulateurs de moyens élévateurs articulés.
- Vu la note d'information à la conduite Ministère de l'Intérieur - Direction de la Défense et de la Sécurité Civile.
- Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des Sapeurs-Pompiers Professionnels.

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'ILLE-ETVILAINE,

Article 1er :
L'adjudant-chef Frédéric PARONNAUD est désigné pour assurer la fonction de Conseiller Technique Départemental de la spécialité "Conduite".

Article 2 :
Les sapeurs-pompiers suivants (pages 2 à 61) sont retenus pour assurer les missions qui sont confiées à la spécialité "Conduite" pour un an à compter du 1er Janvier 2017.

Article 3 :
Le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

Article 4 :
La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à RENNES le, - 9 MAI 2017

LE PREFET,

Pour le Préfet,
la Sous-Préfète, Directrice de cabinet,

Agnès CHAVANON

Conducteurs écheliers

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
COD EPS25AR	ANTRAIN	Adjudant Chef SPV	COUPEAU	PATRICK
CA EPS25AR	ANTRAIN	Adjudant Chef SPV	COUPEAU	PATRICK
COD EPS25AR	ANTRAIN	Adjudant SPV	LEGRAND	BRUNO
CA EPS25AR	ANTRAIN	Adjudant SPV	LEGRAND	BRUNO
COD EPS25AR	ANTRAIN	Caporal Chef SPV	BRION	OLIVIER
COD EPS25AR	ANTRAIN	Caporal Chef SPV	JULIENNE	ARNAUD
COD EPS25AR	ANTRAIN	Caporal Chef SPV	LUCAS	BRUNO
COD EPS25AR	ANTRAIN	Caporal Chef SPV	PICHON	YANN
COD EPS25AR	ANTRAIN	Lieutenant SPV	JULIENNE	LOUIS
CA EPS25AR	ANTRAIN	Lieutenant SPV	JULIENNE	LOUIS
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	CROCHET	YVES
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	CROCHET	YVES
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	FILLY	JACQUES
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	FILLY	JACQUES
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	FILLY	JACQUES
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	FILLY	JACQUES
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	VERDAGUER	MARION
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	VERDAGUER	MARION
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP	JUGANT	ANTHONY
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP	JUGANT	ANTHONY
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP	JUGANT	ANTHONY
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP	JUGANT	ANTHONY
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	MAHOUIN	STEPHANE
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	MAHOUIN	STEPHANE
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	MAHOUIN	STEPHANE
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	MAHOUIN	STEPHANE
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	PAVERNE	SEBASTIEN
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	PAVERNE	SEBASTIEN
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	PAVERNE	SEBASTIEN
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	PAVERNE	SEBASTIEN
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	HAMON	GILLES
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	HAMON	GILLES
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	HAMON	GILLES
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	HAMON	GILLES
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	METAYER	FABRICE
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	METAYER	FABRICE
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	METAYER	FABRICE
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	METAYER	FABRICE
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	LABBE	PATRICE
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	LABBE	PATRICE
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	LE CORVEC	REGIS
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	LE CORVEC	REGIS
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	LIGNEUL	RONAN
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	LIGNEUL	RONAN
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	SAULNIER	ARMAND
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	SAULNIER	ARMAND
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Caporal SPP	STUYTS	BENOIT
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Caporal SPP	STUYTS	BENOIT
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	LUCAS	FABRICE
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	LUCAS	FABRICE
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	LUCAS	FABRICE
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	LUCAS	FABRICE
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sapeur 1ere classe SPV	MARCHAND	YANNIG
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	PATRIARCA	SEBASTIEN
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	PATRIARCA	SEBASTIEN
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	PATRIARCA	SEBASTIEN
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	PATRIARCA	SEBASTIEN
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	THIBAULT	MARC
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	THIBAULT	MARC
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	THIBAULT	MARC
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	THIBAULT	MARC
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP	GAS	SEBASTIEN
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP	GAS	SEBASTIEN
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP	GAS	SEBASTIEN
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP	GAS	SEBASTIEN
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	BELLIARD	CYRILLE
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	BELLIARD	CYRILLE
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	BELLIARD	CYRILLE
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	BELLIARD	CYRILLE
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	RENOU	SAMUEL
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	RENOU	SAMUEL
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	RENOU	SAMUEL
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	RENOU	SAMUEL
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	BLANCHARD	JEROME

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	BLANCHARD	JEROME
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	BLANCHARD	JEROME
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	BLANCHARD	JEROME
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	BROSSAIS	JULIEN
COD EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	STONEBRIDGE	FRANCK
CA EPS25AR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	STONEBRIDGE	FRANCK
CA EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	STONEBRIDGE	FRANCK
COD EPS25XR	BAIN-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	STONEBRIDGE	FRANCK
CA EPS30XC	BRUZ	Adjudant SPP appellation chef	ALLAIS	STEPHANE
COD EPS30XC	BRUZ	Adjudant SPP appellation chef	DAGUET	SERGE
CA EPS30XC	BRUZ	Adjudant SPP appellation chef	DAGUET	SERGE
CA EPS30XC	BRUZ	Adjudant SPP appellation chef	TIREBOIS	PHILIPPE
COD EPS30XC	BRUZ	Adjudant SPP appellation chef	TIREBOIS	PHILIPPE
CA EPS30XC	BRUZ	Adjudant SPV	COURTEILLE	CYRILLE
COD EPS30XC	BRUZ	Adjudant SPV	COURTEILLE	CYRILLE
COD EPS30XC	BRUZ	Caporal Chef SPV	LESIRE	ANTHONY
COD EPS30XC	BRUZ	Caporal Chef SPV	MICAULT	JEAN-PIERRE
COD EPS30XC	BRUZ	Caporal Chef SPV	VAUTIER	ALAIN
COD EPS30XC	BRUZ	Caporal SPP	GUILLOUX	CHRISTOPHE
COD EPS30XC	BRUZ	Sapeur 1ere classe SPV	REDON	REGIS
COD EPS30XC	BRUZ	Sapeur 1ere classe SPV	VIRAMA	YANN
CA EPS30XC	BRUZ	Sergent chef SPV	PERRIER	CLEMENT
COD EPS30XC	BRUZ	Sergent chef SPV	PERRIER	CLEMENT
CA EPS30XC	BRUZ	Sergent SPP	OLIVIER	NICOLAS
COD EPS30XC	BRUZ	Sergent SPP	OLIVIER	NICOLAS
CA EPS30XC	BRUZ	Sergent SPP	POTHE	ROMAIN
COD EPS30XC	BRUZ	Sergent SPP	POTHE	ROMAIN
CA EPS30XC	BRUZ	Sergent SPP appellation chef	DANGUY	VANESSA
COD EPS30XC	BRUZ	Sergent SPP appellation chef	DANGUY	VANESSA
COD EPS30XC	BRUZ	Sergent SPP appellation chef	QUEMERAIS	LOIC
COD EPS30XC	BRUZ	Sergent SPP appellation chef	TATIN	ERIC
COD EPS30XC	BRUZ	Sergent SPP appellation chef	TEXIER	SYLVAIN
CA EPS30XC	BRUZ	Sergent SPP appellation chef	TEXIER	SYLVAIN
CA EPS30XC	BRUZ	Sergent SPV	GABILLARD	PHILIPPE
CA EPS30XC	BRUZ	Sergent SPV	LE COQ	JULIEN
CA EPS30XC	CHARTRES-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	LOUIS	MICKAEL
COD EPS30AC	COMBOURG	Adjudant Chef SPV	FOUGERAY	MICHEL
CA EPS30AC	COMBOURG	Adjudant Chef SPV	FOUGERAY	MICHEL
COD EPS30AC	COMBOURG	Adjudant SPV	BRIENS	CHRISTOPHE
CA EPS30AC	COMBOURG	Adjudant SPV	BRIENS	CHRISTOPHE
COD EPS30AC	COMBOURG	Adjudant SPV	CHEVILLARD	EMMANUEL
CA EPS30AC	COMBOURG	Adjudant SPV	CHEVILLARD	EMMANUEL
CA EPS30AC	COMBOURG	Adjudant SPV	DELOURMEL	YOANN
COD EPS30AC	COMBOURG	Caporal Chef SPV	LABBE	EDMOND
COD EPS30AC	COMBOURG	Sapeur 1ere classe SPV	BARBE	CHRISTOPHE
COD EPS30AC	COMBOURG	Sapeur Pompier 1Þre classe SPV	LEBRETON	FABRICE
CA EPS30AC	COMBOURG	Sergent chef SPV	CAMPION	CHRISTOPHE
CA EPS30AC	COMBOURG	Sergent SPV	NOGUES	CEDRIC
COD EPS30AC	COMBOURG	Sergent SPV	PELLAN	HUBERT
CA EPS30AC	COMBOURG	Sergent SPV	PELLAN	HUBERT
CA EPS25AR	DINARD	Adjudant Chef SPV	BRIAND	OLIVIER
CA EPS25XR	DINARD	Adjudant Chef SPV	BRIAND	OLIVIER
CA EPS25AR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	CHRISTOPHE
CA EPS25XR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	CHRISTOPHE
COD EPS25AR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	CHRISTOPHE
COD EPS25XR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	CHRISTOPHE
CA EPS25AR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	FRANCOIS
CA EPS25XR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	FRANCOIS
COD EPS25AR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	FRANCOIS
COD EPS25XR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	FRANCOIS
COD EPS25XR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	OLIVIER
CA EPS25AR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	OLIVIER
CA EPS25XR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	OLIVIER
COD EPS25AR	DINARD	Adjudant Chef SPV	GRUSON	OLIVIER
CA EPS25XR	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	GERARD	ALAIN
COD EPS25AR	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	GERARD	ALAIN
COD EPS25XR	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	GERARD	ALAIN
CA EPS25AR	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	GERARD	ALAIN
CA EPS25XR	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	GIRARD	PATRICK
COD EPS25AR	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	GIRARD	PATRICK
COD EPS25XR	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	GIRARD	PATRICK
CA EPS25AR	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	GIRARD	PATRICK
CA EPS25XR	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	LESAGE	MICHAEL
CA EPS25AR	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	LESAGE	MICHAEL
CA EPS25AR	DINARD	Adjudant SPV	BUSNEL	ANTHONY
CA EPS25XR	DINARD	Adjudant SPV	BUSNEL	ANTHONY

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA EPS25AR	DINARD	Adjudant SPV	DUMAS	DIDIER
COD EPS25XR	DINARD	Adjudant SPV	DUMAS	DIDIER
CA EPS25XR	DINARD	Adjudant SPV	DUMAS	DIDIER
COD EPS25AR	DINARD	Adjudant SPV	DUMAS	DIDIER
CA EPS25AR	DINARD	Adjudant SPV	GOUDEY	CEDRIC
CA EPS25XR	DINARD	Adjudant SPV	GOUDEY	CEDRIC
CA EPS25AR	DINARD	Adjudant SPV	MERON	MICHEL
COD EPS25AR	DINARD	Adjudant SPV	MERON	MICHEL
COD EPS25XR	DINARD	Adjudant SPV	MERON	MICHEL
CA EPS25XR	DINARD	Adjudant SPV	MERON	MICHEL
COD EPS25XR	DINARD	Caporal Chef SPV	COLLET	THIBAUD
COD EPS25AR	DINARD	Caporal Chef SPV	COLLET	THIBAUD
COD EPS25XR	DINARD	Caporal Chef SPV	DUHIL	GREGORY
COD EPS25AR	DINARD	Caporal Chef SPV	DUHIL	GREGORY
COD EPS25AR	DINARD	Caporal Chef SPV	LE BOUVIER	JEAN-FRANCOIS
COD EPS25XR	DINARD	Caporal Chef SPV	LE BOUVIER	JEAN-FRANCOIS
COD EPS25XR	DINARD	Caporal Chef SPV	MARTINEZ	FREDERIC
COD EPS25AR	DINARD	Caporal Chef SPV	MARTINEZ	FREDERIC
COD EPS25AR	DINARD	Caporal Chef SPV	REBECHAUD	REMY
COD EPS25XR	DINARD	Caporal Chef SPV	REBECHAUD	REMY
COD EPS25XR	DINARD	Caporal SPP	BERTHELIN	ANTHONY
COD EPS25AR	DINARD	Caporal SPP	BERTHELIN	ANTHONY
COD EPS25XR	DINARD	Caporal SPP appellation chef	PINSON	MATTHIEU
COD EPS25XR	DINARD	Caporal SPV	TALLY	JULIEN
COD EPS25AR	DINARD	Caporal SPV	TALLY	JULIEN
CA EPS25AR	DINARD	Lieutenant SPV	HERVE	CHRISTOPHE
CA EPS25XR	DINARD	Lieutenant SPV	HERVE	CHRISTOPHE
COD EPS25AR	DINARD	Sapeur 1ere classe SPV	TRINCART	PHILIPPE
COD EPS25XR	DINARD	Sapeur 1ere classe SPV	TRINCART	PHILIPPE
COD EPS25XR	DINARD	Sapeur SPV	LETAILLANDIER	ERWANN
COD EPS25XR	DINARD	Sergent SPP	HUS	LAURENT
CA EPS25AR	DINARD	Sergent SPP	HUS	LAURENT
COD EPS25AR	DINARD	Sergent SPP	HUS	LAURENT
CA EPS25XR	DINARD	Sergent SPP	HUS	LAURENT
CA EPS25XR	DINARD	Sergent SPP	PELE	GREGORY
COD EPS25AR	DINARD	Sergent SPP	PELE	GREGORY
CA EPS25AR	DINARD	Sergent SPP	PELE	GREGORY
COD EPS25XR	DINARD	Sergent SPP	PELE	GREGORY
COD EPS25AR	DINARD	Sergent SPP	ROUXEL	REGIS
COD EPS25XR	DINARD	Sergent SPP	ROUXEL	REGIS
CA EPS25AR	DINARD	Sergent SPP	ROUXEL	REGIS
CA EPS25XR	DINARD	Sergent SPP	ROUXEL	REGIS
CA EPS25XR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	GUILLARD	OLIVIER
COD EPS25AR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	GUILLARD	OLIVIER
COD EPS25XR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	GUILLARD	OLIVIER
CA EPS25AR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	GUILLARD	OLIVIER
CA EPS25AR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	HEUVELINE	PHILIPPE
COD EPS25AR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	HEUVELINE	PHILIPPE
CA EPS25XR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	HEUVELINE	PHILIPPE
COD EPS25XR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	HEUVELINE	PHILIPPE
COD EPS25XR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	JUBERAY	GREGORY
CA EPS25XR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	JUBERAY	GREGORY
COD EPS25AR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	LAURENT	LOIC
CA EPS25XR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	LAURENT	LOIC
COD EPS25XR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	LAURENT	LOIC
CA EPS25AR	DINARD	Sergent SPP appellation chef	LAURENT	LOIC
CA EPS25XR	DINARD	Sergent SPV	ABEGUILE	FLORIAN
COD EPS25AR	DINARD	Sergent SPV	ABEGUILE	FLORIAN
CA EPS25AR	DINARD	Sergent SPV	ABEGUILE	FLORIAN
COD EPS25XR	DINARD	Sergent SPV	ABEGUILE	FLORIAN
CA EPS25XR	DINARD	Sergent SPV	CHATEIGNER	PASCAL
CA EPS25AR	DINARD	Sergent SPV	CHATEIGNER	PASCAL
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	CHEVREUIL	DENIS
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	CHEVREUIL	DENIS
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	PELTIER	CYRIL
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	PELTIER	CYRIL
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	PELTIER	CYRIL
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	PELTIER	CYRIL
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP	PIOT	FRANCK
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP	PIOT	FRANCK
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP	PIOT	FRANCK
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP	PIOT	FRANCK
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	DUTAIS	BERNARD
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	DUTAIS	BERNARD
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	DUTAIS	BERNARD
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	DUTAIS	BERNARD

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	PEPIN	MIKAEL
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	PEPIN	MIKAEL
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	PEPIN	MIKAEL
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPP appellation chef	PEPIN	MIKAEL
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	ANDOUARD	JEROME
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	ANDOUARD	JEROME
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	ANDOUARD	JEROME
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	ANDOUARD	JEROME
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	GAILLARD	CHRISTOPHE
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	GAILLARD	CHRISTOPHE
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	COUVERT	JEAN-MICHEL
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	COUVERT	JEAN-MICHEL
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	LEBEDEL	JEROME
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	LEBEDEL	JEROME
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	MOREL	JEROME
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	MOREL	JEROME
COD EPS30XR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	VANDLAIR	PIERRE YVES
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	VANDLAIR	PIERRE YVES
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	VANDLAIR	PIERRE YVES
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal SPV	MASI	OLIVIER
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal SPV	MASI	OLIVIER
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Caporal SPV	MASSON	ANTHONY
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	PONDEMER	MICKAEL
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	PONDEMER	MICKAEL
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	PONDEMER	MICKAEL
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	PONDEMER	MICKAEL
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sapeur 1ere classe SPV	MARGAT	JEROME
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sapeur 1ere classe SPV	PESTEL	FRANCK
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sapeur Pompier 1Þre classe SPV	YGER	PATRICK
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sapeur Pompier 1Þre classe SPV	YGER	PATRICK
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	DERAPPE	BENOIT
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	DERAPPE	BENOIT
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	DERAPPE	BENOIT
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	DERAPPE	BENOIT
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	NEVEU	VINCENT
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	NEVEU	VINCENT
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	NEVEU	VINCENT
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	NEVEU	VINCENT
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP	COSQUERIC	ALAN
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP	COSQUERIC	ALAN
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP	COSQUERIC	ALAN
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP	COSQUERIC	ALAN
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	BINARD	JEAN-SEBASTIEN
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	BINARD	JEAN-SEBASTIEN
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	BINARD	JEAN-SEBASTIEN
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	BINARD	JEAN-SEBASTIEN
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	LOUVEL	STANY
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	LOUVEL	STANY
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	LOUVEL	STANY
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPP appellation chef	LOUVEL	STANY
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	BORSBOOM	JEAN-MICHEL
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	BORSBOOM	JEAN-MICHEL
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	BORSBOOM	JEAN-MICHEL
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	BORSBOOM	JEAN-MICHEL
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	FRONTEAU	JULIEN
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	FRONTEAU	JULIEN
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	FRONTEAU	JULIEN
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	FRONTEAU	JULIEN
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	MORICE	STEPHANE
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	MORICE	STEPHANE
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	MORICE	STEPHANE
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	MORICE	STEPHANE
COD EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	PRIOL	SEBASTIEN
COD EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	PRIOL	SEBASTIEN
CA EPS25XR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	PRIOL	SEBASTIEN
CA EPS25AR	DOL-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	PRIOL	SEBASTIEN
CA EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	BRIERE	JEAN-MARC
COD EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	BRIERE	JEAN-MARC
COD EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	BRIERE	JEAN-MARC
CA EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	BRIERE	JEAN-MARC
COD EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	COLIN	MARC
CA EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	COLIN	MARC
COD EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	COLIN	MARC
CA EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	COLIN	MARC
COD EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	HAMEL	JOEL
CA EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	HAMEL	JOEL

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
COD EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	HAMEL	JOEL
CA EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	HAMEL	JOEL
COD EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	LOURDAIS	CHRISTOPHE
CA EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	LOURDAIS	CHRISTOPHE
CA EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	LOURDAIS	CHRISTOPHE
COD EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	LOURDAIS	CHRISTOPHE
COD EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	MESSE	DOMINIQUE
CA EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	MESSE	DOMINIQUE
COD EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	MESSE	DOMINIQUE
CA EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	MESSE	DOMINIQUE
COD EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	TOUROUL	SEBASTIEN
CA EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	TOUROUL	SEBASTIEN
COD EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	TOUROUL	SEBASTIEN
COD EPC33XR	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	TOUROUL	SEBASTIEN
CA EPC33XR	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	TOUROUL	SEBASTIEN
CA EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	TOUROUL	SEBASTIEN
CA EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPV	BERTHELOT	STEPHANE
COD EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPV	BERTHELOT	STEPHANE
CA EPS30AC	FOUGERES	Adjudant SPV	BERTHELOT	STEPHANE
COD EPS30XC	FOUGERES	Adjudant SPV	BERTHELOT	STEPHANE
COD EPS30XC	FOUGERES	Caporal Chef SPV	HAMARD	TONY
COD EPS30AC	FOUGERES	Caporal Chef SPV	HAMARD	TONY
COD EPS30XC	FOUGERES	Caporal Chef SPV	JAMES	STEPHANE
COD EPS30AC	FOUGERES	Caporal Chef SPV	JAMES	STEPHANE
COD EPS30XC	FOUGERES	Caporal Chef SPV	MARTINE	LEON-PIERRE
COD EPS30AC	FOUGERES	Caporal Chef SPV	MARTINE	LEON-PIERRE
COD EPS30XC	FOUGERES	Caporal SPP	DAVAL	ANTHONY
COD EPS30AC	FOUGERES	Caporal SPP	DAVAL	ANTHONY
COD EPS30XC	FOUGERES	Caporal SPP	DOUTRES	JEAN-CHARLES
COD EPS30AC	FOUGERES	Caporal SPP	DOUTRES	JEAN-CHARLES
COD EPS30AC	FOUGERES	Caporal SPP	PRIE	DAVID
COD EPS30XC	FOUGERES	Caporal SPP	PRIE	DAVID
COD EPS30XC	FOUGERES	Caporal SPP appellation chef	BAZIN	ANTHONY
COD EPS30AC	FOUGERES	Caporal SPP appellation chef	BAZIN	ANTHONY
COD EPS30AC	FOUGERES	Caporal SPV	BANNIER	DAVID
COD EPS30XC	FOUGERES	Caporal SPV	BANNIER	DAVID
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent chef SPV	JEULAND	PATRICK
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent chef SPV	JEULAND	PATRICK
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent chef SPV	JEULAND	PATRICK
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent chef SPV	JEULAND	PATRICK
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent chef SPV	LEMETAYER	VINCENT
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent chef SPV	LEMETAYER	VINCENT
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent chef SPV	LEMETAYER	VINCENT
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent chef SPV	LEMETAYER	VINCENT
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent chef SPV	MARAND	ERWAN
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent chef SPV	MARAND	ERWAN
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent chef SPV	MARAND	ERWAN
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent chef SPV	MARAND	ERWAN
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent chef SPV	ROMAGNE	LIONEL
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent chef SPV	ROMAGNE	LIONEL
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent chef SPV	ROMAGNE	LIONEL
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent chef SPV	ROMAGNE	LIONEL
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent chef SPV	ROULIN	ERIC
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent chef SPV	ROULIN	ERIC
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent chef SPV	ROULIN	ERIC
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent chef SPV	ROULIN	ERIC
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP	MARTINEAU	ANTHONY
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP	MARTINEAU	ANTHONY
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP	MARTINEAU	ANTHONY
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP	MARTINEAU	ANTHONY
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP	ROYER	MICKAEL
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP	ROYER	MICKAEL
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP	ROYER	MICKAEL
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP	ROYER	MICKAEL
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	COYAC	NICOLAS
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	COYAC	NICOLAS
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	GUETRE	BENJAMIN
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	GUETRE	BENJAMIN
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	GUETRE	BENJAMIN
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	GUETRE	BENJAMIN
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HAMARD	MICKAEL
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HAMARD	MICKAEL
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HAMARD	MICKAEL
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HAMARD	MICKAEL
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HAMEL	DAVID
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HAMEL	DAVID

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HAMEL	DAVID
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HAMEL	DAVID
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HELARD	DAVID
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HELARD	DAVID
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HOENIG	SEBASTIEN
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HOENIG	SEBASTIEN
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HOENIG	SEBASTIEN
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	HOENIG	SEBASTIEN
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LAFOSSE	WILLIAM
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LAFOSSE	WILLIAM
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LAFOSSE	WILLIAM
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LAFOSSE	WILLIAM
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LE ROUX	NICOLAS
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LE ROUX	NICOLAS
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LE ROUX	NICOLAS
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LE ROUX	NICOLAS
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LEHERICEY	BORIS
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LEHERICEY	BORIS
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LEHERICEY	BORIS
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LEHERICEY	BORIS
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LOUAPRE	CHRISTOPHE
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LOUAPRE	CHRISTOPHE
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LOUAPRE	CHRISTOPHE
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	LOUAPRE	CHRISTOPHE
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	MARCHAND	CEDRIC
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	MARCHAND	CEDRIC
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	MARCHAND	CEDRIC
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	MARCHAND	CEDRIC
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	PESLERBE	WILLIAM
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	PESLERBE	WILLIAM
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	PESLERBE	WILLIAM
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	PESLERBE	WILLIAM
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPV	COUTARD	ROMAIN
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPV	COUTARD	ROMAIN
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPV	COUTARD	ROMAIN
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPV	COUTARD	ROMAIN
CA EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPV	TIZON	MATHIEU
COD EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPV	TIZON	MATHIEU
CA EPS30XC	FOUGERES	Sergent SPV	TIZON	MATHIEU
COD EPS30AC	FOUGERES	Sergent SPV	TIZON	MATHIEU
CA EPS25XR	GUICHEN	Adjudant Chef SPV	JAUNEAU	MICHEL
COD EPS25XR	GUICHEN	Adjudant Chef SPV	JAUNEAU	MICHEL
CA EPS25XR	GUICHEN	Adjudant Chef SPV	MOREL	JEAN-FRANCOIS
CA EPS25XR	GUICHEN	Adjudant SPV	BALZERGUE	FREDERIC
COD EPS25XR	GUICHEN	Adjudant SPV	BALZERGUE	FREDERIC
CA EPS25XR	GUICHEN	Adjudant SPV	BUSSON	CHRISTOPHE
COD EPS25XR	GUICHEN	Adjudant SPV	FAUDET	MATHIEU
CA EPS25XR	GUICHEN	Adjudant SPV	FAUDET	MATHIEU
CA EPS25XR	GUICHEN	Adjudant SPV	LEBRETON	DENIS
COD EPS25XR	GUICHEN	Adjudant SPV	LEGROS	NICOLAS
CA EPS25XR	GUICHEN	Adjudant SPV	LEGROS	NICOLAS
COD EPS25XR	GUICHEN	Caporal Chef SPV	BACHOUX	PASCAL
COD EPS25XR	GUICHEN	Caporal Chef SPV	BALLUET	SEBASTIEN
COD EPS25XR	GUICHEN	Caporal Chef SPV	BARON	GWENAEL
COD EPS25XR	GUICHEN	Caporal Chef SPV	BEZIEL	PATRICK
COD EPS25XR	GUICHEN	Caporal Chef SPV	COTTAIS	PASCAL
COD EPS25XR	GUICHEN	Caporal Chef SPV	FONTAINE	AURELIEN
COD EPS25XR	GUICHEN	Caporal Chef SPV	HARDY	MICKAEL
COD EPS25XR	GUICHEN	Caporal Chef SPV	LEPRINCE	CHRISTOPHE
COD EPS25XR	GUICHEN	Caporal Chef SPV	VISSEICHE	ALAIN
CA EPS25XR	GUICHEN	Lieutenant SPV	LORANT	YANN
COD EPS25XR	GUICHEN	Lieutenant SPV	LORANT	YANN
COD EPS25XR	GUICHEN	Sapeur Pompier 1Þre classe SPV	ORAIN	THIERRY
CA EPS25XR	GUICHEN	Sergent chef SPV	LOVITON	PHILIPPE
CA EPS25AC	JANZE	Adjudant SPV	GAUNIER	JEAN-CLAUDE
COD EPS25AC	JANZE	Adjudant SPV	GAUNIER	JEAN-CLAUDE
CA EPS25AC	JANZE	Adjudant SPV	MARTIN	CHRISTOPHE
COD EPS25AC	JANZE	Adjudant SPV	MARTIN	CHRISTOPHE
CA EPS25AC	JANZE	Adjudant SPV	MENARD	NICOLAS
CA EPS25AC	JANZE	Adjudant SPV	PRODHOMME	EMMANUEL
COD EPS25AC	JANZE	Adjudant SPV	PRODHOMME	EMMANUEL
COD EPS25AC	JANZE	Caporal Chef SPV	ALIX	LAURENT
COD EPS25AC	JANZE	Caporal Chef SPV	GUERINEL	MATHIEU
COD EPS25AC	JANZE	Caporal SPV	GODAIS	FLORIAN
COD EPS25AC	JANZE	Caporal SPV	GUINE	RONAN
CA EPS25AC	JANZE	Lieutenant SPV	DUCLOS	BERTRAND

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
COD EPS25AC	JANZE	Lieutenant SPV	DUCLOS	BERTRAND
CA EPS25AC	JANZE	Sergent chef SPV	CLOLUS	EMMANUEL
CA EPS25AC	JANZE	Sergent chef SPV	GAUTHIER	SEBASTIEN
COD EPS25AC	JANZE	Sergent chef SPV	GAUTHIER	SEBASTIEN
COD EPS25AC	JANZE	Sergent chef SPV	RAIMBAUD	MEHDI
CA EPS25AC	JANZE	Sergent chef SPV	RAIMBAUD	MEHDI
COD EPS25AC	JANZE	Sergent chef SPV	SEVERIN	THIERRY
CA EPS25AC	JANZE	Sergent chef SPV	SEVERIN	THIERRY
CA EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	GIRARD	MIKAEL
COD EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	GIRARD	MIKAEL
COD EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	HUET	STEPHANE
CA EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	HUET	STEPHANE
COD EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	JUVIN	ANTHONY
CA EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	JUVIN	ANTHONY
COD EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	OLIVIER	NICOLAS
CA EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	OLIVIER	NICOLAS
COD EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	POIRIER	YANN
CA EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	POIRIER	YANN
CA EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	VIDELOUP	ANTHONY
COD EPS25AC	JANZE	Sergent SPV	VIDELOUP	ANTHONY
CA EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	BETIN	JEAN-MARIE
CA EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	GESLIN	FRANCK
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	GESLIN	FRANCK
CA EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	MARTIN	JEAN-YVES
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Adjudant Chef SPV	MARTIN	JEAN-YVES
CA EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	TESSIER	BERNARD
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	BETIN	DOMINIQUE
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	FAUCHEUX	YOANN
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	JOUAULT	PHILIPPE
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	POTTIER	AURELIEN
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	ROCHEFORT	MICKAEL
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Caporal Chef SPV	THUILLIER	FREDERIC
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Caporal SPV	CHEVRIER	ANTHONY
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Caporal SPV	LETORT	JULIEN
CA EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	MESLET	VINCENT
CA EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	PILET	ANTOINE
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	PILET	ANTOINE
CA EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	LANDREAU	TONY
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Sergent chef SPV	LANDREAU	TONY
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	BELLOIR	FABIEN
CA EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	BELLOIR	FABIEN
CA EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	LEFEBVRE	JEROME
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	LEFEBVRE	JEROME
COD EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	MOREAU	SYLVAIN
CA EPS18AR	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Sergent SPV	MOREAU	SYLVAIN
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	FOREST	BRUNO
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	FOREST	BRUNO
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	FOREST	BRUNO
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	FOREST	BRUNO
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	FOREST	BRUNO
CA EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	FOREST	BRUNO
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	JARNOUX	ANTHONY
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	JARNOUX	ANTHONY
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	JARNOUX	ANTHONY
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	JARNOUX	ANTHONY
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	JARNOUX	ANTHONY
CA EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant Chef SPV	JARNOUX	ANTHONY
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	BESNARD	MICHEL
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	BESNARD	MICHEL
CA EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	BESNARD	MICHEL
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	BESNARD	MICHEL
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	BESNARD	MICHEL
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	BESNARD	MICHEL
CA EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	CHOTARD	MICKAEL
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	CHOTARD	MICKAEL
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	CHOTARD	MICKAEL
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	CHOTARD	MICKAEL
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	CHOTARD	MICKAEL
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	CHOTARD	MICKAEL
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	HAIS	FREDERIC
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	HAIS	FREDERIC
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	HAIS	FREDERIC
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	HAIS	FREDERIC
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	HAIS	FREDERIC
CA EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	HAIS	FREDERIC
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	MARTIN	YOANN

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	MARTIN	YOANN
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	MEFFRAY	LOIC
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	MEFFRAY	LOIC
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	MEFFRAY	LOIC
CA EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	MEFFRAY	LOIC
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	MEFFRAY	LOIC
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Adjudant SPV	MEFFRAY	LOIC
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Capitaine SPV	DALKOLMO	FREDERIC
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Capitaine SPV	DALKOLMO	FREDERIC
CA EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Capitaine SPV	DALKOLMO	FREDERIC
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Caporal Chef SPV	AUBRY	ALEXANDRE
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Caporal Chef SPV	AUBRY	ALEXANDRE
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Caporal Chef SPV	AUBRY	ALEXANDRE
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Caporal Chef SPV	TRAINEAU	YANN
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Caporal Chef SPV	TRAINEAU	YANN
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Caporal Chef SPV	TRAINEAU	YANN
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Caporal SPV	SAUVEE	TYPHANIE
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Caporal SPV	SAUVEE	TYPHANIE
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Caporal SPV	SAUVEE	TYPHANIE
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	JEAN-CLAUDE
CA EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	JEAN-CLAUDE
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	JEAN-CLAUDE
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	JEAN-CLAUDE
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	JEAN-CLAUDE
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	JEAN-CLAUDE
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	PATRICK
CA EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	PATRICK
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	PATRICK
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	PATRICK
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	PATRICK
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	FOREST	PATRICK
CA EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	GERNIGON	LUDOVIC
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	GERNIGON	LUDOVIC
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant SPV	GERNIGON	LUDOVIC
COD EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Sergent SPV	BAIAO	ROMAIN
CA EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Sergent SPV	BAIAO	ROMAIN
COD EPS25AC	MONTFORT-SUR-MEU	Sergent SPV	BAIAO	ROMAIN
CA EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Sergent SPV	BAIAO	ROMAIN
COD EPS30AC	MONTFORT-SUR-MEU	Sergent SPV	BAIAO	ROMAIN
CA EPS30XC	MONTFORT-SUR-MEU	Sergent SPV	BAIAO	ROMAIN
COD EPS18AR	PIPRIAC	Caporal Chef SPV	BOULAY	EMMANUEL
COD EPS18AR	PIPRIAC	Caporal Chef SPV	CARRO	DIDIER
COD EPS18AR	PIPRIAC	Caporal Chef SPV	RICAUD	DAVID
COD EPS18AR	PIPRIAC	Sapeur SPV	BOUTEFEU	SYLVAIN
COD EPS18AR	PIPRIAC	Sergent chef SPV	ELNIVENT	JEAN-CYRILLE
CA EPS18AR	PIPRIAC	Sergent chef SPV	ELNIVENT	JEAN-CYRILLE
CA EPS18AR	PIPRIAC	Sergent SPV	GAYET	RENE
COD EPS18AR	PIPRIAC	Sergent SPV	GAYET	RENE
COD EPS18AR	PIPRIAC	Sergent SPV	TRAVERS	STEVE
CA EPS18AR	PIPRIAC	Sergent SPV	TRAVERS	STEVE
CA EPS30AC	REDON	Adjudant SPP	JOLY	FABRICE
COD EPS30XC	REDON	Adjudant SPP	JOLY	FABRICE
COD EPS30AC	REDON	Adjudant SPP	JOLY	FABRICE
CA EPS30XC	REDON	Adjudant SPP	JOLY	FABRICE
CA EPS30AC	REDON	Adjudant SPP	MARVAUD	BENOIT
CA EPS30XC	REDON	Adjudant SPP	MARVAUD	BENOIT
CA EPS30XC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	BONNET	DIDIER
COD EPS30AC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	BONNET	DIDIER
COD EPS30XC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	BONNET	DIDIER
CA EPS30AC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	BONNET	DIDIER
CA EPS30XC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	FONTAINE	DOMINIQUE
CA EPS30AC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	FONTAINE	DOMINIQUE
CA EPS30AC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	NICOLAS	FRANCK
CA EPS30XC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	NICOLAS	FRANCK
COD EPS30AC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	PEGEAULT	CHRISTOPHE
CA EPS30AC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	PEGEAULT	CHRISTOPHE
COD EPS30XC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	PEGEAULT	CHRISTOPHE
CA EPS30XC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	PEGEAULT	CHRISTOPHE
CA EPS30AC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	PRIEM	PIERRE
CA EPS30XC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	PRIEM	PIERRE
COD EPS30XC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	RIVIERE	ANDRE
CA EPS30XC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	RIVIERE	ANDRE
COD EPS30AC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	RIVIERE	ANDRE
CA EPS30AC	REDON	Adjudant SPP appellation chef	RIVIERE	ANDRE
COD EPS30XC	REDON	Caporal Chef SPV	GEFFRAY	NICOLAS
COD EPS30AC	REDON	Caporal Chef SPV	GEFFRAY	NICOLAS

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
COD EPS30XC	REDON	Caporal Chef SPV	THEOU	BRUNO
COD EPS30AC	REDON	Caporal Chef SPV	THEOU	BRUNO
COD EPS30XC	REDON	Caporal SPP	HERY	ROMAIN
COD EPS30AC	REDON	Caporal SPP	HERY	ROMAIN
COD EPS30XC	REDON	Caporal SPP	JEZO	YANN
COD EPS30AC	REDON	Caporal SPP	JEZO	YANN
COD EPS30AC	REDON	Caporal SPP	PIEL	ALEXANDRE
COD EPS30XC	REDON	Caporal SPP	PIEL	ALEXANDRE
COD EPS30XC	REDON	Caporal SPP appellation chef	LE BRUN	YANNIG
COD EPS30AC	REDON	Caporal SPP appellation chef	LE BRUN	YANNIG
COD EPS30AC	REDON	Caporal-chef SPP	BUQUET	ERWAN
COD EPS30XC	REDON	Caporal-chef SPP	BUQUET	ERWAN
COD EPS30XC	REDON	Caporal-chef SPP	DIBOUES	GWENAEL
COD EPS30AC	REDON	Caporal-chef SPP	DIBOUES	GWENAEL
COD EPS30XC	REDON	Caporal-chef SPP	TALLET	NICOLAS
COD EPS30AC	REDON	Caporal-chef SPP	TALLET	NICOLAS
CA EPS30XC	REDON	Lieutenant SPV	HAIRAULT	PASCAL
CA EPS30AC	REDON	Lieutenant SPV	HAIRAULT	PASCAL
COD EPS30AC	REDON	Sapeur 1ere classe SPV	CHEVAL	SEBASTIEN
COD EPS30XC	REDON	Sapeur 1ere classe SPV	CHEVAL	SEBASTIEN
COD EPS30XC	REDON	Sapeur 1ere classe SPV	GRAYO	JEROME
COD EPS30AC	REDON	Sapeur 1ere classe SPV	GRAYO	JEROME
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP	PAVIOT	TONY
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP	PAVIOT	TONY
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP	PAVIOT	TONY
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP	PAVIOT	TONY
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP	RULLIER	FRANCOIS-XAVIER
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP	RULLIER	FRANCOIS-XAVIER
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP	RULLIER	FRANCOIS-XAVIER
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP	RULLIER	FRANCOIS-XAVIER
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	BALLET	ERIC
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	BALLET	ERIC
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	BALLET	ERIC
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	BALLET	ERIC
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	CIVEL	NICOLAS
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	CIVEL	NICOLAS
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	CIVEL	NICOLAS
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	CIVEL	NICOLAS
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	COUDE	JEROME
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	COUDE	JEROME
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	COUDE	JEROME
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	COUDE	JEROME
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	GAUDINIERE	CEDRIC
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	GAUDINIERE	CEDRIC
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	GAUDINIERE	CEDRIC
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	GAUDINIERE	CEDRIC
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	LE PART	FREDERIG
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	LE PART	FREDERIG
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	LE PART	FREDERIG
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	LE PART	FREDERIG
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	LOHAT	SEBASTIEN
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	LOHAT	SEBASTIEN
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	LOHAT	SEBASTIEN
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	LOHAT	SEBASTIEN
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	PERREUL	CEDRIC
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	PERREUL	CEDRIC
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	PERREUL	CEDRIC
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	PERREUL	CEDRIC
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	RAMAGE	ERIC
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	RAMAGE	ERIC
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	RIVIERE	LUDOVIC
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	RIVIERE	LUDOVIC
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	RIVIERE	LUDOVIC
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	RIVIERE	LUDOVIC
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	THIEBOT	DAVID
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	THIEBOT	DAVID
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	THIEBOT	DAVID
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	THIEBOT	DAVID
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	VIDET	JEAN-CHARLES
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPP appellation chef	VIDET	JEAN-CHARLES
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	VIDET	JEAN-CHARLES
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPP appellation chef	VIDET	JEAN-CHARLES
CA EPS30AC	REDON	Sergent SPV	MEUNIER	ROMUALD
COD EPS30XC	REDON	Sergent SPV	MEUNIER	ROMUALD
CA EPS30XC	REDON	Sergent SPV	MEUNIER	ROMUALD
COD EPS30AC	REDON	Sergent SPV	MEUNIER	ROMUALD

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	DUFRIEN	KARL
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	DUFRIEN	KARL
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	DUFRIEN	KARL
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	DUFRIEN	KARL
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	GAIGNOUX	TANGUY
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	GAIGNOUX	TANGUY
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	GAIGNOUX	TANGUY
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	PAPIN	LUC
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	SOUCHET	FRANCK
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	SOUCHET	FRANCK
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	SOUCHET	FRANCK
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	SOUCHET	FRANCK
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	BISSERE	JEROME
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	BISSERE	JEROME
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	BISSERE	JEROME
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	BISSERE	JEROME
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	BOUGET	PASCAL
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	BOUGET	PASCAL
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	BOUGET	PASCAL
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	BOUGET	PASCAL
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	CALVAR	STEPHANE
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	CALVAR	STEPHANE
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	CALVAR	STEPHANE
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	CALVAR	STEPHANE
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	DEPRET	MARC
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	DEPRET	MARC
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	DEPRET	MARC
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	DEPRET	MARC
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	GUERIN	PHILIPPE
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	GUERIN	PHILIPPE
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	GUERIN	PHILIPPE
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	GUERIN	PHILIPPE
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	LECHAT	FREDERIC
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	LECHAT	FREDERIC
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	LECHAT	FREDERIC
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	PRUNIER	HERMANN
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	PRUNIER	HERMANN
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	PRUNIER	HERMANN
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	PRUNIER	HERMANN
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	SOURDAINE	ARNAUD
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	SOURDAINE	ARNAUD
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	SOURDAINE	ARNAUD
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	SOURDAINE	ARNAUD
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	VRIGNAUD	VINCENT
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	VRIGNAUD	VINCENT
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	VRIGNAUD	VINCENT
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP appellation chef	VRIGNAUD	VINCENT
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP	HUBERT	NICOLAS
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP	HUBERT	NICOLAS
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP	HUBERT	NICOLAS
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP	HUBERT	NICOLAS
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP	MARLIER	HENRI
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP	MARLIER	HENRI
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP appellation chef	CLOTEAUX	ANTOINE
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP appellation chef	MAHE	CHRISTOPHE
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP appellation chef	MAHE	CHRISTOPHE
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP appellation chef	MAHE	CHRISTOPHE
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP appellation chef	MAHE	CHRISTOPHE
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP appellation chef	ROUILLE	FRANCK
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP appellation chef	ROUILLE	FRANCK
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP appellation chef	ROUILLE	FRANCK
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Caporal SPP appellation chef	ROUILLE	FRANCK
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 1re classe SPP	THEBAULT	STEPHANE
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 1re classe SPP	THEBAULT	STEPHANE
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 1re classe SPP	THEBAULT	STEPHANE
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 1re classe SPP	THEBAULT	STEPHANE
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 1re classe SPP	THEBAULT	STEPHANE
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 1re classe SPP	THEBAULT	STEPHANE
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ARCHENOUL	SYLVAIN
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ARCHENOUL	SYLVAIN
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ARCHENOUL	SYLVAIN
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ARCHENOUL	SYLVAIN
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ARCHENOUL	SYLVAIN
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	ARCHENOUL	SYLVAIN
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	CRETON	YANNICK
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	CRETON	YANNICK
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	CRETON	YANNICK
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	CRETON	YANNICK
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	CRETON	YANNICK
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	CRETON	YANNICK
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	GRUT	JEAN-BAPTISTE
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	GRUT	JEAN-BAPTISTE
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	GRUT	JEAN-BAPTISTE
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	GRUT	JEAN-BAPTISTE
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	HAZE	FRANCOIS
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	HAZE	FRANCOIS
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	JUHEL	FREDERIC
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	JUHEL	FREDERIC
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	JUHEL	FREDERIC
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	JUHEL	FREDERIC
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	LAMADE	SYLVAIN
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	LAMADE	SYLVAIN
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	LAMADE	SYLVAIN
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	LAMADE	SYLVAIN
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	LAMADE	SYLVAIN
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	LAMADE	SYLVAIN
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	LAMADE	SYLVAIN
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	MOYSAN	NICOLAS
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	MOYSAN	NICOLAS
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	MOYSAN	NICOLAS
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP	MOYSAN	NICOLAS
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BIOU	OLIVIER
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BIOU	OLIVIER
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BIOU	OLIVIER
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BIOU	OLIVIER
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BIOU	OLIVIER
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BIOU	OLIVIER
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BIOU	OLIVIER
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BIOU	OLIVIER
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BUFFET	GILLES
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BUFFET	GILLES
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BUFFET	GILLES
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BUFFET	GILLES
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BUFFET	GILLES
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BUFFET	GILLES
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BUFFET	GILLES
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	BUFFET	GILLES
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CHEVALIER	YVES
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CHEVALIER	YVES
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CHEVALIER	YVES
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CHEVALIER	YVES
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CHEVALIER	YVES
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CHEVALIER	YVES
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CHEVALIER	YVES
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CHEVALIER	YVES
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CLEMENT	BERTRAND
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CLEMENT	BERTRAND
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CLEMENT	BERTRAND
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CLEMENT	BERTRAND
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CLEMENT	BERTRAND
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CLEMENT	BERTRAND
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CLEMENT	BERTRAND
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	CLEMENT	BERTRAND
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DEFFAINS	FREDERIC
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DEFFAINS	FREDERIC
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DEFFAINS	FREDERIC
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DEFFAINS	FREDERIC
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DEFFAINS	FREDERIC
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DEFFAINS	FREDERIC
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DEFFAINS	FREDERIC
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DEFFAINS	FREDERIC
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DROYER	MIKAEL
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DROYER	MIKAEL
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DROYER	MIKAEL

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DROYER	MIKAEL
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DROYER	MIKAEL
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DROYER	MIKAEL
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DROYER	MIKAEL
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	DROYER	MIKAEL
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	GEUBBELS	MICKAEL
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	GEUBBELS	MICKAEL
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	GEUBBELS	MICKAEL
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	GEUBBELS	MICKAEL
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	GEUBBELS	MICKAEL
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	GEUBBELS	MICKAEL
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	GEUBBELS	MICKAEL
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	GEUBBELS	MICKAEL
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LE POLLES	THOMAS
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LE POLLES	THOMAS
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LE POLLES	THOMAS
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LE POLLES	THOMAS
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LE POLLES	THOMAS
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LE POLLES	THOMAS
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LE POLLES	THOMAS
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LE POLLES	THOMAS
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LECRUBIER	YANN
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LECRUBIER	YANN
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LECRUBIER	YANN
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LECRUBIER	YANN
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LECRUBIER	YANN
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LECRUBIER	YANN
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LECRUBIER	YANN
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LECRUBIER	YANN
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LOYZANCE	MICKAEL
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LOYZANCE	MICKAEL
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LOYZANCE	MICKAEL
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LOYZANCE	MICKAEL
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LOYZANCE	MICKAEL
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	LOYZANCE	MICKAEL
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	PINSARD	ARNAUD
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	PINSARD	ARNAUD
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	PINSARD	ARNAUD
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	PINSARD	ARNAUD
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	PINSARD	ARNAUD
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	PINSARD	ARNAUD
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	PINSARD	ARNAUD
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	PINSARD	ARNAUD
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROCHELLE	BRUNO
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROCHELLE	BRUNO
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROCHELLE	BRUNO
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROCHELLE	BRUNO
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROCHELLE	BRUNO
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROCHELLE	BRUNO
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROCHELLE	BRUNO
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROCHELLE	BRUNO
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROGER	ARNAUD
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROGER	ARNAUD
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROGER	ARNAUD
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROGER	ARNAUD
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROGER	ARNAUD
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROGER	ARNAUD
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROGER	ARNAUD
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	ROGER	ARNAUD
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SIMON	NICOLAS
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SIMON	NICOLAS
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SIMON	NICOLAS
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SIMON	NICOLAS
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SIMON	NICOLAS
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SIMON	NICOLAS
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SIMON	NICOLAS
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	SIMON	NICOLAS
CA EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	ANTHONY
CA BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	ANTHONY
COD EPC33XR	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	ANTHONY
CA EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	ANTHONY
COD BEA34HB	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	ANTHONY
COD EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	ANTHONY
CA EPS30AC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	ANTHONY
COD EPS30XC	RENNES BEAUREGARD	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	ANTHONY
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	BESNARD	BRUNO

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	BESNARD	BRUNO
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	BESNARD	BRUNO
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	BESNARD	BRUNO
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CHOPIN	NICOLAS
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CHOPIN	NICOLAS
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CHOPIN	NICOLAS
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CHOPIN	NICOLAS
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CLOTEAUX	MICKAEL
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CLOTEAUX	MICKAEL
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CLOTEAUX	MICKAEL
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CLOTEAUX	MICKAEL
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CROST	GUILLAUME
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CROST	GUILLAUME
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CROST	GUILLAUME
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	CROST	GUILLAUME
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	FOUGERAY	AURELIEN
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	FOUGERAY	AURELIEN
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	GEORGEAULT	CHRYSTELLE
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	GEORGEAULT	CHRYSTELLE
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	L'HEVEDER	ERWAN
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	L'HEVEDER	ERWAN
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	L'HEVEDER	ERWAN
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	L'HEVEDER	ERWAN
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	BONNE	FREDERIC
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	BONNE	FREDERIC
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	BONNE	FREDERIC
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	BONNE	FREDERIC
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	DURAND	CHRISTOPHE
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	DURAND	CHRISTOPHE
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	DURAND	CHRISTOPHE
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	DURAND	CHRISTOPHE
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	GUILLERME	FRANCK
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	GUILLERME	FRANCK
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	GUILLERME	FRANCK
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	GUILLERME	FRANCK
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	LEFAIX	PASCAL
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	LEFAIX	PASCAL
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	LEFAIX	PASCAL
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	LEFAIX	PASCAL
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	MORANT	CHRISTOPHE
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	MORANT	CHRISTOPHE
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	MORANT	CHRISTOPHE
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	MORANT	CHRISTOPHE
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	OLIVIER	ERIC
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	OLIVIER	ERIC
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	OLIVIER	ERIC
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	OLIVIER	ERIC
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	OUTIL	PATRICE
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	OUTIL	PATRICE
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	OUTIL	PATRICE
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	OUTIL	PATRICE
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	THEBAULT	DAVID
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	THEBAULT	DAVID
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	THEBAULT	DAVID
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	THEBAULT	DAVID
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BANNIER	DAVID
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BANNIER	DAVID
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BANNIER	DAVID
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BANNIER	DAVID
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BAUDET	FLORENT
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BAUDET	FLORENT
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BAUDET	FLORENT
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BAUDET	FLORENT
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BOUTET	ERWAN
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BOUTET	ERWAN
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BOUTET	ERWAN
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	BOUTET	ERWAN
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	CHOPIN	OLIVIER
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	CHOPIN	OLIVIER
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	FORTIN	BRICE
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	FORTIN	BRICE
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	FORTIN	BRICE
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	FORTIN	BRICE
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	HAMON	ERIC
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	HAMON	ERIC
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	HAMON	ERIC

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	HAMON	ERIC
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	JACOB	MATHIEU
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	JACOB	MATHIEU
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	JACOB	MATHIEU
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	JACOB	MATHIEU
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	LEGENDRE	QUENTIN
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	LEGENDRE	QUENTIN
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	LOTTON	GWENAEL
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	LOTTON	GWENAEL
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	LOTTON	GWENAEL
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	LOTTON	GWENAEL
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	PESLERBE	XAVIER
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	PESLERBE	XAVIER
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	PESLERBE	XAVIER
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	PESLERBE	XAVIER
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	QUERET	ALBAN
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	QUERET	ALBAN
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	ROUAULT	SAMUEL
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	ROUAULT	SAMUEL
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	TETREL	SYLVAIN
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	TETREL	SYLVAIN
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	THEZELAIS	NICOLAS
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	THEZELAIS	NICOLAS
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	THEZELAIS	NICOLAS
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	THEZELAIS	NICOLAS
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP appellation chef	BONNIER	YANNICK
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP appellation chef	BONNIER	YANNICK
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP appellation chef	BONNIER	YANNICK
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP appellation chef	BONNIER	YANNICK
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP appellation chef	MAHE	GREGORY
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP appellation chef	MAHE	GREGORY
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP appellation chef	MAHE	GREGORY
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP appellation chef	MAHE	GREGORY
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	ANDRE	SYLVAIN
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	ANDRE	SYLVAIN
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	ANDRE	SYLVAIN
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	ANDRE	SYLVAIN
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	ANDRE	SYLVAIN
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	ANDRE	SYLVAIN
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	ANDRE	SYLVAIN
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	ANDRE	SYLVAIN
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	BESTIN	OLIVIER
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	BESTIN	OLIVIER
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	BESTIN	OLIVIER
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	BESTIN	OLIVIER
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	BESTIN	OLIVIER
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	BESTIN	OLIVIER
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	BESTIN	OLIVIER
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	FREROU	ANTHONY
COD EPC33XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	FREROU	ANTHONY
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	FREROU	ANTHONY
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	FREROU	ANTHONY
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	FREROU	ANTHONY
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	FREROU	ANTHONY
CA EPC33XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	FREROU	ANTHONY
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	FREROU	ANTHONY
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	FREROU	ANTHONY
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	FREROU	ANTHONY
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	HUARD	FREDERIC
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	HUARD	FREDERIC
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	HUARD	FREDERIC
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	HUARD	FREDERIC
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	HUARD	FREDERIC
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	HUARD	FREDERIC
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	HUARD	FREDERIC
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	HUARD	FREDERIC
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	LE DELLIOU	FREDERIC
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	LE DELLIOU	FREDERIC
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	LE DELLIOU	FREDERIC
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	LE DELLIOU	FREDERIC
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	LE DELLIOU	FREDERIC
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	LE DELLIOU	FREDERIC
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	LE DELLIOU	FREDERIC
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	LE DELLIOU	FREDERIC
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	MEDARD	ANTOINE
COD EPC33XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	NIEL	LUDOVIC

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	NIEL	LUDOVIC
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	NIEL	LUDOVIC
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	NIEL	LUDOVIC
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	NIEL	LUDOVIC
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	NIEL	LUDOVIC
CA EPC33XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	NIEL	LUDOVIC
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	NIEL	LUDOVIC
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	NIEL	LUDOVIC
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	NIEL	LUDOVIC
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ALLAIN	LAURENT
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ALLAIN	LAURENT
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ALLAIN	LAURENT
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ALLAIN	LAURENT
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ALLAIN	LAURENT
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ALLAIN	LAURENT
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ALLAIN	LAURENT
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ALLAIN	LAURENT
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BEAUNIS	PAUL
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BEAUNIS	PAUL
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BEAUNIS	PAUL
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BEAUNIS	PAUL
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BEAUNIS	PAUL
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BEAUNIS	PAUL
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BEAUNIS	PAUL
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BEAUNIS	PAUL
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BERENGUER	CECILE
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BERENGUER	CECILE
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BERENGUER	CECILE
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	BERENGUER	CECILE
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ELIOT	MATHIEU
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ELIOT	MATHIEU
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ELIOT	MATHIEU
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ELIOT	MATHIEU
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ELIOT	MATHIEU
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ELIOT	MATHIEU
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ELIOT	MATHIEU
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ELIOT	MATHIEU
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	GAUTHIER	SEBASTIEN
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	GAUTHIER	SEBASTIEN
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	GAUTHIER	SEBASTIEN
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	GAUTHIER	SEBASTIEN
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	GAUTHIER	SEBASTIEN
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	GAUTHIER	SEBASTIEN
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	JEZEQUEL	CHRISTOPHE
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	JEZEQUEL	CHRISTOPHE
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	JEZEQUEL	CHRISTOPHE
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	JEZEQUEL	CHRISTOPHE
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	LEFEUVRE	TANGI
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	LEFEUVRE	TANGI
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	LEFEUVRE	TANGI
COD EPC33XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	LEFEUVRE	TANGI
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	LEFEUVRE	TANGI
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	LEFEUVRE	TANGI
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	LEFEUVRE	TANGI
CA EPC33XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	LEFEUVRE	TANGI
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	LEFEUVRE	TANGI
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	LEFEUVRE	TANGI
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARAND	ERWAN
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARAND	ERWAN
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARAND	ERWAN
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARAND	ERWAN
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARAND	ERWAN
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARAND	ERWAN
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARION	SEBASTIEN
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARION	SEBASTIEN
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARION	SEBASTIEN
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARION	SEBASTIEN
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARION	SEBASTIEN
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARION	SEBASTIEN
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARION	SEBASTIEN
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	MARION	SEBASTIEN
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ROHARD	STEPHANE
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ROHARD	STEPHANE
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ROHARD	STEPHANE
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ROHARD	STEPHANE
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ROHARD	STEPHANE

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ROHARD	STEPHANE
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ROHARD	STEPHANE
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	ROHARD	STEPHANE
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	DAVID
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	DAVID
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	DAVID
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	DAVID
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	DAVID
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	DAVID
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	DAVID
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	THOMAS	DAVID
COD EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	TROUFFLARD	MICKAEL
CA ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	TROUFFLARD	MICKAEL
CA EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	TROUFFLARD	MICKAEL
COD EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	TROUFFLARD	MICKAEL
COD ESPM18IR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	TROUFFLARD	MICKAEL
CA EPS30AC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	TROUFFLARD	MICKAEL
CA EPS30XR	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	TROUFFLARD	MICKAEL
COD EPS30XC	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	TROUFFLARD	MICKAEL
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	DEPEIGE	PATRICE
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	DEPEIGE	PATRICE
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	DEPEIGE	PATRICE
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	LAGOGUE	VINCENT
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	LAGOGUE	VINCENT
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	LAGOGUE	VINCENT
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	MALET	HERVE
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	MALET	HERVE
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	MALET	HERVE
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	MARTIN	YOANN
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	MARTIN	YOANN
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	MARTIN	YOANN
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	PERRUDIN	GILDAS
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	PERRUDIN	GILDAS
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	PERRUDIN	GILDAS
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	COLLET	BRUNO
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	COLLET	BRUNO
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	COLLET	BRUNO
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	FLOCH	PATRICE
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	FLOCH	PATRICE
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	FLOCH	PATRICE
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	GUIHO	ERWAN
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	GUIHO	ERWAN
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	GUIHO	ERWAN
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	HAMEL	DENIS
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	HAMEL	DENIS
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	HAMEL	DENIS
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	ROBIN	LOIC
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	ROBIN	LOIC
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	ROBIN	LOIC
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP	FLAGEUL	THOMAS
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP	FLAGEUL	THOMAS
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP	FLAGEUL	THOMAS
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP	FOUGERAT	WILLIAM
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP	GUINE	RONAN
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP	GUINE	RONAN
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP	GUINE	RONAN
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	DUBOIS	SAMUEL
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	DUBOIS	SAMUEL
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	DUBOIS	SAMUEL
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	GERARD	VINCENT
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	GERARD	VINCENT
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	GERARD	VINCENT
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	GUIHO	DEVRIG
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	GUIHO	DEVRIG
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	GUIHO	DEVRIG
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	MOREAU	ALEXANDRE
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	MOREAU	ALEXANDRE
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	MOREAU	ALEXANDRE
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	QUERE	JEROME
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	QUERE	JEROME
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	QUERE	JEROME
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal-chef SPP	MAINOT	RODOLPHE
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal-chef SPP	MAINOT	RODOLPHE
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal-chef SPP	MAINOT	RODOLPHE
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	CAKAIN	NICOLAS
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	CAKAIN	NICOLAS

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	CAKAIN	NICOLAS
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	GOUSSE	JEREMY
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	GUILLIER	RENAUD
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	GUILLIER	RENAUD
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	GUILLIER	RENAUD
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	JASLET	MATTHIEU
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	JASLET	MATTHIEU
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	JASLET	MATTHIEU
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	LESAICHERRE	PIERRE
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	LESAICHERRE	PIERRE
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sapeur de 1re classe SPP	LESAICHERRE	PIERRE
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	BAUBAULT	FRANCOIS
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	BAUBAULT	FRANCOIS
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	BAUBAULT	FRANCOIS
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	BAUBAULT	FRANCOIS
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	BAUBAULT	FRANCOIS
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	BAUBAULT	FRANCOIS
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	CLAVIER	LAURENT
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	CLAVIER	LAURENT
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	CLAVIER	LAURENT
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	CLAVIER	LAURENT
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	CLAVIER	LAURENT
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	CLAVIER	LAURENT
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	GIRARD	MIKAEL
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	GIRARD	MIKAEL
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	GIRARD	MIKAEL
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	GIRARD	MIKAEL
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	GIRARD	MIKAEL
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	GIRARD	MIKAEL
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	HENNEQUIN	THOMAS
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	HENNEQUIN	THOMAS
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	HENNEQUIN	THOMAS
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	HENNEQUIN	THOMAS
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	HENNEQUIN	THOMAS
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	HENNEQUIN	THOMAS
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	LE POTIER	JAMES
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	LE POTIER	JAMES
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	LE POTIER	JAMES
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	LE POTIER	JAMES
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	LE POTIER	JAMES
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	LE POTIER	JAMES
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	MASSE	DAVID
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	MASSE	DAVID
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	MASSE	DAVID
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	MASSE	DAVID
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	MASSE	DAVID
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	MASSE	DAVID
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	BORDEAUX	LOIC
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	BORDEAUX	LOIC
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	BORDEAUX	LOIC
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	DENIEL	SAMUEL
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	DENIEL	SAMUEL
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	DENIEL	SAMUEL
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	DENIEL	SAMUEL
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	DENIEL	SAMUEL
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	DENIEL	SAMUEL
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	FEUTELAIS	CHRISTOPHE
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	FEUTELAIS	CHRISTOPHE
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	FREIN	FREDERIC
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	FREIN	FREDERIC
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	FREIN	FREDERIC
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	FREIN	FREDERIC
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	FREIN	FREDERIC
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	FREIN	FREDERIC
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GET	YANNICK
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GET	YANNICK
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GET	YANNICK
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GET	YANNICK
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GET	YANNICK
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GET	YANNICK
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GROLLEAU	NICOLAS
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GROLLEAU	NICOLAS
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GROLLEAU	NICOLAS
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GROLLEAU	NICOLAS
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GROLLEAU	NICOLAS
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	GROLLEAU	NICOLAS

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	HAMON	LAURENT
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	HAMON	LAURENT
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	HAMON	LAURENT
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	HAMON	LAURENT
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	HAMON	LAURENT
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	HAMON	LAURENT
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JEANNE	ANTHONY
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JEANNE	ANTHONY
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JEANNE	ANTHONY
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JEANNE	ANTHONY
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JEANNE	ANTHONY
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JEANNE	ANTHONY
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JOSSE	HERVE
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JOSSE	HERVE
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JOSSE	HERVE
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JOSSE	HERVE
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JOSSE	HERVE
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	JOSSE	HERVE
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	LAMBALLAIS	ANTOINE
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	LAMBALLAIS	ANTOINE
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	LAMBALLAIS	ANTOINE
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	ROLLAND	YANNICK
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	ROLLAND	YANNICK
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	ROLLAND	YANNICK
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	ROLLAND	YANNICK
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	ROLLAND	YANNICK
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	ROLLAND	YANNICK
COD EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	VILLENEUVE	EMMANUEL
COD EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	VILLENEUVE	EMMANUEL
CA EPS30XC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	VILLENEUVE	EMMANUEL
CA EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	VILLENEUVE	EMMANUEL
COD EPC33XR	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	VILLENEUVE	EMMANUEL
CA EPS30AC	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	VILLENEUVE	EMMANUEL
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP	HUGUET	EMMANUEL
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP	HUGUET	EMMANUEL
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP	HUGUET	EMMANUEL
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP	HUGUET	EMMANUEL
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP	HUGUET	EMMANUEL
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP	HUGUET	EMMANUEL
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP	HUGUET	EMMANUEL
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP	HUGUET	EMMANUEL
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	AUBOUARD	HERVE
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	AUBOUARD	HERVE
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	AUBOUARD	HERVE
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	AUBOUARD	HERVE
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	AUBOUARD	HERVE
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	AUBOUARD	HERVE
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	AUBOUARD	HERVE
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	AUBOUARD	HERVE
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORBEL	JEAN-LUC
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORBEL	JEAN-LUC
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORBEL	JEAN-LUC
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORBEL	JEAN-LUC
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORBEL	JEAN-LUC
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORBEL	JEAN-LUC
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORBEL	JEAN-LUC
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORBEL	JEAN-LUC
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORDE	TANGUY
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORDE	TANGUY
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORDE	TANGUY
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORDE	TANGUY
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORDE	TANGUY
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORDE	TANGUY
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORDE	TANGUY
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	CORDE	TANGUY
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	DELAPORTE	SYLVAIN
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	DELAPORTE	SYLVAIN
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	DELAPORTE	SYLVAIN
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	DELAPORTE	SYLVAIN
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	DELAPORTE	SYLVAIN
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	DELAPORTE	SYLVAIN
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	DELAPORTE	SYLVAIN
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	DELAPORTE	SYLVAIN
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	PAPAIL	CHRISTIAN
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	PAPAIL	CHRISTIAN
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	PAPAIL	CHRISTIAN

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	PAPAIL	CHRISTIAN
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	PAPAIL	CHRISTIAN
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	PAPAIL	CHRISTIAN
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	PAPAIL	CHRISTIAN
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	PAPAIL	CHRISTIAN
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SENECHAL	DANIEL
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SENECHAL	DANIEL
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SENECHAL	DANIEL
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SENECHAL	DANIEL
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SENECHAL	DANIEL
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SENECHAL	DANIEL
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SENECHAL	DANIEL
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SENECHAL	DANIEL
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	TRICHET	MICKAEL
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	TRICHET	MICKAEL
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	TRICHET	MICKAEL
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	TRICHET	MICKAEL
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	TRICHET	MICKAEL
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	TRICHET	MICKAEL
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	TRICHET	MICKAEL
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	TRICHET	MICKAEL
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Caporal SPP	SAUVEE	TYPHANIE
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Caporal SPP	SAUVEE	TYPHANIE
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Caporal SPP	SAUVEE	TYPHANIE
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Caporal SPP	SAUVEE	TYPHANIE
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	MALLARD	MATHIEU
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	MALLARD	MATHIEU
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	MALLARD	MATHIEU
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	MALLARD	MATHIEU
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	SAUNEUF	NICOLAS
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	SAUNEUF	NICOLAS
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	SAUNEUF	NICOLAS
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	SAUNEUF	NICOLAS
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	VANDLAIR	PIERRE YVES
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	VANDLAIR	PIERRE YVES
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	VANDLAIR	PIERRE YVES
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	VANDLAIR	PIERRE YVES
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP	BOUDIN	SEBASTIEN
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP	BOUDIN	SEBASTIEN
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP	BOUDIN	SEBASTIEN
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP	BOUDIN	SEBASTIEN
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP	BOUDIN	SEBASTIEN
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP	BOUDIN	SEBASTIEN
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP	BOUDIN	SEBASTIEN
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP	BOUDIN	SEBASTIEN
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP	CHENU	MICKAEL
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP	CHENU	MICKAEL
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP	CHENU	MICKAEL
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP	CHENU	MICKAEL
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP	CHENU	MICKAEL
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP	CHENU	MICKAEL
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP	CHENU	MICKAEL
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP	CHENU	MICKAEL
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP	DAVY	NICOLAS
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP	DAVY	NICOLAS
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP	DAVY	NICOLAS
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP	DAVY	NICOLAS
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP	DAVY	NICOLAS
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP	DAVY	NICOLAS
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP	DAVY	NICOLAS
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP	DAVY	NICOLAS
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP	LEMOINE	CEDRIC
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP	LEMOINE	CEDRIC
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP	LEMOINE	CEDRIC
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP	LEMOINE	CEDRIC
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP	LEMOINE	CEDRIC
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP	LEMOINE	CEDRIC
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP	LEMOINE	CEDRIC
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP	LEMOINE	CEDRIC
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP	SIMONNEAUX	GAEL
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP	SIMONNEAUX	GAEL
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP	SIMONNEAUX	GAEL
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP	SIMONNEAUX	GAEL
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP	SIMONNEAUX	GAEL
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP	SIMONNEAUX	GAEL
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP	SIMONNEAUX	GAEL

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP	SIMONNEAUX	GAEL
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	AUVRET	MICHAEL
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	AUVRET	MICHAEL
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	AUVRET	MICHAEL
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	AUVRET	MICHAEL
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	AUVRET	MICHAEL
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	AUVRET	MICHAEL
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	AUVRET	MICHAEL
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	AUVRET	MICHAEL
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BAZILE	ARNAUD
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BAZILE	ARNAUD
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BAZILE	ARNAUD
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BAZILE	ARNAUD
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BAZILE	ARNAUD
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BAZILE	ARNAUD
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BAZILE	ARNAUD
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BAZILE	ARNAUD
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BEAUJOUAN	FRANCIS
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BEAUJOUAN	FRANCIS
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BEAUJOUAN	FRANCIS
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BEAUJOUAN	FRANCIS
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BEAUJOUAN	FRANCIS
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BEAUJOUAN	FRANCIS
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BEAUJOUAN	FRANCIS
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	BEAUJOUAN	FRANCIS
CA EPS25XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DEMAURIC	CHRISTOPHE
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DENAIS	EMMANUEL
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DENAIS	EMMANUEL
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DENAIS	EMMANUEL
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DENAIS	EMMANUEL
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DENAIS	EMMANUEL
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DENAIS	EMMANUEL
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DENAIS	EMMANUEL
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DENAIS	EMMANUEL
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DJODI	LAURENT
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DJODI	LAURENT
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DJODI	LAURENT
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DJODI	LAURENT
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DJODI	LAURENT
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DJODI	LAURENT
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DJODI	LAURENT
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	DJODI	LAURENT
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	GALIMARD	ANTOINE
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	GALIMARD	ANTOINE
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	GALIMARD	ANTOINE
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	GALIMARD	ANTOINE
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	GALIMARD	ANTOINE
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	GALIMARD	ANTOINE
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	GALIMARD	ANTOINE
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	GALIMARD	ANTOINE
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HEINRY	GURVAN
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HEINRY	GURVAN
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HEINRY	GURVAN
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HEINRY	GURVAN
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HEINRY	GURVAN
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HEINRY	GURVAN
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HEINRY	GURVAN
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HEINRY	GURVAN
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HERVE	PATRICE
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HERVE	PATRICE
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HERVE	PATRICE
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	HERVE	PATRICE
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	MONNIER	SEBASTIEN
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	MONNIER	SEBASTIEN
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	MONNIER	SEBASTIEN
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	MONNIER	SEBASTIEN
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	NEVEU	VINCENT
CA EPC33XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	NEVEU	VINCENT
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	NEVEU	VINCENT
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	NEVEU	VINCENT
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	NEVEU	VINCENT
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	NEVEU	VINCENT
COD EPC33XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	NEVEU	VINCENT
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	NEVEU	VINCENT
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	NEVEU	VINCENT
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	NEVEU	VINCENT

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
COD EPS25XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	NEVEU	VINCENT
COD EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	PERROTTE	MARC
CA EPS30AC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	PERROTTE	MARC
COD EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	PERROTTE	MARC
COD EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	PERROTTE	MARC
CA BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	PERROTTE	MARC
COD BEA22HB	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	PERROTTE	MARC
CA EPS30XC	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	PERROTTE	MARC
CA EPS30XR	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	PERROTTE	MARC
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Adjudant Chef SPV	BOUCHET	DANIEL
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Adjudant Chef SPV	BOUCHET	DANIEL
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Adjudant Chef SPV	DURAND	CHRISTOPHE
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Adjudant Chef SPV	DURAND	CHRISTOPHE
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Adjudant Chef SPV	SEVEGRAND	STEPHANE
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Adjudant Chef SPV	SEVEGRAND	STEPHANE
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Adjudant SPV	JULO	SEBASTIEN
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Adjudant SPV	JULO	SEBASTIEN
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Capitaine SPV	MAUDET	LOUIS
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Capitaine SPV	MAUDET	LOUIS
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Caporal Chef SPV	DROUIN	JEAN-PAUL
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Caporal Chef SPV	GORRE	LOIC
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Caporal Chef SPV	SAVIGNE	BENOIT
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Caporal Chef SPV	TERTRAIS	JUDICAEL
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sapeur Pompier 1Þre classe SPV	THIERY	DIDIER
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent chef SPV	GOUPIL	CHRISTOPHE JOSUE
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent chef SPV	LOHAT	SEBASTIEN
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent chef SPV	LOHAT	SEBASTIEN
CA EPS30XC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent chef SPV	LOHAT	SEBASTIEN
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent chef SPV	SEVEGRAND	THIBAUT
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent chef SPV	SEVEGRAND	THIBAUT
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent SPV	ALLAIN	STEPHANE
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent SPV	ALLAIN	STEPHANE
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent SPV	BILY	FABRICE
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent SPV	BILY	FABRICE
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent SPV	BOISGERAULT	MICHEL
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent SPV	GUILLEMIN	JIMMY
CA EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent SPV	PUISSANT	GABRIEL
COD EPS25AC	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Sergent SPV	PUISSANT	GABRIEL
CA EPS30XC	VITRE	Adjudant Chef SPV	BARBIER	FRANCOIS
COD EPS30AC	VITRE	Adjudant Chef SPV	BARBIER	FRANCOIS
COD EPS30XC	VITRE	Adjudant Chef SPV	BARBIER	FRANCOIS
CA EPS30AC	VITRE	Adjudant Chef SPV	BARBIER	FRANCOIS
CA EPS30XC	VITRE	Adjudant Chef SPV	FERRIAU	PATRICE
CA EPS30AC	VITRE	Adjudant Chef SPV	FERRIAU	PATRICE
CA EPS30XC	VITRE	Adjudant Chef SPV	GRIMAULT	SEBASTIEN
CA EPS30AC	VITRE	Adjudant Chef SPV	GRIMAULT	SEBASTIEN
COD EPS30XC	VITRE	Adjudant Chef SPV	MESSE	MIKAEL
CA EPS30XC	VITRE	Adjudant Chef SPV	MESSE	MIKAEL
COD EPS30AC	VITRE	Adjudant Chef SPV	MESSE	MIKAEL
CA EPS30AC	VITRE	Adjudant Chef SPV	MESSE	MIKAEL
COD EPS30XC	VITRE	Adjudant SPV	HISOPE	EMMANUEL
COD EPS30AC	VITRE	Adjudant SPV	HISOPE	EMMANUEL
CA EPS30XC	VITRE	Adjudant SPV	HISOPE	EMMANUEL
CA EPS30AC	VITRE	Adjudant SPV	HISOPE	EMMANUEL
COD EPS30XC	VITRE	Adjudant SPV	LEBRY	DOMINIQUE
CA EPS30XC	VITRE	Adjudant SPV	LEBRY	DOMINIQUE
COD EPS30AC	VITRE	Adjudant SPV	LEBRY	DOMINIQUE
CA EPS30AC	VITRE	Adjudant SPV	LEBRY	DOMINIQUE
CA EPS30XC	VITRE	Adjudant SPV	MELIN	YANNICK
CA EPS30AC	VITRE	Adjudant SPV	MELIN	YANNICK
CA EPS30XC	VITRE	Capitaine SPV	RUEE	PATRICK
CA EPS30AC	VITRE	Capitaine SPV	RUEE	PATRICK
COD EPS30AC	VITRE	Caporal Chef SPV	AUBRY	STEVEN
COD EPS30XC	VITRE	Caporal Chef SPV	AUBRY	STEVEN
COD EPS30XC	VITRE	Caporal Chef SPV	BEAUDUCEL	KEVIN
COD EPS30AC	VITRE	Caporal Chef SPV	BEAUDUCEL	KEVIN
COD EPS30AC	VITRE	Caporal Chef SPV	BLANCHET	JEAN-CLAUDE
COD EPS30XC	VITRE	Caporal Chef SPV	BLANCHET	JEAN-CLAUDE
COD EPS30AC	VITRE	Caporal Chef SPV	CHOBLET	NICOLAS
COD EPS30XC	VITRE	Caporal Chef SPV	CHOBLET	NICOLAS
COD EPS30XC	VITRE	Caporal Chef SPV	GILBERT	NICOLAS
COD EPS30AC	VITRE	Caporal Chef SPV	GILBERT	NICOLAS
COD EPS30XC	VITRE	Caporal Chef SPV	KLOPP	DAVY
COD EPS30AC	VITRE	Caporal Chef SPV	KLOPP	DAVY
COD EPS30AC	VITRE	Caporal Chef SPV	LUCAS	JULIEN
COD EPS30XC	VITRE	Caporal Chef SPV	LUCAS	JULIEN

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
COD EPS30AC	VITRE	Caporal Chef SPV	MELLET	FREDERIC
COD EPS30XC	VITRE	Caporal Chef SPV	MELLET	FREDERIC
COD EPS30XC	VITRE	Caporal Chef SPV	MELLET	PATRICK
COD EPS30AC	VITRE	Caporal Chef SPV	MELLET	PATRICK
COD EPS30AC	VITRE	Caporal Chef SPV	THEVEU	YANNICK
COD EPS30XC	VITRE	Caporal Chef SPV	THEVEU	YANNICK
COD EPS30AC	VITRE	Caporal Chef SPV	TRAVERS	VINCENT
COD EPS30XC	VITRE	Caporal Chef SPV	TRAVERS	VINCENT
COD EPS30XC	VITRE	Caporal SPV	COUVERT	EMMANUEL
COD EPS30AC	VITRE	Caporal SPV	COUVERT	EMMANUEL
CA EPS30XC	VITRE	Lieutenant SPV	ALGRET	PHILIPPE
CA EPS30AC	VITRE	Lieutenant SPV	ALGRET	PHILIPPE
CA EPS30AC	VITRE	Lieutenant SPV	HUCHET	NICOLAS
CA EPS30XC	VITRE	Lieutenant SPV	HUCHET	NICOLAS
COD EPS30XC	VITRE	Sapeur 1ere classe SPV	LUCAS	JEAN-MARIE
COD EPS30AC	VITRE	Sapeur 1ere classe SPV	LUCAS	JEAN-MARIE
COD EPS30AC	VITRE	Sergent chef SPV	FOUCHER	VINCENT
CA EPS30XC	VITRE	Sergent chef SPV	FOUCHER	VINCENT
CA EPS30AC	VITRE	Sergent chef SPV	FOUCHER	VINCENT
COD EPS30XC	VITRE	Sergent chef SPV	FOUCHER	VINCENT
COD EPS30XC	VITRE	Sergent chef SPV	LEBERGER	SEBASTIEN
CA EPS30XC	VITRE	Sergent chef SPV	LEBERGER	SEBASTIEN
COD EPS30AC	VITRE	Sergent chef SPV	LEBERGER	SEBASTIEN
CA EPS30AC	VITRE	Sergent chef SPV	LEBERGER	SEBASTIEN
COD EPS30XC	VITRE	Sergent chef SPV	MESSE	IVAN
CA EPS30XC	VITRE	Sergent chef SPV	MESSE	IVAN
COD EPS30AC	VITRE	Sergent chef SPV	MESSE	IVAN
CA EPS30AC	VITRE	Sergent chef SPV	MESSE	IVAN
COD EPS30XC	VITRE	Sergent chef SPV	SAVER	JULIEN
CA EPS30AC	VITRE	Sergent chef SPV	SAVER	JULIEN
COD EPS30AC	VITRE	Sergent chef SPV	SAVER	JULIEN
CA EPS30XC	VITRE	Sergent chef SPV	SAVER	JULIEN
CA EPS30XC	VITRE	Sergent SPV	BOULAIN	THIERRY
CA EPS30AC	VITRE	Sergent SPV	BOULAIN	THIERRY
COD EPS30AC	VITRE	Sergent SPV	DUCLOS	STEPHANE
CA EPS30AC	VITRE	Sergent SPV	DUCLOS	STEPHANE
CA EPS30XC	VITRE	Sergent SPV	DUCLOS	STEPHANE
COD EPS30XC	VITRE	Sergent SPV	DUCLOS	STEPHANE

Liste des conducteurs Engins Pompes (COD 1)

Centre	Nom	Prénom	Grade
ACIGNE	BARDY	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
ACIGNE	BEAUNIS	PAUL	Sergent chef SPV
ACIGNE	CATENNE	CHRISTOPHE	Caporal SPV
ACIGNE	COULLIER	STEPHANE	Caporal Chef SPV
ACIGNE	DIERX	GWENAEL	Sergent chef SPV
ACIGNE	GALODE	STEVEN	Caporal SPV
ACIGNE	GICQUEL	FABRICE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
ACIGNE	GUILLIER	RENAUD	Sapeur 1ere classe SPV
ACIGNE	LEFEUVRE	SIMON	Caporal SPV
ACIGNE	LESAGE	JULIEN	Caporal Chef SPV
ACIGNE	MARTINET	OLIVIER	Caporal Chef SPV
ACIGNE	MERIENNE	MATHIEU	Caporal Chef SPV
ACIGNE	MIFORT	MICKAEL	Sapeur 1ere classe SPV
ACIGNE	PERROT	CECILE	Sergent SPV
ACIGNE	RUBION	EMMANUEL	Caporal Chef SPV
ACIGNE	TANFIN	KEVIN	Sergent SPV
ACIGNE	TANFIN	THIERRY	Lieutenant SPV
ACIGNE	VERRIERE	LAURENT	Adjudant Chef SPV
ANTRAIN	BARON	ALAIN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
ANTRAIN	BRION	OLIVIER	Caporal Chef SPV
ANTRAIN	COUPEAU	PATRICK	Adjudant Chef SPV
ANTRAIN	FOUREL	CAMILLE	Caporal Chef SPV
ANTRAIN	JULIENNE	ARNAUD	Caporal Chef SPV
ANTRAIN	JULIENNE	LOUIS	Lieutenant SPV
ANTRAIN	LECRUX	FREDERIC	Sapeur 1ere classe SPV
ANTRAIN	LEGRAND	BRUNO	Adjudant SPV
ANTRAIN	LUCAS	BRUNO	Caporal Chef SPV
ANTRAIN	PICHON	YANN	Caporal Chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	ALIX	GREGORY	Caporal SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	BOUVIER	REGIS	Caporal Chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	BRISSIER	JEAN-CLAUDE	Caporal Chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	GENET	BENOIT	Sapeur 1ere classe SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	GILBERT	ALEXANDRE	Sapeur 1ere classe SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	GILBERT	ERIC	Capitaine SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	HAUTBOIS	PHILIPPE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	HUCHET	KEVIN	Sergent chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	HURAULT	BERTRAND	Adjudant SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	MARION	HENRI	Caporal Chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	MOUSSU	CEDRIC	Caporal Chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	PATTIER	SYLVAIN	Sergent SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	ROUSSIGNE	JEAN-LUC	Adjudant Chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	RUBIN	PATRICK	Sergent chef SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	BELLIARD	CYRILLE	Sergent SPP appellation chef
BAIN-DE-BRETAGNE	BLANCHARD	JEROME	Sergent SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	BOURDON	LOIC	Caporal SPP appellation chef
BAIN-DE-BRETAGNE	BROSSAIS	MICKAEL	Caporal Chef SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	CLARET	FREDERIC	Capitaine SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	CROCHET	YVES	Adjudant Chef SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	FILLY	JACQUES	Adjudant SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	GAS	SEBASTIEN	Caporal SPP
BAIN-DE-BRETAGNE	HAMON	GILLES	Adjudant SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	JUGANT	ANTHONY	Adjudant SPP
BAIN-DE-BRETAGNE	LABBE	PATRICE	Caporal Chef SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	LACROIX	STEPHANE	Caporal SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	LE CORVEC	REGIS	Caporal Chef SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	LEGAUD	OLIVIER	Sapeur 1ere classe SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	LIGNEUL	RONAN	Caporal Chef SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	LUCAS	FABRICE	Lieutenant SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	MAHOUIN	STEPHANE	Adjudant SPP appellation chef
BAIN-DE-BRETAGNE	MARCHAND	YANNIG	Sapeur 1ere classe SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	METAYER	FABRICE	Adjudant SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	MONOYEZ	THOMAS	Caporal Chef SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	PATRIARCA	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	PAVERNE	SEBASTIEN	Adjudant SPP appellation chef
BAIN-DE-BRETAGNE	RENOU	SAMUEL	Sergent SPP appellation chef
BAIN-DE-BRETAGNE	SAULNIER	ARMAND	Caporal Chef SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	STONEBRIDGE	FRANCK	Sergent SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	STUYTS	BENOIT	Caporal SPP
BAIN-DE-BRETAGNE	THIBAULT	MARC	Sergent chef SPV
BAIS	COSNEFROY	ANTHONY	Caporal SPV
BAIS	COUESME	GAETAN	Adjudant Chef SPV
BAIS	DESILLE	BRUNO	Sergent chef SPV
BAIS	DESILLE	MAXIME	Sapeur 1ere classe SPV
BAIS	GALMARD	SOIZIC	Sergent SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
BAIS	GEWISS	STEPHANE	Sergent SPV
BAIS	GORON	OLIVIER	Caporal Chef SPV
BAIS	JARRY	SAMUEL	Sapeur 1ere classe SPV
BAIS	LOUIS	BERNARD	Caporal Chef SPV
BAIS	ORRYE	MICKAEL	Caporal Chef SPV
BAULON	DELORY	THIERRY	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
BAULON	DESVALLON	BENOIT	Caporal SPV
BAULON	GAILLO	YANNICK	Caporal SPV
BAULON	GILET	STEPHANE	Sapeur 1ere classe SPV
BAULON	JAZUEL	FRANCK	Caporal SPV
BAULON	LE LIONNAIS	YANN	Caporal SPV
BAULON	LE MAILLOT	FREDDY	Sergent SPV
BAULON	LEGAL	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
BAULON	MENAIS	RODRIGUE	Sapeur 1ere classe SPV
BAULON	NIVOL	DAMIEN	Caporal SPV
BAULON	PASQUIER	ALEX	Lieutenant SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	GARNIER	ETIENNE	Sapeur 1ere classe SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	GOUSSE	JEREMY	Caporal Chef SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	LAMBERT	JULIEN	Sergent SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	LAMBERT	MICHEL	Caporal Chef SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	MARTIN	STEPHANE	Adjudant SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	NOURRY	BRUNO	Caporal Chef SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	RIAUX	SEBASTIEN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	TIERCELIN	JEAN-PIERRE	Caporal Chef SPV
BECHEREL	MITTON	ALEXANDRE	Caporal Chef SPV
BECHEREL	PINAULT	PATRICE	Adjudant Chef SPV
BECHEREL	PONSARD	CHRISTOPHE	Sapeur 1ere classe SPV
BECHEREL	ROUAULT	JEAN-PATRICK	Sapeur 1ere classe SPV
BEDEE	BARRE	STEPHANIE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
BEDEE	COLLIN	JULIEN	Caporal Chef SPV
BEDEE	DAVY	XAVIER	Sapeur 1ere classe SPV
BEDEE	GALAIS	JEAN-LUC	Caporal Chef SPV
BEDEE	HEBERT	DENIS	Sergent SPV
BEDEE	LE CAM	CHRISTOPHE	Caporal SPV
BEDEE	LEROY	LOUIS	Sergent chef SPV
BEDEE	LEROY	PIERRE	Caporal Chef SPV
BEDEE	MACE	Eric	Caporal Chef SPV
BEDEE	MARQUEZ	PIERRE	Adjudant Chef SPV
BEDEE	PINAULT	JACKY	Adjudant Chef SPV
BEDEE	ROUSSEL	THOMAS	Sergent SPV
BEDEE	SEVELLEC	ALEX	Sapeur 1ere classe SPV
BEDEE	THEZELAIS	ANTHONY	Caporal Chef SPV
BETTON	BOUDAN	FABRICE	Caporal Chef SPV
BETTON	DAVOUST	ANTOINE	Sergent SPV
BETTON	GICQUEL	YANN	Caporal SPV
BETTON	HAYERE	BERTRAND	Sergent chef SPV
BETTON	LE MAUX	MATTHIEU	Caporal Chef SPV
BETTON	LORANDEL	BRUNO	Caporal Chef SPV
BETTON	LORANDEL	FABRICE	Adjudant Chef SPV
BETTON	MORFOISSE	SYLVAIN	Caporal Chef SPV
BETTON	RECOURSE	JEAN-YVES	Lieutenant SPV
BETTON	SAVATTE	ROMAIN	Caporal SPV
BETTON	TEXIER	ANTHONY	Sergent SPV
BETTON	VIEUXLOUP	LUDOVIC	Caporal SPV
BOURG-DES-COMPTES	BRULE	THIERRY	Adjudant Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	DAL NEGRO	BENOIT	Caporal Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	DODARD	MELINDA	Caporal Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	EHRHARDT	ROMAIN	Caporal Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	EVEILLARD	JEAN EMILE	Caporal SPV
BOURG-DES-COMPTES	LEBON	KEVIN	Caporal Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	LORANT	ARNAUD	Caporal SPV
BOURG-DES-COMPTES	MENY	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	RAMASSEUL	BRUNO	Caporal Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	THILLOU	MICKAEL	Caporal Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	VISSEICHE	DAMIEN	Sapeur 1ere classe SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	BRASSELET	BERTRAND	Caporal Chef SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	CARRE	STEPHANE	Caporal Chef SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	CROSES	FABRICE	Sapeur 1ere classe SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	DANIEL	ANTHONY	Sapeur 1ere classe SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	DELALANDE	SERGE	Sergent chef SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	DUAULT	JEAN-YVES	Caporal Chef SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	GORAIN	GILBERT	Lieutenant SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	LE GALL	CHRISTOPHE	Adjudant SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	LE GALL	ERIC	Sergent SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	PRIGENT	SERGE	Caporal Chef SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	QUER	ANTHONY	Sergent SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
BREAL-SOUS-MONTFORT	RENARD	MICKAEL	Caporal Chef SPV
BRUZ	ALLAIS	STEPHANE	Adjudant SPP appellation chef
BRUZ	BRIDONNEAU	FREDERIC	Sapeur 1ere classe SPV
BRUZ	CARTEGNIES	CHRISTIAN	Adjudant SPP appellation chef
BRUZ	COURTEILLE	CYRILLE	Adjudant SPV
BRUZ	DAGUET	SERGE	Adjudant SPP appellation chef
BRUZ	DANGUY	VANESSA	Sergent SPP appellation chef
BRUZ	DUCLOS	MATTHIEU	Caporal SPV
BRUZ	GOUELLO	SERENA	Caporal Chef SPV
BRUZ	GUILLOUX	CHRISTOPHE	Caporal SPP
BRUZ	JAMIER	KELIG	Caporal Chef SPV
BRUZ	LAPERCHE	NELSON	Caporal SPV
BRUZ	LE MEN	MATHIEU	Caporal SPV
BRUZ	LESIRE	ANTHONY	Caporal SPV
BRUZ	MICAULT	JEAN-PIERRE	Caporal Chef SPV
BRUZ	OLIVIER	NICOLAS	Sergent SPP
BRUZ	PERRIER	CLEMENT	Sergent chef SPV
BRUZ	POINT	MICHEL	Lieutenant hors classe SPP
BRUZ	POTHE	ROMAIN	Sergent SPP
BRUZ	QUEMERAIS	LOIC	Sergent SPP appellation chef
BRUZ	RAPILLY	FRANCOIS	Capitaine SPV
BRUZ	REDON	REGIS	Sapeur 1ere classe SPV
BRUZ	REHEL	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
BRUZ	ROHRBACH	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
BRUZ	SIMON	JEAN-PIERRE	Adjudant Chef SPV
BRUZ	TATIN	ERIC	Sergent SPP appellation chef
BRUZ	TEXIER	SYLVAIN	Sergent SPP appellation chef
BRUZ	TIREBOIS	PHILIPPE	Adjudant SPP appellation chef
BRUZ	VAUTIER	ALAIN	Caporal Chef SPV
BRUZ	VIRAMA	YANN	Sapeur 1ere classe SPV
CANCALE	BEAUJOUAN	FRANCIS	Sergent chef SPV
CANCALE	BLIN	JOHAN	Sapeur 1ere classe SPV
CANCALE	BOCANDE	MICKAEL	Sergent SPV
CANCALE	CHENU	MICKAEL	Caporal Chef SPV
CANCALE	COBAT	FLORENT	Sergent SPV
CANCALE	COURSIN	GERARD	Capitaine SPV
CANCALE	GASTALDI	AURELIEN	Sergent SPV
CANCALE	GAUDIN	ALEXANDRE	Sapeur 1ere classe SPV
CANCALE	GAUTIER	CEDRIC	Caporal SPV
CANCALE	LALLEMANT	BRUNO	Sergent chef SPV
CANCALE	LEBESLOURD	HERVE	Sergent chef SPV
CANCALE	LOUIS	WILLIAM	Sapeur 1ere classe SPV
CANCALE	OLIERE	JACKY	Caporal Chef SPV
CANCALE	RICHEUX	TONY	Sergent SPV
CHARTRES-DE-BRETAGNE	COLLET	YVAN	Adjudant SPV
CHARTRES-DE-BRETAGNE	KIENER	REMY	Caporal SPV
CHARTRES-DE-BRETAGNE	LOUIS	MICKAEL	Lieutenant SPV
CHARTRES-DE-BRETAGNE	RENIER	YANN	Caporal SPV
CHATEAUBOURG	BARBEDET	DAMIEN	Sergent SPV
CHATEAUBOURG	BARY	AHMED ULRICH	Sapeur 1ere classe SPV
CHATEAUBOURG	BOUCHONNEAU	PASCAL	Sergent SPV
CHATEAUBOURG	DESBLES	RAPHAEL	Adjudant Chef SPV
CHATEAUBOURG	GAUTHIER	MICHEL	Lieutenant SPV
CHATEAUBOURG	GISLOT	EMMANUEL	Caporal SPV
CHATEAUBOURG	GROLLEAU	GUILLAUME	Sergent chef SPV
CHATEAUBOURG	HAVARD	DANIEL	Adjudant Chef SPV
CHATEAUBOURG	MARTIN	BERNARD	Caporal Chef SPV
CHATEAUBOURG	MARTIN	EMMANUEL	Caporal SPV
CHATEAUBOURG	MEDARD	ANTOINE	Sergent SPV
CHATEAUBOURG	PANNETIER	JEAN-MICHEL	Caporal Chef SPV
CHATEAUBOURG	PECHOT	DAVID	Caporal Chef SPV
CHATEAUBOURG	RENAULT	MAXIME	Caporal Chef SPV
CHATEAUBOURG	THOMMEROT	CYRILLE	Sergent SPV
CHATEAUBOURG	THORON	GAEL	Sapeur 1ere classe SPV
CHATEAUBOURG	VEILLARD	RONAN	Caporal Chef SPV
CHATEAUGIRON	AMIOT	ROGER	Adjudant Chef SPV
CHATEAUGIRON	BANQUETEL	DAMIEN	Sergent SPV
CHATEAUGIRON	BISSERE	JEROME	Adjudant Chef SPV
CHATEAUGIRON	CAKAIN	NICOLAS	Caporal SPV
CHATEAUGIRON	DELISLE	MICKAEL	Caporal SPV
CHATEAUGIRON	GARNIER	DAVID	Caporal SPV
CHATEAUGIRON	GOUEZOU	SYLVAIN	Caporal Chef SPV
CHATEAUGIRON	HAMON	LAURENT	Sergent chef SPV
CHATEAUGIRON	HUBERT	NICOLAS	Caporal SPV
CHATEAUGIRON	LE FLOCH	SAMUEL	Caporal Chef SPV
CHATEAUGIRON	LEGENDRE	MICKAEL	Lieutenant SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
CHATEAUGIRON	LEMEE	PIERRE	Caporal Chef SPV
CHATEAUGIRON	LESAINT	HELENE	Caporal Chef SPV
CHATEAUGIRON	MAUGAN	JACQUES	Adjudant SPV
CHATEAUGIRON	ORACZ	BENOIT	Adjudant SPV
CHATEAUGIRON	PRIMAULT	AURELIE	Caporal Chef SPV
CHATEAUGIRON	REHEL	SAMUEL	Caporal Chef SPV
CHATEAUGIRON	ROBERT	STEVEN	Caporal SPV
CHATEAUGIRON	TOSTIVINT	MICHEL	Caporal Chef SPV
COMBOURG	BADIGNON	MATHIAS	Caporal Chef SPV
COMBOURG	BAIN	JEROME	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
COMBOURG	BARBE	CHRISTOPHE	Sapeur 1ere classe SPV
COMBOURG	BOITELET	JEAN-MICHEL	Sergent chef SPV
COMBOURG	BRIENS	CHRISTOPHE	Adjudant SPV
COMBOURG	CHAUVEL	DENIS	Lieutenant SPV
COMBOURG	CHEVILLARD	EMMANUEL	Adjudant SPV
COMBOURG	CITRE	LUC	Lieutenant SPV
COMBOURG	COURBARON	FLORENT	Adjudant SPV
COMBOURG	DENOUAL	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
COMBOURG	DUHAMELLE	PATRICE	Sapeur 1ere classe SPV
COMBOURG	FOUGERAY	MICHEL	Adjudant Chef SPV
COMBOURG	GAUTIER	ERIC	Caporal Chef SPV
COMBOURG	GENTIL	SEBASTIEN	Adjudant SPV
COMBOURG	LABBE	EDMOND	Caporal Chef SPV
COMBOURG	LEBRETON	FABRICE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
COMBOURG	LEFOUL	OLIVIER	Sapeur 1ere classe SPV
COMBOURG	MIGNOT-REINER	MICHAEL	Sapeur 1ere classe SPV
COMBOURG	MORIN	PHILIPPE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
COMBOURG	PELLAN	HUBERT	Sergent SPV
COMBOURG	PELLAN	MATHIEU	Sapeur 1ere classe SPV
COMBOURG	RAHUEL	THOMAS	Caporal Chef SPV
COMBOURG	RAVET	DOMINIQUE	Sergent SPV
COMBOURG	RUELLEUX	GUILLAUME	Sapeur 1ere classe SPV
CORPS-NUDS	ALVAREZ	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
CORPS-NUDS	BESNARD	GUILLAUME	Sergent SPV
CORPS-NUDS	BOUGET	PASCAL	Adjudant Chef SPV
CORPS-NUDS	CHATEL	BENJAMIN	Caporal SPV
CORPS-NUDS	CLEC'H	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
CORPS-NUDS	CORNEC	GOULVEN	Sergent SPV
CORPS-NUDS	GUERY	JEAN-PIERRE	Adjudant SPV
CORPS-NUDS	HAMELIN	CEDRIC	Sapeur 1ere classe SPV
CORPS-NUDS	LANNUZEL	MAEL	Sergent chef SPV
CORPS-NUDS	MOUNIER	ERWANN	Caporal Chef SPV
CORPS-NUDS	RALUY	FLORIAN	Sapeur 1ere classe SPV
CORPS-NUDS	RENIER	BERTRAND	Lieutenant SPV
DINARD	ABEGUILE	FLORIAN	Caporal SPV
DINARD	BEAULIEU	SAMUEL	Sergent SPP
DINARD	BERTHELIN	ANTHONY	Caporal SPP
DINARD	BERTHELIN	RICHARD	Sergent SPV
DINARD	BOUTAUDON	STEPHANE	Capitaine SPP
DINARD	BUSNEL	ANTHONY	Adjudant SPV
DINARD	COLLET	THIBAUD	Caporal Chef SPV
DINARD	DUHIL	GREGORY	Caporal Chef SPV
DINARD	DUMAS	DIDIER	Adjudant SPV
DINARD	GIRARD	PATRICK	Adjudant SPP appellation chef
DINARD	GOUDEY	CEDRIC	Adjudant SPV
DINARD	GRUSON	CHRISTOPHE	Adjudant Chef SPV
DINARD	GRUSON	FRANCOIS	Adjudant Chef SPV
DINARD	GRUSON	OLIVIER	Adjudant Chef SPV
DINARD	GUILLARD	OLIVIER	Sergent SPP
DINARD	HEUVELINE	PHILIPPE	Sergent SPP appellation chef
DINARD	HUS	LAURENT	Sergent SPP
DINARD	JUBERAY	GREGORY	Sergent SPP appellation chef
DINARD	LANOE	REGIS	Sergent SPP appellation chef
DINARD	LAUNAY	STEPHANIE	Sergent SPP appellation chef
DINARD	LAURENT	LOIC	Sergent SPP appellation chef
DINARD	LE BOUVIER	JEAN-FRANCOIS	Caporal Chef SPV
DINARD	LE GOFFIC	YOHANN	Adjudant SPP
DINARD	LEBRET	THOMAS	Sergent SPV
DINARD	LETAILLANDIER	ERWANN	sapeur SPV
DINARD	MARTINEZ	FREDERIC	Caporal Chef SPV
DINARD	MERON	MICHEL	Adjudant SPV
DINARD	PELE	GREGORY	Caporal-chef SPP
DINARD	PINSON	MATTHIEU	Caporal SPP appellation chef
DINARD	POUTRIQUET	CHRISTIAN	Commandant SPV
DINARD	REBECHAUD	REMY	Caporal Chef SPV
DINARD	RONGIERAS	YVES	Lieutenant SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
DINARD	ROUXEL	REGIS	Sergent SPP
DINARD	TALLY	JULIEN	Caporal SPV
DINARD	TRINCART	PHILIPPE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
DOL-DE-BRETAGNE	ANDOUARD	JEROME	Adjudant SPV
DOL-DE-BRETAGNE	BINARD	JEAN-SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
DOL-DE-BRETAGNE	BORSBOOM	JEAN-MICHEL	Sergent SPV
DOL-DE-BRETAGNE	BREGUIN	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	CHAPPE	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	COSQUERIC	ALAN	Sergent SPP
DOL-DE-BRETAGNE	COUVERT	JEAN-MICHEL	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	DERAPPE	BENOIT	Sergent chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	DOLEU	NICOLAS	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	DUTAIS	BERNARD	Adjudant SPP appellation chef
DOL-DE-BRETAGNE	FRONTEAU	JULIEN	Sergent SPV
DOL-DE-BRETAGNE	GAUTIER	PASCAL	Lieutenant de 2e classe SPP
DOL-DE-BRETAGNE	HEE	TONY	Sergent SPP
DOL-DE-BRETAGNE	HODEBERT	DAVID	Sapeur 1ere classe SPV
DOL-DE-BRETAGNE	LEBEDEL	JEROME	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	LOUVEL	STANY	Sergent SPP appellation chef
DOL-DE-BRETAGNE	MARGAT	JEROME	Sapeur 1ere classe SPV
DOL-DE-BRETAGNE	MASI	OLIVIER	Caporal SPV
DOL-DE-BRETAGNE	MASSON	ANTHONY	Caporal SPV
DOL-DE-BRETAGNE	MAZURIER	NICOLAS	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	MERTEN	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	MOREL	JEROME	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	MORICE	STEPHANE	Sergent SPV
DOL-DE-BRETAGNE	NEVEU	VINCENT	Sergent chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	PELTIER	CYRIL	Adjudant Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	PEPIN	MIKAEL	Adjudant SPP appellation chef
DOL-DE-BRETAGNE	PESTEL	FRANCK	Sapeur 1ere classe SPV
DOL-DE-BRETAGNE	PIOT	FRANCK	Adjudant SPP
DOL-DE-BRETAGNE	PONDEMER	ANTHONY	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	PONDEMER	MICKAEL	Adjudant Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	PRIOL	SEBASTIEN	Sergent SPV
DOL-DE-BRETAGNE	VANDLAIR	PIERRE YVES	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	YGER	PATRICK	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
DOMAGNE	BERGER	FREDERIC	Sergent SPV
DOMAGNE	COQUEREAU	JONATHAN	Sapeur 1ere classe SPV
DOMAGNE	FREIN	FREDERIC	Sergent chef SPV
DOMAGNE	LEBRUN	LUDOVIC	Caporal Chef SPV
DOMAGNE	LELIEVRE	MATTHIEU	Caporal Chef SPV
DOMAGNE	ROUSSEL	DAVID	Sergent SPV
DOMAGNE	TRAVERS	THOMAS	Adjudant SPV
DOMALAIN	BOUVIER	DAMIEN	Caporal SPV
DOMALAIN	BOUVIER	PIERRE-YVES	Caporal Chef SPV
DOMALAIN	DOINEAU	FREDDY	Caporal Chef SPV
DOMALAIN	DROYER	MIKAEL	Sergent chef SPV
DOMALAIN	RESTIF	SAMUEL	Caporal Chef SPV
DOMALAIN	SUBIRY	AURELIEN	Caporal Chef SPV
DOMALAIN	SUBIRY	JEAN-YVES	Adjudant SPV
ERBREE	BEAUSSE	MARC	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
ERBREE	BOURNICHE	PASCAL	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
ERBREE	FROMONT	DANIEL	Sergent chef SPV
ERBREE	FROMONT	TANGUY	Caporal SPV
ERBREE	GOBIN	LUDOVIC	Sergent SPV
ERBREE	HOCDE	GILBERT	Caporal Chef SPV
ERBREE	MESSAGER	CHARLES	Adjudant Chef SPV
ERBREE	SUHARD	SYLVAIN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
ERBREE	TIREAU	DOMINIQUE	Adjudant Chef SPV
ERBREE	VETIER	SEBASTIEN	Caporal SPV
ERCE TEILLAY	BARBOTIN	SAMUEL	Sergent SPV
ERCE TEILLAY	BERTHIAUX	EMMANUEL	Caporal Chef SPV
ERCE TEILLAY	CHARPENTIER	HUGUES	Sapeur 1ere classe SPV
ERCE TEILLAY	DEROCHE	MICHEL	Adjudant Chef SPV
ERCE TEILLAY	HORHANT	CLAUDE	Adjudant SPV
ERCE TEILLAY	LE GOVIC	DAVID	Sergent SPV
ERCE TEILLAY	LEPAROUX	VINCENT	Caporal Chef SPV
ERCE TEILLAY	MELLET	DAVID	Caporal SPV
ERCE TEILLAY	ROLLAND	PASCAL	Caporal Chef SPV
ERCE TEILLAY	SOREL	ERIC	Caporal Chef SPV
FOUGERES	BANNIER	DAVID	Infirmier SPV
FOUGERES	BAZIN	ANTHONY	Caporal SPP appellation chef
FOUGERES	BERTHELOT	STEPHANE	Adjudant SPV
FOUGERES	BIZET	CHRISTOPHE	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	BOURGEON	JEROME	Caporal SPP
FOUGERES	BRARD	MICKAEL	Caporal Chef SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
FOUGERES	BRIELLES	RONAN	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	BRIERE	JEAN-MARC	Adjudant SPP appellation chef
FOUGERES	BUCCO	ANTOINE	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	CANTAIS	STEPHANE	Caporal SPV
FOUGERES	CHEREL	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
FOUGERES	COLIN	MARC	Adjudant SPP appellation chef
FOUGERES	COUTARD	ROMAIN	Sergent SPV
FOUGERES	DAVAL	ANTHONY	Caporal SPP
FOUGERES	DOUABIN	CHRISTOPHE	Sapeur de 1re classe SPP
FOUGERES	DOUE	OLIVIER	Sergent SPP
FOUGERES	DOUTRES	JEAN-CHARLES	Caporal SPP
FOUGERES	DUCHATEAU	JONATHAN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
FOUGERES	GUERIN	RONAN	Sapeur 1ere classe SPV
FOUGERES	GUETRE	BENJAMIN	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	HAMARD	MICKAEL	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	HAMARD	TONY	Caporal Chef SPV
FOUGERES	HAMEL	DAVID	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	HAMEL	JOEL	Adjudant SPP appellation chef
FOUGERES	HOENIG	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	JAMES	STEPHANE	Caporal Chef SPV
FOUGERES	JEULAND	PATRICK	Sergent chef SPV
FOUGERES	LAFOSSE	WILLIAM	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	LE PANNETIER DE ROISSAY	YVES	Caporal Chef SPV
FOUGERES	LE ROUX	NICOLAS	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	LECORGNE	JONATHAN	Caporal Chef SPV
FOUGERES	LEHERICEY	BORIS	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	LEMETAYER	VINCENT	Sergent chef SPV
FOUGERES	LOUAPRE	CHRISTOPHE	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	LOURDAIS	CHRISTOPHE	Adjudant SPP appellation chef
FOUGERES	MALLE	CYRILLE	Caporal Chef SPV
FOUGERES	MARAND	ERWAN	Sergent chef SPV
FOUGERES	MARCHAND	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	MARTIN	EMMANUEL	Caporal SPP
FOUGERES	MARTINE	LEON-PIERRE	Caporal Chef SPV
FOUGERES	MARTINEAU	ANTHONY	Caporal SPP appellation chef
FOUGERES	MESSE	DOMINIQUE	Adjudant SPP appellation chef
FOUGERES	PARISOT	CHRISTOPHE	Sapeur 1ere classe SPV
FOUGERES	PESLERBE	WILLIAM	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	PETIT	SYLVAIN	Lieutenant de 2e classe SPP
FOUGERES	POTREL	RODOLPHE	Caporal Chef SPV
FOUGERES	PRIE	DAVID	Caporal SPP
FOUGERES	ROMAGNE	LIONEL	Sergent chef SPV
FOUGERES	ROULIN	ERIC	Sergent chef SPV
FOUGERES	ROYER	MICKAEL	Sergent SPP
FOUGERES	TIERCIN	JEREMIE	Sapeur de 1re classe SPP
FOUGERES	TIZON	MATHIEU	Sergent SPV
FOUGERES	TOUROUL	SEBASTIEN	Adjudant SPP appellation chef
GAEL	BOSCHET	HERVE	Sapeur 1ere classe SPV
GAEL	BOUCHER	JEREMY	Sapeur 1ere classe SPV
GAEL	BUREL	LUDOVIC	Caporal Chef SPV
GAEL	CHEVALIER	PASCAL	Caporal Chef SPV
GAEL	HERVIAUX	CHRISTIAN	Adjudant Chef SPV
GAEL	PATTIER	BENOIT	Sergent SPV
GAEL	RIOCHE	PASCAL	Sergent SPV
GAHARD	BECHU	DANIEL	Caporal Chef SPV
GAHARD	BRETEL	ERIC	Caporal Chef SPV
GAHARD	DARDENNE	CLAUDE	Lieutenant SPV
GAHARD	DUPRE	MICKAEL	Caporal Chef SPV
GAHARD	HUS	HENRI	Caporal Chef SPV
GAHARD	LEPAGE	SEBASTIEN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
GAHARD	PRODHOMME	DOMINIQUE	Caporal Chef SPV
GEVEZE	ABGRALL	THOMAS	Sapeur 1ere classe SPV
GEVEZE	ABRAHAM	HERVE	Sergent SPV
GEVEZE	BARBIER	EMMANUEL	Adjudant SPV
GEVEZE	BARBIER	PASCAL	Lieutenant SPV
GEVEZE	CHEVILLON	THOMAS	Caporal Chef SPV
GEVEZE	DOUESSIN	CEDRIC	Sergent chef SPV
GEVEZE	HERVOT	VINCENT	Caporal Chef SPV
GEVEZE	HIREL	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
GEVEZE	JUHEL	FREDERIC	Sergent SPV
GEVEZE	LAMBARD	DANIEL	Adjudant Chef SPV
GEVEZE	LAMBARD	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
GEVEZE	LANGOUET	MARC	Adjudant Chef SPV
GEVEZE	MACHET	SYLVAIN	Adjudant Chef SPV
GEVEZE	MAHE	THIERRY	Caporal Chef SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
GEVEZE	MORDELET	CEDRIC	Sapeur 1ere classe SPV
GEVEZE	OSTORERO	ALBAN	Caporal SPV
GEVEZE	RIAUX	MICHEL	Caporal Chef SPV
GEVEZE	ROUAULT	MARC-ANTOINE	Caporal SPV
GEVEZE	RUAULT	MARC	Caporal SPV
GEVEZE	RUE	LOIC	Sergent SPV
GEVEZE	SARCIAUX	PASCAL	Adjudant SPV
GEVEZE	TANCHOT	GAETAN	Caporal Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	AMAUCE	THOMAS	Caporal SPV
GRAND-FOUGERAY	BERTON	CYPRIEN	Caporal SPV
GRAND-FOUGERAY	CARON	YVON	Caporal Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	CHAUVIN	JEAN-PHILIPPE	Caporal Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	DAVID	YVES	Adjudant Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	DIVET	JEROME	Caporal Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	ETIENNE	JEREMY	Sapeur 1ere classe SPV
GRAND-FOUGERAY	HERROUIN	JEAN-BAPTISTE	Caporal Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	LEPROUX	ANTHONY	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
GRAND-FOUGERAY	LEROUX	GAETAN	Caporal Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	RABU	LOIC	Adjudant Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	RICHOMME	JEAN-PIERRE	Caporal Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	RICHOMME	PIERRE-HENRI	Sergent SPV
GRAND-FOUGERAY	TOURILLON	CHRISTOPHE	Sergent SPV
GRAND-FOUGERAY	TOURILLON	OLIVIER	Adjudant SPV
GUICHEN	BACHOUX	PASCAL	Caporal Chef SPV
GUICHEN	BALLUET	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
GUICHEN	BALZERGUE	FREDERIC	Adjudant SPV
GUICHEN	BARON	GWENAEL	Caporal Chef SPV
GUICHEN	BEZIEL	PATRICK	Caporal Chef SPV
GUICHEN	BOUGEARD	JEAN-FRANCOIS	Adjudant Chef SPV
GUICHEN	COTTAIS	PASCAL	Caporal Chef SPV
GUICHEN	FAUDET	MATHIEU	Sergent chef SPV
GUICHEN	FONTAINE	AURELIEN	Caporal Chef SPV
GUICHEN	GADBY	CYRILLE	Caporal Chef SPV
GUICHEN	HARDY	MICKAEL	Caporal Chef SPV
GUICHEN	JASLET	MATTHIEU	Sapeur 1ere classe SPV
GUICHEN	LEGROS	NICOLAS	Adjudant SPV
GUICHEN	LEPRINCE	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
GUICHEN	LORANT	YANN	Lieutenant SPV
GUICHEN	MACE	JEROME	Caporal Chef SPV
GUICHEN	ORAIN	THIERRY	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
GUICHEN	QUEBRIAC	THIERRY	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
GUICHEN	RICHARD	JOSSELIN	Sergent SPV
GUICHEN	THOMAS	FRANCOIS	Caporal Chef SPV
GUICHEN	VISSEICHE	ALAIN	Caporal Chef SPV
GUIGNEN	BENASSIS	ALAIN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
GUIGNEN	BERTIN	LAURENT	Adjudant Chef SPV
GUIGNEN	CLOTEAUX	ANTOINE	Caporal Chef SPV
GUIGNEN	GOUAZOU	DIDIER	Caporal Chef SPV
GUIGNEN	LABBE	SYLVAIN	Sapeur 1ere classe SPV
GUIGNEN	PIEL	ALEXANDRE	Caporal SPV
GUIGNEN	PRODHOMME	ERWAN	Sapeur 1ere classe SPV
GUIGNEN	THEBAULT	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
GUIPRY	BOUCHARD	ERIC	Caporal Chef SPV
GUIPRY	COLIN	MICHEL	Caporal Chef SPV
GUIPRY	DANGUY	VANESSA	Sergent chef SPV
GUIPRY	DUCLOYER	FLORENTIN	Sapeur 1ere classe SPV
GUIPRY	ESLAN	PATRICK	Caporal Chef SPV
GUIPRY	EVEIN	JEROME	Adjudant SPV
GUIPRY	FILIATRE	BRUNO	Caporal Chef SPV
GUIPRY	GAS	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
GUIPRY	HERROUIN	MICHEL	Adjudant SPV
GUIPRY	JUDAIS	HERVE	Caporal Chef SPV
GUIPRY	LANGLAIS	JACQUES	Caporal Chef SPV
GUIPRY	MENOUX	VINCENT	Caporal Chef SPV
HEDE	BAUDE	HERVE	Adjudant Chef SPV
HEDE	DELANDE	YVON	Caporal Chef SPV
HEDE	DELOURME	YVES	Caporal Chef SPV
HEDE	DOUCE	SEBASTIEN	Caporal SPV
HEDE	DURAND	MARC	sapeur SPV
HEDE	FOREST	BENJAMIN	Caporal SPV
HEDE	LEGAVRE	DIDIER	Sapeur 1ere classe SPV
HEDE	MARTINAIS	PIERRE	Sapeur 1ere classe SPV
IFFENDIC	BERTRAND	JEAN-LUC	Adjudant Chef SPV
IFFENDIC	DEMAY	PHILIPPE	Lieutenant SPV
IFFENDIC	FRIN	ANTHONY	Sergent SPV
IFFENDIC	GUYOT	BRUNO	Caporal Chef SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
IFFENDIC	LOUAZEL	MARC	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
IFFENDIC	MICHEL	SEBASTIEN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
IFFENDIC	RIVIERE	GEORGES	Caporal Chef SPV
IFFENDIC	SIMON	MAXIME	Sapeur 1ere classe SPV
ILLE ET RANCE	BERHAULT	JACQUES	Caporal Chef SPV
ILLE ET RANCE	BRETEL	JEAN-PIERRE	Caporal Chef SPV
ILLE ET RANCE	CHABOT	YVONNICK	Sergent chef SPV
ILLE ET RANCE	CHARRON	DAVID	Sapeur 1ere classe SPV
ILLE ET RANCE	GUEDO	FRANCK	Sapeur 1ere classe SPV
ILLE ET RANCE	HAYERE	THIERRY	Sergent SPV
ILLE ET RANCE	HERBEL	LAURENT	Sapeur 1ere classe SPV
ILLE ET RANCE	LANDE	FREDERIC	Lieutenant SPV
ILLE ET RANCE	LORAND	DOMINIQUE	Caporal Chef SPV
ILLE ET RANCE	PAUMIER	LENAICK	Caporal Chef SPV
ILLE ET RANCE	ROUSSET	LOIC	Adjudant Chef SPV
ILLE ET RANCE	STENTZEL	JULIEN	Sergent SPV
IRODOUER	DENUEL	GREGORY	Sergent SPV
IRODOUER	FROTIN	ERWAN	Caporal Chef SPV
IRODOUER	GENAITAY	JACKY	Adjudant SPV
IRODOUER	GODET	GERARD	Adjudant Chef SPV
IRODOUER	GUINARD	ROGER	Caporal Chef SPV
IRODOUER	LE BOUQUIN	MICKAEL	Sergent SPV
IRODOUER	RIBAULT	ANDRE	Caporal Chef SPV
IRODOUER	ROLLAND	CHRISTIAN	Caporal Chef SPV
IRODOUER	TATARD	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
IRODOUER	TRUTIN	MICKAEL	Caporal SPV
JANZE	ALIX	LAURENT	Caporal Chef SPV
JANZE	DUCLOS	BERTRAND	Lieutenant SPV
JANZE	GAUNIER	JEAN-CLAUDE	Adjudant SPV
JANZE	GAUTHIER	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
JANZE	GIRARD	MIKAEL	Caporal Chef SPV
JANZE	GODAIS	FLORIAN	Caporal SPV
JANZE	GUERINEL	MATHIEU	Caporal Chef SPV
JANZE	GUIGUEN	JEREMIE	Sapeur 1ere classe SPV
JANZE	GUINE	RONAN	Caporal Chef SPV
JANZE	HUET	STEPHANE	Sergent SPV
JANZE	JUVIN	ANTHONY	Caporal Chef SPV
JANZE	LE GUILLOU	MORGAN	Sapeur 1ere classe SPV
JANZE	MARTIN	CHRISTOPHE	Adjudant SPV
JANZE	OLIVIER	NICOLAS	Sergent SPV
JANZE	PINSON	RAPHAEL	Caporal Chef SPV
JANZE	POIRIER	YANN	Sergent SPV
JANZE	PRODHOMME	EMMANUEL	Adjudant SPV
JANZE	RAIMBAUD	MEHDI	Sergent chef SPV
JANZE	SEVERIN	THIERRY	Sergent chef SPV
JANZE	VIDELOUP	ANTHONY	Sergent SPV
LA BAZOUGE-DU-DESERT	BRAHIM	XAVIER	Sapeur 1ere classe SPV
LA BAZOUGE-DU-DESERT	BRIERE	HERVE	Caporal Chef SPV
LA BAZOUGE-DU-DESERT	DEMORE	ALEXIS	Sergent SPV
LA BAZOUGE-DU-DESERT	HAMARD	MICKAEL	Sergent SPV
LA BAZOUGE-DU-DESERT	HAMARD	VINCENT	Sergent chef SPV
LA BAZOUGE-DU-DESERT	HAMEL	SERGE	Adjudant Chef SPV
LA BAZOUGE-DU-DESERT	MACHARD	GAEL	Adjudant SPV
LA BAZOUGE-DU-DESERT	MACHARD	OLIVIER	Caporal Chef SPV
LA BAZOUGE-DU-DESERT	ORY	SYLVAIN	Caporal SPV
LA BAZOUGE-DU-DESERT	TRON	ALEXANDRE	Sapeur 1ere classe SPV
LA BOUEXIERE	FOUGERAT	WILLIAM	Caporal SPV
LA BOUEXIERE	GUILLAUME	HUBERT	Adjudant SPV
LA BOUEXIERE	JOLIBOIS	JOSEPH	Caporal SPV
LA BOUEXIERE	ORY	HERVE	Caporal Chef SPV
LA BOUEXIERE	PAILLEREAU	FLORENT	Sergent SPV
LA BOUEXIERE	SOUHY	CHRISTOPHE	Adjudant Chef SPV
LA COUYERE	CHERRUAULT	LAURENT	Caporal Chef SPV
LA COUYERE	GABLIN	THOMAS	Caporal Chef SPV
LA COUYERE	GOUDARD	JEAN-LUC	Adjudant Chef SPV
LA COUYERE	JUHEL	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
LA COUYERE	LAGEIN	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
LA COUYERE	LE GARNEC	ANTHONY	Caporal Chef SPV
LA COUYERE	OLIERO	STEPHANIE	Sapeur 1ere classe SPV
LA COUYERE	POIRIER	BRUNO	Caporal Chef SPV
LA COUYERE	ROCHEFORT	ROBERT	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
LA COUYERE	TAPON	ALAIN	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	BELLOIR	FABIEN	Sergent SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	BETIN	DOMINIQUE	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	CHEVRIER	ANTHONY	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	FAUCHEUX	YOANN	Caporal Chef SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	GESLIN	FRANCK	Adjudant Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	JEULAND	STANISLAS	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	JOUAULT	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	LANDREAU	TONY	Sergent chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	LEFEBVRE	JEROME	Sergent SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	LETORT	JULIEN	Caporal SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	LOUAISIL	PIERRE	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	MARTIN	JEAN-YVES	Adjudant Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	MARTINS	FLORIAN	Caporal SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	MOREAU	SYLVAIN	Sergent SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	PILET	ANTOINE	Lieutenant SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	POTTIER	AURELIEN	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	RACAPE	JEAN-CHARLES	Caporal SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	ROCHEFORT	MICKAEL	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	SABLE	TONY	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	THUILLIER	FREDERIC	Caporal Chef SPV
LAILLE	CHOTARD	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
LAILLE	COQUIN	STEPHANE	Caporal Chef SPV
LAILLE	DENIEL	ANTHONY	Sergent SPV
LAILLE	GHESTIN	OLIVIER	Sergent SPV
LAILLE	GIFFON	FRANCOIS	Sergent SPV
LAILLE	LEPRETRE	BENJAMIN	Sergent SPV
LAILLE	MASSARD	DOMINIQUE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
LAILLE	MICAULT	GAETAN	Lieutenant SPV
LAILLE	MOTTIN	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
LAILLE	PERREUL	CEDRIC	Sergent chef SPV
LE FERRE	CHALOPIN	ANTHONY	Caporal Chef SPV
LE PERTRE	BRIDIER	MAXIME	Sergent SPV
LE PERTRE	COURCIER	LOIC	Adjudant Chef SPV
LE PERTRE	DUFEU	LAURENT	Caporal Chef SPV
L'HERMITAGE	AH-TIANE	HANSLEY	Sapeur 1ere classe SPV
L'HERMITAGE	BELLANDE	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
L'HERMITAGE	BIOU	OLIVIER	Sergent chef SPV
L'HERMITAGE	GOUERY	JEAN-LUC	Caporal Chef SPV
L'HERMITAGE	GUERIN	EDOUARD	Caporal SPV
L'HERMITAGE	ORY	LOIC	Adjudant SPV
L'HERMITAGE	PICOREAU	DYLAN	Caporal SPV
L'HERMITAGE	PINSARD	JEREMY	Sapeur 1ere classe SPV
L'HERMITAGE	ROGEREAU	JEAN-CHRISTOPHE	Sergent SPV
L'HERMITAGE	SIMON	CEDRIC	Caporal SPV
L'HERMITAGE	THEAUD	PASCAL	Adjudant Chef SPV
L'HERMITAGE	TISSERON	ROMAIN	Caporal Chef SPV
L'HERMITAGE	UDIN	EMMANUEL	Adjudant SPV
LIFFRE	BARILLEC	JEROME	Caporal Chef SPV
LIFFRE	BARRE	WILFRIED	Caporal Chef SPV
LIFFRE	BRUEZIERE	PATRICE	Caporal Chef SPV
LIFFRE	CABANNE	THIERRY	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
LIFFRE	DESCORMIERS	JEROME	Adjudant Chef SPV
LIFFRE	DESCORMIERS	VINCENT	Adjudant SPV
LIFFRE	GORRE	THIERRY	Caporal Chef SPV
LIFFRE	GUIRAUD	SYLVAIN	Caporal Chef SPV
LIFFRE	JOLYS	MARC	Sergent SPV
LIFFRE	JOULAUD	CLAUDINE	Caporal Chef SPV
LIFFRE	LANGLOIS	ANTHONY	Caporal SPV
LIFFRE	LEBRETON	MICKAEL	Adjudant SPV
LIFFRE	LEDUC	ANTHONY	Caporal Chef SPV
LIFFRE	LEMESLE	RENE	Adjudant Chef SPV
LIFFRE	LETENDRE	ADRIEN	Caporal SPV
LIFFRE	NEUCIN	ALAIN	Adjudant SPV
LIFFRE	NOBLET	RONAN	Caporal Chef SPV
LIFFRE	RUBERTI	PATRICE	Sergent SPV
LIFFRE	TRAVERS	PATRICK	Adjudant Chef SPV
LOUVIGNE-DE-BAIS	BOURNICHE	FLORIAN	Caporal Chef SPV
LOUVIGNE-DE-BAIS	CORNEE	OLIVIER	Adjudant Chef SPV
LOUVIGNE-DE-BAIS	KEREBEL	JEREMIE	Caporal SPV
LOUVIGNE-DE-BAIS	LAFOSSE	WILLIAM	Sergent chef SPV
LOUVIGNE-DE-BAIS	LELOUETTE	DAVID	Sapeur 1ere classe SPV
LOUVIGNE-DE-BAIS	PELHATRE	PASCAL	Sergent SPV
LOUVIGNE-DE-BAIS	PHILIPPE	YOANN	Sapeur 1ere classe SPV
LOUVIGNE-DE-BAIS	VIEL	CHRISTOPHE	Sergent SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	AUFFRAY	PHILIPPE	Sergent SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	BATTAIS	ANTHONY	Caporal SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	FOUILLARD	PASCAL	Sergent chef SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	FOURNAGE	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	GUICHARD	JEAN-MARC	Lieutenant SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	JAMES	LOIC	Lieutenant SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
LOUVIGNE-DU-DESERT	LAMBERT	BERNARD	Adjudant SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	LAZE	MICKAEL	Caporal SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	LE BOLLOCH	REMI	Caporal Chef SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	SEMERIL	ALAIN	Caporal Chef SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	TABUREL	YOHAN	Lieutenant SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	TROCHERIE	JENNIFER	Sapeur 1ere classe SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	TROCHERIE	SAMUEL	Caporal SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	TROCHERIE	STEPHANE	Caporal Chef SPV
MARTIGNE-FERCHAUD	BESSEAU	EMMANUEL	Caporal SPV
MARTIGNE-FERCHAUD	CHAUSSEE	VINCENT	Caporal Chef SPV
MARTIGNE-FERCHAUD	DEAN	EMMANUEL	Caporal Chef SPV
MARTIGNE-FERCHAUD	LEMOINE	LOIC	Sergent SPV
MARTIGNE-FERCHAUD	MARTINEAU	WILLY	Caporal SPV
MARTIGNE-FERCHAUD	MATHOURAIS	DAVID	Caporal Chef SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	CASOL	FREDERIC	Caporal SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	COLOMBEL	LAURENT	Sergent chef SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	DE RIGAL	DAMIEN	Caporal Chef SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	DOUIN	FREDERIC	Caporal Chef SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	GUIHARD	BRUNO	Adjudant SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	MATHIEU	PATRICK	Sergent SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	NICOLAS	OLIVIER	Caporal Chef SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	PESCHARD	JEAN-MARC	Caporal Chef SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	THOMAS	THIERRY	Caporal Chef SPV
MEDREAC	BOUGEARD	DAVID	Adjudant SPV
MEDREAC	BOUILLEROT	TRISTAN	Sergent chef SPV
MEDREAC	BRINDEJONC	HERVE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
MEDREAC	DANIEL	BRUNO	Sergent SPV
MEDREAC	GILLOUAYE	EMMANUEL	Caporal Chef SPV
MEDREAC	GORRE	MICHEL	Caporal Chef SPV
MEDREAC	LECORGUILLE	MICKAEL	Caporal Chef SPV
MEDREAC	LEGENDRE	VINCENT	Sergent SPV
MEDREAC	LEVREL	DIDIER	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
MEDREAC	PESTEL	SYLVAIN	Sapeur 1ere classe SPV
MEDREAC	PIEDVACHE	REMI	Caporal Chef SPV
MELESSE	DENIS	THOMAS	Caporal Chef SPV
MELESSE	DY	ANGELIQUE	Sergent SPV
MELESSE	HIVERT	JEROME	Sapeur 1ere classe SPV
MELESSE	MARTIN	BRUNO	Sapeur 1ere classe SPV
MELESSE	REMINGOL	ALAIN	Adjudant SPV
MELESSE	THEZELAIS	DIDIER	Adjudant Chef SPV
MELESSE	VALLERIE	JEAN-RENE	Sergent SPV
MELESSE	VAUGON	JEAN-PIERRE	Caporal Chef SPV
MESSAC	AUBREE	FREDERIC	Caporal SPV
MESSAC	FERRE	SEBASTIEN	Caporal SPV
MESSAC	FERRIER	BENJAMIN	Adjudant SPV
MESSAC	GIROT	JEAN-PHILIPPE	Sergent chef SPV
MESSAC	GUESNERY	JEAN-CHRISTOPHE	Sergent SPV
MESSAC	GUILLAUDEUX	THIERRY	Sergent SPV
MESSAC	GUILLOT	JEAN-PIERRE	Caporal Chef SPV
MESSAC	LEBEAU	JEAN-FRANCOIS	Sergent SPV
MESSAC	LEMAUX	DAVY	Caporal SPV
MESSAC	ROUSSEL	YOANN	Sergent SPV
MESSAC	THOUMY	DAVID	Caporal SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	COMMEUREUC	VALERIE	Caporal Chef SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	GEORGEAULT	SAMUEL	Sergent SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	GUINARD	MATHIEU	Caporal Chef SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	GUIVEL	FLORENT	Sergent SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	HEE	TONY	Sergent SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	LECOMTE	XAVIER	Caporal Chef SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	MARCHAND	YVONNICK	Caporal SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	MARTEL	DIDIER	Caporal Chef SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	MARTIN	LUDOVIC	Caporal SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	MESNAGE	HENRI-NOEL	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	PAIGIER	MICKAEL	Caporal Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	AUBRY	ALEXANDRE	Caporal Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	BAIAO	ROMAIN	Sergent SPV
MONTFORT-SUR-MEU	BESNARD	MICHEL	Adjudant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	CHOTARD	MICKAEL	Adjudant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	COSTARD	CEDRIC	Caporal Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	DESILLES	NICOLAS	Caporal Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	DI MIERI	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	FOREST	BRUNO	Adjudant Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	FOREST	JEAN-CLAUDE	Lieutenant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	FOREST	PATRICK	Lieutenant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	GESLOT	CYRIL	Sergent SPV
MONTFORT-SUR-MEU	GUILLOUET	ETIENNE	Caporal SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
MONTFORT-SUR-MEU	HAIS	FREDERIC	Adjudant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	JARNOUX	ANTHONY	Adjudant Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	LAUNAY	NICOLAS	Sergent chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	LEVREL	OLIVIER	Caporal Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	LORANDEL	MAXIME	Caporal Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	MARION	BRUNO	Sergent SPV
MONTFORT-SUR-MEU	MEFFRAY	LOIC	Adjudant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	RONSIN	DOMINIQUE	Lieutenant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	ROSETTE	JEAN-PIERRE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
MONTFORT-SUR-MEU	SAUVEE	TYPHANIE	Caporal SPV
MONTFORT-SUR-MEU	TRAINEAU	YANN	Caporal SPV
MORDELLES	BOURHIS	STEPHANE	Sergent chef SPV
MORDELLES	CAILLIBOT	GILLES	Caporal Chef SPV
MORDELLES	CARRE	VINCENT	Adjudant SPV
MORDELLES	CLEMENT	BERTRAND	Sergent chef SPV
MORDELLES	COCHET	DOMINIQUE	Adjudant SPV
MORDELLES	COLLEU	STEPHANE	Sergent chef SPV
MORDELLES	DANO	PHILIPPE	Sergent SPV
MORDELLES	GAUDICHON	KARL	Caporal Chef SPV
MORDELLES	GIBOIRE	MAXIME	Caporal SPV
MORDELLES	LESAICHERRE	PIERRE	Sergent SPV
MORDELLES	MARION	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
MORDELLES	MORILLON	JIMMY	Caporal Chef SPV
MORDELLES	POINTEAU	PIERRICK	Sergent SPV
MORDELLES	PRAUD	JEAN-CHARLES	Adjudant Chef SPV
MORDELLES	REGEARD	KEVIN	Sapeur 1ere classe SPV
MORDELLES	SACHET	STEPHANE	sapeur SPV
MORDELLES	TOUFFET	JEAN-LUC	Lieutenant SPV
MUEL	BELLEC	MARC	Caporal Chef SPV
MUEL	CHARPENTIER	GILBERT	Caporal Chef SPV
MUEL	RECAN	DAVID	Sapeur 1ere classe SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	BIZIEUX	BASTIEN	Adjudant SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	CHEVILLON	FABIEN	Sapeur 1ere classe SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	CLOTAUX	ERWAN	Caporal SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	DUFEU	GILLES	Sapeur 1ere classe SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	GROSSET	STEPHANE	Caporal Chef SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	GUIHARD	ARNAUD	Caporal SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	LEPRETRE	Benjamin	Sergent SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	MICHEL	JONATHAN	Caporal Chef SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	MONNIER	CHRISTOPHE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	PERDRIX	JEAN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	TRUCAS	JEAN-LUC	Capitaine SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	TRUCAS	VICTOR	Adjudant SPV
PACE	DEFFAINS	FREDERIC	Sergent chef SPV
PACE	GODARD	NICOLAS	Sergent SPV
PACE	LE GOFF	CHARLES-ALBAN	Sergent chef SPV
PACE	LE HELLO	KEVIN	Sergent SPV
PACE	LETUE	ROGER	Lieutenant SPV
PACE	MALHERBE	TERRY	Sergent SPV
PACE	MOGIS	PAUL	Adjudant Chef SPV
PACE	MONNIER	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
PACE	PUIL	JULIEN	Caporal Chef SPV
PACE	RAULT	MIKAEL	Sapeur 1ere classe SPV
PIPRIAC	ANNIBAL	JEROME	Caporal SPV
PIPRIAC	BOULAY	EMMANUEL	Caporal Chef SPV
PIPRIAC	BOUTEFEU	SYLVAIN	sapeur SPV
PIPRIAC	CARRO	DIDIER	Caporal Chef SPV
PIPRIAC	ELNIVENT	JEAN-CYRILLE	Sergent chef SPV
PIPRIAC	ENIZAN	FRANCK	Lieutenant SPV
PIPRIAC	GAYET	OLIVIER	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
PIPRIAC	GAYET	RENE	Sergent SPV
PIPRIAC	LAUNAY	DIDIER	Caporal Chef SPV
PIPRIAC	RICAUD	DAVID	Caporal Chef SPV
PIPRIAC	ROINE	SYLVAIN	Caporal Chef SPV
PIPRIAC	TRAVERS	STEVE	Sergent SPV
PIRE-SUR-SEICHE	BESSELES	MARC ANTOINE	Caporal Chef SPV
PIRE-SUR-SEICHE	COUDRAIS	PATRICK	Adjudant Chef SPV
PIRE-SUR-SEICHE	FEVRIER	MIKAEL	Sergent chef SPV
PIRE-SUR-SEICHE	GUILLEUX	JEAN-CHRISTOPHE	Caporal SPV
PIRE-SUR-SEICHE	LIZE	VINCENT	Sergent SPV
PIRE-SUR-SEICHE	PLONQUET	VINCENT	Sergent chef SPV
PIRE-SUR-SEICHE	THOMAS	ANTHONY	Sergent chef SPV
PLEINE-FOUGERES	BIDOIS	MICKAEL	Sergent chef SPV
PLEINE-FOUGERES	BOULIN	PASCAL	Lieutenant SPV
PLEINE-FOUGERES	GUYON	YOHANN	Caporal Chef SPV
PLEINE-FOUGERES	LELOUP	SYLVAIN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
PLEINE-FOUGERES	LOUET	DANIEL	Caporal Chef SPV
PLEINE-FOUGERES	PATIN	BRICE	Sergent SPV
PLEINE-FOUGERES	PATIN	GERARD	Adjudant SPV
PLEINE-FOUGERES	PATIN	VINCENT	Caporal SPV
PLEINE-FOUGERES	RACINE	OLIVIER	Sergent SPV
PLELAN-LE-GRAND	ALEXANDRE	PHILIPPE	Lieutenant SPV
PLELAN-LE-GRAND	BELLON	YANNICK	Adjudant SPV
PLELAN-LE-GRAND	BOUVIER	JEAN-LUC	Sergent SPV
PLELAN-LE-GRAND	CHEVALIER	DOMINIQUE	Caporal Chef SPV
PLELAN-LE-GRAND	DOUDARD	MICKAEL	Caporal SPV
PLELAN-LE-GRAND	FARCY	YANN	Sergent SPV
PLELAN-LE-GRAND	FERON	GILDAS	Sapeur 1ere classe SPV
PLELAN-LE-GRAND	GEIRNAERT	MICHAEL	Caporal SPV
PLELAN-LE-GRAND	HEDREUIL	DOMINIQUE	Lieutenant SPV
PLELAN-LE-GRAND	LECONTE	REGIS	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
PLELAN-LE-GRAND	MAUNY	MORGAN	Caporal Chef SPV
PLELAN-LE-GRAND	MORAND	JOEL	Adjudant Chef SPV
PLELAN-LE-GRAND	ROBIN	PASCAL	Caporal SPV
PLELAN-LE-GRAND	RUELLAN	DAVID	Caporal Chef SPV
PLELAN-LE-GRAND	VELIA	LAURENT	Sapeur 1ere classe SPV
PLERGUER	COURAILLON	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
PLERGUER	DAROT	RENE	Sapeur 1ere classe SPV
PLERGUER	DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN	FRANCOIS-XAVIER	Caporal SPV
PLERGUER	DELEPINE	THOMAS	Caporal SPV
PLERGUER	DUVAL	JEROME	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
PLERGUER	GYS	DOMINIQUE	Adjudant Chef SPV
PLERGUER	HAMON	FREDERIC	Sapeur 1ere classe SPV
PLERGUER	HERVE	ANTHONY	Lieutenant SPV
PLERGUER	HERVE	DANIEL	Sergent chef SPV
PLERGUER	LE MAY	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
PLERGUER	ROGER	DOMINIQUE	Caporal Chef SPV
PLERGUER	SIMONNEAUX	GAEL	Caporal Chef SPV
PLERGUER	SIMONNEAUX	YANN	Caporal Chef SPV
PLERGUER	URBANIAK	MICKAEL	Caporal Chef SPV
PLEURTUIT	BEROT	BRIAN	Sergent SPV
PLEURTUIT	DAVY	JEAN-CHRISTOPHE	Lieutenant SPV
PLEURTUIT	DAVY	NICOLAS	Sergent SPV
PLEURTUIT	DUFEIL	DENIS	Caporal Chef SPV
PLEURTUIT	GUILLARD	OLIVIER	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	KERMARREC	CLEMENT	Caporal SPV
PLEURTUIT	LAURENT	LOIC	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	LE DIDU	JEROME	Sapeur 1ere classe SPV
PLEURTUIT	LECRUBIER	YANN	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	LEFEBVRE	PIERRE	Sergent SPV
PLEURTUIT	NOEL	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	OLLIVIER	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
PLEURTUIT	RANVEL	JEAN-MARC	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	REGEARD	SAMUEL	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
PLEURTUIT	RUAULT	JACKY	Adjudant SPV
PLEURTUIT	ZORGNOTTI	JEAN-PIERRE	Sapeur 1ere classe SPV
QUEDILLAC	GOBIN	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
QUEDILLAC	JOUET	YANN	Caporal Chef SPV
QUEDILLAC	LEBRETON	DAVID	Sergent SPV
QUEDILLAC	MASSARD	ERIC	Caporal Chef SPV
QUEDILLAC	RAMARE	HERVE	Sergent SPV
QUEDILLAC	TESTU	JEROME	Sapeur 1ere classe SPV
QUEDILLAC	VILBOUX	PASCAL	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
QUEDILLAC	VILBOUX	STEPHANE	Sergent SPV
REDON	BALLET	ERIC	Sergent SPP
REDON	BONNET	DIDIER	Adjudant SPP appellation chef
REDON	BORGO	LAURENT	Sergent SPP appellation chef
REDON	BUQUET	ERWAN	Caporal-chef SPP
REDON	CHEVAL	SEBASTIEN	Sapeur 1ere classe SPV
REDON	CIVEL	NICOLAS	Sergent SPP appellation chef
REDON	COUDE	JEROME	Sergent SPP appellation chef
REDON	DIBOUES	GWENAEL	Caporal-chef SPP
REDON	FLAMMER	AURELIEN	Sergent SPV
REDON	FONTAINE	DOMINIQUE	Adjudant SPP appellation chef
REDON	FRUNEAU	JUDICAEL	Caporal-chef SPP
REDON	GAUDINIERE	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
REDON	GEFFRAY	NICOLAS	Caporal Chef SPV
REDON	GRAYO	JEROME	Sapeur 1ere classe SPV
REDON	HAIRAULT	PASCAL	Lieutenant SPV
REDON	HERY	ROMAIN	Caporal SPP
REDON	HOCHET	ERWAN	Caporal SPP
REDON	JEZO	YANN	Caporal SPP

Centre	Nom	Prénom	Grade
REDON	JOLY	FABRICE	Adjudant SPP
REDON	LAMBERT	CHRISTELLE	Sergent SPP appellation chef
REDON	LANSSENS	XAVIER	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
REDON	LE BRUN	YANNIG	Caporal SPP appellation chef
REDON	LE PART	FREDERIG	Sergent SPP appellation chef
REDON	LEFRANC	JEAN-MARC	Sapeur 1ere classe SPV
REDON	LOHAT	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
REDON	MAHE	BENJAMIN	Caporal Chef SPV
REDON	MARVAUD	BENOIT	Adjudant SPP
REDON	MASSON	SAMUEL	Sergent chef SPV
REDON	MONNIER	MICKAEL	Caporal Chef SPV
REDON	NICOLAS	FRANCK	Adjudant SPP appellation chef
REDON	PAVIOT	TONY	Sergent SPP
REDON	PEGEAULT	CHRISTOPHE	Adjudant SPP appellation chef
REDON	PERREUL	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
REDON	PIEL	ALEXANDRE	Caporal SPP
REDON	PONDARD	ISABELLE	Caporal Chef SPV
REDON	PRIEM	PIERRE	Adjudant SPP appellation chef
REDON	RAMAGE	ERIC	Sergent SPP appellation chef
REDON	RIVIERE	ANDRE	Adjudant SPP appellation chef
REDON	RIVIERE	LUDOVIC	Sergent SPP appellation chef
REDON	ROBERT	OLIVIER	Capitaine SPP
REDON	ROLLANDO	DANIEL	Lieutenant SPV
REDON	RULLIER	FRANCOIS-XAVIER	Sergent SPP
REDON	SYS	JEREMIE	Lieutenant de 1re classe SPP
REDON	THEOU	BRUNO	Caporal Chef SPV
REDON	THIEBOT	DAVID	Sergent SPP appellation chef
REDON	VIDET	JEAN-CHARLES	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	ARCHENOUL	SYLVAIN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	BELLOIR	FABIEN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	BEROT	BRIAN	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES BEAUREGARD	BIOU	OLIVIER	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	BISSERE	JEROME	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	BOMME	CLAUDIE	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	BOSSE	SEBASTIEN	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES BEAUREGARD	BOUGET	PASCAL	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	BROUARD	SEBASTIEN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	BUFFET	GILLES	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	CALVAR	STEPHANE	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	CHABRIER	CEDRIC	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	CHEVALIER	YVES	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	CHOBLET	NICOLAS	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	CLEMENT	BERTRAND	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	CLOTEAUX	ANTOINE	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	CLUGERY	ERIC	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	COTTIN	ANTHONY	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	COUVERT	EMMANUEL	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	CROSNIER	JASON	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	DANET	GREGORY	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	DANIELLO	MICKAEL	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN	FRANCOIS-XAVIER	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	DEFFAINS	FREDERIC	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	DEPRET	MARC	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	DROYER	MIKAEL	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	DUFRIEN	KARL	Adjudant SPP
RENNES BEAUREGARD	DY	ANGELIQUE	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	EHRHARDT	ROMAIN	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	FROSTIN	YANN	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	GAIGNOUX	TANGUY	Adjudant SPP
RENNES BEAUREGARD	GALBOIS	PIERRE-YVES	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES BEAUREGARD	GAULIER	PHILIPPE	Capitaine SPP
RENNES BEAUREGARD	GEUBBELS	MICKAEL	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	GODEL	GREGORY	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	GOURAIN	MATHIEU	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	GOURMANDIN	FREDERIC	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	GRUT	JEAN-BAPTISTE	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	GUERIN	JULIEN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	GUERRA	MAXIME	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	GUILLOUET	ETIENNE	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	HAZE	FRANCOIS	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	HUBERT	NICOLAS	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	JUHEL	FREDERIC	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	LAMADE	SYLVAIN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	LE HAYS	FREDERIC	Lieutenant de 1re classe SPP
RENNES BEAUREGARD	LE POLLES	THOMAS	Sergent SPP appellation chef

Centre	Nom	Prénom	Grade
RENNES BEAUREGARD	LECHAT	FREDERIC	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	LECRUBIER	YANN	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	LEPRETRE	BENJAMIN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	LETORT	JULIEN	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	LOISEL	CHARLIE	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	LOISEL	PASCAL	Caporal Chef SPV
RENNES BEAUREGARD	LOUAZEL	MARC	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	MADIOT	ANTHONY	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	MAHE	CHRISTOPHE	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	MALGOGNE	YOHANN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	MARLIER	HENRI	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	MASSIOT	RICHARD	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	MENGUY	PATRICK	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	MOISSON	DIDIER	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES BEAUREGARD	MOYSAN	NICOLAS	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	OUVRARD	FREDERIC	Sergent chef SPV
RENNES BEAUREGARD	PAPIN	LUC	Adjudant SPP
RENNES BEAUREGARD	PINSARD	ARNAUD	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	PRUNIER	HERMANN	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	REYMOND	MICHAEL	Adjudant SPP
RENNES BEAUREGARD	RIO	GERMAIN	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES BEAUREGARD	ROCHELLE	BRUNO	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	ROGER	ARNAUD	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	ROUILLE	FRANCK	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	RUBERTI	PATRICE	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	SEGALEN	LIONEL	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	SOUCHET	FRANCK	Adjudant SPP
RENNES BEAUREGARD	SOURDAINE	ARNAUD	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	THEBAULT	STEPHANE	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES BEAUREGARD	THOMAS	ANTHONY	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	TIZON	MATHIEU	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	TOULOUZE	JEROME	Sapeur 1ere classe SPV
RENNES BEAUREGARD	VAUDELET	SAMUEL	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES BEAUREGARD	VILNOT	MATTHIEU	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	VRIGNAUD	VINCENT	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	ZABEL	YVON	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	ALLAIN	LAURENT	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	ANDRE	SYLVAIN	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	BANNIER	DAVID	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	BANQUETEL	DAMIEN	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	BAUDET	FLORENT	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	BEASSE	GREGORY	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES LE BLOSNE	BEAUNIS	PAUL	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	BERENGUER	CECILE	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	BESNARD	BRUNO	Adjudant SPP
RENNES LE BLOSNE	BESTIN	OLIVIER	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	BLANCHARD	SYLVAIN	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	BONNIER	YANNICK	Caporal SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	BOUTET	ERWAN	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	BOYER	OLIVIER	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES LE BLOSNE	BRENET	ROMAIN	Sapeur 1ere classe SPV
RENNES LE BLOSNE	BRIOT	ALEXIS	Caporal SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	CHOPIN	NICOLAS	Adjudant SPP
RENNES LE BLOSNE	CHOPIN	OLIVIER	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	CLOTEAUX	MICKAEL	Adjudant SPP
RENNES LE BLOSNE	CORNEC	GOULVEN	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	CROST	GUILLAUME	Adjudant SPP
RENNES LE BLOSNE	CURE	DAVID	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES LE BLOSNE	DAGNET	MARIE	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	DAUCHY	MICKAEL	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES LE BLOSNE	DURAND	CHRISTOPHE	Adjudant SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	ELIOT	MATHIEU	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	FORTIN	BRICE	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	FOUGERAY	AURELIEN	Adjudant SPP
RENNES LE BLOSNE	FREROU	ANTHONY	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	GARANCHER	VINCENT	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	GAUTHIER	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	GEORGEAULT	CHRYSTELLE	Adjudant SPP
RENNES LE BLOSNE	GERARD	JEROME	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	GILBERT	ALEXANDRE	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES LE BLOSNE	GRANGER	TERENCE	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	GRANIER	JEAN-CHARLES	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES LE BLOSNE	GUERIN	NICOLAS	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	GUILLERME	FRANCK	Adjudant SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	GUSMINI	ALEXANDRE	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES LE BLOSNE	HAMON	ERIC	Caporal SPP

Centre	Nom	Prénom	Grade
RENNES LE BLOSNE	HUARD	FREDERIC	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	JACOB	MATHIEU	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	JEZEQUEL	CHRISTOPHE	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	JOUFFE	ANTOINE	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	L'HEVEDER	ERWAN	Adjudant SPP
RENNES LE BLOSNE	LAMY	ALAIN	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES LE BLOSNE	LE DELLIOU	FREDERIC	Caporal SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	LE GUILLOU	RACHEL	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	LEFAIX	PASCAL	Adjudant SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	LEFEUVRE	TANGI	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	LEGENDRE	QUENTIN	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	LOTTON	GWENAEL	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	MAHE	GREGORY	Caporal SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	MARAND	ERWAN	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	MARIAU	MAXIME	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	MARION	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	MEDARD	ANTOINE	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	MORANT	CHRISTOPHE	Adjudant SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	NIEL	LUDOVIC	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	OLIVIER	ERIC	Adjudant SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	OUTIL	PATRICE	Adjudant SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	PERRIN	FRANCK	Capitaine SPP
RENNES LE BLOSNE	PESLERBE	XAVIER	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	PHILIPPO	CHRISTOPHE	Caporal-chef SPP
RENNES LE BLOSNE	PIQUET	ALEXANDRE	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	PIQUET	MICKAEL	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES LE BLOSNE	POINTEAU	DIMITRI	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	QUERET	ALBAN	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	RABAULT	BERNARD	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	RIAULT	ROMAIN	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	RICHARD	CYRILLE	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES LE BLOSNE	RIMASSON	KEVIN	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES LE BLOSNE	ROHARD	STEPHANE	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	ROUAULT	SAMUEL	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	SIMON	JEAN-FRANCOIS	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	TARDIF	FABIEN	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	TETREL	SYLVAIN	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	THEBAULT	DAVID	Adjudant SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	THEZELAIS	NICOLAS	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	THOMAS	DAVID	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	TOUROUL	FLORENT	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	TROUFFLARD	MICKAEL	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	TURE	LAURENCE	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	AMIL	GWENOLE	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	AUBRY	ALEXANDRE	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	AUMONT	PHILIPPE	Sergent chef SPV
RENNES SAINT-GEORGES	BAUBAULT	FRANCOIS	Caporal-chef SPP
RENNES SAINT-GEORGES	BLANC	CEDRIC	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	BORDEAUX	LOIC	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	BOSSE	JACQUES	Adjudant SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	BOUILLE	SEBASTIEN	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	BOUILLOT	BENJAMIN	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	BOYER	PHILIPPE	Lieutenant de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	CAKAIN	NICOLAS	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	CASSIER	ROMAIN	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	CHOJNACKI	JEAN-PHILIPPE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
RENNES SAINT-GEORGES	CLAVIER	LAURENT	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	COLLET	BRUNO	Adjudant SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	COQUART	DAVID	Caporal Chef SPV
RENNES SAINT-GEORGES	CORBEL	KRYSTEN	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	COSNAY	FLORIAN	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	COUTY	FRANCOIS	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	DELAUNAY	CHARLENE	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	DENIEL	MAXIME	Sapeur 1ere classe SPV
RENNES SAINT-GEORGES	DENIEL	SAMUEL	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	DENOUAL	JACQUES	Adjudant SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	DEPEIGE	PATRICE	Adjudant SPP
RENNES SAINT-GEORGES	DEWOR	FREDERIC	Adjudant SPP
RENNES SAINT-GEORGES	DUBOIS	SAMUEL	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	DURAND	SEBASTIEN	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	FERRON	JACQUES	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	FEUTELAIS	CHRISTOPHE	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	FLAGEUL	THOMAS	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	FOUGERAT	WILLIAM	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	FREIN	FREDERIC	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GARDON	CEDRIC	Sergent SPP

Centre	Nom	Prénom	Grade
RENNES SAINT-GEORGES	GERARD	VINCENT	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GET	YANNICK	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GIBOIRE	PERRICK	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GIRARD	MIKAEL	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GOUSSE	JEREMY	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	GROLLEAU	NICOLAS	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GUEGUEN	GREGORY	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	GUESNEUX	JEREMY	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	GUIHO	DEVRIG	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GUIHO	ERWAN	Adjudant SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GUIHOMAT	GREGORY	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	GUILLIER	RENAUD	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	GUINE	RONAN	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	HAMEL	DENIS	Adjudant SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	HAMON	LAURENT	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	HELARD	DAVID	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	HENAFF	JULIEN	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	HENNEQUIN	THOMAS	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	HERVIAULT	CHRISTOPHE	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	HOROWSKI	ANAEL	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	JACOB	GURVAN	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	JAMES	FLORENT	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	JASLET	MATTHIEU	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	JEANNE	ANTHONY	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	JOSSE	HERVE	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	JUVIN	ANTHONY	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LAGOGUE	VINCENT	Adjudant SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LE BOUDEC	SEBASTIEN	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	LE BRAS	ALEXANDRE	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LE BRETON	JEROME	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LE POTIER	JAMES	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LE QUINTREC	ROMAIN	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LEGAL	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	LEON	STEPHANE	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	LEROY	PIERRE	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LESAGE	ERIC	Caporal Chef SPV
RENNES SAINT-GEORGES	LESAICHERRE	PIERRE	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LETREMY	MARC	Lieutenant de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LETUE	FREDERIC	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	LORAND	WILLIAM	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	LOYZANCE	MICKAEL	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	MAHE	DAMIEN	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	MAHE	JACQUES	Adjudant SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	MAINOT	RODOLPHE	Caporal-chef SPP
RENNES SAINT-GEORGES	MALET	HERVE	Adjudant SPP
RENNES SAINT-GEORGES	MARTIN	YOANN	Adjudant SPP
RENNES SAINT-GEORGES	MASSE	DAVID	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	MELLET	DAVID	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	MONTIER	ERIC	Adjudant SPP
RENNES SAINT-GEORGES	MOREAU	ALEXANDRE	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	MORICEAU	PHILIPPE	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	MORIN	OLIVIER	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	NIVAULT	FLORENT	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	NIVET	PASCAL	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	PERRUDIN	GILDAS	Adjudant SPP
RENNES SAINT-GEORGES	PICARD	ADRIEN	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	PINSARD	JEREMY	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	QUERE	JEROME	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	ROBERT	STEVEN	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	ROBIN	LOIC	Adjudant SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	ROLLAND	YANNICK	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	ROUAULT	MARC-ANTOINE	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	ROUXEL	NICOLAS	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	SORAIS	ARNAUD	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	SORET	ERIC	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	SOUILLARD	FLORENT	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	SPRECHER	DAVID	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	SUMINSKI	ROMUALD	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	VILLENEUVE	EMMANUEL	Sergent SPP appellation chef
RETIERS	BROSSAUX	PIERRE-EMMANUEL	Sapeur 1ere classe SPV
RETIERS	CHAUVIN	PATRICK	Lieutenant SPV
RETIERS	DONDEL	PASCAL	Sapeur 1ere classe SPV
RETIERS	DULONG	RICHARD	Sapeur 1ere classe SPV
RETIERS	LEBRETON	STEPHANE	Adjudant SPV
RETIERS	LEGUEDE	ANTOINE	Sergent SPV
RETIERS	MERCIER	EMILE	Caporal Chef SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
RETIERS	PEZON	JEROME	Sergent SPV
RETIERS	VIDAL	STEPHANE	Sapeur 1ere classe SPV
ROMILLE	AINS	GILBERT	Lieutenant SPV
ROMILLE	HAMELIN	JEAN-MARC	Sergent SPV
ROMILLE	LEMAILE	CYRIL	Caporal SPV
ROMILLE	MAILLARD	ARNAUD	Caporal Chef SPV
ROMILLE	ORAIN	STEPHANE	Sapeur 1ere classe SPV
ROMILLE	PRIOUR	LUDOVIC	Caporal Chef SPV
ROMILLE	RENAULT	GILLES	Adjudant SPV
ROMILLE	ROUVRAIS	JEROME	Adjudant SPV
ROMILLE	SCRUIGNEC	BRUNO	Sergent SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	BARON	TEDDY	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	CHERUEL	FREDERIC	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	COUETY	FRANCOIS	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	DUPETITPRE	PHILIPPE	Sergent chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	HARDY	PATRICK	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	HAREL	MICKAEL	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	HAZE	FRANCOIS	Sergent SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	HENRY	JEAN-FRANCOIS	Sergent SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	HOARAU	ANTHONY	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	MARTIN	PATRICK	Caporal SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	MIRAMONT	YANN	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	NOBILET	YVONNICK	Sergent SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	PRIOUL	VINCENT	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	REBILLARD	BRUNO	Lieutenant SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	REPESSE	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	RUAUDEL	DIDIER	Adjudant Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	SKORUPINSKI	CHRISTOPHE	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	TIENNOTTE	GAETAN	Sergent SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	TROPEE	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	ARCHENOUL	SYLVAIN	Sergent SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	BARBIER	LOIC	Sergent chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	BAUVAIS	MICHEL	Adjudant Chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	BOULAIS	JULIEN	Sergent SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	BRETEL	JEAN-MARC	Sergent SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	DESHAYES	THIERRY	Caporal Chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	DOUCEUR	JACQUES	Sergent SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	FREMONT	YANNICK	Sergent chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	HONORE	OLIVIER	Caporal Chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	LAMADE	SYLVAIN	Sergent SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	LEBRUN	MICKAEL	Caporal Chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	LOUAPRE	CHRISTOPHE	Sergent chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	MANCEAU	OLIVIER	Caporal SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	MORIN	EMMANUEL	Caporal Chef SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	AUBOUARD	HERVE	Adjudant SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	BERTIN-LICHIGARAY	EMMANUELLE	Sergent SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	BUFFET	NICOLAS	Sergent chef SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	FAUDET	SAMUEL	Sergent SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	LEMOINE	CEDRIC	Sergent SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	LICHIGARAY	DAVID	Adjudant Chef SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	OUTIL	JULIEN	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	PEAN	YANN	Sergent SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	PERSON	ANNE-LUC	Caporal Chef SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	RENOTTON	DAMIEN	Caporal Chef SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	ROUQUAT	BRUNO	Sergent SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE	Sergent SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	BRIONNE	MARC	Caporal Chef SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	DENOUAL	ANDRE	Adjudant SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	DENOUAL	JEREMY	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	GATE	JEROME	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	GAUTHIER	SEBASTIEN PIERRE	Adjudant Chef SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	HAMARD	MICKAEL	Caporal Chef SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	JANVIER	JEAN-CLAUDE	Lieutenant SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	PAPIN	LUC	Sergent chef SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	PECHARD	EMMANUEL	Sergent chef SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	ROCHELLE	JEAN-YVES	Adjudant SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	RONDIN	DAVID	Sergent SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	SIMON	ROGER	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	TABUREL	LOIC	Caporal Chef SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	TANVET	ANTHONY	Caporal Chef SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	TIZON	LIONEL	Sergent SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	TREHU	GUILLAUME	Caporal SPV
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	DUHAMEL	JEAN-CHARLES	Sergent SPV
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	GASNIER	KEVIN	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	HAMEL	ANTHONY	Caporal SPV
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	PAYS	BRUNO	Caporal Chef SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	ROBIDEL	GERARD	Caporal Chef SPV
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	CHEREL	ERIC	Adjudant Chef SPV
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	D'HANGEST	ERIC	sapeur SPV
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	DECOUACON	YANN	Sergent SPV
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	DELAUNAY	CHARLENE	sapeur SPV
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	DESPAS	REGIS	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	GUERIN	SYLVAIN	Caporal SPV
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	PICOT	NOEL	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	PRIE	DAVID	Caporal SPV
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	ROCHELLE	PATRICK	Caporal Chef SPV
SAINT-MALO	AUBOUARD	HERVE	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	AUVRET	MICHAEL	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BARBE	SERGE	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	BAZILE	ARNAUD	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BAZIN	JEREMY	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BEAUJOUAN	FRANCIS	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BERTIN-LICHIGARAY	EMMANUELLE	Sergent SPP
SAINT-MALO	BESNIER	YANN	Caporal Chef SPV
SAINT-MALO	BOQUEN	YANNICK	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BOUDIN	SEBASTIEN	Sergent SPP
SAINT-MALO	BOUIN	YANNICK	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BRINDEJONC	ROGER	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BUFFET	NICOLAS	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	CAHAGNON	DIMITRI	Caporal SPP
SAINT-MALO	CASTEL	FREDERIC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	CHENU	MICKAEL	Sergent SPP
SAINT-MALO	COLLET	ANTHONY	Sergent SPP
SAINT-MALO	COLLIN	GREGORY	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	COMMEUREUC	VALERIE	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	CORBEL	JEAN-LUC	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	CORDE	TANGUY	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	COS	SYLVIE	Sergent SPP
SAINT-MALO	CRESPEL	BAPTISTE	Sergent SPP
SAINT-MALO	DABROWSKI	MATTHIEU	Caporal SPP
SAINT-MALO	DAVID	JEAN-MARC	Caporal Chef SPV
SAINT-MALO	DAVY	NICOLAS	Sergent SPP
SAINT-MALO	DELABROSSE	ROMAIN	Caporal SPP
SAINT-MALO	DEMAURIC	CHRISTOPHE	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DENAIS	EMMANUEL	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DIOT	JEAN-PIERRE	Caporal Chef SPV
SAINT-MALO	DJODI	LAURENT	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DOUESSIN	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DUBOC	CHRISTIAN	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DUBRANA	QUENTIN	Caporal Chef SPV
SAINT-MALO	DUFEIL	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DUTAIS	GAEL	Caporal SPV
SAINT-MALO	FEILLEL	CHRISTOPHE	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	FRANDEBOEUF	ESTELLE	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	GALBOIS	PIERRE-YVES	Sergent chef SPV
SAINT-MALO	GALLAIS	GERARD	Lieutenant de 1re classe SPP
SAINT-MALO	GALLAIS	STEPHANE	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	GEOFFROY-CHOPIN	ANNE-GAELLE	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	GOARIN	DOMINIQUE	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	GUILLET	MATTHIEU	Sergent SPP
SAINT-MALO	HAMEL	PASCAL	Adjudant SPP
SAINT-MALO	HAMON	OLIVIER	Caporal Chef SPV
SAINT-MALO	HAMON	PIERRE	Lieutenant de 2e classe SPP
SAINT-MALO	HARNOIS	JULIEN	Sergent SPP
SAINT-MALO	HEINRY	GURVAN	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	HERVE	PATRICE	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	HIARD	DOMINIQUE	Caporal Chef SPV
SAINT-MALO	HOUEE	FREDERIC	Sergent SPP
SAINT-MALO	HUGUET	EMMANUEL	Adjudant SPP
SAINT-MALO	ISAAC	MATHILDE	Caporal SPP
SAINT-MALO	LEFEBVRE	PIERRE	Sergent SPP
SAINT-MALO	LEMOINE	CEDRIC	Sergent SPP
SAINT-MALO	LEREDDE	RENE OLIVIER	Lieutenant de 2e classe SPP
SAINT-MALO	LEROUX	LAURENT	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	MADELINE	ANTHONY	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	MALLARD	MATHIEU	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	MARCILLE	ERIC	Adjudant Chef SPV
SAINT-MALO	MIALHE	NATHALIE	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	MONLLOR	OLIVIER	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	MONNIER	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	MONNIER	SEBASTIEN	Sergent chef SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
SAINT-MALO	NEVEU	VINCENT	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	NOEL	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	PAPAIL	CHRISTIAN	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	PERRIN	SEBASTIEN	Caporal SPP
SAINT-MALO	PERROTTE	MARC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	PERSENNE	DAVID	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	PERSON	ANNE-LUC	Sergent SPP
SAINT-MALO	PEZENNEC	MARC-ALAIN	Sergent chef SPV
SAINT-MALO	PICARD	SYLVAIN	Sapeur de 1re classe SPP
SAINT-MALO	PINSON	GREGORY	Sergent SPP
SAINT-MALO	POLIN	JAMES	Caporal Chef SPV
SAINT-MALO	POSNIC	NICOLAS	Sergent SPP
SAINT-MALO	RANCE	ARNAUD	Caporal SPP
SAINT-MALO	SAUNEUF	NICOLAS	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	SAUVEE	TYPHANIE	Caporal SPP
SAINT-MALO	SCHMITT	ERIC	Sergent SPP
SAINT-MALO	SENECHAL	DANIEL	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	SIMONNEAUX	GAEL	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	THEIS	SYLVAIN	Capitaine SPP
SAINT-MALO	TILLON	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	TRICHET	MICKAEL	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	VANDLAIR	PIERRE YVES	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MEEN-LE-GRAND	ALLAIN	STEPHANE	Sergent SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	BILY	FABRICE	Sergent SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	BOUCHET	DANIEL	Adjudant Chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	CASSIER	ROMAIN	Caporal SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	DROUIN	JEAN-PAUL	Caporal Chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	DUPUIS	SYLVAIN	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	DURAND	CHRISTOPHE	Adjudant Chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	GORRE	LOIC	Caporal Chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	JULO	SEBASTIEN	Adjudant SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	LEPAGE	LUDOVIC	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	LOHAT	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	MARSAL	QUENTIN	Caporal SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	MAUDET	LOUIS	Capitaine SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	SAVIGNE	BENOIT	Caporal Chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	SAVIGNE	MAURICE	Caporal Chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	SEVEGRAND	STEPHANE	Adjudant Chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	SEVEGRAND	THIBAUT	Sergent chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	TERTRAIS	JUDICAEL	Caporal Chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	THIERY	DIDIER	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SAINT-M'HERVE	AMIOT	FREDDY	Caporal Chef SPV
SAINT-M'HERVE	BARON	MICKAEL	Caporal SPV
SAINT-M'HERVE	BOUTEMY	ARNAUD	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SAINT-M'HERVE	BRILLET	GUILLAUME	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SAINT-M'HERVE	GALLON	FRANCOIS-XAVIER	Caporal SPV
SAINT-M'HERVE	GENOUEL	ANTHONY	Sergent SPV
SAINT-M'HERVE	GUYARD	JEROME	Adjudant SPV
SAINT-M'HERVE	ROULE	VINCENT	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SAINT-M'HERVE	TRAVERS	PHILIPPE	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	ARONDEL	PASCAL	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	BOURGEAIS	GILLES	Lieutenant SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	CASIER	LIONEL	Caporal Chef SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	DOUABIN	PASCAL	Adjudant SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	DOUAGLIN	EMILE	Caporal Chef SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	DOUE	OLIVIER	Sergent SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	GUILBAULT	KEVIN	Caporal SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	LESAGE	Eric	Sergent SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	LOZE	PATRICE	Caporal Chef SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	MICHAUD	PASCAL	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	MONFORT	YANNICK	Caporal Chef SPV
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	AULNETTE	SEBASTIEN	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	BONNERUE	PASCAL	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	CARIS	SYLVAIN	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	GALISSON	DAVID	Sergent SPV
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	GUYOMARD	FABIEN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	PALIERNE	ERIC	Caporal Chef SPV
SENS-DE-BRETAGNE	AUSSANT	SAMUEL	Adjudant Chef SPV
SENS-DE-BRETAGNE	CHEREL	JEAN-MICHEL	Caporal Chef SPV
SENS-DE-BRETAGNE	CLOLUS	THIERRY	Sergent SPV
SENS-DE-BRETAGNE	GAUTIER	SEBASTIEN	Sergent SPV
SENS-DE-BRETAGNE	GEORGEAULT	CHRYSTELLE	Adjudant SPV
SENS-DE-BRETAGNE	GEORGEAULT	GAETAN	Sergent chef SPV
SENS-DE-BRETAGNE	GERARD	david	Sergent chef SPV
SENS-DE-BRETAGNE	GOUPIL	CHRISTOPHE	Adjudant Chef SPV
SENS-DE-BRETAGNE	HACARD	SEBASTIEN	Caporal SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
SENS-DE-BRETAGNE	HERBEL	JEAN-PIERRE	Caporal Chef SPV
SENS-DE-BRETAGNE	LAMBERT	MARC	Caporal Chef SPV
SENS-DE-BRETAGNE	LORET	YANNICK	Caporal Chef SPV
SENS-DE-BRETAGNE	SANCIER	JOHANN	Sapeur 1ere classe SPV
SENS-DE-BRETAGNE	THABOURET	LUDOVIC	Sapeur 1ere classe SPV
SERVON-SUR-VILAINE	BIDOIS	FRANCK	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SERVON-SUR-VILAINE	CORDIER	GUILLAUME	Sapeur 1ere classe SPV
SERVON-SUR-VILAINE	DELARUE	CHRISTOPHE	Sapeur 1ere classe SPV
SERVON-SUR-VILAINE	LERAY	JULIEN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SERVON-SUR-VILAINE	MOCHET	YVES	Adjudant SPV
SERVON-SUR-VILAINE	PANNETIER	JEAN-PIERRE	Lieutenant SPV
SERVON-SUR-VILAINE	PANNETIER	PIERRE-YVES	Caporal Chef SPV
SERVON-SUR-VILAINE	VITRE	PASCAL	Adjudant SPV
TINTENIAC	AUBEAU	ERIC	Adjudant SPP appellation chef
TINTENIAC	BRISOU	VINCENT	Sapeur 1ere classe SPV
TINTENIAC	BUAN	REGIS	Caporal Chef SPV
TINTENIAC	COLLET	OLIVIER	Sergent SPV
TINTENIAC	DJODI	LAURENT	Sergent SPV
TINTENIAC	GAUDIN	RONAN	Sergent SPV
TINTENIAC	GEFFRAULT	FRANCK	Adjudant SPV
TINTENIAC	GEORGEAULT	GAETAN	Sergent SPP
TINTENIAC	HIGNARD	ANTHONY	Sergent SPV
TINTENIAC	HIGNARD	CLAUDE	Capitaine SPV
TINTENIAC	HIGNARD	NICOLAS	Caporal SPV
TINTENIAC	KERMEUR	STEPHANE	Adjudant SPV
TINTENIAC	LE ROUX	FABRICE	Adjudant SPV
TINTENIAC	MALLINJOUD	SYLVAIN	Caporal SPV
TINTENIAC	PEDRON	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
TINTENIAC	PEDRON	GUILLAUME	Caporal Chef SPV
TINTENIAC	RIO	GERMAIN	Caporal Chef SPV
TINTENIAC	ROUSSET	LOIC	Adjudant SPP appellation chef
TREMBLAY	AUSSANT	ANTONY	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
TREMBLAY	DUFUS	FRANCIS	Sergent chef SPV
TREMBLAY	DUFUS	JOSSELIN	Caporal SPV
TREMBLAY	ISAMBARD	BRUNO	Caporal Chef SPV
TREMBLAY	LAUNAY	YVAN	Caporal Chef SPV
TREMBLAY	MILET	CHRISTIAN	Caporal Chef SPV
TREMBLAY	POTIER	ANTHONY	Caporal Chef SPV
TREMBLAY	VEILLAUX	LAURENT	Adjudant Chef SPV
VERN-SUR-SEICHE	BEAUFILS	OLIVIER	Sergent chef SPV
VERN-SUR-SEICHE	BEURION	FREDERIC	Caporal SPV
VERN-SUR-SEICHE	BROSSIER	ERWAN	Sergent SPV
VERN-SUR-SEICHE	BROUARD	SEBASTIEN	Sergent SPV
VERN-SUR-SEICHE	HARTMANN	MIKAEL	Caporal SPV
VERN-SUR-SEICHE	JAN	MAXIME	Sapeur 1ere classe SPV
VERN-SUR-SEICHE	LEGEAY	MAXIME	Caporal SPV
VERN-SUR-SEICHE	PIGREE	VINCENT	Sapeur 1ere classe SPV
VERN-SUR-SEICHE	RAMAGE	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
VERN-SUR-SEICHE	REMOND	DANIEL	Caporal Chef SPV
VERN-SUR-SEICHE	RENAULT	FLORIAN	Caporal SPV
VERN-SUR-SEICHE	ROUAULT	SAMUEL	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
VERN-SUR-SEICHE	SOULET	GILDAS	Adjudant Chef SPV
VERN-SUR-SEICHE	VALLEE	FREDERIC	Sapeur 1ere classe SPV
VITRE	AUBRY	STEVEN	Caporal Chef SPV
VITRE	BARBIER	FRANCOIS	Adjudant Chef SPV
VITRE	BEAUDUCEL	KEVIN	Caporal Chef SPV
VITRE	BETIN	MAXIME	Caporal Chef SPV
VITRE	BLANCHET	JEAN-CLAUDE	Caporal Chef SPV
VITRE	CHOBLET	NICOLAS	Caporal Chef SPV
VITRE	COUVERT	EMMANUEL	Caporal SPV
VITRE	DUCLOS	STEPHANE	Sergent SPV
VITRE	FOUCHER	VINCENT	Sergent chef SPV
VITRE	GILBERT	NICOLAS	Caporal Chef SPV
VITRE	HISOPE	EMMANUEL	Adjudant SPV
VITRE	KLOPP	DAVY	Caporal Chef SPV
VITRE	LEBERGER	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
VITRE	LEBRY	DOMINIQUE	Adjudant SPV
VITRE	LUCAS	JEAN-MARIE	Sapeur 1ere classe SPV
VITRE	LUCAS	JULIEN	Caporal Chef SPV
VITRE	MELLET	FREDERIC	Caporal Chef SPV
VITRE	MELLET	PATRICK	Caporal Chef SPV
VITRE	MESSE	IVAN	Sergent chef SPV
VITRE	MESSE	MIKAEL	Adjudant Chef SPV
VITRE	METAYE	GILLES	Sapeur 1ere classe SPV
VITRE	PAITRY	JORD	Caporal Chef SPV
VITRE	RUEE	PATRICK	Capitaine SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
VITRE	SAVER	JULIEN	Sergent chef SPV
VITRE	SAVIGNE	NICOLAS	Sergent SPV
VITRE	THEVEU	YANNICK	Caporal Chef SPV
VITRE	TRAVERS	VINCENT	Caporal Chef SPV
VITRE	TROPEE	ROMAIN	Caporal SPV
VITRE	TROUSSELLE	LIONEL	Caporal Chef SPV

Liste des conducteurs Engins Pompes (COD 2)

Centre	Nom	Prénom	Grade
ACIGNE	CATENNE	CHRISTOPHE	Caporal SPV
ACIGNE	DIERX	GWENAEL	Sergent chef SPV
ACIGNE	GICQUEL	FABRICE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
ACIGNE	LESAGE	JULIEN	Caporal Chef SPV
ACIGNE	MERIENNE	MATHIEU	Caporal Chef SPV
ACIGNE	RUBION	EMMANUEL	Caporal Chef SPV
ACIGNE	TANFIN	KEVIN	Sergent SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	ALIX	GREGORY	Caporal SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	BOUVIER	REGIS	Caporal Chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	HUCHET	KEVIN	Sergent chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	ROUSSIGNE	JEAN-LUC	Adjudant Chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	BELLIARD	CYRILLE	Sergent SPP appellation chef
ARGENTRE-DU-PLESSIS	FILLY	JACQUES	Adjudant SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	GAS	SEBASTIEN	Caporal SPP
ARGENTRE-DU-PLESSIS	HAMON	GILLES	Adjudant SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	LE CORVEC	REGIS	Caporal Chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	LEGAUD	OLIVIER	Sapeur 1ere classe SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	LIGNEUL	RONAN	Caporal Chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	MAHOUIN	STEPHANE	Adjudant SPP appellation chef
ARGENTRE-DU-PLESSIS	METAYER	FABRICE	Adjudant SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	PATRIARCA	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	PAVERNE	SEBASTIEN	Adjudant SPP appellation chef
ARGENTRE-DU-PLESSIS	RENOU	SAMUEL	Sergent SPP appellation chef
ARGENTRE-DU-PLESSIS	SAULNIER	ARMAND	Caporal Chef SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	STONEBRIDGE	FRANCK	Sergent SPV
ARGENTRE-DU-PLESSIS	STUYTS	BENOIT	Caporal SPP
ARGENTRE-DU-PLESSIS	THIBAULT	MARC	Sergent chef SPV
BAULON	BERTIN	DIDIER	Caporal Chef SPV
BAULON	DELORY	THIERRY	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
BAULON	GAILLO	YANNICK	Caporal SPV
BAULON	LE MAILLOT	FREDDY	Sergent SPV
BAULON	LEGAL	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	GOUSSE	JEREMY	Caporal Chef SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	LAMBERT	MICHEL	Caporal Chef SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	RIAUX	SEBASTIEN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
BAZOUGES-LA-PEROUSE	TIERCELIN	JEAN-PIERRE	Caporal Chef SPV
BECHEREL	ROUAULT	JEAN-PATRICK	Sapeur 1ere classe SPV
BEDEE	MARQUEZ	PIERRE	Adjudant Chef SPV
BEDEE	PINAULT	JACKY	Adjudant Chef SPV
BEDEE	ROUSSEL	THOMAS	Sergent SPV
BETTON	BOUDAN	FABRICE	Caporal Chef SPV
BETTON	DAVOUST	ANTOINE	Sergent SPV
BETTON	GICQUEL	YANN	Caporal SPV
BETTON	LE MAUX	MATTHIEU	Caporal Chef SPV
BETTON	LORANDEL	BRUNO	Caporal Chef SPV
BETTON	LORANDEL	FABRICE	Adjudant Chef SPV
BETTON	RECOURSE	JEAN-YVES	Lieutenant SPV
BETTON	TEXIER	ANTHONY	Sergent SPV
BOURG-DES-COMPTES	BRULE	THIERRY	Adjudant Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	EHRHARDT	ROMAIN	Caporal Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	EVEILLARD	JEAN EMILE	Caporal SPV
BOURG-DES-COMPTES	LEBON	KEVIN	Caporal Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	PRUAL	Thierry	Caporal Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	RAMASSEUL	BRUNO	Caporal Chef SPV
BOURG-DES-COMPTES	THILLOU	MICKAEL	Caporal Chef SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	CARRE	STEPHANE	Caporal Chef SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	CROSES	FABRICE	Sapeur 1ere classe SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	DELALANDE	SERGE	Sergent chef SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	DUAULT	JEAN-YVES	Caporal Chef SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	GORAIN	GILBERT	Lieutenant SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	LE GALL	CHRISTOPHE	Adjudant SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	LE GALL	ERIC	Sergent SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	PRIGENT	SERGE	Caporal Chef SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	QUER	ANTHONY	Sergent SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	RENARD	MICKAEL	Caporal Chef SPV
BRUZ	ALLAIS	STEPHANE	Adjudant SPP appellation chef
BRUZ	BRIDONNEAU	FREDERIC	Sapeur 1ere classe SPV
BRUZ	DAGUET	SERGE	Adjudant SPP appellation chef
BRUZ	DANGUY	VANESSA	Sergent SPP appellation chef
BRUZ	LESIRE	ANTHONY	Caporal SPV
BRUZ	POTHE	ROMAIN	Sergent SPP
BRUZ	QUEMERAIS	LOIC	Sergent SPP appellation chef
BRUZ	RAPILLY	FRANCOIS	Capitaine SPV
BRUZ	REHEL	SEBASTIEN	Sergent chef SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
BRUZ	SIMON	JEAN-PIERRE	Adjudant Chef SPV
BRUZ	TATIN	ERIC	Sergent SPP appellation chef
BRUZ	TEXIER	SYLVAIN	Sergent SPP appellation chef
BRUZ	VAUTIER	ALAIN	Caporal Chef SPV
CANCALE	BEAUJOUAN	FRANCIS	Sergent chef SPV
CANCALE	LALLEMANT	BRUNO	Sergent chef SPV
CHARTRES-DE-BRETAGNE	COLLET	YVAN	Adjudant SPV
CHARTRES-DE-BRETAGNE	KIENER	REMY	Caporal SPV
CHATEAUBOURG	MARTIN	EMMANUEL	Caporal SPV
CHATEAUBOURG	MEDARD	ANTOINE	Sergent SPV
CHATEAUGIRON	AMIOT	ROGER	Adjudant Chef SPV
CHATEAUGIRON	BANQUETEL	DAMIEN	Sergent SPV
CHATEAUGIRON	BISSERE	JEROME	Adjudant Chef SPV
CHATEAUGIRON	HUBERT	NICOLAS	Caporal SPV
CHATEAUGIRON	LE FLOCH	SAMUEL	Caporal Chef SPV
CHATEAUGIRON	REHEL	SAMUEL	Caporal Chef SPV
CHATEAUGIRON	TOSTIVINT	MICHEL	Caporal Chef SPV
COMBOURG	BADIGNON	MATHIAS	Caporal Chef SPV
COMBOURG	BOITELET	JEAN-MICHEL	Sergent chef SPV
COMBOURG	BRIENS	CHRISTOPHE	Adjudant SPV
COMBOURG	CHEVILLARD	EMMANUEL	Adjudant SPV
COMBOURG	CITRE	LUC	Lieutenant SPV
COMBOURG	COURBARON	FLORENT	Adjudant SPV
COMBOURG	DENOUAL	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
COMBOURG	DUHAMELLE	PATRICE	Sapeur 1ere classe SPV
COMBOURG	FOUGERAY	MICHEL	Adjudant Chef SPV
COMBOURG	GENTIL	SEBASTIEN	Adjudant SPV
COMBOURG	LABBE	EDMOND	Caporal Chef SPV
COMBOURG	LEBRETON	FABRICE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
COMBOURG	PELLAN	HUBERT	Sergent SPV
CORPS-NUDS	BESNARD	GUILLAUME	Sergent SPV
CORPS-NUDS	CLEC'H	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
CORPS-NUDS	CORNEC	GOULVEN	Sergent SPV
CORPS-NUDS	GUERY	JEAN-PIERRE	Adjudant SPV
CORPS-NUDS	LANNUZEL	MAEL	Sergent chef SPV
CORPS-NUDS	RALUY	FLORIAN	Sapeur 1ere classe SPV
CORPS-NUDS	RENIER	BERTRAND	Lieutenant SPV
DINARD	BEAULIEU	SAMUEL	Sergent SPP
DINARD	BERTHELIN	ANTHONY	Caporal SPP
DINARD	BOUTAUDON	STEPHANE	Capitaine SPP
DINARD	BUSNEL	ANTHONY	Adjudant SPV
DINARD	DUHIL	GREGORY	Caporal Chef SPV
DINARD	GIRARD	PATRICK	Adjudant SPP appellation chef
DINARD	GOUDEY	CEDRIC	Adjudant SPV
DINARD	GUILLARD	OLIVIER	Sergent SPP
DINARD	HEUVELINE	PHILIPPE	Sergent SPP appellation chef
DINARD	HUS	LAURENT	Sergent SPP
DINARD	JUBERAY	GREGORY	Sergent SPP appellation chef
DINARD	LANOE	REGIS	Sergent SPP appellation chef
DINARD	LAUNAY	STEPHANIE	Sergent SPP appellation chef
DINARD	LAURENT	LOIC	Sergent SPP appellation chef
DINARD	LE BOUVIER	JEAN-FRANCOIS	Caporal Chef SPV
DINARD	LE GOFFIC	YOHANN	Adjudant SPP
DINARD	LEBRET	THOMAS	Sergent SPV
DINARD	MARTINEZ	FREDERIC	Caporal Chef SPV
DINARD	MERON	MICHEL	Adjudant SPV
DINARD	REBECHAUD	REMY	Caporal Chef SPV
DINARD	ROUXEL	REGIS	Sergent SPP
DINARD	TRINCART	PHILIPPE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
DOL-DE-BRETAGNE	ANDOUARD	JEROME	Adjudant SPV
DOL-DE-BRETAGNE	BINARD	JEAN-SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
DOL-DE-BRETAGNE	BORSBOOM	JEAN-MICHEL	Sergent SPV
DOL-DE-BRETAGNE	BREGUIN	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	COSQUERIC	ALAN	Sergent SPP
DOL-DE-BRETAGNE	COUVERT	JEAN-MICHEL	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	HEE	TONY	Sergent SPP
DOL-DE-BRETAGNE	LEBEDEL	JEROME	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	MASI	OLIVIER	Caporal SPV
DOL-DE-BRETAGNE	MAZURIER	NICOLAS	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	MOREL	JEROME	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	MORICE	STEPHANE	Sergent SPV
DOL-DE-BRETAGNE	NEVEU	VINCENT	Sergent chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	PELTIER	CYRIL	Adjudant Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	PIOT	FRANCK	Adjudant SPP
DOL-DE-BRETAGNE	PONDEMER	ANTHONY	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	PONDEMER	MICKAEL	Adjudant Chef SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
DOL-DE-BRETAGNE	PRIOL	SEBASTIEN	Sergent SPV
DOL-DE-BRETAGNE	VANDLAIR	PIERRE YVES	Caporal Chef SPV
DOMAGNE	BERGER	FREDERIC	Sergent SPV
DOMAGNE	FREIN	FREDERIC	Sergent chef SPV
DOMAGNE	LEBRUN	LUDOVIC	Caporal Chef SPV
DOMAGNE	LELIEVRE	MATTHIEU	Caporal Chef SPV
DOMAGNE	ROUSSEL	DAVID	Sergent SPV
DOMAGNE	TRAVERS	THOMAS	Adjudant SPV
DOMALAIN	BOUVIER	DAMIEN	Caporal SPV
DOMALAIN	BOUVIER	PIERRE-YVES	Caporal Chef SPV
DOMALAIN	DOINEAU	FREDDY	Caporal Chef SPV
DOMALAIN	DROYER	MIKAEL	Sergent chef SPV
DOMALAIN	RESTIF	SAMUEL	Caporal Chef SPV
DOMALAIN	SUBIRY	AURELIEN	Caporal Chef SPV
ERBREE	GOBIN	LUDOVIC	Sergent SPV
ERBREE	SUHARD	SYLVAIN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
ERBREE	TIREAU	DOMINIQUE	Adjudant Chef SPV
ERCE TEILLAY	BARBOTIN	SAMUEL	Sergent SPV
ERCE TEILLAY	BERTHIAUX	EMMANUEL	Caporal Chef SPV
ERCE TEILLAY	DEROCHE	MICHEL	Adjudant Chef SPV
ERCE TEILLAY	HORHANT	CLAUDE	Adjudant SPV
ERCE TEILLAY	LE GOVIC	DAVID	Sergent SPV
ERCE TEILLAY	ROLLAND	PASCAL	Caporal Chef SPV
FOUGERES	BANNIER	DAVID	Infirmier SPV
FOUGERES	BOURGEON	JEROME	Caporal SPP
FOUGERES	BRIELLES	RONAN	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	BUCCO	ANTOINE	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	CHEREL	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
FOUGERES	COUTARD	ROMAIN	Sergent SPV
FOUGERES	DOUE	OLIVIER	Sergent SPP
FOUGERES	DOUTRES	JEAN-CHARLES	Caporal SPP
FOUGERES	GUETRE	BENJAMIN	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	HAMARD	MICKAEL	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	HAMEL	JOEL	Adjudant SPP appellation chef
FOUGERES	JAMES	STEPHANE	Caporal Chef SPV
FOUGERES	JUMELIN	ANTHONY	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	LAFOSSE	WILLIAM	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	LEHERICEY	BORIS	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	LEMETAYER	VINCENT	Sergent chef SPV
FOUGERES	LOUAPRE	CHRISTOPHE	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	MARAND	ERWAN	Sergent chef SPV
FOUGERES	MARCHAND	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	MARTIN	EMMANUEL	Caporal SPP
FOUGERES	MESSE	DOMINIQUE	Adjudant SPP appellation chef
FOUGERES	PESLERBE	WILLIAM	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	PRIE	DAVID	Caporal SPP
FOUGERES	ROMAGNE	LIONEL	Sergent chef SPV
FOUGERES	ROULIN	ERIC	Sergent chef SPV
FOUGERES	ROYER	MICKAEL	Sergent SPP
FOUGERES	TIZON	MATHIEU	Sergent SPV
FOUGERES	TOUROUL	SEBASTIEN	Adjudant SPP appellation chef
GAEL	BOSCHET	HERVE	Sapeur 1ere classe SPV
GAEL	BUREL	LUDOVIC	Caporal Chef SPV
GAEL	PATTIER	BENOIT	Sergent SPV
GAEL	RIOCHE	PASCAL	Sergent SPV
GAHARD	BECHU	DANIEL	Caporal Chef SPV
GAHARD	BRETEL	ERIC	Caporal Chef SPV
GAHARD	HUS	HENRI	Caporal Chef SPV
GAHARD	LEPAGE	SEBASTIEN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
GAHARD	PRODHOMME	DOMINIQUE	Caporal Chef SPV
GEVEZE	ABRAHAM	HERVE	Sergent SPV
GEVEZE	BARBIER	PASCAL	Lieutenant SPV
GEVEZE	DOUESSIN	CEDRIC	Sergent chef SPV
GEVEZE	HERVOT	VINCENT	Caporal Chef SPV
GEVEZE	HIREL	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
GEVEZE	JUHEL	FREDERIC	Sergent SPV
GEVEZE	LANGOUET	MARC	Adjudant Chef SPV
GEVEZE	MAHE	THIERRY	Caporal Chef SPV
GEVEZE	RIAUX	MICHEL	Caporal Chef SPV
GEVEZE	ROUAULT	MARC-ANTOINE	Caporal SPV
GEVEZE	RUE	LOIC	Sergent SPV
GEVEZE	SARCIAUX	PASCAL	Adjudant SPV
GRAND-FOUGERAY	BERTON	CYPRIEN	Caporal SPV
GRAND-FOUGERAY	CHAUVIN	JEAN-PHILIPPE	Caporal Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	DAVID	YVES	Adjudant Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	DIVET	JEROME	Caporal Chef SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
GRAND-FOUGERAY	HERROUIN	JEAN-BAPTISTE	Caporal Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	LEROUX	GAETAN	Caporal Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	RABU	LOIC	Adjudant Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	RICHOMME	JEAN-PIERRE	Caporal Chef SPV
GRAND-FOUGERAY	RICHOMME	PIERRE-HENRI	Sergent SPV
GRAND-FOUGERAY	TOURILLON	CHRISTOPHE	Sergent SPV
GRAND-FOUGERAY	TOURILLON	OLIVIER	Adjudant SPV
GUICHEN	BACHOUX	PASCAL	Caporal Chef SPV
GUICHEN	BALLUET	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
GUICHEN	BEZIEL	PATRICK	Caporal Chef SPV
GUICHEN	COTTAIS	PASCAL	Caporal Chef SPV
GUICHEN	FAUDET	MATHIEU	Sergent chef SPV
GUICHEN	FONTAINE	AURELIEN	Caporal Chef SPV
GUICHEN	GADBY	CYRILLE	Caporal Chef SPV
GUICHEN	HARDY	MICKAEL	Caporal Chef SPV
GUICHEN	JASLET	MATTHIEU	Sapeur 1ere classe SPV
GUICHEN	LEGROS	NICOLAS	Adjudant SPV
GUICHEN	LEPRINCE	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
GUICHEN	LORANT	YANN	Lieutenant SPV
GUICHEN	MACE	JEROME	Caporal Chef SPV
GUICHEN	RICHARD	JOSSELIN	Sergent SPV
GUICHEN	THOMAS	FRANCOIS	Caporal Chef SPV
GUICHEN	VISSEICHE	ALAIN	Caporal Chef SPV
GUIGNEN	CLOTEAUX	ANTOINE	Caporal Chef SPV
GUIGNEN	GOUAZOU	DIDIER	Caporal Chef SPV
GUIGNEN	LABBE	SYLVAIN	Sapeur 1ere classe SPV
GUIGNEN	PIEL	ALEXANDRE	Caporal SPV
GUIGNEN	THEBAULT	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
GUIGNEN	THOMAS	JULIEN	Sergent SPV
GUIPRY	BOUCHARD	ERIC	Caporal Chef SPV
GUIPRY	COLIN	MICHEL	Caporal Chef SPV
GUIPRY	DANGUY	VANESSA	Sergent chef SPV
GUIPRY	ESLAN	PATRICK	Caporal Chef SPV
GUIPRY	FILIATRE	BRUNO	Caporal Chef SPV
GUIPRY	GAS	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
GUIPRY	HERROUIN	MICHEL	Adjudant SPV
GUIPRY	LANGLAIS	JACQUES	Caporal Chef SPV
GUIPRY	MENOUX	VINCENT	Caporal Chef SPV
HEDE	BAUDE	HERVE	Adjudant Chef SPV
HEDE	DELANDE	YVON	Caporal Chef SPV
HEDE	FOREST	BENJAMIN	Caporal SPV
HEDE	LEGAVRE	DIDIER	Sapeur 1ere classe SPV
HEDE	MARTINAIS	PIERRE	Sapeur 1ere classe SPV
IFFENDIC	BERTRAND	JEAN-LUC	Adjudant Chef SPV
IFFENDIC	DEMAY	PHILIPPE	Lieutenant SPV
IFFENDIC	FRIN	ANTHONY	Sergent SPV
IFFENDIC	GUYOT	BRUNO	Caporal Chef SPV
IFFENDIC	LOUAZEL	MARC	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
IFFENDIC	RIVIERE	GEORGES	Caporal Chef SPV
IFFENDIC	SIMON	MAXIME	Sapeur 1ere classe SPV
ILLE ET RANCE	CHARRON	DAVID	Sapeur 1ere classe SPV
ILLE ET RANCE	HAYERE	THIERRY	Sergent SPV
ILLE ET RANCE	HERBEL	LAURENT	Sapeur 1ere classe SPV
ILLE ET RANCE	LORAND	DOMINIQUE	Caporal Chef SPV
ILLE ET RANCE	ROUSSET	LOIC	Adjudant Chef SPV
IRODOUER	ROLLAND	CHRISTIAN	Caporal Chef SPV
JANZE	DUCLOS	BERTRAND	Lieutenant SPV
JANZE	GIRARD	MIKAEL	Caporal Chef SPV
JANZE	GUINE	RONAN	Caporal Chef SPV
JANZE	JUVIN	ANTHONY	Caporal Chef SPV
JANZE	POIRIER	YANN	Sergent SPV
JANZE	RAIMBAUD	MEHDI	Sergent chef SPV
JANZE	SEVERIN	THIERRY	Sergent chef SPV
LA BAZOUGE-DU-DESERT	HAMARD	MICKAEL	Sergent SPV
LA BOUEXIERE	ORY	HERVE	Caporal Chef SPV
LA BOUEXIERE	PAILLEREAU	FLORENT	Sergent SPV
LA BOUEXIERE	SOUHY	CHRISTOPHE	Adjudant Chef SPV
LA COUYERE	LAGEIN	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
LA COUYERE	ROCHEFORT	ROBERT	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	BELLOIR	FABIEN	Sergent SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	BETIN	DOMINIQUE	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	CHEVRIER	ANTHONY	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	FAUCHEUX	YOANN	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	JOUAULT	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	LANDREAU	TONY	Sergent chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	LETORT	JULIEN	Caporal SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	LOUAISIL	PIERRE	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	ROCHEFORT	MICKAEL	Caporal Chef SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	THUILLIER	FREDERIC	Caporal Chef SPV
LAILLE	CHOTARD	PHILIPPE	Caporal Chef SPV
LAILLE	COQUIN	STEPHANE	Caporal Chef SPV
LAILLE	GHESTIN	OLIVIER	Sergent SPV
LAILLE	LEPRETRE	BENJAMIN	Sergent SPV
LAILLE	MICAULT	GAETAN	Lieutenant SPV
LAILLE	MOTTIN	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
LAILLE	PERREUL	CEDRIC	Sergent chef SPV
LE PERTRE	BRIDIER	MAXIME	Sergent SPV
LE PERTRE	DUFEU	LAURENT	Caporal Chef SPV
L'HERMITAGE	BIOU	OLIVIER	Sergent chef SPV
L'HERMITAGE	GOUERY	JEAN-LUC	Caporal Chef SPV
L'HERMITAGE	GOUERY	PASCAL	Lieutenant SPV
L'HERMITAGE	ORY	LOIC	Adjudant SPV
L'HERMITAGE	THEAUD	PASCAL	Adjudant Chef SPV
L'HERMITAGE	TISSERON	ROMAIN	Caporal Chef SPV
L'HERMITAGE	UDIN	EMMANUEL	Adjudant SPV
LIFFRE	BARILLEC	JEROME	Caporal Chef SPV
LIFFRE	BRUEZIERE	PATRICE	Caporal Chef SPV
LIFFRE	GORRE	THIERRY	Caporal Chef SPV
LIFFRE	GUIRAUD	SYLVAIN	Caporal Chef SPV
LIFFRE	JOLYS	MARC	Sergent SPV
LIFFRE	JOULAUD	CLAUDINE	Caporal Chef SPV
LIFFRE	LANGLOIS	ANTHONY	Caporal SPV
LIFFRE	LEBRETON	MICKAEL	Adjudant SPV
LIFFRE	LEDUC	ANTHONY	Caporal Chef SPV
LIFFRE	MONCARRE	YANNICK	Lieutenant SPV
LIFFRE	NEUCIN	ALAIN	Adjudant SPV
LIFFRE	TRAVERS	PATRICK	Adjudant Chef SPV
LOUVIGNE-DE-BAIS	LAFOSSE	WILLIAM	Sergent chef SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	AUFFRAY	PHILIPPE	Sergent SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	BATTAIS	ANTHONY	Caporal SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	FOURNAGE	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	GUICHARD	JEAN-MARC	Lieutenant SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	JAMES	LOIC	Lieutenant SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	LAZE	MICKAEL	Caporal SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	LE BOLLOCH	REMI	Caporal Chef SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	SEMERIL	ALAIN	Caporal Chef SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	TABUREL	YOHAN	Lieutenant SPV
LOUVIGNE-DU-DESERT	TROCHERIE	STEPHANE	Caporal Chef SPV
MARTIGNE-FERCHAUD	CHAUSSEE	VINCENT	Caporal Chef SPV
MARTIGNE-FERCHAUD	DEAN	EMMANUEL	Caporal Chef SPV
MARTIGNE-FERCHAUD	LEMOINE	LOIC	Sergent SPV
MARTIGNE-FERCHAUD	MATHOURAIS	DAVID	Caporal Chef SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	COLOMBEL	LAURENT	Sergent chef SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	DE RIGAL	DAMIEN	Caporal Chef SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	GUIHARD	BRUNO	Adjudant SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	MATHIEU	PATRICK	Sergent SPV
MAURE-DE-BRETAGNE	PESCHARD	JEAN-MARC	Caporal Chef SPV
MEDREAC	BOUILLEROT	TRISTAN	Sergent chef SPV
MEDREAC	GILLOUAYE	EMMANUEL	Caporal Chef SPV
MEDREAC	GORRE	MICHEL	Caporal Chef SPV
MEDREAC	LECORGUILLE	MICKAEL	Caporal Chef SPV
MEDREAC	LEGENDRE	VINCENT	Sergent SPV
MEDREAC	PIEDVACHE	REMI	Caporal Chef SPV
MESSAC	FERRE	SEBASTIEN	Caporal SPV
MESSAC	FERRIER	BENJAMIN	Adjudant SPV
MESSAC	GIROT	JEAN-PHILIPPE	Sergent chef SPV
MESSAC	GUESNERY	JEAN-CHRISTOPHE	Sergent SPV
MESSAC	GUILLAUDEUX	THIERRY	Sergent SPV
MESSAC	LEBEAU	JEAN-FRANCOIS	Sergent SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	COMMEUREUC	VALERIE	Caporal Chef SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	GUINARD	MATHIEU	Caporal Chef SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	HEE	TONY	Sergent SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	LECOMTE	XAVIER	Caporal Chef SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	MARTIN	LUDOVIC	Caporal SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	MESNAGE	HENRI-NOEL	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	PAIGIER	MICKAEL	Caporal Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	BAIAO	ROMAIN	Sergent SPV
MONTFORT-SUR-MEU	CHOTARD	MICKAEL	Adjudant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	COSTARD	CEDRIC	Caporal Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	DALKOLMO	FREDERIC	Capitaine SPV
MONTFORT-SUR-MEU	FOREST	BRUNO	Adjudant Chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	FOREST	JEAN-CLAUDE	Lieutenant SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
MONTFORT-SUR-MEU	FOREST	PATRICK	Lieutenant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	HAIS	FREDERIC	Adjudant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	LAUNAY	NICOLAS	Sergent chef SPV
MONTFORT-SUR-MEU	MARION	BRUNO	Sergent SPV
MONTFORT-SUR-MEU	MEFFRAY	LOIC	Adjudant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	ROSETTE	JEAN-PIERRE	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
MONTFORT-SUR-MEU	SAUVEE	TYPHANIE	Caporal SPV
MORDELLES	CLEMENT	BERTRAND	Sergent chef SPV
MORDELLES	MARION	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
MORDELLES	TOUFFET	JEAN-LUC	Lieutenant SPV
MUEL	BELLEC	MARC	Caporal Chef SPV
MUEL	CHARPENTIER	GILBERT	Caporal Chef SPV
MUEL	RECAN	DAVID	Sapeur 1ere classe SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	BIZIEUX	BASTIEN	Adjudant SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	CLOTAUX	ERWAN	Caporal SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	GROSSET	STEPHANE	Caporal Chef SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	LEPRETRE	Benjamin	Sergent SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	MICHEL	JONATHAN	Caporal Chef SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	PERDRIX	JEAN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
NOYAL-SUR-VILAINE	TRUCAS	VICTOR	Adjudant SPV
PACE	DEFFAINS	FREDERIC	Sergent chef SPV
PACE	LE GOFF	CHARLES-ALBAN	Sergent chef SPV
PACE	LETUE	ROGER	Lieutenant SPV
PACE	MOGIS	PAUL	Adjudant Chef SPV
PIPRIAC	ANNIBAL	JEROME	Caporal SPV
PIPRIAC	BOUTEFEU	SYLVAIN	sapeur SPV
PIPRIAC	CARRO	DIDIER	Caporal Chef SPV
PIPRIAC	GAYET	OLIVIER	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
PIPRIAC	GAYET	RENE	Sergent SPV
PIPRIAC	RICAUD	DAVID	Caporal Chef SPV
PIPRIAC	ROINE	SYLVAIN	Caporal Chef SPV
PIPRIAC	SALIC	RENE	Sergent chef SPV
PLEINE-FOUGERES	BOULIN	PASCAL	Lieutenant SPV
PLEINE-FOUGERES	LOUET	DANIEL	Caporal Chef SPV
PLELAN-LE-GRAND	BELLON	YANNICK	Adjudant SPV
PLELAN-LE-GRAND	BOUVIER	JEAN-LUC	Sergent SPV
PLELAN-LE-GRAND	CHEVALIER	DOMINIQUE	Caporal Chef SPV
PLELAN-LE-GRAND	DOUDARD	MICKAEL	Caporal SPV
PLELAN-LE-GRAND	GEIRNAERT	MICHAEL	Caporal SPV
PLELAN-LE-GRAND	MAUNY	MORGAN	Caporal Chef SPV
PLELAN-LE-GRAND	MORAND	JOEL	Adjudant Chef SPV
PLELAN-LE-GRAND	RENOUARD	BRUNO	Caporal Chef SPV
PLELAN-LE-GRAND	RIALLIN	BRUNO	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
PLELAN-LE-GRAND	ROBIN	PASCAL	Caporal SPV
PLERGUER	AUFFRET	SERGE	Adjudant Chef SPV
PLERGUER	DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN	FRANCOIS-XAVIER	Caporal SPV
PLERGUER	SIMONNEAUX	GAEL	Caporal Chef SPV
PLEURTUIT	BEROT	BRIAN	Sergent SPV
PLEURTUIT	BINI	XAVIER	Caporal SPV
PLEURTUIT	DAVY	NICOLAS	Sergent SPV
PLEURTUIT	DUFEIL	DENIS	Caporal Chef SPV
PLEURTUIT	GUILLARD	OLIVIER	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	LAURENT	LOIC	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	LECRUBIER	YANN	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	LEFEBVRE	PIERRE	Sergent SPV
PLEURTUIT	NOEL	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	ZORGNOTTI	JEAN-PIERRE	Sapeur 1ere classe SPV
REDON	BALLET	ERIC	Sergent SPP
REDON	BONNET	DIDIER	Adjudant SPP appellation chef
REDON	BORGO	LAURENT	Sergent SPP appellation chef
REDON	BUQUET	ERWAN	Caporal-chef SPP
REDON	CIVEL	NICOLAS	Sergent SPP appellation chef
REDON	COUDE	JEROME	Sergent SPP appellation chef
REDON	DIBOUES	GWENAEL	Caporal-chef SPP
REDON	FRUNEAU	JUDICAEL	Caporal-chef SPP
REDON	GAUDINIERE	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
REDON	GEFFRAY	NICOLAS	Caporal Chef SPV
REDON	HOCHET	ERWAN	Caporal SPP
REDON	JEZO	YANN	Caporal SPP
REDON	JOLY	FABRICE	Adjudant SPP
REDON	LANSSENS	XAVIER	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
REDON	LE PART	FREDERIG	Sergent SPP appellation chef
REDON	LOHAT	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
REDON	MARVAUD	BENOIT	Adjudant SPP
REDON	PERREUL	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
REDON	PIEL	ALEXANDRE	Caporal SPP

Centre	Nom	Prénom	Grade
REDON	PRIEM	PIERRE	Adjudant SPP appellation chef
REDON	RIVIERE	LUDOVIC	Sergent SPP appellation chef
REDON	RULLIER	FRANCOIS-XAVIER	Sergent SPP
REDON	TALLET	NICOLAS	Caporal-chef SPP
REDON	THEOU	BRUNO	Caporal Chef SPV
REDON	THIEBOT	DAVID	Sergent SPP appellation chef
REDON	VIDET	JEAN-CHARLES	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	ARCHENOUL	SYLVAIN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	BELLOIR	FABIEN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	BEROT	BRIAN	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES BEAUREGARD	BIOU	OLIVIER	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	BISSERE	JEROME	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	BROUARD	SEBASTIEN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	BUFFET	GILLES	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	CHEVALIER	YVES	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	CHOBLET	NICOLAS	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	CLEMENT	BERTRAND	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	CLOTEAUX	ANTOINE	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	COUVERT	EMMANUEL	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	CRETON	YANNICK	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	CROSNIER	JASON	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	DANET	GREGORY	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN	FRANCOIS-XAVIER	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	DEFFAINS	FREDERIC	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	DROYER	MIKAEL	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	DUFRIEN	KARL	Adjudant SPP
RENNES BEAUREGARD	EHRHARDT	ROMAIN	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	FROSTIN	YANN	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	GAULIER	PHILIPPE	Capitaine SPP
RENNES BEAUREGARD	GODEL	GREGORY	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	GUERIN	JULIEN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	HAZE	FRANCOIS	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	HUBERT	NICOLAS	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	JUHEL	FREDERIC	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	LAMADE	SYLVAIN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	LE HAYS	FREDERIC	Lieutenant de 1re classe SPP
RENNES BEAUREGARD	LE POLLES	THOMAS	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	LECRUBIER	YANN	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	LEPRETRE	BENJAMIN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	LETORT	JULIEN	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	LOUAZEL	MARC	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	MAHE	CHRISTOPHE	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	MALGOGNE	YOHANN	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	MARLIER	HENRI	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	MASSIOT	RICHARD	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	MOISSON	DIDIER	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES BEAUREGARD	MOYSAN	NICOLAS	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	PAPIN	LUC	Adjudant SPP
RENNES BEAUREGARD	PINSARD	ARNAUD	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	PRUNIER	HERMANN	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	ROUILLE	FRANCK	Caporal SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	SEGALEN	LIONEL	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	THEBAULT	STEPHANE	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES BEAUREGARD	TIZON	MATHIEU	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	ZABEL	YVON	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	ALLAIN	LAURENT	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	BANNIER	DAVID	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	BANQUETEL	DAMIEN	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	BEASSE	GREGORY	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES LE BLOSNE	BESTIN	OLIVIER	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	BONNIER	YANNICK	Caporal SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	BOUTET	ERWAN	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	BRIOT	ALEXIS	Caporal SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	CHOPIN	NICOLAS	Adjudant SPP
RENNES LE BLOSNE	CORNEC	GOULVEN	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	CROST	GUILLAUME	Adjudant SPP
RENNES LE BLOSNE	ELIOT	MATHIEU	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	FORTIN	BRICE	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	FOUGERAY	AURELIEN	Adjudant SPP
RENNES LE BLOSNE	FREROU	ANTHONY	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	GERARD	JEROME	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	GRANGER	TERENCE	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	GUERIN	NICOLAS	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	GUILLERME	FRANCK	Adjudant SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	HUARD	FREDERIC	Sergent SPP

Centre	Nom	Prénom	Grade
RENNES LE BLOSNE	JACOB	MATHIEU	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	LAMY	ALAIN	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES LE BLOSNE	LE DELLIOU	FREDERIC	Caporal SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	LEFEUVRE	TANGI	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	LEGENDRE	QUENTIN	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	MAHE	GREGORY	Caporal SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	MARAND	ERWAN	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	MARIAU	MAXIME	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	MARION	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	MEDARD	ANTOINE	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	MORANT	CHRISTOPHE	Adjudant SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	NIEL	LUDOVIC	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	PESLERBE	XAVIER	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	PIQUET	ALEXANDRE	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	POINTEAU	DIMITRI	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	QUERET	ALBAN	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	RIAULT	ROMAIN	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	ROHARD	STEPHANE	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	ROUAULT	SAMUEL	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	THEBAULT	DAVID	Adjudant SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	THEZELAIS	NICOLAS	Caporal SPP
RENNES LE BLOSNE	TOUROUL	FLORENT	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	TROUFFLARD	MICKAEL	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	BORDEAUX	LOIC	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	BOSSE	JACQUES	Adjudant SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	CLAVIER	LAURENT	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	CORBEL	KRYSTEN	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	COSNAY	FLORIAN	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	COUTY	FRANCOIS	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	DENIEL	SAMUEL	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	DUBOIS	SAMUEL	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	DURAND	SEBASTIEN	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	FEUTELAIS	CHRISTOPHE	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	FLAGEUL	THOMAS	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	FREIN	FREDERIC	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GARDON	CEDRIC	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	GERARD	VINCENT	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GIBOIRE	PERRICK	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GIRARD	MIKAEL	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GOUSSE	JEREMY	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	GROLLEAU	NICOLAS	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	GUEGUEN	GREGORY	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	GUIHOMAT	GREGORY	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	GUINE	RONAN	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	HELARD	DAVID	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	HENNEQUIN	THOMAS	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	HOROWSKI	ANAEL	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	JASLET	MATTHIEU	Sapeur de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	JEANNE	ANTHONY	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	JOSSE	HERVE	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	JUVIN	ANTHONY	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LAGOGUE	VINCENT	Adjudant SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LE BOUDEC	SEBASTIEN	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	LE POTIER	JAMES	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LEGAL	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	LESAGE	ERIC	Caporal Chef SPV
RENNES SAINT-GEORGES	LORAND	WILLIAM	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	LOYZANCE	MICKAEL	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	MARTIN	YOANN	Adjudant SPP
RENNES SAINT-GEORGES	MASSE	DAVID	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	MOREAU	ALEXANDRE	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	MORIN	OLIVIER	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	NIVET	PASCAL	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	PICARD	ADRIEN	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	QUERE	JEROME	Caporal SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	ROLLAND	YANNICK	Sergent SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	ROUAULT	MARC-ANTOINE	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	ROUXEL	NICOLAS	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	SORAIS	ARNAUD	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	SORET	ERIC	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	SPRECHER	DAVID	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	SUMINSKI	ROMUALD	Sergent SPP appellation chef
RETIERS	CHAUVIN	PATRICK	Lieutenant SPV
RETIERS	LEGUEDE	ANTOINE	Sergent SPV
RETIERS	MERCIER	EMILE	Caporal Chef SPV
ROMILLE	MAILLARD	ARNAUD	Caporal Chef SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
SAINT AUBIN DU COUESNON	DUPETITPRE	PHILIPPE	Sergent chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	HARDY	PATRICK	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	HAZE	FRANCOIS	Sergent SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	HOARAU	ANTHONY	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	NOBILET	YVONNICK	Sergent SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	PRIOUL	VINCENT	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	REBILLARD	BRUNO	Lieutenant SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	REPESSE	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	RUAUDEL	DIDIER	Adjudant Chef SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	SKORUPINSKI	CHRISTOPHE	Sapeur 1ere classe SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	TIENNOTTE	GAETAN	Sergent SPV
SAINT AUBIN DU COUESNON	TROPEE	SEBASTIEN	Caporal Chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	ARCHENOUL	SYLVAIN	Sergent SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	BARBIER	LOIC	Sergent chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	BAUVAIS	MICHEL	Adjudant Chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	BOULAIS	JULIEN	Sergent SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	DESHAYES	THIERRY	Caporal Chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	FREMONT	YANNICK	Sergent chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	LAMADE	SYLVAIN	Sergent SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	LEBRUN	MICKAEL	Caporal Chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	LOUAPRE	CHRISTOPHE	Sergent chef SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	MANCEAU	OLIVIER	Caporal SPV
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	MORIN	EMMANUEL	Caporal Chef SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	AUBOUARD	HERVE	Adjudant SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	BERTIN-LICHIGARAY	EMMANUELLE	Sergent SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	FAUDET	SAMUEL	Sergent SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	LEMOINE	CEDRIC	Sergent SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	LICHIGARAY	DAVID	Adjudant Chef SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	RENOTTON	DAMIEN	Caporal Chef SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	ALLAIN	JEAN-PHILIPPE	Sergent SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	PAPIN	LUC	Sergent chef SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	PECHARD	EMMANUEL	Sergent chef SPV
SAINT-BRICE-EN-COGLES	RONDIN	DAVID	Sergent SPV
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	PRIE	DAVID	Caporal SPV
SAINT-MALO	AUBOUARD	HERVE	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	AUVRET	MICHAEL	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BARBE	SERGE	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	BAZILE	ARNAUD	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BEAUJOUAN	FRANCIS	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BERTIN-LICHIGARAY	EMMANUELLE	Sergent SPP
SAINT-MALO	BESNIER	YANN	Caporal Chef SPV
SAINT-MALO	BINI	XAVIER	Caporal SPP
SAINT-MALO	BOQUEN	YANNICK	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BOUDIN	SEBASTIEN	Sergent SPP
SAINT-MALO	BOUIN	YANNICK	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	CAHAGNON	DIMITRI	Caporal SPP
SAINT-MALO	COMMEUREUC	VALERIE	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	CORBEL	JEAN-LUC	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	COS	SYLVIE	Sergent SPP
SAINT-MALO	CRESPEL	BAPTISTE	Sergent SPP
SAINT-MALO	DABROWSKI	MATTHIEU	Caporal SPP
SAINT-MALO	DAVY	NICOLAS	Sergent SPP
SAINT-MALO	DELABROSSE	ROMAIN	Caporal SPP
SAINT-MALO	DENAIS	EMMANUEL	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DJODI	LAURENT	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DOUESSIN	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DUBOC	CHRISTIAN	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DUFEIL	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DUTAIS	GAEL	Caporal SPV
SAINT-MALO	GALLAIS	STEPHANE	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	GUILLET	MATTHIEU	Sergent SPP
SAINT-MALO	HARNOIS	JULIEN	Sergent SPP
SAINT-MALO	HEINRY	GURVAN	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	HIARD	DOMINIQUE	Caporal Chef SPV
SAINT-MALO	HOUEE	FREDERIC	Sergent SPP
SAINT-MALO	HUGUET	EMMANUEL	Adjudant SPP
SAINT-MALO	ISAAC	MATHILDE	Caporal SPP
SAINT-MALO	LEFEBVRE	PIERRE	Sergent SPP
SAINT-MALO	LEMOINE	CEDRIC	Sergent SPP
SAINT-MALO	LEROUX	LAURENT	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	MADELINE	ANTHONY	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	MONNIER	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	MONNIER	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
SAINT-MALO	NEVEU	VINCENT	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	NOEL	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	PERRIN	SEBASTIEN	Caporal SPP

Centre	Nom	Prénom	Grade
SAINT-MALO	PERROTTE	MARC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	PERSENNE	DAVID	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	PINSON	GREGORY	Sergent SPP
SAINT-MALO	RANCE	ARNAUD	Caporal SPP
SAINT-MALO	SAUNEUF	NICOLAS	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	SAUVEE	TYPHANIE	Caporal SPP
SAINT-MALO	SCHMITT	ERIC	Sergent SPP
SAINT-MALO	SIMONNEAUX	GAEL	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	TILLON	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	VANDLAIR	PIERRE YVES	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MEEN-LE-GRAND	ALLAIN	STEPHANE	Sergent SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	BILY	FABRICE	Sergent SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	BOUCHET	DANIEL	Adjudant Chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	DROUIN	JEAN-PAUL	Caporal Chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	GORRE	LOIC	Caporal Chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	JULO	SEBASTIEN	Adjudant SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	LOHAT	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	MAUDET	LOUIS	Capitaine SPV
SAINT-MEEN-LE-GRAND	THIERY	DIDIER	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	DOUABIN	PASCAL	Adjudant SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	DOUE	OLIVIER	Sergent SPV
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	GALISSON	DAVID	Sergent SPV
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	PALIERNE	ERIC	Caporal Chef SPV
SENS-DE-BRETAGNE	GAUTIER	SEBASTIEN	Sergent SPV
SENS-DE-BRETAGNE	GEORGEAULT	GAETAN	Sergent chef SPV
SENS-DE-BRETAGNE	HERBEL	JEAN-PIERRE	Caporal Chef SPV
SERVON-SUR-VILAINE	LERAY	JULIEN	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
SERVON-SUR-VILAINE	MOCHET	YVES	Adjudant SPV
TINTENIAC	BUAN	REGIS	Caporal Chef SPV
TINTENIAC	DJODI	LAURENT	Sergent SPV
TINTENIAC	GAUDIN	RONAN	Sergent SPV
TINTENIAC	GEORGEAULT	GAETAN	Sergent SPP
TINTENIAC	HIGNARD	ANTHONY	Sergent SPV
TINTENIAC	HIGNARD	CLAUDE	Capitaine SPV
TINTENIAC	KERMEUR	STEPHANE	Adjudant SPV
TINTENIAC	LE ROUX	FABRICE	Adjudant SPV
TINTENIAC	PEDRON	CHRISTOPHE	Caporal Chef SPV
TINTENIAC	PEDRON	GUILLAUME	Caporal Chef SPV
TINTENIAC	REMY	LOIC	Sergent SPP appellation chef
TINTENIAC	ROUSSET	LOIC	Adjudant SPP appellation chef
TREMBLAY	DUFUS	FRANCIS	Sergent chef SPV
TREMBLAY	LAUNAY	YVAN	Caporal Chef SPV
TREMBLAY	MILET	CHRISTIAN	Caporal Chef SPV
VERN-SUR-SEICHE	BROUARD	SEBASTIEN	Sergent SPV
VERN-SUR-SEICHE	ROUAULT	SAMUEL	Sapeur Pompier 1ère classe SPV
VITRE	BLANCHET	JEAN-CLAUDE	Caporal Chef SPV
VITRE	CHOBLET	NICOLAS	Caporal Chef SPV
VITRE	COUVERT	EMMANUEL	Caporal SPV
VITRE	DUCLOS	STEPHANE	Sergent SPV
VITRE	GILBERT	NICOLAS	Caporal Chef SPV
VITRE	HISOPE	EMMANUEL	Adjudant SPV
VITRE	KLOPP	DAVY	Caporal Chef SPV
VITRE	LEBERGER	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
VITRE	LUCAS	JEAN-MARIE	Sapeur 1ere classe SPV
VITRE	LUCAS	JULIEN	Caporal Chef SPV
VITRE	MELLET	FREDERIC	Caporal Chef SPV
VITRE	MESSE	IVAN	Sergent chef SPV
VITRE	MESSE	MIKAEL	Adjudant Chef SPV
VITRE	RUEE	PATRICK	Capitaine SPV
VITRE	SAVER	JULIEN	Sergent chef SPV
VITRE	SAVIGNE	NICOLAS	Sergent SPV
VITRE	THEVEU	YANNICK	Caporal Chef SPV
VITRE	TRAVERS	VINCENT	Caporal Chef SPV

Liste des conducteurs VL cotiers (COD 2 COT)

Centre	Nom	Prénom	Grade
CANCALE	BEAUJOUAN	FRANCIS	Sergent chef SPV
CANCALE	CHENU	MICKAEL	Caporal Chef SPV
CANCALE	FRANCOIS	PATRICK	Lieutenant SPV
CANCALE	LALLEMANT	BRUNO	Sergent chef SPV
CANCALE	RICHEUX	TONY	Sergent SPV
DINARD	BERTHELIN	ANTHONY	Caporal SPP
DINARD	BUSNEL	ANTHONY	Adjudant SPV
DINARD	DUHIL	GREGORY	Caporal Chef SPV
DINARD	GOUDEY	CEDRIC	Adjudant SPV
DINARD	GUILLARD	OLIVIER	Sergent SPP
DINARD	HEUVELINE	PHILIPPE	Sergent SPP appellation chef
DINARD	HUS	LAURENT	Sergent SPP
DINARD	LANOE	REGIS	Sergent SPP appellation chef
DINARD	LAURENT	LOIC	Sergent SPP appellation chef
DINARD	LE GOFFIC	YOHANN	Adjudant SPP
DINARD	REBECHAUD	REMY	Caporal Chef SPV
DINARD	ROUXEL	REGIS	Sergent SPP
DOL-DE-BRETAGNE	BORSBOOM	JEAN-MICHEL	Sergent SPV
DOL-DE-BRETAGNE	COSQUERIC	ALAN	Sergent SPP
DOL-DE-BRETAGNE	MOREL	JEROME	Caporal Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	PELTIER	CYRIL	Adjudant Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	PONDEMER	MICKAEL	Adjudant Chef SPV
DOL-DE-BRETAGNE	VANDLAIR	PIERRE YVES	Caporal Chef SPV
GEVEZE	DOUESSIN	CEDRIC	Sergent chef SPV
GEVEZE	JUHEL	FREDERIC	Sergent SPV
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	COMMEUREUC	VALERIE	Caporal Chef SPV
PLERGUER	DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN	FRANCOIS-XAVIER	Caporal SPV
PLERGUER	SIMONNEAUX	GAEL	Caporal Chef SPV
PLEURTUIT	BINI	XAVIER	Caporal SPV
PLEURTUIT	GUILLARD	OLIVIER	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	LAURENT	LOIC	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	LECRUBIER	YANN	Sergent chef SPV
PLEURTUIT	LEFEBVRE	PIERRE	Sergent SPV
PLEURTUIT	NOEL	SEBASTIEN	Sergent chef SPV
RENNES BEAUREGARD	DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN	FRANCOIS-XAVIER	Caporal SPP
RENNES BEAUREGARD	GODEL	GREGORY	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	JUHEL	FREDERIC	Sergent SPP
RENNES BEAUREGARD	LECRUBIER	YANN	Sergent SPP appellation chef
RENNES LE BLOSNE	LEGENDRE	QUENTIN	Caporal SPP
SAINT-BRIAC-SUR-MER	AUBOUARD	HERVE	Adjudant SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	LEMOINE	CEDRIC	Sergent SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	LICHIGARAY	DAVID	Adjudant Chef SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	LIRZIN	JEAN-PIERRE	Lieutenant SPV
SAINT-MALO	AUBOUARD	HERVE	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	AUVRET	MICHAEL	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BAZILE	ARNAUD	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BEAUJOUAN	FRANCIS	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	BINI	XAVIER	Caporal SPP
SAINT-MALO	BOUDIN	SEBASTIEN	Sergent SPP
SAINT-MALO	BOUIN	YANNICK	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	CHENU	MICKAEL	Sergent SPP
SAINT-MALO	COMMEUREUC	VALERIE	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	CRESPEL	BAPTISTE	Sergent SPP
SAINT-MALO	DELABROSSE	ROMAIN	Caporal SPP
SAINT-MALO	DENAIS	EMMANUEL	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DJODI	LAURENT	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DOUESSIN	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DUFEIL	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	DUFEIL	OLIVIER	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	FEILLEL	CHRISTOPHE	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	GUILLET	MATTHIEU	Sergent SPP
SAINT-MALO	HOUEE	FREDERIC	Sergent SPP
SAINT-MALO	ISAAC	MATHILDE	Caporal SPP
SAINT-MALO	LEFEBVRE	PIERRE	Sergent SPP
SAINT-MALO	LEMOINE	CEDRIC	Sergent SPP
SAINT-MALO	LEROUX	LAURENT	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	MADELINE	ANTHONY	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	NOEL	SEBASTIEN	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	PERRIN	SEBASTIEN	Caporal SPP
SAINT-MALO	PERROTTE	MARC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	PINSON	GREGORY	Sergent SPP
SAINT-MALO	SAUNEUF	NICOLAS	Caporal SPP appellation chef
SAINT-MALO	SCHMITT	ERIC	Sergent SPP
SAINT-MALO	SIMONNEAUX	GAEL	Caporal SPP appellation chef

Centre	Nom	Prénom	Grade
SAINT-MALO	TILLON	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	TRICHET	MICKAEL	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	VANDLAIR	PIERRE YVES	Caporal SPP appellation chef
TINTENIAC	DJODI	LAURENT	Sergent SPV

Liste des conducteurs Tous Terrains VL (COD 2 VL)

Centre	Nom	Prénom	Grade
ARGENTRE-DU-PLESSIS	GILBERT	ERIC	Capitaine SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	CLARET	FREDERIC	Capitaine SPV
BAIN-DE-BRETAGNE	LUCAS	FABRICE	Lieutenant SPV
BEDEE	GUINOT	GUY	Lieutenant SPV
BOURG-DES-COMPTES	SAULNIER	JEAN-MICHEL	Lieutenant SPV
CANCALE	FRANCOIS	PATRICK	Lieutenant SPV
CHARTRES-DE-BRETAGNE	LOUIS	MICKAEL	Lieutenant SPV
CHATEAUGIRON	LEGENDRE	MICKAEL	Lieutenant SPV
COMBOURG	HULBERT	MICHEL	Capitaine SPV
DINARD	BOUTAUDON	STEPHANE	Capitaine SPP
FOUGERES	COLIN	MARC	Adjudant SPP appellation chef
FOUGERES	COYAC	NICOLAS	Sergent SPP appellation chef
FOUGERES	GUILLAUME	SAMUEL	Capitaine SPP
FOUGERES	LECRIVAIN	REGIS	Capitaine SPP
FOUGERES	LOURDAIS	CHRISTOPHE	Adjudant SPP appellation chef
GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	BOULAIS	ERIC	Adjudant SPP appellation chef
GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	HUBERT	LUC	Lieutenant de 2e classe SPP
GPO-Sce Equipes Spé	BERTEL	HERVE	Lieutenant de 1re classe SPP
GPT PREVENTION	BASLE	PHILIPPE	Lieutenant de 1re classe SPP
GPT PREVENTION	DESQUILBET	DIDIER	Lieutenant de 1re classe SPP
GPT PREVENTION	PICAUT	STEPHANE	Capitaine SPP
GPT PREVENTION	SCHIAPPARELLI	PATRICE	Commandant SPP
GST-Sce Véhic Equip	KATUSZYNSKI	FREDERIC	Commandant SPP
GUIPRY	KOLAN	FREDERIC	Lieutenant SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	MESLET	VINCENT	Lieutenant SPV
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	PILET	ANTOINE	Lieutenant SPV
L'HERMITAGE	GOUERY	PASCAL	Lieutenant SPV
LIFFRE	MONCARRE	YANNICK	Lieutenant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	BOUIN	PHILIPPE	Commandant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	DALKOLMO	FREDERIC	Capitaine SPV
MONTFORT-SUR-MEU	FOREST	PATRICK	Lieutenant SPV
MONTFORT-SUR-MEU	GERNIGON	LUDOVIC	Lieutenant SPV
PIPRIAC	SALIC	RENE	Sergent chef SPV
REDON	FLAMMER	AURELIEN	Sergent SPV
REDON	NICOLAS	FRANCK	Adjudant SPP appellation chef
REDON	PEGEAULT	CHRISTOPHE	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	LE GUAY	FRANCK	Capitaine SPP
RENNES LE BLOSNE	CLOTEAUX	MICKAEL	Adjudant SPP
RENNES LE BLOSNE	GRANIER	JEAN-CHARLES	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	BOYER	PHILIPPE	Lieutenant de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	CORBEL	KRYSTEN	Caporal SPP
RENNES SAINT-GEORGES	FERRON	JACQUES	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	GUIHO	ERWAN	Adjudant SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	LE QUINTREC	ROMAIN	Sergent SPP
RENNES SAINT-GEORGES	LETREMY	MARC	Lieutenant de 1re classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	MONTIER	ERIC	Adjudant SPP
RENNES SAINT-GEORGES	MORICEAU	PHILIPPE	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES SAINT-GEORGES	OLIVIER	JEAN-PIERRE	Lieutenant de 1re classe SPP
SAINT-BRIAC-SUR-MER	FENEUX	THOMAS	Caporal Chef SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	LIRZIN	JEAN-PIERRE	Lieutenant SPV
SAINT-BRIAC-SUR-MER	PEAN	YANN	Sergent SPV
SAINT-MALO	DUFEIL	OLIVIER	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	PAPAIL	CHRISTIAN	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MALO	TRICHET	MICKAEL	Adjudant SPP appellation chef
SAINT-MEEN-LE-GRAND	MAUDET	LOUIS	Capitaine SPV
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	BOURGEAIS	GILLES	Lieutenant SPV
SCE FORM GTP EST	BRASSET	DANIEL	Lieutenant de 1re classe SPP
SCE FORM GTP EST	LECRIVAIN	ROGER	Lieutenant de 1re classe SPP
SCE FORM GTP EST	SAUDUBRAY	SEBASTIEN	Capitaine SPP
SCE FORM GTP EST	CHATEAU	PASCAL	Adjudant SPP appellation chef
SCE FORM GTP EST	OGER	OLIVIER	Capitaine SPP
GPT Prévision Opération	BONNIER	THIERRY	Commandant SPP
DIR Territoires et Logistique	DERBOIS	GUY	Commandant SPV
DIR Territoires et Logistique	GUETRE	GERARD	Lieutenant SPV

Centre	Nom	Prénom	Grade
Mission Infra/Santé Sécurité	PELLET	LAURENT	Commandant SPP
GPT EST	RAULT	JEAN-FRANCOIS	Capitaine SPP

Liste des Formateurs - conducteurs Tous Terrains (COD 3)

Centre	Nom	Prénom	Grade
BEDEE	MARQUEZ	PIERRE	Adjudant Chef SPV
BREAL-SOUS-MONTFORT	DELALANDE	SERGE	Sergent chef SPV
BRUZ	ALLAIS	STEPHANE	Adjudant SPP appellation chef
BRUZ	DAGUET	SERGE	Adjudant SPP appellation chef
DINARD	GIRARD	PATRICK	Adjudant SPP appellation chef
FOUGERES	TOUROUL	SEBASTIEN	Adjudant SPP appellation chef
GPO-Serv CTA/CODIS	PESLERBE	BENOIT	Sergent SPP appellation chef
GST-Sce Etudes tech propec	AUPIED	PIERRE YVES	Lieutenant de 2e classe SPP
GST-Sce Véhic Equip	PARONNAUD	FREDERIC	Adjudant SPP appellation chef
LOUVIGNE-DU-DESERT	GUICHARD	JEAN-MARC	Lieutenant SPV
REDON	PERREUL	CEDRIC	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	BIOU	OLIVIER	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	BISSERE	JEROME	Adjudant SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	DEFFAINS	FREDERIC	Sergent SPP appellation chef
RENNES BEAUREGARD	DUFRIEN	KARL	Adjudant SPP
RENNES BEAUREGARD	THEBAULT	STEPHANE	Lieutenant de 2e classe SPP
RENNES LE BLOSNE	FREROU	ANTHONY	Sergent SPP
RENNES LE BLOSNE	THEBAULT	DAVID	Adjudant SPP appellation chef
RENNES SAINT-GEORGES	LESAGE	ERIC	Caporal Chef SPV
RENNES SAINT-GEORGES	LOYZANCE	MICKAEL	Sergent SPP appellation chef
SAINT-MALO	NEVEU	VINCENT	Sergent SPP appellation chef
VITRE	SAVER	JULIEN	Sergent chef SPV

Liste des formateurs Engins Pompes (COD1)

AFFECTATION	NOM ET PRENOM	GRADE
BREAL-SOUS-MONTFORT	DELALANDE SERGE	Sergent SPV
BRUZ	ALLAIS STEPHANE	Adjudant
BUR AFFECTATIONS	AUPIED PIERRE YVES	Lieutenant de 2e classe
	PARONNAUD FREDERIC	Adjudant
DINARD	GIRARD PATRICK	Adjudant
FOUGERES	TOUROUL SEBASTIEN	Adjudant
	PESLERBE WILLIAM	Sergent
	PRIE DAVID	Caporal
LA GUERCHE DE BRETAGNE	GESLIN FRANCK	Adjudant
LIFFRE	BARILLEC JEROME	Caporal
LOUVIGNE-DU-DESERT	JAMES LOIC	Lieutenant SPV
	GUICHARD JEAN-MARC	Lieutenant SPV
MESSAC	GUILLAUDEUX THIERRY	Sergent SPV
	GIROT JEAN-PHILIPPE	Sergent chef SPV
MONTFORT/MEU	MARION BRUNO	Sergent SPV
REDON	PERREUL CEDRIC	Sergent
RENNES BEAUREGARD	BIOU OLIVIER	Sergent
	BISSERE JEROME	Adjudant
	DEFFAINS FREDERIC	Sergent
	DUFRIEN KARL	Sergent
	ROUILLE FRANCK	Caporal
	THEBAULT STEPHANE	Lieutenant de 2e classe
RENNES LE BLOSNE	FREROU ANTHONY	Sergent
	THEBAULT DAVID	Adjudant
RENNES SAINT-GEORGES	LESAGE ERIC	Caporal SPV
	LOYZANCE MICKAEL	Sergent
SAINT-MALO	NEVEU VINCENT	Sergent
SCE CENTRE FORM DEPTAL	DAGUET SERGE	Adjudant
SCE CTA-CODIS	PESLERBE BENOIT	Sergent
VITRE	SAVER JULIEN	Sergent SPV

LISTE DES "FORMATEURS REFERENTS" POUR L'EMPLOI DES MOYENS ELEVATEURS AERIENS

NB	Grade	Nom	Prénom	C.I.S.	Groupement	Confirmation de la fonction de référent	Dept	Centre	Formateur Camiva	Formateur Riffaud
	ADJ	COLLET	Bruno	RENNES SAINT GEORGES	CENTRE			oui	EPSA 32	EPS 25 et 30
1	SCH	LOYZANCE	Mickaël	RENNES SAINT GEORGES	CENTRE	oui*	oui	oui	EPA 30 et EPS 30	EPS 18 + EPC 33
2	ADJ	DEPEIGE	Patrice	RENNES SAINT GEORGES	CENTRE		oui	oui	EPS 30.25 et EPA 30	EPS 18 + EPC 33
3	SCH	GET	Yannick	RENNES SAINT GEORGES	CENTRE		oui	oui	EPS 30	EPS 25 + EPC 33
4	SCH	ROLLAND	Yannick	RENNES SAINT GEORGES	CENTRE		oui	oui	EPS 30	EPS 25 + EPC 33
	SCH	ROGER	Arnaud	RENNES BEAUREGARD	CENTRE			oui	EPS 30. BEA	
	SCH	BIOU	Olivier	RENNES BEAUREGARD	CENTRE			oui	EPS 30. BEA	
	ADJ	SOUCHET	Franck	RENNES BEAUREGARD	CENTRE			oui	EPS 30. BEA	
5	**LTN**	**THEBAULT**	**Stéphane**	RENNES BEAUREGARD	**CENTRE**	**oui**	**oui**	**oui**	EPSA 32 . 25 et EPAS 25 . 30	EPS 30 + ESPM+ EPC 33
6	SCH	BUFFET	Gilles	RENNES BEAUREGARD	CENTRE		oui	oui	EPSA 32 . 25.18	EPS 18 . 25 et 30 + ESPM + EPC 33
7	ADC	BISSERE	Jérome	RENNES BEAUREGARD	CENTRE		oui	oui	EPS 30 et EPSA 25 . 30	EPS 18 + EPC 33
8	ADJ	DUFRIEN	Karl	RENNES BEAUREGARD	CENTRE		oui	oui	EPSA 32 . 25	EPS 18 . 25 et 30 + EPC33
9	SCH	DEFFAINS	Frédéric	RENNES BEAUREGARD	CENTRE		oui	oui	EPS 30. BEA	EPC 33
10	ADJ	BESNARD	Bruno	RENNES LE BLOSNE	CENTRE		oui	oui	EPSA 32 . 25.18	EPS 18 . 25 et 30 + ESPM
11	SGT	FREROU	Anthony	RENNES LE BLOSNE	CENTRE		oui	oui	EPS 25 et 30	EPS 18.25 + EPC 33
12	SCH	LEFEUVRE	Tangi	RENNES LE BLOSNE	CENTRE		oui	oui	EPS 32	EPS 30,ESPM + EPC 33
13	SGT	NIEL	Ludovic	RENNES LE BLOSNE	CENTRE		oui	oui	EPS 32	EPS 30,ESPM + EPC 33
14	CPL	PESLERBE	Xavier	RENNES LE BLOSNE	CENTRE		oui	oui	EPS 32	EPS 30 . 25 + ESPM
15	SCH	ROHARD	Stephane	RENNES LE BLOSNE	CENTRE		oui	oui	EPS 32	EPS 30 . 25 + ESPM
	ADC	BONNET	Didier	REDON	SUD OUEST			oui	EPS 30	
	SCH	CIVEL	Nicolas	REDON	SUD OUEST			oui	EPAS 30	
16	ADC	RIVIERE	André	REDON	SUD OUEST	oui*	oui	oui	EPS 25 et 30	
17	SGT	BALLET	Eric	REDON	SUD OUEST		oui	oui	EPAS 25 . 30 et EPSA 32	EPS 18 et 25
	ADC	FEILLEL	Christophe	SAINT MALO	NORD			oui		EPS 30
	SCH	HEINRY	Gurvan	SAINT MALO	NORD			oui		EPS 30
	SCH	DENAIS	Emmanuel	SAINT MALO	NORD			oui		EPS 30
18	SCH	BAZILE	Arnaud	SAINT MALO	NORD		oui	oui		EPS 30
19	SGT	BEAUJOUAN	Francis	SAINT MALO	NORD		oui	oui	EPSA 18 CAMIVA	EPS 30
20	SCH	NEVEU	Vincent	SAINT MALO	NORD	oui*	oui	oui	EPSA 32 . 25	EPS 18 . 25 et 30 + EPC 33
21	SCH	HUS	Laurent	DINARD	NORD		oui	oui	EPSA 32	EPSA 25
	ADC	PONDEMER	Mickael	DOL	NORD			oui		EPSA 25
	ADJ	PELTIER	Cyril	DOL	NORD			oui		EPSA 25
22	ADJ	JUGANT	Anthony	BAIN DE BRETAGNE	SUD OUEST		oui	oui	EPSA 32	EPS 25
	ADJ	CHEVILLARD	Emmanuel	COMBOURG	NORD	Technique dept		oui	Tout les moyens	Tout les moyens
23	ADC	MESSE	Dominique	FOUGERES	EST		oui	oui	EPSA 32 . 25	
24	SCH	PESLERBE	Wiliam	FOUGERES	EST		oui	oui	EPSA 32 . 25	
25	SGT	PRIE	David	FOUGERES	EST		oui	oui	EPS 30 .25	EPS 25
26	ADJ	TOUROUL	Sébastien	FOUGERES	EST	oui*	oui	oui	EPA 30 et EPS 30 .25	EPS 18.25 + EPC 33
	SCH	SAVER	Julien	VITRE	EST			oui	EPA 30	
							26	**39**		

Référent départemental: Lieutenant Thebault Stephane **1**
oui* :Référent de secteur **4**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- ARRETE -

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VUS ENSEMBLE

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- L'arrêté n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- L'arrêté du 6 mai 2000 fixant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Ille - et -Vilaine.

Article 1er :
Les sapeurs-pompiers suivants sont retenus pour assurer les missions d'encadrement opérationnelle qui sont confiées aux officiers pour un an à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 :
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

Article 3 :
La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Rennes le, 19 JUIN 2017

LE PREFET,

Pour le Préfet,
la Sous-Préfète, Directrice de cabinet,

Agnès CHAVANON

Niveau	Affectation	Grade	Statut	Nom	Prénom
Chef de site	Direction générale	Colonel	SPP	CANDAS	ERIC
Chef de site	Direction générale	Colonel	SPP	DAOUDAL	LOUIS-MARIE
Chef de site	Direction Ressources Humaines	Lieutenant-colonel	SPP	BENEDITTINI	LAURENT
Chef de site	GPT PREVENTION	Lieutenant-colonel	SPP	BERGOT	PASCAL
Chef de site	DIR OPERATIONS	Lieutenant-colonel	SPP	BONNIER	THIERRY
Chef de site	GPT Formation Sports	Lieutenant-colonel	SPP	BOULY	JOEL
Chef de site	GPT CENTRE (Etat Major)	Lieutenant-colonel	SPP	BOUTHEMY	JEAN-YVES
Chef de site	DIR Territoires et Logistique	Lieutenant-colonel	SPP	FENEON	PATRICE
Chef de site	GPT Services Techniques	Lieutenant-colonel	SPP	LE BRETON	YVES
Chef de site	GPT NORD (Etat Major)	Lieutenant-colonel	SPP	REBAUDO	ALAIN
Chef de site	GPT Prévision Opération	Commandant	SPP	DEMAY	REGIS
Chef de site	GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	Commandant	SPP	LACOSTE	SEBASTIEN
Chef de site	GPT SUD OUEST (Etat Major)	Commandant	SPP	MEUR	JEAN-FRANCOIS
Chef de site	Mission Infra/Santé Sécurité	Commandant	SPP	PELLET	LAURENT
Chef de site	GPT EST (Etat Major)	Commandant	SPP	PICOT	FRANCOIS
Chef de site	SCE FORM GPT NORD	Commandant	SPP	ROSQUIN	PHILIPPE
Chef de site	GPT PREVENTION	Commandant	SPP	SCHIAPPARELLI	PATRICE

Niveau	Affectation	Grade	Statut	Nom	Prénom
Chef de colonne	COMBOURG	Capitaine	SPV	BIEDERMANN	CLAUDE
Chef de colonne	MONTFORT-SUR-MEU	Commandant	SPV	BOUIN	PHILIPPE
Chef de colonne	GEC-Sce Ressources Prospective	Commandant	SPP	BOURDAIS	JEAN-FRANCOIS
Chef de colonne	GPO-Sce Méth Opé	Capitaine	SPP	BOUTIER	MARTIN
Chef de colonne	DINARD	Capitaine	SPP	BOUTAUDON	STEPHANE
Chef de colonne	GFS-Sce Prospect Dev Form	Capitaine	SPP	CHAUVET	CHRISTOPHE
Chef de colonne	SCE ADM GPT SUD OUEST	Commandant	SPV	CLARET	FREDERIC
Chef de colonne	GPO-Sce Planif Prépa Opé	Commandant	SPP	CLOAREC	ERWAN
Chef de colonne	CANCALE	Capitaine	SPV	COURSIN	GERARD
Chef de colonne	GPT PREVENTION	Capitaine	SPP	CROC	LAURENT
Chef de colonne	GPO-Sce Mise en Oeuvre Opé	Capitaine	SPV	CUVILLIER	BERTRAND
Chef de colonne	MONTFORT-SUR-MEU	Capitaine	SPV	DALKOLMO	FREDERIC
Chef de colonne	RENNES BEAUREGARD	Capitaine	SPP	DURDUX	SEBASTIEN
Chef de colonne	SCE FORM GPT CENTRE	Capitaine	SPP	FRANCHETEAU	SOPHIE
Chef de colonne	GST-Sce Etudes tech propec	Commandant	SPP	GAULIER	PHILIPPE
Chef de colonne	SAINT-MALO	Capitaine	SPP	GODIN	DAVID
Chef de colonne	FOUGERES	Capitaine	SPP	GUILLAUME	SAMUEL
Chef de colonne	GPO-Serv CTA/CODIS	Commandant	SPP	GUITTON	ARNAUD
Chef de colonne	COMBOURG	Capitaine	SPV	HULBERT	MICHEL
Chef de colonne	RENNES BEAUREGARD	Commandant	SPP	KATUSZYNSKI	FREDERIC
Chef de colonne	RENNES LE BLOSNE	Commandant	SPP	KNOEPFFLER	STEPHANE
Chef de colonne	GPT PREVENTION	Capitaine	SPP	LE GALL	PHILIPPE
Chef de colonne	SCE PREV OPE GPT CENTRE	Capitaine	SPP	LE GUAY	FRANCK
Chef de colonne	GPO-Serv CTA/CODIS	Capitaine	SPP	LEBOULANGER	MAXIMILIEN
Chef de colonne	GPT PREVENTION	Capitaine	SPP	LEBRETON	MICKAEL
Chef de colonne	DIR Territoires et Logistique	Capitaine	SPP	LEFEUVRE	FRANCK
Chef de colonne	GPT PREVENTION	Capitaine	SPP	LEFEUVRE	DAVID
Chef de colonne	SCE FORM GPT SUD OUEST	Capitaine	SPP	MATERNA	HUBERT
Chef de colonne	SCE PREV OPE GPT NORD	Capitaine	SPP	OGER	OLIVIER
Chef de colonne	GPT SUD OUEST (Etat Major)	Capitaine	SPP	PAIN	FREDERIC
Chef de colonne	GPT CENTRE (Etat Major)	Commandant	SPP	PASCUAL	WALTER
Chef de colonne	RENNES LE BLOSNE	Capitaine	SPP	PERRIN	FRANCK
Chef de colonne	RENNES SAINT-GEORGES	Capitaine	SPP	PICAUT	STEPHANE
Chef de colonne	DINARD	Commandant	SPV	POUTRIQUET	CHRISTIAN
Chef de colonne	GPT EST (Etat Major)	Capitaine	SPP	RAULT	JEAN-FRANCOIS
Chef de colonne	GPT PREVENTION	Capitaine	SPP	RENAUDIN	SAMUEL
Chef de colonne	GPT PREVENTION	Capitaine	SPP	ROBERT	OLIVIER
Chef de colonne	GPO-Sce Planif Prépa Opé	Capitaine	SPP	ROY	OLIVIER
Chef de colonne	VITRE	Commandant	SPV	RUEE	PATRICK
Chef de colonne	SCE PREV OPE GPT EST	Capitaine	SPP	SAUDUBRAY	SEBASTIEN
Chef de colonne	GST-Sce Véhic Equip	Capitaine	SPP	TARDIVEL	CHRISTOPHE
Chef de colonne	SAINT-MALO	Commandant	SPP	THEIS	SYLVAIN
Chef de colonne	GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	Capitaine	SPP	TROEL	GOULVEN

Niveau	Affectation	Grade	Statut	Nom	Prénom
Chef de groupe	PLELAN-LE-GRAND	Lieutenant	SPV	ALEXANDRE	PHILIPPE
Chef de groupe	VITRE	Lieutenant	SPV	ALGRET	PHILIPPE
Chef de groupe	GPO-Serv CTA/CODIS	Lieutenant de 1re classe	SPP	AUDRAIN	JEAN-BAPTISTE
Chef de groupe	GST-Sce Etudes tech propec	Lieutenant de 1re classe	SPP	AUPIED	PIERRE YVES
Chef de groupe	PLERGUER	Lieutenant	SPV	AUSSANT	JOCELYNE
Chef de groupe	GEVEZE	Lieutenant	SPV	BARBIER	PASCAL
Chef de groupe	GPT PREVENTION	Lieutenant de 1re classe	SPP	BARRERE	VINCENT
Chef de groupe	GPT PREVENTION	Lieutenant de 1re classe	SPP	BASLE	PHILIPPE
Chef de groupe	ARGENTRE-DU-PLESSIS	Lieutenant	SPV	BEASSE	VINCENT
Chef de groupe	GPO-Sce Equipes Spé	Lieutenant de 1re classe	SPP	BERTEL	HERVE
Chef de groupe	PIPRIAC	Lieutenant	SPV	BERTIN	FRANCOISE
Chef de groupe	MAURE-DE-BRETAGNE	Lieutenant	SPV	BOIXEL	DAVID
Chef de groupe	RENNES LE BLOSNE	Lieutenant de 2e classe	SPP	BOSSE	JACQUES
Chef de groupe	GPT PREVENTION	Lieutenant de 1re classe	SPP	BOUGEARD	JEAN-PHILIPPE
Chef de groupe	PLEINE-FOUGERES	Lieutenant	SPV	BOULIN	PASCAL
Chef de groupe	CHATEAUBOURG	Lieutenant	SPV	BOURDON	YANNICK
Chef de groupe	SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	Lieutenant	SPV	BOURGEAIS	GILLES
Chef de groupe	LA COUYERE	Lieutenant	SPV	BOUVET	ALAIN
Chef de groupe	RENNES SAINT-GEORGES	Lieutenant de 1re classe	SPP	BOYER	PHILIPPE
Chef de groupe	SCE FORM GTP EST	Lieutenant de 1re classe	SPP	BRASSET	DANIEL
Chef de groupe	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	Lieutenant	SPV	BRASSIER	THIERRY
Chef de groupe	MESSAC	Lieutenant	SPV	BRIAND	FRANCOISE
Chef de groupe	SAINT-MALO	Lieutenant de 2e classe	SPP	CAUET	SEBASTIEN
Chef de groupe	COMBOURG	Lieutenant	SPV	CHAUVEL	DENIS
Chef de groupe	LIFFRE	Lieutenant	SPV	CHESNEL	CHRISTOPHE
Chef de groupe	GPO-Serv CTA/CODIS	Lieutenant de 1re classe	SPP	COLLET	JOHANN
Chef de groupe	RENNES LE BLOSNE	Lieutenant de 2e classe	SPP	CURE	DAVID
Chef de groupe	SCE FORM GPT CENTRE	Lieutenant de 1re classe	SPP	DANTON	YANNICK
Chef de groupe	PLEURTUIT	Lieutenant	SPV	DAVY	JEAN-CHRISTOPHE
Chef de groupe	IFFENDIC	Lieutenant	SPV	DEMAY	PHILIPPE
Chef de groupe	GPO-Serv CTA/CODIS	Lieutenant de 1re classe	SPP	DESBOIS	MICHEL
Chef de groupe	GPT PREVENTION	Lieutenant de 1re classe	SPP	DESQUILBET	DIDIER
Chef de groupe	JANZE	Lieutenant	SPV	DUCLOS	BERTRAND
Chef de groupe	PIPRIAC	Lieutenant	SPV	ENIZAN	FRANCK
Chef de groupe	RENNES SAINT-GEORGES	Lieutenant de 2e classe	SPP	FERRON	JACQUES
Chef de groupe	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant	SPV	FOREST	JEAN-CLAUDE
Chef de groupe	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant	SPV	FOREST	PATRICK
Chef de groupe	CANCALE	Lieutenant	SPV	FRANCOIS	PATRICK
Chef de groupe	GPO-Serv CTA/CODIS	Lieutenant de 2e classe	SPP	GAILLARD	THIERRY
Chef de groupe	SAINT-MALO	Lieutenant de 1re classe	SPP	GALLAIS	GERARD
Chef de groupe	CANCALE	Lieutenant	SPV	GAS	FREDERIC
Chef de groupe	CHATEAUBOURG	Lieutenant	SPV	GAUTHIER	MICHEL
Chef de groupe	DOL-DE-BRETAGNE	Lieutenant de 1re classe	SPP	GAUTIER	PASCAL
Chef de groupe	GPT PREVENTION	Lieutenant de 1re classe	SPP	GEFFROY	ALAIN
Chef de groupe	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant	SPV	GERNIGON	LUDOVIC
Chef de groupe	VERN-SUR-SEICHE	Lieutenant	SPV	GOGDET	LIONEL
Chef de groupe	GPO-Serv CTA/CODIS	Lieutenant hors classe	SPP	GOUERY	JACQUES
Chef de groupe	GPO-Serv CTA/CODIS	Lieutenant	SPV	GOUERY	JACQUES
Chef de groupe	L'HERMITAGE	Lieutenant	SPV	GOUERY	PASCAL
Chef de groupe	GPT PREVENTION	Lieutenant de 1re classe	SPP	GOUR	PATRICK
Chef de groupe	BAIN-DE-BRETAGNE	Lieutenant de 1re classe	SPP	GRANIER	JEAN-CHARLES
Chef de groupe	GUIGNEN	Lieutenant	SPV	GREGORI	ALAIN
Chef de groupe	SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	Lieutenant	SPV	GROSSET	CYRIL
Chef de groupe	PIRE-SUR-SEICHE	Lieutenant	SPV	GUENE	FREDERIC
Chef de groupe	DIR Territoires et Logistique	Lieutenant	SPV	GUETRE	GERARD
Chef de groupe	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 1re classe	SPP	GUINARD	FLORENT
Chef de groupe	BEDEE	Lieutenant	SPV	GUINOT	GUY
Chef de groupe	REDON	Lieutenant	SPV	HAIRAULT	PASCAL
Chef de groupe	SAINT-MALO	Lieutenant de 1re classe	SPP	HAMON	PIERRE
Chef de groupe	PLELAN-LE-GRAND	Lieutenant	SPV	HEDREUIL	DOMINIQUE
Chef de groupe	LE PERTRE	Lieutenant	SPV	HEMON	YOANN

Niveau	Affectation	Grade	Statut	Nom	Prénom
Chef de groupe	RENNES LE BLOSNE	Lieutenant de 1re classe	SPP	HENRY	RAYMOND
Chef de groupe	DINARD	Lieutenant	SPV	HERVE	CHRISTOPHE
Chef de groupe	PLERGUER	Lieutenant	SPV	HERVE	ANTHONY
Chef de groupe	RETIERS	Lieutenant	SPV	HERVOCHON	DIDIER
Chef de groupe	TINTENIAC	Capitaine	SPV	HIGNARD	CLAUDE
Chef de groupe	VITRE	Lieutenant	SPV	HISOPE	NICOLAS
Chef de groupe	SCE PREV OPE GPT CENTRE	Lieutenant de 1re classe	SPP	HOCDE	JACQUES
Chef de groupe	GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	Lieutenant de 1re classe	SPP	HUBERT	LUC
Chef de groupe	VITRE	Lieutenant	SPV	HUCHET	NICOLAS
Chef de groupe	LOUVIGNE-DU-DESERT	Lieutenant	SPV	JAMES	LOIC
Chef de groupe	SAINT-BRICE-EN-COGLES	Lieutenant	SPV	JANVIER	JEAN-CLAUDE
Chef de groupe	SCE FORM GPT SUD OUEST	Lieutenant de 2e classe	SPP	JEGU	MARTIAL
Chef de groupe	NOYAL-SUR-VILAINE	Lieutenant	SPV	JOLY	DAVID
Chef de groupe	SCE PREV OPE GPT SUD OUEST	Lieutenant hors classe	SPP	JOUSSAIN	PHILIPPE
Chef de groupe	ANTRAIN	Lieutenant	SPV	JULIENNE	LOUIS
Chef de groupe	GUIPRY	Lieutenant	SPV	KOLAN	FREDERIC
Chef de groupe	RENNES LE BLOSNE	Lieutenant de 2e classe	SPP	LAMY	ALAIN
Chef de groupe	ILLE ET RANCE	Lieutenant	SPV	LANDE	FREDERIC
Chef de groupe	TINTENIAC	Lieutenant	SPV	LAVOLLEE	GAETAN
Chef de groupe	SCE FORM GTP EST	Capitaine	SPP	LE GOFF	ERWANN
Chef de groupe	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 1re classe	SPP	LE HAYS	FREDERIC
Chef de groupe	SENS-DE-BRETAGNE	Lieutenant	SPV	LE SAUX	DIDIER
Chef de groupe	GPO-Serv CTA/CODIS	Lieutenant de 2e classe	SPP	LE SCOUL	GERALD
Chef de groupe	CHATEAUGIRON	Lieutenant	SPV	LEGENDRE	MICKAEL
Chef de groupe	GPO-Sce Planif Prépa Opé	Lieutenant de 1re classe	SPP	LELIEVRE	FRANCK-HERVE
Chef de groupe	GPT PREVENTION	Lieutenant de 1re classe	SPP	LEMAHIEU	MAXIME
Chef de groupe	SAINT-MALO	Lieutenant de 1re classe	SPP	LEREDDE	RENE OLIVIER
Chef de groupe	BETTON	Lieutenant	SPV	LORANDEL	LUDOVIC
Chef de groupe	GUICHEN	Lieutenant	SPV	LORANT	YANN
Chef de groupe	CHARTRES-DE-BRETAGNE	Lieutenant	SPV	LOUIS	MICKAEL
Chef de groupe	BAIN-DE-BRETAGNE	Lieutenant	SPV	LUCAS	FABRICE
Chef de groupe	ILLE ET RANCE	Lieutenant	SPV	MAIER	DENIS
Chef de groupe	GPT PREVENTION	Adjudant SPP appellation chef	SPP	MARCHIX	MICKAEL
Chef de groupe	GPO-Serv CTA/CODIS	Lieutenant de 2e classe	SPP	MARSAL	CHRISTOPHE
Chef de groupe	DINARD	Lieutenant	SPV	MARTIN	ERNEST
Chef de groupe	SAINT-MEEN-LE-GRAND	Capitaine	SPV	MAUDET	LOUIS
Chef de groupe	BAIS	Capitaine	SPV	MAUSSION	JEAN-YVES
Chef de groupe	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Lieutenant	SPV	MESLET	VINCENT
Chef de groupe	LAILLE	Lieutenant	SPV	MICAULT	GAETAN
Chef de groupe	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 2e classe	SPP	MOISSON	DIDIER
Chef de groupe	LIFFRE	Lieutenant	SPV	MONCARRE	YANNICK
Chef de groupe	LOUVIGNE-DE-BAIS	Lieutenant	SPV	MONNIER	PASCAL
Chef de groupe	RENNES SAINT-GEORGES	Lieutenant de 1re classe	SPP	MORICEAU	PHILIPPE
Chef de groupe	ROMILLE	Lieutenant	SPV	NICOLAS	FABRICE
Chef de groupe	GFS-Sce Prospect Dev Form	Lieutenant de 2e classe	SPP	ODIC	SEBASTIEN
Chef de groupe	RENNES SAINT-GEORGES	Lieutenant de 1re classe	SPP	OLIVIER	JEAN-PIERRE
Chef de groupe	IRODOUER	Lieutenant	SPV	ORAIN	PIERRICK
Chef de groupe	GPT Formation Sports	Lieutenant	SPV	ORVAIN	PHILIPPE
Chef de groupe	BAULON	Lieutenant	SPV	PASQUIER	ALEX
Chef de groupe	SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	Lieutenant	SPV	PATIN	MICHEL
Chef de groupe	RENNES SAINT-GEORGES	Lieutenant de 1re classe	SPP	PELVEN	ARMAND
Chef de groupe	GPO-Serv CTA/CODIS	Lieutenant de 1re classe	SPP	PERROT	YOHANN
Chef de groupe	FOUGERES	Lieutenant de 1re classe	SPP	PETIT	SYLVAIN
Chef de groupe	PACE	Lieutenant	SPV	PHILOUX	PASCAL
Chef de groupe	SENS-DE-BRETAGNE	Adjudant	SPV	PIGEON	JEAN-LUC
Chef de groupe	LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Lieutenant	SPV	PILET	ANTOINE
Chef de groupe	BRUZ	Lieutenant hors classe	SPP	POINT	MICHEL
Chef de groupe	DOL-DE-BRETAGNE	Lieutenant	SPV	PONDEMER	MICKAEL
Chef de groupe	BRUZ	Capitaine	SPV	RAPILLY	FRANCOIS
Chef de groupe	SAINT AUBIN DU COUESNON	Lieutenant	SPV	REBILLARD	BRUNO
Chef de groupe	TINTENIAC	Lieutenant	SPV	RECOURSE	JEAN-YVES

Niveau	Affectation	Grade	Statut	Nom	Prénom
Chef de groupe	CORPS-NUDS	Lieutenant	SPV	RENIER	BERTRAND
Chef de groupe	RENNES LE BLOSNE	Lieutenant de 2e classe	SPP	RICHARD	CYRILLE
Chef de groupe	DINARD	Lieutenant	SPV	RONGIERAS	YVES
Chef de groupe	MONTFORT-SUR-MEU	Lieutenant	SPV	RONSIN	DOMINIQUE
Chef de groupe	SAINT-MALO	Lieutenant de 2e classe	SPP	ROULAND	ERIC
Chef de groupe	RENNES SAINT-GEORGES	Lieutenant de 1re classe	SPP	ROYER	ERIK
Chef de groupe	GEVEZE	Lieutenant	SPV	RUE	DAVID
Chef de groupe	MARTIGNE-FERCHAUD	Lieutenant	SPV	SALEMBIEN	PASCAL
Chef de groupe	BAIS	Lieutenant	SPV	SAULNIER	DAVID
Chef de groupe	BOURG-DES-COMPTES	Lieutenant	SPV	SAULNIER	JEAN-MICHEL
Chef de groupe	GPO-Serv CTA/CODIS	Lieutenant de 1re classe	SPP	SOLER	GASTON
Chef de groupe	REDON	Lieutenant de 1re classe	SPP	SYS	JEREMIE
Chef de groupe	LOUVIGNE-DU-DESERT	Lieutenant	SPV	TABUREL	YOHAN
Chef de groupe	ACIGNE	Lieutenant	SPV	TANFIN	THIERRY
Chef de groupe	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 1re classe	SPP	THEBAULT	STEPHANE
Chef de groupe	MELESSE	Lieutenant	SPV	THEZELAIS	DIDIER
Chef de groupe	GPT PREVENTION	Lieutenant de 1re classe	SPP	THOMAS	SEBASTIEN
Chef de groupe	MORDELLES	Lieutenant	SPV	TOUFFET	JEAN-LUC
Chef de groupe	NOYAL-SUR-VILAINE	Capitaine	SPV	TRUCAS	JEAN-LUC
Chef de groupe	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 1re classe	SPP	VAUDELET	SAMUEL
Chef de groupe	ACIGNE	Lieutenant	SPV	VERRIERE	LAURENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- ARRETE -

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VUS ENSEMBLE

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- L'arrêté n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- L'arrêté du 6 mai 2000 fixant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers
- L'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel emplois, Activités, Compétences "interventions, secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare"
- Les procès-verbaux établis du 13 mai, 17 juin, 23 septembre 2016, à la suite des épreuves de contrôle durant les stages de recyclage,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine.

Article 1er :

Le Lieutenant Hervé BERTEL est désigné pour assurer la fonction de Conseiller Technique Départemental plongée (PLG3). L'intéressé assure également la fonction de Conseiller Nautique du SDIS 35.

Article 2 :

Les sapeurs-pompiers suivants sont retenus pour assurer les missions qui sont confiées au groupe de Scaphandriers Autonomes Légers pour un an à compter du 1er janvier 2017.

Niveau	Affectation	Grade	Nom et prénom	Qualification			Surface Non Libre
				30 mètres	50 mètres	60 mètres	
SAL3	GPO	Lieutenant	BERTEL Hervé	X	X		
	CIS Saint Georges	Sergent	SORAIS Arnaud	X	X		
	CIS Saint-Malo	Adjudant Chef	TRICHET Mickaël	X	X		
SAL2	CIS Saint-Malo	Adjudant	AUBOUARD Hervé	X	X		
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	CASTEL Frédéric	X	X		
	CIS Saint-Malo	Caporal	CAHAGNON Dimitri	X	X		
	CIS Saint Georges	sergent	COUTY François	X	X		
	CIS Saint-Malo	Caporal	DABROWSKI Matthieu	X	X		
	CIS Saint Georges	Adjudant	DEWOR Frédéric	X	X		
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	DUFEIL Cédric	X	X		
	CIS Saint-Malo	Caporal Chef	GUILLET Mathieu	X	X		

Niveau	Affectation	Grade	Nom et prénom	Qualification			Surface Non Libre
				30 mètres	50 mètres	60 mètres	
SAL2	CIS Saint-Malo	Adjudant	HUGUET Emmanuel	X	X		
	CIS Saint-Malo	Caporal Chef	LEFEBVRE Pierre	X	X		
	CIS Saint Georges	Sergent Chef	LEGAL Sébastien	X	X		
	CIS Saint Georges	Sergent	LE QUINTREC Romain	X	X		
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	PERROTTE Marc	X	X		
	CIS Saint Georges	Sergent	ROUXEL Nicolas	X	X		
SAL1	CIS Saint Georges	Caporal	AMIL Gwénolé	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	BOUILLOT Benjamin	X			
	CIS Saint Georges	Sapeur	CAKAIN Nicolas	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	CORBEL Krysten	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	COSNAY Florian	X			
	CIS Saint-Malo	Caporal Chef	CRESPEL Baptiste	X			
	CIS Saint-Malo	Caporal	DELABROSSE Romain	x			
	CIS Saint Georges	Caporal	DELOT Julien	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	DUBOC Christian	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	DUFEIL Olivier	X			
	CIS Saint-Malo	Adjudant	GALLAIS Stéphane	X			
	CIS Saint Georges	Sergent	GIBOIRE Perrick	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	GUEGUEN Grégory	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	GUESNEUX Jérémy	X			
	CIS Saint Georges	Sergent	GUIHOMAT Grégory	X			
	CIS Saint Georges	Sapeur	GUILLIER Renaud	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent	HARNOIS Julien	X			
	CIS Saint-Malo	Adjudant	JOUANJAN Christophe	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	LE BRETON Jérôme	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	LE MAT Ronan	x			
	CIS Saint Georges	Caporal Chef	LESAICHERRE Pierre	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent	MADELINE Anthony	X			
	CIS Saint-Malo	Adjudant Chef	MARCILLE Eric	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	MELLET David	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	MORIN Olivier	X			
	CIS Saint-Malo	Caporal Chef	PERRIN Sébastien	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent	POSNIC Nicolas	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent	SCHMITT Eric	X			
	CIS Saint-Malo	Adjudant Chef	SENECHAL Daniel	X			

Niveau	Affectation	Grade	Nom et prénom	Qualification			Surface Non Libre
				30 mètres	50 mètres	60 mètres	
PLG1	CIS Saint Georges	Sergent	SUMINSKI Romuald	X			
	CIS Saint-Malo	Caporal	VANDLAIR Pierre-Yves	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	VERRON Alex	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	VIDAL Maxime	X			
	CIS Saint Georges	Sergent Chef	VILLENEUVE Emmanuel	X			

Article 3 :
Le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

Article 4 :
La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

A Rennes, le 30 MAI 2017

LE PREFET,

Pour le Préfet,
la Sous-Préfète, Directrice de cabinet,

Agnès CHAVANON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- A R R E T E -

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VUS ENSEMBLE

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- L'arrêté n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- L'arrêté du 6 mai 2000 fixant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers
- L'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'ILLE-ET-VILAINE.

Article 1er :
Le Commandant GUITTON Arnaud est désigné Conseiller Technique Départemental de l'équipe Risques Chimiques et Biologiques.

Article 2 :
Les sapeurs-pompiers suivants (pages 2 à 6) sont retenus pour assurer les missions en risques chimiques et biologiques pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017.

Article 3 :
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

Article 4 :

La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Rennes le, - 9 MAI 2017

LE PREFET,

Pour le Préfet
la Sous-Préfète, Directrice de cabinet,

Agnès CHAVANON

Listes opérationnelles spécialités : RCH					
Niveau	**Affectation**	**Grade**	**Statut**	**Nom**	**Prénom**
RCH 4	DINARD	Capitaine	SPP	BOUTAUDON	STEPHANE
RCH 4	DSSM-SD Missions santé	Pharmacien SPP cl exceptionnelle	SPP	ADAMY	CHRISTINE
RCH 4	GPO-Serv CTA/CODIS	Commandant	SPP	GUITTON	ARNAUD
RCH 4	{H} PERSONNEL EXTERIEUR	Commandant	SPP	DUROCHER	YANNICK

Listes opérationnelles spécialités : RCH					
Niveau	Affectation	Grade	Stat	Nom	Prénom
RCH 3	GEC-Sce Ressources Prospective	Commandant	SPP	BOURDAIS	JEAN-FRANCOIS
RCH 3	LA COUYERE	Lieutenant SPV	SPV	BOUVET	ALAIN
RCH 3	GFS-Sce Prospect Dev Form	Capitaine	SPP	CHAUVET	CHRISTOPHE
RCH 3	GPO-Sce Planif Prépa Opé	Commandant	SPP	CLOAREC	ERWAN
RCH 3	RENNES BEAUREGARD	Capitaine	SPP	DURDUX	SEBASTIEN
RCH 3	GST-Sce Etudes tech propec	Commandant	SPP	GAULIER	PHILIPPE
RCH 3	SAINT-MALO	Capitaine	SPP	GODIN	DAVID
RCH 3	FOUGERES	Capitaine	SPP	GUILLAUME	SAMUEL
RCH 3	RENNES LE BLOSNE	Commandant	SPP	KNOEPFFLER	STEPHANE
RCH 3	GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	Commandant	SPP	LACOSTE	SEBASTIEN
RCH 3	SCE FORM GTP EST	Capitaine	SPP	LE GOFF	ERWANN
RCH 3	SCE PREV OPE GPT CENTRE	Capitaine	SPP	LE GUAY	FRANCK
RCH 3	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	LE HAYS	FREDERIC
RCH 3	DIR Territoires et Logistique	Capitaine	SPP	LEFEUVRE	FRANCK
RCH 3	GPT PREVENTION	Capitaine	SPP	LEFEUVRE	DAVID
RCH 3	GPO-Sce Planif Prépa Opé	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	LELIEVRE	FRANCK-HERVE
RCH 3	GPT PREVENTION	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	LEMAHIEU	MAXIME
RCH 3	GPT SUD OUEST (Etat Major)	Commandant	SPP	MEUR	JEAN-FRANCOIS
RCH 3	GPT SUD OUEST (Etat Major)	Capitaine	SPP	PAIN	FREDERIC
RCH 3	Mission Infra/Santé Sécurité	Commandant	SPP	PELLET	LAURENT
RCH 3	RENNES LE BLOSNE	Capitaine	SPP	PERRIN	FRANCK
RCH 3	RENNES SAINT-GEORGES	Capitaine	SPP	PICAUT	STEPHANE
RCH 3	GPT EST (Etat Major)	Capitaine	SPP	RAULT	JEAN-FRANCOIS
RCH 3	GPT NORD (Etat Major)	Lieutenant-colonel	SPP	REBAUDO	ALAIN
RCH 3	GPT PREVENTION	Capitaine	SPP	RENAUDIN	SAMUEL
RCH 3	REDON	Capitaine	SPP	ROBERT	OLIVIER
RCH 3	SCE FORM GPT NORD	Commandant	SPP	ROSQUIN	PHILIPPE
RCH 3	GPO-Sce Planif Prépa Opé	Capitaine	SPP	ROY	OLIVIER
RCH 3	GST-Sce Véhic Equip	Capitaine	SPP	TARDIVEL	CHRISTOPHE
RCH 3	SAINT-MALO	Commandant	SPP	THEIS	SYLVAIN
RCH 3	GFS-Pôle Mise en Oeuvre Form	Capitaine	SPP	TROEL	GOULVEN

Listes opérationnelles spécialités : RCH					
Niveau	Affectation	Grade	Statut	Nom	Prénom
RCH 2	BAIN-DE-BRETAGNE	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	GRANIER	JEAN-CHARLES
RCH 2	BRUZ	Adjudant SPP appellation chef	SPP	ALLAIS	STEPHANE
RCH 2	BRUZ	Sergent SPP appellation chef	SPP	ROHRBACH	SEBASTIEN
RCH 2	BRUZ	Sergent SPP appellation chef	SPP	TEXIER	SYLVAIN
RCH 2	DIR Territoires et Logistique	Lieutenant SPV	SPV	GUETRE	GERARD
RCH 2	FOUGERES	Infirmier SPV	SPV	BANNIER	DAVID
RCH 2	FOUGERES	Sergent chef SPV	SPV	BARON	PIERRICK
RCH 2	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	SPP	BRIERE	JEAN-MARC
RCH 2	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	SPP	COLIN	MARC
RCH 2	FOUGERES	Adjudant SPP	SPP	GUETRE	BENJAMIN
RCH 2	FOUGERES	Adjudant SPP	SPP	HOENIG	SEBASTIEN
RCH 2	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	SPP	JUMELIN	ANTHONY
RCH 2	FOUGERES	Caporal Chef SPV	SPV	LE PANNETIER DE ROISSAY	YVES
RCH 2	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	SPP	LE ROUX	NICOLAS
RCH 2	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	SPP	LEHERICEY	BORIS
RCH 2	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	SPP	LOUAPRE	CHRISTOPHE
RCH 2	FOUGERES	Sergent chef SPV	SPV	MANCEAU	JEAN-CHARLES
RCH 2	FOUGERES	Sergent chef SPV	SPV	MARAND	ERWAN
RCH 2	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	SPP	MARCHAND	CEDRIC
RCH 2	FOUGERES	Adjudant SPP appellation chef	SPP	MESSE	DOMINIQUE
RCH 2	FOUGERES	Adjudant SPP	SPP	PESLERBE	WILLIAM
RCH 2	FOUGERES	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	PETIT	SYLVAIN
RCH 2	FOUGERES	Sergent chef SPV	SPV	ROMAGNE	LIONEL
RCH 2	FOUGERES	Caporal Chef SPV	SPV	ROSSIGNOL	JEROME
RCH 2	FOUGERES	Sergent chef SPV	SPV	ROULIN	ERIC
RCH 2	FOUGERES	Sergent SPP	SPP	ROYER	MICKAEL
RCH 2	GPO-Sce Equipes Spé	Adjudant SPP appellation chef	SPP	LE BRETON	PATRIG
RCH 2	GPO-Sce Méth Opé	Capitaine	SPP	BOUTIER	MARTIN
RCH 2	GPO-Serv CTA/CODIS	Capitaine	SPP	LEBOULANGER	MAXIMILIEN
RCH 2	GPT PREVENTION	Adjudant SPP appellation chef	SPP	MARCHIX	MICKAEL
RCH 2	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	BALLET	ERIC
RCH 2	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	CIVEL	NICOLAS
RCH 2	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	GAUDINIERE	CEDRIC
RCH 2	REDON	Caporal SPP	SPP	JEZO	YANN
RCH 2	REDON	Adjudant SPP	SPP	JOLY	FABRICE
RCH 2	REDON	Caporal-chef SPP	SPP	LE BRUN	YANNIG
RCH 2	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	LOHAT	SEBASTIEN
RCH 2	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	PERREUL	CEDRIC
RCH 2	REDON	Adjudant SPP appellation chef	SPP	PRIEM	PIERRE
RCH 2	REDON	Adjudant SPP appellation chef	SPP	RIVIERE	ANDRE
RCH 2	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	RIVIERE	LUDOVIC
RCH 2	REDON	Caporal-chef SPP	SPP	TALLET	NICOLAS
RCH 2	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	VIDET	JEAN-CHARLES
RCH 2	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	SPP	COUDE	JEROME
RCH 2	RENNES BEAUREGARD	Adjudant SPP	SPP	COYAC	NICOLAS
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	ALLAIN	LAURENT
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	BANNIER	DAVID
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	BEAUNIS	PAUL
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP	SPP	BESNARD	BRUNO
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP appellation chef	SPP	BONNIER	YANNICK
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP appellation chef	SPP	BRIOT	ALEXIS
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	CHOPIN	NICOLAS
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	CHOPIN	OLIVIER
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	CORNEC	GOULVEN
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	CROST	GUILLAUME
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	ELIOT	MATHIEU
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	FORTIN	BRICE
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	GARANCHER	VINCENT
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	GAUTHIER	SEBASTIEN
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	GEORGEAULT	CHRYSTELLE
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	GERARD	JEROME
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	GUILLERME	FRANCK

Niveau	Affectation	Grade	Statut	Nom	Prénom
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	HENRY	RAYMOND
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	HUARD	FREDERIC
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	JEZEQUEL	CHRISTOPHE
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	SPP	LE DELLIOU	FREDERIC
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	LEFAIX	PASCAL
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	LEFEUVRE	TANGI
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Caporal-chef SPP	SPP	MAHE	GREGORY
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	MARAND	ERWAN
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	MARION	SEBASTIEN
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	MAUGER	LUDOVIC
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	MEDARD	ANTOINE
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	MORANT	CHRISTOPHE
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	SPP	NIEL	LUDOVIC
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	OLIVIER	ERIC
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	OUTIL	PATRICE
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	PESLERBE	XAVIER
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Lieutenant de 2e classe SPP	SPP	RICHARD	CYRILLE
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	ROHARD	STEPHANE
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	ROUAULT	SAMUEL
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	TETREL	SYLVAIN
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	THEBAULT	DAVID
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	THEZELAIS	NICOLAS
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	SPP	TOUROUL	FLORENT
RCH 2	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	TROUFFLARD	MICKAEL
RCH 2	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	SPP	BERENGUER	CECILE
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	AUVRET	MICHAEL
RCH 2	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	BARBE	SERGE
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	BAZILE	ARNAUD
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	BAZIN	JEREMY
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	BEAUJOUAN	FRANCIS
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	BOUDIN	SEBASTIEN
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	COLLET	ANTHONY
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	COLLIN	GREGORY
RCH 2	SAINT-MALO	Caporal-chef SPP	SPP	COMMEUREUC	VALERIE
RCH 2	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	CORDE	TANGUY
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	COS	SYLVIE
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	CRESPEL	BAPTISTE
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DAVY	NICOLAS
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DEMAURIC	CHRISTOPHE
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DENAIS	EMMANUEL
RCH 2	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	FREDOUEIL	PIERRICK
RCH 2	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	GALLAIS	STEPHANE
RCH 2	SAINT-MALO	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	GALLAIS	GERARD
RCH 2	SAINT-MALO	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	HAMON	PIERRE
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	LEFEBVRE	PIERRE
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	LEMOINE	CEDRIC
RCH 2	SAINT-MALO	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	LEREDDE	RENE OLIVIER
RCH 2	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	LEROUX	LAURENT
RCH 2	SAINT-MALO	Caporal-chef SPP	SPP	MALLARD	MATHIEU
RCH 2	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	MIALHE	NATHALIE
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	MONNIER	SEBASTIEN
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	PERSON	ANNE-LUC
RCH 2	SAINT-MALO	Caporal SPP	SPP	RANCE	ARNAUD
RCH 2	SAINT-MALO	Caporal-chef SPP	SPP	SAUNEUF	NICOLAS
RCH 2	SAINT-MALO	Caporal SPP	SPP	SAUVEE	TYPHANIE
RCH 2	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	SCHMITT	ERIC
RCH 2	SCE FORM GPT CENTRE	Capitaine	SPP	FRANCHETEAU	SOPHIE
RCH 2	SCE FORM GPT SUD OUEST	Lieutenant de 2e classe SPP	SPP	JEGU	MARTIAL
RCH 2	SCE FORM GPT SUD OUEST	Capitaine	SPP	MATERNA	HUBERT
RCH 2	SCE FORM GTP EST	Sergent SPP appellation chef	SPP	LECLERRE	PHILIPPE
RCH 2	SCE PREV OPE GPT EST	Sergent SPP appellation chef	SPP	BUCCO	ANTOINE
RCH 2	SCE PREV OPE GPT NORD	Capitaine	SPP	OGER	OLIVIER

Listes opérationnelles spécialités : RCH					
Niveau	**Affectation**	**Grade**	**Statut**	**Nom**	**Prénom**
RCH 1	DSSM-SD Missions santé	Pharmacien SPP classe normale	SPP	LIMON DUPARCMEUR	NOYALE
RCH 1	FOUGERES	Caporal SPP appellation chef	SPP	BAZIN	ANTHONY
RCH 1	FOUGERES	Adjudant SPV	SPV	BERTHELOT	STEPHANE
RCH 1	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	SPP	BIZET	CHRISTOPHE
RCH 1	FOUGERES	Sergent chef SPV	SPV	BOUVET	CHRYSTELLE
RCH 1	FOUGERES	Caporal SPP	SPP	DAVAL	ANTHONY
RCH 1	FOUGERES	Sergent SPP	SPP	DOUE	OLIVIER
RCH 1	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	SPP	HAMARD	MICKAEL
RCH 1	FOUGERES	Sergent SPP appellation chef	SPP	HAMEL	DAVID
RCH 1	FOUGERES	Caporal Chef SPV	SPV	JAMES	STEPHANE
RCH 1	FOUGERES	Sergent SPP	SPP	MARTINEAU	ANTHONY
RCH 1	FOUGERES	Sapeur 1ère classe SPV	SPV	MOREAC PESSELIER	TIPHAINE
RCH 1	GPO-Serv CTA/CODIS	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	AUDRAIN	JEAN-BAPTISTE
RCH 1	GPO-Serv CTA/CODIS	Caporal-chef SPP	SPP	DELAMOTTE	MARTIAL
RCH 1	REDON	Lieutenant SPP	SPP	HAIRAULT	PASCAL
RCH 1	REDON	Sergent SPP	SPP	PAVIOT	TONY
RCH 1	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	THIEBOT	DAVID
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	SPP	ANDRE	SYLVAIN
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	BANQUETEL	DAMIEN
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Sapeur de 1re classe SPP	SPP	BEASSE	GREGORY
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	SPP	BESTIN	OLIVIER
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	BOUTET	ERWAN
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Adjudant SPP appellation chef	SPP	CLOTEAUX	MICKAEL
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	DAGNET	MARIE
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	FREROU	ANTHONY
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	JACOB	MATHIEU
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	LE GUILLOU	RACHEL
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	LEGENDRE	QUENTIN
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	PIQUET	MICKAEL
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP	SPP	PIQUET	ALEXANDRE
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Caporal SPP	SPP	RIAULT	ROMAIN
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Sapeur de 1re classe SPP	SPP	RIMASSON	KEVIN
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	THOMAS	DAVID
RCH 1	RENNES LE BLOSNE	Sergent SPP appellation chef	SPP	TURE	LAURENCE
RCH 1	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	BOUIN	YANNICK
RCH 1	SAINT-MALO	Lieutenant de 2e classe SPP	SPP	CAUET	SEBASTIEN
RCH 1	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	CHENU	MICKAEL
RCH 1	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DOUESSIN	CEDRIC
RCH 1	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DUFEIL	OLIVIER
RCH 1	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	FRANDEBOEUF	ESTELLE
RCH 1	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	GOARIN	DOMINIQUE
RCH 1	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	HEINRY	GURVAN
RCH 1	SAINT-MALO	Adjudant SPP	SPP	HUGUET	EMMANUEL
RCH 1	SAINT-MALO	Caporal SPP	SPP	ISAAC	MATHILDE
RCH 1	SAINT-MALO	Caporal SPP	SPP	SERMAGE	AUDE
RCH 1	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	SIMONNEAUX	GAEL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- A R R E T E -

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VUS ENSEMBLE

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours ;
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- L'arrêté n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- L'arrêté du 6 mai 2000 fixant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers ;
- L'arrêté ministériel du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
- Le procès-verbal de stage SAV1 et le procès-verbal d'équivalence SAV1 établis le 10 mars 2016 à DINARD (35) ;
- Le procès-verbal de formation complémentaire eaux vives réalisée à Cergy, établi le 1er avril 2016 à VERSAILLES (78)
- Le procès-verbal de FMPA eaux vives réalisée à LANNION (22) les 7 janvier, 21 et 22 mars, 14 novembre, 1er et 2 décembre 2016 ;
- Les procès-verbaux de tests annuels SAV1 établis les 8, 14 septembre 2016 ; 1er, 4, 6 octobre 2016; 4, 23, 28 novembre 2016 ; 14, 22 décembre 2016 à RENNES (35) ;
- Les procès-verbaux de tests annuels SAV2 et SAV3 établis les 2, 6, 12, 13, 14 octobre 2016 et 27 novembre 2016 à SAINT MALO (35) ;
- Le procès-verbal de stage SAV2 établi le 30 septembre 2016 à SAINT MALO (35) ;
- Le procès-verbal de stage SAV3 établi le 23 septembre 2016 à CAMARET (29) ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine.

Article 1er :
L'adjudant Emmanuel HUGUET (SAV3) est désigné pour assurer la fonction de Conseiller Technique Départemental. L'intéressé assure également la fonction de responsable de l'équipe départementale de sauvetage aquatique.

Article 2 :
Les sapeurs-pompiers figurant au tableau ci-dessous sont retenus pour assurer les opérations de sauvetage aquatique pour un an à compter du 1er Janvier 2017.

Article 3 :
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

Article 4 :
La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Sercices d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Rennes le, 30 MAI 2017

Le Préfet,

Pour le Préfet,
la Sous-Préfète, Directrice de cabinet,

Agnès CHAVANON

Listes opérationnelles spécialités : SAV (EV)					
Niveau	**Affectation**	**Grade**	**Statu**	**Nom**	**Prénom**
SAV EAUX VIVES	DINARD	Caporal de SPP	SPP	BERTHELIN	ANTHONY
SAV EAUX VIVES	GPO-Sce Equipes Spé	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	BERTEL	HERVE
SAV EAUX VIVES	PLEURTUIT	Caporal SPV	SPV	BINI	XAVIER
SAV EAUX VIVES	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	SPP	LEGAL	SEBASTIEN
SAV EAUX VIVES	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	SPP	VILLENEUVE	EMMANUEL
SAV EAUX VIVES	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	SPP	DEWOR	FREDERIC
SAV EAUX VIVES	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	LESAICHERRE	PIERRE
SAV EAUX VIVES	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	PERRIN	SEBASTIEN
SAV EAUX VIVES	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	SPP	GIBOIRE	PERRICK
SAV EAUX VIVES	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	SPP	BOUILLOT	BENJAMIN
SAV EAUX VIVES	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	SPP	CORBEL	KRYSTEN
SAV EAUX VIVES	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	SPP	COUTY	FRANCOIS
SAV EAUX VIVES	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	SPP	ROUXEL	NICOLAS
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Adjudant SPP	SPP	HUGUET	EMMANUEL
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Caporal de SPP	SPP	AMIL	GWENOLE
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Caporal de SPP	SPP	BINI	XAVIER
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Caporal de SPP	SPP	CAHAGNON	DIMITRI
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Caporal de SPP	SPP	DABROWSKI	MATTHIEU
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Caporal de SPP	SPP	DELABROSSE	ROMAIN
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	SPP	VANDLAIR	PIERRE YVES
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	GUILLET	MATTHIEU
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	CASTEL	FREDERIC
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	COLLIN	GREGORY
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	CRESPEL	BAPTISTE
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DEMAURIC	CHRISTOPHE
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DUFEIL	CEDRIC
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	HARNOIS	JULIEN
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	MADELINE	ANTHONY
SAV EAUX VIVES	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	PERROTTE	MARC

Listes opérationnelles spécialités : SAV (3)					
Niveau	**Affectation**	**Grade**	**Statut**	**Nom**	**Prénom**
SAV 3	CANCALE	Sergent chef SPV	SPV	RICHEUX	TONY
SAV 3	DINARD	Adjudant Chef SPV	SPV	BRIAND	OLIVIER
SAV 3	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	SPP	DUFRIEN	KARL
SAV 3	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	SPP	GIRARD	PATRICK
SAV 3	DINARD	Adjudant SPP appellation chef	SPP	LE MOIGN	MARC
SAV 3	DINARD	Adjudant SPV	SPV	BUSNEL	ANTHONY
SAV 3	DINARD	Caporal Chef SPV	SPV	COLLET	THIBAUD
SAV 3	DINARD	Caporal de SPP	SPP	BERTHELIN	ANTHONY
SAV 3	DINARD	Caporal SPP appellation chef	SPP	PINSON	MATTHIEU
SAV 3	DINARD	Lieutenant SPV	SPV	HERVE	CHRISTOPHE
SAV 3	DINARD	Sergent SPP appellation chef	SPP	LAURENT	LOIC
SAV 3	DINARD	Sergent SPV	SPV	LEBRET	THOMAS
SAV 3	GPO-Serv CTA/CODIS	Adjudant SPP appellation chef	SPP	REYNIER	CEDRIC
SAV 3	GPO-Serv CTA/CODIS	Sergent SPP appellation chef	SPP	PIVRON	JEAN-CLAUDE
SAV 3	SAINT-MALO	Adjudant SPP	SPP	HUGUET	EMMANUEL
SAV 3	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	AUBOUARD	HERVE
SAV 3	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	SENECHAL	DANIEL
SAV 3	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	TRICHET	MICKAEL
SAV 3	SAINT-MALO	Caporal de SPP	SPP	CAHAGNON	DIMITRI
SAV 3	SAINT-MALO	Caporal de SPP	SPP	DABROWSKI	MATTHIEU
SAV 3	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	GUILLET	MATTHIEU
SAV 3	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	POSNIC	NICOLAS
SAV 3	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	BEAUJOUAN	FRANCIS
SAV 3	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	CASTEL	FREDERIC
SAV 3	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	CRESPEL	BAPTISTE
SAV 3	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DJODI	LAURENT
SAV 3	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DUFEIL	CEDRIC
SAV 3	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	HARNOIS	JULIEN
SAV 3	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	MADELINE	ANTHONY
SAV 3	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	PERROTTE	MARC

Listes opérationnelles spécialités : SAV (2)					
Niveau	**Affectation**	**Grade**	**Statut**	**Nom**	**Prénom**
SAV 2	CANCALE	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	BLIN	JOHAN
SAV 2	CANCALE	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	TOUTANT	ARGAN
SAV 2	CANCALE	Sergent SPV	SPV	GASTALDI	AURELIEN
SAV 2	DINARD	Caporal Chef SPV	SPV	BLANCHARD	Pierre
SAV 2	DINARD	Sergent SPV	SPV	BERTHELIN	RICHARD
SAV 2	DINARD	Caporal Chef SPV	SPV	DUHIL	GREGORY
SAV 2	DINARD	Caporal SPV	SPV	HERVE	AXEL
SAV 2	DINARD	Caporal SPV	SPV	LOQUEN	REMI
SAV 2	DINARD	Caporal SPV	SPV	MARSAC	MARC-ANTOINE
SAV 2	DINARD	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	DAYOT	ROZENN
SAV 2	DINARD	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	DOLE	FRANCOIS
SAV 2	DINARD	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	GUILLOT	BENJAMIN
SAV 2	DINARD	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	LE ROY	ARTHUR
SAV 2	DINARD	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	MARTIN	ANTOINE
SAV 2	DINARD	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	PRODHOMME	CYRILLE
SAV 2	DINARD	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	TRINCART	PHILIPPE
SAV 2	DINARD	Sergent SPP	SPP	PELE	GREGORY
SAV 2	DINARD	Sergent SPP appellation chef	SPP	LANOE	REGIS
SAV 2	DINARD	Sergent SPP appellation chef	SPP	LAUNAY	STEPHANIE
SAV 2	DINARD	Sergent SPV	SPV	CHATEIGNER	PASCAL
SAV 2	DINARD	Sergent SPV	SPV	LEBRET	MATHIEU
SAV 2	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	GALLAIS	STEPHANE
SAV 2	SAINT-MALO	Adjudant SPP appellation chef	SPP	JOUANJAN	CHRISTOPHE
SAV 2	SAINT-MALO	Caporal de SPP	SPP	AMIL	GWENOLE
SAV 2	SAINT-MALO	Caporal de SPP	SPP	BINI	XAVIER
SAV 2	SAINT-MALO	Caporal de SPP	SPP	DELABROSSE	ROMAIN
SAV 2	SAINT-MALO	Caporal SPP appellation chef	SPP	VANDLAIR	PIERRE YVES
SAV 2	SAINT-MALO	Caporal-chef de SPP	SPP	MALLARD	MATHIEU
SAV 2	SAINT-MALO	Caporal-chef de SPP	SPP	SAUNEUF	NICOLAS
SAV 2	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	LEFEBVRE	PIERRE
SAV 2	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	PERSENNE	DAVID
SAV 2	SAINT-MALO	Sergent SPP	SPP	SCHMITT	ERIC
SAV 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	COLLIN	GREGORY
SAV 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DEMAURIC	CHRISTOPHE
SAV 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DOUESSIN	CEDRIC
SAV 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DUBOC	CHRISTIAN
SAV 2	SAINT-MALO	Sergent SPP appellation chef	SPP	DUFEIL	OLIVIER

Listes opérationnelles spécialités : SAV (1)					
Niveau	**Affectation**	**Grade**	**Statut**	**Nom**	**Prénom**
SAV 1	DINARD	Caporal SPV	SPV	DELISLE	JEREMY
SAV 1	DINARD	Sapeur 1ere classe SPV	SPV	POUTRIQUET	MAXIME
SAV 1	SAINT MALO	Caporal SPV	SPV	GALBOIS	PIERRE-YVES
SAV 1	GPO-Sce Equipes Spé	Lieutenant de 1re classe SPP	SPP	BERTEL	HERVE
SAV 1	REDON	Adjudant SPP appellation chef	SPP	FONTAINE	DOMINIQUE
SAV 1	REDON	Caporal-chef de SPP	SPP	DIBOUES	GWENAEL
SAV 1	REDON	Sergent SPP	SPP	THOMAS	FRANCOIS
SAV 1	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	LE PART	FREDERIG
SAV 1	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	PERREUL	CEDRIC
SAV 1	REDON	Sergent SPP appellation chef	SPP	VIDET	JEAN-CHARLES
SAV 1	REDON	Sergent SPV	SPV	MEUNIER	ROMUALD
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	SPP	LEGAL	SEBASTIEN
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP	SPP	VILLENEUVE	EMMANUEL
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Adjudant SPP appellation chef	SPP	DEWOR	FREDERIC
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	CAKAIN	NICOLAS
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	COSNAY	FLORIAN
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	GUEGUEN	GREGORY
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	GUESNEUX	JEREMY
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	GUILLIER	RENAUD
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	LE BRETON	JEROME
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	LE MAT	RONAN
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	LESAICHERRE	PIERRE
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	MELLET	DAVID
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal de SPP	SPP	MORIN	OLIVIER
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Caporal SPP appellation chef	SPP	GIBOIRE	PERRICK
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	SPP	BOUILLOT	BENJAMIN
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP	SPP	CORBEL	KRYSTEN
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	SPP	COUTY	FRANCOIS
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	SPP	LE QUINTREC	ROMAIN
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	SPP	ROUXEL	NICOLAS
SAV 1	RENNES SAINT-GEORGES	Sergent SPP appellation chef	SPP	SORAIS	ARNAUD

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1475-AR

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

ARRETE N° 17-1475

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
Affaire suivie par Christelle BONDIS
REF : DAF – 17.1475

Objet : Délégations de signature

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 1424-30 et L. 1424-33 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2013-050CA du 17 octobre 2013 portant approbation de l'organigramme du SDIS ;
Vu l'arrêté conjoint du 15 novembre 2013 portant organisation du Corps Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine ;
Vu les arrêtés individuels portant nomination dans l'emploi de Directeurs, Chefs de Groupement et Chefs de Pôle du Service Départemental d'incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine ;
Considérant que l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine impose un dispositif de délégations de signature, afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et sa continuité ;

Sur proposition du Colonel Pierre PATET, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE

SECTION 1 : DIRECTION GENERALE DU S.D.I.S 35

Article 1 :
Délégation de signature est donnée à Eric CANDAS, Colonel Hors Classe de sapeurs-pompiers professionnels, Directeur Départemental des Services d'incendie et de secours, à l'effet de signer tous actes, arrêtés (y compris ceux relatifs aux sanctions disciplinaires du 1er groupe), contrats, conventions, décisions et correspondances administratives, toutes pièces comptables,

À l'exclusion :

- ★ des délibérations ;
- ★ des marchés formalisés ;
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers volontaires départementaux ;
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers professionnels
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents des filières administrative et technique de la fonction publique territoriale de catégorie A.

Article 2 :
Délégation de signature est donnée à Louis-Marie DAOUDAL, Colonel de sapeurs-pompiers professionnels, Directeur départemental adjoint, à l'effet de signer tous actes, arrêtés (y compris ceux relatifs aux sanctions disciplinaires du 1er groupe), contrats, conventions, décisions et correspondances administratives, toutes pièces comptables,

À l'exclusion :

- ★ des délibérations ;
- ★ des marchés formalisés ;
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers volontaires départementaux ;
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers professionnels
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents des filières administrative et technique de la fonction publique territoriale de catégorie A.

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1475-AR

Article 3 :
Délégation de signature est donnée à Christelle BONDIS, Administrateur territorial, Directeur Administratif et Financier et Directeur du Contrôle de la Qualité de la Gestion Publique, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, contrats, conventions, décisions et correspondances administratives, toutes pièces comptables,

À l'exclusion :

- ★ des délibérations ;
- ★ des marchés formalisés ;
- ★ des courriers transmis aux autorités ministérielles, préfectorales, régionales, aux conseillers départementaux et aux maires du département d'Ille-et-Vilaine ;
- ★ des convocations du Conseil d'Administration ;
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers volontaires départementaux ;
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers professionnels ;
- ★ des arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents des filières administrative et technique de la fonction publique territoriale de catégorie A.

En l'absence de Christelle BONDIS, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, en ce qui concerne les pièces comptables, par Françoise DELAMOTTE, Chef du Pôle des Finances et de la Commande Publique.

Article 4 :
Délégation de signature est donnée à Jean-Louis SALEL, Médecin de Classe Exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical, à l'effet de signer :

- ★ les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de sa Direction ;
- ★ les conventions d'accueil en stage des étudiants et stagiaires accueillis au sein de sa Direction ;
- ★ les attestations de Formation Médicale Continue ou de Développement Professionnel Continu des personnels de santé ;
- ★ les dépôts de plaintes relatifs à sa Direction ;
- ★ les ordres de mission, congés et autorisations d'absence des personnels de sa Direction ;
- ★ les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement de sa Direction dans la limite de 1 000 € TTC.

En l'absence de Jean-Louis SALEL, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par Alain CORNILLON, Médecin de Classe Exceptionnelle de sapeurs-pompiers professionnels, Médecin-Chef adjoint du Service de Santé et de Secours Médical.

Article 5 :
Délégation de signature est donnée à Thierry BONNIER, Lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels, Directeur des Opérations, à l'effet de signer :

- ★ les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de sa Direction ;
- ★ les dépôts de plaintes relatifs à sa Direction ;
- ★ les ordres de mission, congés et autorisations d'absence des personnels de sa Direction ;
- ★ les ordres de réquisition ;
- ★ les ordres de missions relatifs aux équipes spécialisées ;
- ★ les attestations d'intervention.

Article 6 :
Délégation de signature est donnée à Patrice FENEON, Lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels, Directeur des Territoires et de la Logistique, à l'effet de signer :

- ★ les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de sa Direction ;
- ★ les dépôts de plaintes relatifs à sa Direction;
- ★ les ordres de mission, congés et autorisations d'absence des personnels de sa Direction.
- ★ les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement de sa Direction, dans la limite de 1 000 € TTC.

Article 7 :
Délégation de signature est donnée à Laurent BENEDITTINI, Lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer :

- ★ les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de sa Direction ;
- ★ les dépôts de plaintes relatifs à sa Direction;
- ★ les ordres de mission, congés et autorisations d'absence des personnels de sa Direction ;
- ★ les arrêtés individuels relatifs à la carrière des sapeurs-pompiers volontaires, hormis les officiers;

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283505355-20170602-17_1475-AR

- ★ les arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents de la fonction publique territoriale, hormis les officiers et agents de catégorie A ;
- ★ les courriers relatifs aux demandes d'emploi et de stage ;
- ★ les relevés des diverses cotisations versées ;
- ★ les documents annexés aux mandats de paie ;
- ★ les certificats de travail, de salaire et de cessation de paiement ;
- ★ les documents destinés aux dossiers de validation de services et de liquidation de pension ;
- ★ les ampliations des arrêtés individuels concernant l'ensemble des personnels de l'établissement ;
- ★ les conventions de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires ;
- ★ les conventions relatives à l'activité de formation, dont l'incidence financière est inférieure à 1 000 € ;
- ★ les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement de sa Direction, dans la limite de 1 000 € TTC.

Article 8 :
Délégation de signature est donnée à Catherine LE TROADEC, Ingénieur en chef de classe exceptionnelle, Directeur des Systèmes d'Information et de Télécommunications, à l'effet de signer :

- ★ les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de sa Direction;
- ★ les dépôts de plaintes relatifs à sa Direction ;
- ★ les ordres de mission, congés et autorisations d'absence des personnels de sa Direction ;
- ★ les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement de sa Direction, dans la limite de 1 000 € TTC.

En l'absence de Catherine LE TROADEC, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par Gwenaël RIOU, adjoint au Directeur des Systèmes d'Information et de Télécommunications.

Article 9 :
En l'absence du Directeur Départemental et du Directeur départemental Adjoint, les délégations de signature qui leur sont consenties sont exercées, sans restriction :

- ★ par Christelle BONDIS pour tout ce qui concerne l'administration et les finances ;
- ★ par le Lieutenant-Colonel Thierry BONNIER, pour tout ce qui relève de l'opérationnel ;
- ★ par le Médecin de Classe Exceptionnelle Jean-Louis SALEL pour ce qui relève de la santé et du secours médical.

SECTION 2 : CHEFS DE GROUPEMENTS ET CHEFS DE POLE

Article 10 :
Délégation de signature est donnée aux Chefs de Groupements territoriaux et fonctionnels et aux Chefs de Pôle, dans les conditions énoncées aux articles 13 à 19 ci-après.

Article 11 :
La délégation de signature énoncée à l'article 10 est strictement limitée aux attributions correspondant aux fonctions des fonctionnaires territoriaux ci-après désignés.

Article 12 :
Pour l'application des articles 10 et 11 du présent arrêté, sont délégataires les fonctionnaires territoriaux suivants :

- Le Lieutenant-colonel Jean-Yves BOUTHEMY, Chef du Groupement Territorial Centre ;
- Le Lieutenant-colonel Alain REBAUDO, Chef du Groupement Territorial Nord ;
- Le Commandant Jean-François MEUR, Chef du Groupement Territorial Sud-ouest ;
- Le Commandant François PICOT, Chef du Groupement Territorial Est ;
- Le Lieutenant-colonel Yves LE BRETON, Chef du Groupement des Services Techniques ;
- Mme Françoise DELAMOTTE, Chef du Pôle des Finances et de la Commande Publique ;
- Le Lieutenant-colonel Joël BOULY, Chef du Groupement Formation-Sports ;
- Le Commandant Régis DEMAY, Chef du Groupement Prévision-Opération ;
- Le Lieutenant-colonel Pascal BERGOT, Chef du Groupement Prévention ;
- Le Pharmacien de Classe Exceptionnelle Christine ADAMY, Chef du Pôle Santé Logistique-PUI.

Article 13 :
La délégation énoncée à l'article 10 est donnée pour l'ensemble des délégataires visés à l'article 12 ci-avant à l'effet de signer :

- ★ les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de leur Groupement ou de leur Pôle ;
- ★ les dépôts de plaintes relatifs à leur Groupement ou à leur Pôle ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1475-AR

- ★ les ordres de mission à l'intérieur du département, congés et autorisations d'absence des personnels de leur Groupement ou de leur Pôle ;
- ★ la désignation et les convocations des membres du jury qu'ils pourraient présider, selon les textes en vigueurs, ainsi que les attestations de réussite à l'examen organisé.

Article 14 :
La délégation énoncée à l'article 10 est donnée au Lieutenant-colonel Yves LE BRETON, Chef du groupement des Services Techniques, à Françoise DELAMOTTE, Chef du Pôle des Finances et de la Commande Publique, au Lieutenant-colonel Joel BOULY, Chef du Groupement Formation-Sports, à l'effet de signer les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des services placés sous leur responsabilité, dans la limite de 1 000 € TTC.
De manière spécifique, et compte tenu de la nécessité de réduire au maximum les durées d'immobilisation des véhicules opérationnels, délégation est donnée au Lieutenant-colonel Yves LE BRETON, Chef du groupement des Services Techniques, à l'effet d'autoriser, par le biais des bons pour accord sur devis, les opérations de maintenance curative pour les véhicules et matériels opérationnels dans la limite de 2 000 € TTC. En cas d'absence ou d'empêchement du Lieutenant-Colonel Yves LE BRETON, cette délégation de signature est exercée par le Commandant Philippe GAULIER, Adjoint au Chef du Groupement des Services techniques, ou par le Capitaine Christophe TARDIVEL, Chef du Bureau Maintenance.

Article 15 :
La délégation énoncée à l'article 10 est donnée au Pharmacien de Classe Exceptionnelle Christine ADAMY, Chef du Pôle Santé Logistique-PUI, à l'effet de signer les documents liés à l'exercice du monopole pharmaceutique.

En l'absence du Pharmacien de Classe Exceptionnelle Christine ADAMY, la délégation de signature qui lui est consentie en ce qui concerne les documents liés à l'exercice du monopole pharmaceutique est exercée par le Pharmacien de classe normale Noyale LIMON-DUPARCMEUR.

Article 16 :
Dans les limites fixées aux articles 11, 13 et 14 ci-avant, délégation de signature est donnée au Lieutenant-colonel Yves LEBRETON, Chef du Groupement fonctionnel des Services Techniques, à effet de signer :
- ★ les procès-verbaux relatifs à la réception de véhicules et matériels ;
- ★ les documents nécessaires à l'immatriculation et à l'assurance des véhicules.

En l'absence du Lieutenant-colonel Yves LE BRETON, Chef du Groupement des Services Techniques, la délégation de signature qui lui est consentie en ce qui concerne les courriers, notes et bordereaux, les dépôts de plainte, les ordres de mission à l'intérieur du département, congés et autorisations d'absence, les ordres de service-bons de commande et marchés subséquents de la section de fonctionnement, dans la limite de 1 000 € TTC, liés au fonctionnement du Groupement des Services Techniques, les procès-verbaux relatifs à la réception de véhicules et matériels et les documents nécessaires à l'immatriculation et à l'assurance des véhicules, est exercée, par le Commandant Philippe GAULIER, Adjoint au Chef du Groupement des Services techniques, ou en ce qui concerne spécifiquement les procès-verbaux relatifs à la réception de véhicules et matériels et les documents nécessaires à l'immatriculation et à l'assurance des véhicules, par le Lieutenant Pierre-Yves AUPIED et M. Loïc RUE.

Article 17 :
Dans les limites fixées aux articles 11, 13 et 14 ci-avant, délégation de signature est également donnée à Françoise DELAMOTTE, Attaché principal, Chef du Pôle des Finances et de la Commande Publique, en ce qui concerne :
- ★ les transferts internes de crédits ;
- ★ les certificats de réimputation ;
- ★ les fiches d'opérations ;
- ★ les situations de crédits et dépenses ;
- ★ les notifications de mandatement ;
- ★ les documents et pièces annexés aux mandats de paiement et titres de recette.

Article 18 :
Dans les limites fixées aux articles 11, 13 et 14 ci-avant, délégation de signature est également donnée au Lieutenant-colonel Joël BOULY, Chef du groupement Formation-Sports, en ce qui concerne :
- ★ les attestations d'acquisition et de détention de compétences
- ★ les conventions de séquence d'observation en milieu professionnel des élèves de 3ème
- ★ les bulletins d'inscription auprès des organismes de formation ;
- ★ les demandes d'agrément de formation auprès de la DGSCGC.

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1475-AR

Article 19 :
Dans les limites fixées aux articles 11 et 13 ci-avant, sous la responsabilité du Lieutenant-colonel BERGOT, Chef du Groupement Prévention, délégation de signature est également accordée aux chefs des services Prévention des commissions d'arrondissement et de la sous-commission ERP-IGH afin de signer, exclusivement, les bordereaux de transmission des pièces nécessaires à l'instruction administrative des dossiers de leur compétence.

Article 20 :
En l'absence du Lieutenant-colonel Jean-Yves BOUTHEMY, Chef du Groupement Territorial Centre, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Commandant Walter PASCUAL, Adjoint au Chef du Groupement Territorial Centre.

En l'absence du Lieutenant-Colonel Alain REBAUDO, Chef du Groupement Territorial Nord, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Commandant Philippe ROSQUIN, Adjoint au Chef du Groupement Territorial Nord.

En l'absence du Commandant François PICOT, Chef du Groupement Territorial Est, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Capitaine Jean-François RAULT, Adjoint au Chef du Groupement Territorial Est.

En l'absence du Commandant Jean-François MEUR, Chef du Groupement Territorial Sud-ouest, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Capitaine Frédéric PAIN, Adjoint au Chef du Groupement Territorial Sud-Ouest.

En l'absence du Lieutenant-colonel Joël BOULY, Chef du Groupement Formation-Sports, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Commandant Sébastien LACOSTE, Adjoint au Chef du Groupement Formation-Sports.

En l'absence du Lieutenant-Colonel Laurent BENEDITTINI, Directeur des Ressources Humaines et Chef du Groupement Emplois et compétence, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, par le Capitaine Jean-François BOURDAIS, Adjoint au chef de Groupement des Emplois et des Compétences, les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement du Groupement, les ordres de mission à l'intérieur du département, congés et autorisations d'absence des personnels du Groupement, les courriers relatifs aux demandes d'emploi et de stage, les relevés des diverses cotisations versées, les documents annexés aux mandats de paie, les certificats de travail, de salaire et de cessation de paiement, les documents destinés aux dossiers de validation de services et de liquidation de pension et les ampliations des arrêtés individuels concernant l'ensemble des personnels de l'établissement.

En l'absence du Commandant Régis DEMAY, Chef du Groupement Prévision-Opération, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Commandant Arnaud GUITTON, Adjoint au Chef du Groupement Prévision-Opération, ou, en ce qui concerne spécifiquement les Chartes de partenariat entre La Poste, le SDIS et les communes ou communautés de communes, par Mme Typhaine MICHEL-VILLAZ, Chef du service en charge de la cartographie et du SIG, ou par l'Adjudant Patrice BIGOT, Agent du service planification et préparation opérationnelle.

En l'absence du Lieutenant-colonel Pascal BERGOT, Chef du Groupement Prévention, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, sans restriction, par le Commandant Patrice SCHIAPPARELLI, Adjoint au Chef du Groupement Prévention.

SECTION 3 : OFFICIERS EN CHARGE D'UN COMMANDEMENT OPERATIONNEL

Article 21 :
Délégation de signature est donnée à l'Officier CODIS de garde (cf. annexe nominative n°1) à effet de signer les ordres de service-bons de commande de la section de fonctionnement indispensables au bon déroulement des opérations de secours dans la limite de 1 000 € TTC.

Article 22 :
Délégation de signature est donnée au Chef de l'Etat-Major Opérationnel Départemental (cf. annexe nominative n° 2) à l'effet de signer les ordres de service-bons de commande de la section de fonctionnement indispensables au bon déroulement des opérations de secours dans la limite de 3 500 € TTC.

Article 23 :
Délégation de signature est donnée au chef de détachement hors département, désigné par le Directeur Départemental ou le Chef de l'Etat-Major Opérationnel Départemental, à effet de signer les ordres de service-bons de commande de la section de fonctionnement indispensables au bon déroulement des opérations de secours dans la limite de1 000 € TTC.

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1475-AR

SECTION 4 : CHEFS DE CENTRE

Article 24 :
Délégation de signature est donnée aux Chefs de centre (cf. annexe nominative n°3), à l'effet de signer :

- ★ les courriers, notes et bordereaux liés au fonctionnement de leur Centre;
- ★ les dépôts de plaintes relatifs à leur Centre;
- ★ les ordres de mission à l'intérieur du département, congés et autorisations d'absence des personnels de leur Centre ;
- ★ les Chartes de partenariat entre La Poste, le SDIS et les communes ou communautés de communes.

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de centre, les mêmes délégations sont accordées à leur(s) adjoint(s) (cf annexe nominative n°4).

Article 25 :
Le présent arrêté remplace et annule le précédent arrêté portant délégations de signature.

Article 26 :
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine.

Article 27 :
Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le Tribunal administratif de RENNES peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à RENNES, le 30 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Annexes :

1. **Liste nominative des officiers CODIS de Garde**
2. **Liste nominative des Chefs d'Etat-Major Opérationnel Départemental**
3. **Liste nominative des chefs de centre**

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1475-AR

Arrêté n° 17-1475 du 30 mai 2017

Annexe 1 : Liste des officiers CODIS

Grade	Nom	Prénom
Capitaine	BOUTIER	Martin
Capitaine	CROC	Laurent
Capitaine	CUVILLIER	Bertrand
Capitaine	FRANCHETEAU	Sophie
Commandant	GUITTON	Arnaud
Capitaine	LEFEUVRE	David
Capitaine	LE GUAY	Franck
Capitaine	ROY	Olivier
Capitaine	LEBOULANGER	Maximilien
Capitaine	RAOUL	Patrick
Capitaine	SAUDUBRAY	Sébastien

Annexe 2 : Liste des Chefs d'Etat-Major Opérationnel Départemental

Grade	Nom	Prénom
Lieutenant-colonel	BENEDITTINI	Laurent
Lieutenant-colonel	BERGOT	Pascal
Lieutenant-colonel	BONNIER	Thierry
Lieutenant-colonel	BOUTHEMY	Jean-Yves
Lieutenant-colonel	DAOUDAL	Louis-Marie
Lieutenant-colonel	FENEON	Patrice

Annexe 3 : Liste des Chefs de centre

Centre	Grade	Nom	Prénom
CTA-CODIS	Commandant SPP	GUITTON	ARNAUD
Centre de Formation Départemental	Capitaine SPP	TROEL	GOULVEN
ACIGNE	Lieutenant SPV	TANFIN	THIERRY
ANTRAIN	Lieutenant SPV	JULIENNE	LOUIS
ARGENTRE-DU-PLESSIS	Capitaine SPV	GILBERT	ERIC
BAIN-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPP	GRANIER	JEAN CHARLES
BAIS	Lieutenant SPV	SAULNIER	DAVID
BAULON	Lieutenant SPV	PASQUIER	ALEX
BAZOUGES-LA-PEROUSE	Adjudant SPV	LE BOZEC	CLAUDE
BECHEREL	Adjudant SPV	PINAULT	PATRICE
BEDEE	Lieutenant SPV	GUINOT	GUY
BETTON	Lieutenant SPV	LORANDEL	LUDOVIC
BOURG-DES-COMPTES	Lieutenant SPV	SAULNIER	JEAN-MICHEL
BREAL-SOUS-MONTFORT			
BRUZ	Lieutenant SPP	POINT	MICHEL
CANCALE	Capitaine SPV	COURSIN	GERARD
CHARTRES-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	LOUIS	MICKAEL
CHATEAUBOURG	Lieutenant SPV	BOURDON	YANNICK
CHATEAUGIRON	Lieutenant SPV	LEGENDRE	MICKAEL
COMBOURG	Capitaine SPV	BIEDERMANN	CLAUDE
CORPS-NUDS	Lieutenant SPV	RENIER	BERTRAND
RANCE RIVE GAUCHE	Capitaine SPP	BOUTAUDON	STEPHANE
DOL-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPP	GAUTHIER	PASCAL
DOMAGNE	Adjudant SPV	TRAVERS	THOMAS
DOMALAIN	Adjudant SPV	BASLE	DENIS
ERBREE	Adjudant SPV	MESSAGER	CHARLES
ERCE TEILLAY	Adjudant	HORHANT	CLAUDE
FOUGÈRES	Capitaine SPP	GUILLAUME	SAMUEL
GAEL-MUEL			
GAHARD	Lieutenant SPV	DARDENNE	CLAUDE

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503565-20170602-17_1475-AR

Centre	Grade	Nom	Prénom
GEVEZE	Lieutenant SPV	BARBIER	PASCAL
GRAND-FOUGERAY	Adjudant SPV	DAVID	YVES
GUICHEN	Lieutenant SPV	LORANT	YANN
GUIGNEN	Adjudant SPV	BERTIN	LAURENT
GUIPRY	Lieutenant SPV	KOLAN	FREDERIC
HEDE	Capitaine SPP	LEFEUVRE	FRANCK
IFFENDIC	Lieutenant SPV	DEMAY	PHILIPPE
ILLE-ET-RANCE	Lieutenant SPV	LANDE	FREDERIC
IRODOUER	Lieutenant SPV	ORAIN	PIERRICK
JANZE	Adjudant SPV	MENARD	NICOLAS
LA BAZOUGE-DU-DESERT	Adjudant SPV	MACHARD	GAEL
LA BOUEXIERE	Adjudant SPV	SOUHY	CHRISTOPHE
LA COUYERE	Lieutenant SPV	BOUVET	ALAIN
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	MESLET	VINCENT
LAILLE	Lieutenant SPV	MICAULT	GAETAN
LE FERRE			
LE PERTRE	Lieutenant SPV	HEMON	YOANN
L'HERMITAGE	Lieutenant SPV	GOUERY	PASCAL
LIFFRE	Lieutenant SPV	MONCARRE	YANNICK
LOUVIGNE-DE-BAIS	Lieutenant SPV	MONNIER	PASCAL
LOUVIGNE-DU-DESERT	Lieutenant SPV	JAMES	LOIC
MARTIGNE-FERCHAUD			
MAURE-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	BOIXEL	DAVID
MEDREAC	Lieutenant SPV	LEGENDRE	LOIC
MELESSE	Lieutenant SPV	THEZELAIS	DIDIER
MESSAC	Lieutenant SPV	BRIAND	FRANCOISE
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	BRASSIER	THIERRY
MONTFORT-SUR-MEU	Commandant SPV	BOUIN	PHILIPPE
MORDELLES	Lieutenant SPV	TOUFFET	JEAN-LUC
NOYAL-SUR-VILAINE	Capitaine SPV	TRUCAS	JEAN-LUC
PACE	Lieutenant SPV	PHILOUX	PASCAL
PIPRIAC	Lieutenant SPV	ENIZAN	FRANCK
PIRE-SUR-SEICHE	Lieutenant SPV	GUENE	FREDERIC
PLEINE-FOUGERES	Lieutenant SPV	BOULIN	PASCAL
PLELAN-LE-GRAND	Lieutenant SPV	HEDREUIL	DOMINIQUE
PLERGUER	Lieutenant SPV	AUSSANT	JOCELYNE
QUEDILLAC			
REDON	Lieutenant SPP	SYS	JEREMIE
RENNES BEAUREGARD	Commandant SPP	KATUSZYNSKI	FREDERIC
RENNES LE BLOSNE	Commandant SPP	KNOEPFFLER	STEPHANE
RENNES ST GEORGES	Capitaine SPP	PICAUT	STEPHANE
RETIERS	Lieutenant SPV	HERVOCHON	DIDIER
ROMILLE	Lieutenant SPV	AINS	GILBERT
SAINT-AUBIN-D AUBIGNE	Lieutenant SPV	GROSSET	CYRIL
SAINT-AUBIN-DU-COUESNON	Lieutenant SPV	REBILLARD	BRUNO
SAINT-BRIAC-SUR-MER			
SAINT-BRICE-EN-COGLES	Lieutenant SPV	JANVIER	JEAN-CLAUDE
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	Caporal SPV	PAYS	BRUNO
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	Lieutenant SPV	PATIN	MICHEL
SAINT-MEEN-LE-GRAND	Capitaine SPV	MAUDET	LOUIS
SAINT-M'HERVE	Adjudant SPV	LUCAS	JEAN-YVES
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	Lieutenant SPV	BOURGEAIS	GILLES
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	Adjudant SPV	ADAM	MURIEL
SENS-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	LE SAUX	DIDIER
SERVON-SUR-VILAINE	Lieutenant SPV	PANNETIER	JEAN-PIERRE
ST MALO	Commandant SPP	THEIS	SYLVAIN

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1475-AR

Centre	Grade	Nom	Prénom
TINTENIAC	Capitaine SPV	HIGNARD	CLAUDE
TREMBLAY	Adjudant-chef SPV	VEILLAUX	LAURENT
VERN-SUR-SEICHE	Lieutenant SPV	GOGDET	LIONEL
VITRE	Commandant SPV	RUEE	PATRICK

Annexe 4 : Liste des Adjoints aux chefs de centre

Centre	Grade	Nom Prénom
CTA-CODIS	Capitaine SPP	LEBOULANGER MAXIMILIEN
Centre de Formation Départemental	Lieutenant SPP	HUBERT LUC
ACIGNE	Lieutenant SPV	VERRIERE LAURENT
ANTRAIN	Adjudant SPV	COUPEAU PATRICK
ARGENTRE-DU-PLESSIS	Lieutenant SPV	PATTIER CHRISTIAN
BAIN-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	LUCAS FABRICE
BAIS	Adjudant SPV	COUESME GAETAN
BAULON	Sergent SPV	LE MAILLOT FREDDY
BAZOUGES LA PEROUSE	Adjudant SPV	MARTIN STEPHANE
BECHEREL	Caporal SPV	SAMSON NICOLAS
BEDEE	Adjudant SPV	PINAULT JACKY
BETTON	Adjudant SPV	HAYERE BERTRAND
BOURG-DES-COMPTES	Adjudant SPV	BRULE THIERRY
BREAL-SOUS-MONTFORT	Adjudant SPV	LE GALL CHRISTOPHE
BRUZ	Capitaine SPV	RAPILLY FRANCOIS
CANCALE	Lieutenant SPV	FRANCOIS PATRICK
CHARTRES-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	COLLET YVAN
CHATEAUBOURG	Lieutenant SPV	GAUTHIER MICHEL
CHATEAUGIRON	Adjudant SPV	LESAINT ERWAN
COMBOURG	Capitaine SPV	HULBERT MICHEL
CORPS-NUDS	Adjudant SPV	CROCQ EMMANUEL
RANCE RIVE GAUCHE	Lieutenant SPV	HERVE CHRISTOPHE
RANCE RIVE GAUCHE	Lieutenant SPV	DAVY JEAN CHRISTOPHE
DOL-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	PONDEMER MICKAEL
DOMAGNE	Adjudant SPV	LE BRETON EMMANUEL
DOMALAIN	Sergent SPV	GRIMAULT JEAN PHILIPPE
ERBREE	Adjudant SPV	TIREAU DOMINIQUE
ERCE TEILLAY		
FOUGERES	Lieutenant SPP	PETIT SYLVAIN
GAEL-MUEL		
GEVEZE	Lieutenant SPV	RUE DAVID
GRAND-FOUGERAY	Adjudant SPV	PLANTARD MATHIEU
GUICHEN	Adjudant SPV	LEGROS NICOLAS
GUIGNEN	Adjudant SPV	BOUGEARD DAVID
GUIPRY	Sergent-chef SPV	GAS SEBASTIEN
HEDE	Sergent SPV	VISSEICHE ANTHONY
IFFENDIC	Adjudant SPV	BERTRAND JEAN-LUC
IRODOUER	Adjudant SPV	GENAITAY JACKY
JANZE	Adjudant SPV	MARTIN CHRISTOPHE
LA BOUEXIERE	Adjudant SPV	GUILLAUME HUBERT
LA BAZOUGE-DU-DESERT	Sergent SPV	BRETON JOSSELIN
LA COUYERE	Adjudant SPV	GOUDARD JEAN LUC
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE	Lieutenant SPV	PILET ANTOINE
LAILLE	Sergent SPV	GHESTIN OLIVIER

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283603555-20170602-17_1475-AR

Centre	Grade	Nom Prénom
LE FERRE	Sapeur 1ère classe SPV	PASQUIER ERIC
LE PERTRE	Sergent SPV	BRIDIER MAXIME
L'HERMITAGE	Adjudant SPV	THEAUD PASCAL
LIFFRE	Lieutenant SPV	CHESNEL CHRISTOPHE
LOUVIGNE-DE-BAIS	Adjudant SPV	DENIARD BENOIT
LOUVIGNE-DU-DESERT	Adjudant SPV	TABUREL PATRICE
MARTIGNE-FERCHAUD	Sergent SPV	OLIER NICOLAS
MAURE-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	PONGERARD GAETAN
MELESSE	Adjudant SPV	REMINGOL ALAIN
MESSAC	Adjudant SPV	DEMOUGIN JEROME
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE		
MONTFORT-SUR-MEU	Capitaine SPV	DALKOLMO FREDERIC
MORDELLES	Adjudant SPV	PRAUD JEAN-CHARLES
GAËL-MUEL		
NOYAL-SUR-VILAINE	Adjudant SPV	DELAHAYE JULES
PACE	Adjudant SPV	LE GOFF CHARLES ALBAN
PIPRIAC	Lieutenant SPV	BERTIN FRANCOISE
PIRE-SUR-SEICHE	Adjudant SPV	COUDRAIS PATRICK
PLEINE-FOUGERES	Adjudant SPV	TRECAN JEROME
PLELAN-LE-GRAND	Lieutenant SPV	ALEXANDRE PHILIPPE
PLERGUER	Lieutenant SPV	HERVE ANTHONY
QUEDILLAC		
REDON		
RENNES BEAUREGARD	Capitaine SPP	DURDUX SEBASTIEN
RENNES BEAUREGARD	Lieutenant SPP	GUINARD FLORENT
RENNES LE BLOSNE	Capitaine SPP	PERRIN FRANCK
RENNES LE BLOSNE	Lieutenant SPP	LAMY ALAIN
RENNES ST GEORGES	Lieutenant SPP	OLIVIER JEAN-PIERRE
RENNES ST GEORGES	Lieutenant SPP	MORICEAU PHILIPPE
RETIERS	Lieutenant SPV	CHAUVIN PATRICK
ROMILLE	Adjudant SPV	RENAULT GILLES
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	Adjudant SPV	FREMONT YANNICK
SAINT-AUBIN-DU-COUESNON	Adjudant SPV	JANVIER JEAN LUC
SAINT-BRIAC-SUR-MER	Adjudant SPV	LICHIGARAY DAVID
SAINT-BRICE-EN-COGLES	Adjudant SPV	GAUTHIER SEBASTIEN PIERRE
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	Caporal	HAMEL ANTHONY
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	Adjudant SPV	CHEREL ERIC
SAINT-MALO	Capitaine SPP	GODIN DAVID
SAINT-MALO	Lieutenant SPP	CAUET SEBASTIEN
SAINT-MEEN LE GRAND	Adjudant SPV	JULO SEBASTIEN
SAINT-M'HERVE	Sergent SPV	GENOUEL ANTHONY
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	Adjudant SPV	GALLE JEAN-YVES
SAINT-SULPICE-DES-LANDES		
SENS-DE-BRETAGNE	Adjudant SPV	PIGEON JEAN-LUC
SERVON-SUR-VILAINE	Sergent SPV	LERAILLE ARNAUD
TINTENIAC	Lieutenant SPV	LAVOLLEE GAETAN
TREMBLAY		
VERN-SUR-SEICHE	Adjudant SPV	BEAUFILS OLIVIER
VITRE	Lieutenant SPV	HISOPE NICOLAS

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1476-AR

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

ARRETE N°17.1476
Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
MISSION ASSEMBLEES ET ASSISTANCE JURIDIQUE
Affaire suivie par Christelle BONDIS
REF : DAF – 17.1476

Objet : **Composition du Comité technique**

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 85.565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2014-046 du 3 juillet 2014 fixant à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 5 le nombre de représentants titulaires de l'administration au Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine;
- Vu le procès-verbal des résultats des élections des représentants du personnel du 4 décembre 2014 ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Le Comité technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine est composé comme suit :

I –REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CHENUT Jean-Luc	PICHOT Franck
PAUTREL Louis	DAOUDAL Louis-Marie
ANDRE François	FENEON Patrice
CANDAS Eric	BONNIER Thierry
BENEDITTINI Laurent	SALEL Jean-Louis

II – REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
TROUFFLARD Mickaël	BOITELET Jean-Michel
LECLERRE Philippe	TEXIER Sylvain
HOGUET Delphine	PRIE David
MONTIER Eric	FLAGEUL Thomas
ROLLAND Yannick	GEUBBELS Michaël
PAIN Frederic	KNOEPFFLER Stéphane

ARTICLE 2 – La Présidence du Comité technique est assurée par M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'Administration ou son représentant.

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503585-20170602-17_1476-AR

ARTICLE 3 – Le présent arrêté remplace et annule les précédents arrêtés portant composition du Comité Technique.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Rennes, le 30 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1477-AR

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

ARRETE N°17.1477
Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
MISSION ASSEMBLEES ET ASSISTANCE JURIDIQUE
Affaire suivie par Christelle BONDIS
REF : DAF – 17.1477

Objet : Composition du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires

- Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

- Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, et notamment son article 54 ;

- Vu l'arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires

- Vu le procès-verbal des résultats des élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires du 25 juin 2014 ;

- Vu l'arrêté n° 17.1476 modifiant la composition du Comité technique ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Le Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine est composé comme suit :

I –REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CHENUT Jean-Luc	PICHOT Franck
PAUTREL Louis	DAOUDAL Louis-Marie
ANDRE François	FENEON Patrice
LAHAYE Patrick	HISOPE Yves
CONDOLF-FEREC Muriel	HERVE Marc
CANDAS Eric	BONNIER Thierry
BENEDITTINI Laurent	SALEL Jean-Louis

II – REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Cdt BOUIN Philippe	Lt SIMMONEAUX Pierre
Lt GOGDET Lionel	
A/C ALEXANDRE Philippe	A/C LE RESTE Déborah
Infirmier BONFANTI Christiane	Méd-Cdt HOARAU Jean-Michel
S/C LORANDEL Ludovic	Sgt CLOLUS Emmanuel
C/C FARCY Yann	C/C PENIGUEL Sonia
Sapeur ROUAUD Sébastien	Sapeur FLOQUET Fabien

ARTICLE 2 – La Présidence du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires est assurée par M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'Administration ou son représentant.

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1477-AR

ARTICLE 3 – Le présent arrêté remplace et annule les précédents arrêtés portant composition du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Rennes, le 30 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1478-AR

SAPEURS POMPIERS
Ille & Vilaine

ARRETE N°17.1478
Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
MISSION ASSEMBLEES ET ASSISTANCE JURIDIQUE
Affaire suivie par Christelle BONDIS
REF : DAF – 17.1478

Objet : Composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 85.565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifé relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales représentées au sein du comité technique ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine est composé comme suit :

I –REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT

Membres titulaires	Membres suppléants
PAUTREL Louis	ANDRE François
PICHOT Franck	MESTRIES Gaëlle
CANDAS Eric	DAOUDAL Louis-Marie
BENEDITTINI Laurent	FENEON Patrice
SALEL Jean-Louis	CORNILLON Alain

II – REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires	Membres suppléants
LAUNAY Stéphanie	ROUXEL Régis
FLOCH Patrice	BAZIN Jérémy
HUCHET Kévin	LAIDIE Alex
HERVY Martial	COLIN Karine
LAMBERT Sébastien	GUIHO Devrig
BOURDAIS Jean-François	ROBERT Olivier

ARTICLE 2 – La Présidence du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est assurée par M. Louis PAUTREL.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PAUTREL, la présidence sera assurée par un autre membre élu représentant l'Etablissement.

Envoyé en préfecture le 02/06/2017
Reçu en préfecture le 02/06/2017
Affiché le
ID : 035-283503555-20170602-17_1478-AR

ARTICLE 3 – Le présent arrêté remplace et annule les précédents arrêtés portant composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Rennes, le 30 mai 2017

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.